3 1761 07970522 4

LES

ASSOCIATIONS OUVRIÈRES

IMPRIMERIE GÉNÉRALE DE CH. LAHURE
Rue de Fleurus, 9, à Paris

LES

ASSOCIATIONS OUVRIÈRES

DE CONSOMMATION, DE CRÉDIT

ET DE PRODUCTION

EN ANGLETERRE, EN ALLEMAGNE

ET EN FRANCE

PAR

EUGÈNE VÉRON

PARIS

LIBRAIRIE DE L. HACHETTE ET Cie

BOULEVARD SAINT-GERMAIN, N° 77

1865

HD

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/lesassociationso00vr

PRÉFACE

LIBRARY
NOV 10 1975
UNIVERSITY OF TORONTO

HD
3486
V4

PRÉFACE.

Depuis une année environ il se manifeste à Paris et dans la plupart des départements un mouvement d'association, qui marque dans la population ouvrière un besoin sérieux d'échapper à la condition que lui a faite l'immense développement de la grande industrie et du grand commerce. Ce n'est plus l'élan emporté et quelque peu désordonné de 1848. Le but est le même, mais les moyens sont différents. Les ouvriers d'aujourd'hui ont mis à profit les expériences faites par leurs prédécesseurs. La plupart des erreurs qui ont fait avorter un si grand nombre des tentatives précédentes, disparaissent par l'effet même de la pratique et font place à des idées plus justes sur les questions d'ordre social et économique.

Cependant le mouvement coopératif, suspendu chez

nous de 1851 à 1863 par les événements politiques, n'a eu à subir aucune interruption chez plusieurs des peuples qui nous avoisinent. Aussi sont-ils arrivés à des résultats dont nous sommes encore bien loin. Il m'a semblé qu'il pourrait y avoir quelque utilité à présenter un tableau d'ensemble de ce qui a été fait en Angleterre, en Allemagne et en France depuis une vingtaine d'années. Je ne parle pas des autres contrées, bien que le mouvement coopératif s'y développe avec une grande intensité[1], parce que les associations y sont encore trop récentes pour avoir une histoire, et que leurs espérances ne suffiraient pas pour nous instruire de ce que leur réserve l'avenir. Celles d'Angleterre et d'Allemagne au contraire ont déjà derrière elles un passé respectable, et l'épreuve que leur a fait subir le temps est suffisante pour que nous puissions sans trop de chances d'erreur étudier et apprécier les principes et les moyens qui les ont fait prospérer.

J'ai résumé les faits le plus brièvement et le plus clairement possible en m'appliquant à ne rien laisser passer d'important, et surtout à distinguer nettement dans chaque organisation les points essentiels et constitutifs de ceux qui sont purement locaux et en quelque

1. Voir par exemple, pour ce qui concerne l'Italie, une lettre de M. Francesco Vigano, dans le numéro de decembre 1864 du journal *l'Association*. Le mouvement cocpératif y semble plus prononcé même qu'en France.

sorte facultatifs. Une simple exposition n'aurait pas du tout rempli mon but, qui est, non pas de satisfaire la curiosité de quelques oisifs, mais d'offrir à la population ouvrière un moyen de s'instruire de ce qu'elle peut faire pour l'amélioration de sa condition physique et morale. Ce travail est spécialement adressé aux ouvriers des villes et des campagnes. Ils y trouveront, non pas des prédications et des conseils, mais la leçon même des faits, et un enseignement dont il ne tient qu'à eux de profiter. Il n'y a ici ni fiction, ni utopie; ce livre est avant tout un livre d'histoire, dont l'intérêt est tout entier dans l'importance des problèmes qu'il touche et dans la diversité des solutions pratiques qu'il expose. Ces problèmes se rapportent tous à l'avenir de la population ouvrière; les solutions se ramènent toutes à une solution unique, qui est l'association. Mais l'avenir de la population ouvrière, c'est l'avenir de la société tout entière, dont tous les membres, directement ou indirectement, sont également intéressés à tout ce qui touche à l'organisation du travail, de l'industrie, du commerce. Quant à l'association, elle est susceptible de bien des formes diverses, puisqu'elle doit naturellement se subordonner à la diversité des buts à atteindre et à celle des populations et des circonstances au milieu desquelles elle se produit.

Je ne sais si l'on m'accusera d'optimisme. Mais, je

l'avoue, l'impression qui me paraît ressortir clairement de tous les faits que j'ai rassemblés, est une impression de confiance et d'espoir. Le problème de la misère, contre lequel l'humanité se débat depuis qu'elle existe, me paraît résolu, du moins en principe. Il ne s'agit plus que d'appliquer la solution partout où elle est possible. Or, cette application ne se fera pas attendre, si l'on en juge par l'empressement que témoignent à peu près tous les peuples civilisés. Je crois que désormais la société n'a plus rien à craindre de ces tumultes populaires, causés bien moins par les souffrances de la misère présente que par l'impatience et l'irritation que jetaient dans les esprits le sentiment de leur impuissance contre les menaces de l'avenir et le désespoir de trouver une solution aux problèmes qui les tourmentaient. La pratique de l'association, si les gouvernements ont la sagesse de ne pas y apporter d'obstacles, doit avoir dans l'ordre des questions sociales les mêmes conséquences que la pratique du suffrage universel dans l'ordre des questions politiques. Elle désarmera les colères et les haines, en donnant à chacun le moyen d'améliorer sa situation. La révolution sociale, commencée à coups de fusil en 1848, comme la révolution politique en 1789, peut désormais s'achever pacifiquement, si aucune imprudence ne la force à redevenir violente. C'est ce que les gouvernements semblent comprendre, puisque

jusqu'à présent aucun n'a essayé sérieusement d'intervenir et de s'opposer au mouvement. Il faut espérer qu'ils persisteront dans cette attitude, et que le travail de la réorganisation du travail, si bien commencé dans un grand nombre de contrées, pourra se continuer et s'achever sans bouleversement.

LISTE ALPHABÉTIQUE

DES OUVRAGES CONSULTÉS ET CITÉS.

L'Association, bulletin international des sociétés coopératives. Fondé en octobre 1864, par une association d'écrivains. Le premier numéro a paru le 1er novembre. Bureau : à Paris, rue des Grands-Augustins, 26 ; à Bruxelles, Montagne-de-Sion, 17.

M. Batbie. *Le Crédit populaire.* Ouvrage couronné par l'Académie des sciences morales et politiques. 1 vol. grand in-18. Paris, 1863. Cotillon. Cet ouvrage est précédé d'une introduction très-intéressante, pleine de faits et d'idées, et où j'ai largement puisé, par M. Horn.

Revue britannique. Février 1864. Article de la Quarterly Review, traduit par M. Th. Leclaire.

M. A. E. Cherbuliez. *Journal des Économistes.* Novembre 1860. Un article sur les associations ouvrières, à propos de plusieurs publications de M. le professeur Huber, de Berlin.

M. André Cochut. *Les Associations ouvrières.* Histoire et théorie des tentatives de réorganisation industrielle opérées depuis la révolution de 1848. Paris, 1851.

MM. Ferdinand et Adolphe Hirn. Notice sur la transmission télédynamique. Colmar.

M. Anatole Lemercier. *Études sur les associations ouvrières.* 1 vol. in-12. Paris, chez Adrien le Clere, 1857.

M. E. Levasseur. *Histoire des classes ouvrières en France, depuis la conquête de Jules César jusqu'à la Révolution.* Ouvrage couronné par l'Académie des sciences morales et politiques. 2 vol. in-8. Paris, Guillaumin. 1859.

M. Casimir Périer. *Les Sociétés de coopération : la consommation, le crédit, la production, l'amélioration morale et intellectuelle par l'association.* Paris, Dentu ; Grenoble, Maisonville; Troyes, Gautiot-Bouquot. 1864.

LES ASSOCIATIONS OUVRIÈRES

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

SUR LES ASSOCIATIONS OUVRIÈRES

LES
ASSOCIATIONS OUVRIÈRES.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

SUR LES ASSOCIATIONS OUVRIÈRES.

§ I. Développement de l'industrie en France[1].

Depuis une quarantaine d'années environ, l'industrie et le commerce ont pris en France et dans le reste de l'Europe un développement qui ne paraît se ralentir par instants, que pour reprendr bientôt avec une énergie de plus en plus étonnante. Il semble que les crises presque périodiques qui les frappent ne soient que des moments de repos pendant lesquels ils recueillent et concentrent toutes leurs forces, pour les rendre plus fécondes.

1. *Histoire des classes ouvrières en France*, depuis la conquête de Jules César jusqu'à la Révolution, par M. E. Levasseur. Ouvrage couronné par l'Académie des sciences morales et politiques. — Paris, 1859. — Guillaumin et Cie. — 2 vol. in-8. La seconde partie, également couronnée par l'Académie dans un autre concours, va paraître prochainement. Elle contiendra l'histoire des classes ouvrières depuis la Révolution jusqu'à nos jours. C'est le seul travail complet qui ait été fait sur ce sujet. Le livre de M. Levasseur est une des œuvres les plus considérables de notre temps. Il suppose des recherches im-

Cet accroissement subit de la puissance productive de l'industrie, qui a nécessairement coïncidé avec une extension rapide du commerce, tient à plusieurs causes très-simples, mais dont on songe peu à se rendre compte. Aussi n'y a-t-il que bien peu de personnes qui comprennent la nécessité et les conditions de la révolution qui se prépare dans le travail.

La cause première, c'est l'émancipation du travail, délivré par la Révolution de toutes les entraves des corporations, et surtout des réglementations minutieuses et étouffantes sous lesquelles l'avaient écrasé la prudence méticuleuse et la protection oppressive de l'administration. Il faut voir dans le livre de M. E. Levasseur avec quel soin jaloux tous les maîtres de la France, depuis les Romains jusqu'à la Révolution, se sont appliqués à réglementer, c'est-à-dire à entraver le travail. Il semble qu'il s'agisse d'un ennemi à combattre. Sous prétexte de protéger le public contre les fraudes possibles de l'industrie et du commerce, on emprisonne toute activité dans un réseau inextricable de prescriptions insensées ou de prohibitions absurdes, dont le seul effet est de rendre la fraude inévitable et de donner lieu à une interminable série de procès, d'amendes et de confiscations. Toute innovation est rigoureusement proscrite. Tous les ministres, bons

menses d'autant plus difficiles que la matière était jusqu'alors à peu près inexplorée, et qu'il a fallu déterrer, fouiller et compulser une foule de documents souvent inédits, enfouis dans les bibliothèques publiques, ou dans les archives locales, et perdus dans d'énormes recueils de lois, ordonnances et règlements de toute nature. La seule liste des collections, des recueils et des ouvrages qu'il a fallu se procurer et étudier suffit pour effrayer un travailleur moins déterminé que M. Levasseur. On ne saurait trop recommander la lecture de cet ouvrage à quiconque voudra se faire une idée exacte des misères et des progrès du travail en France.

ou mauvais, sauf un bien petit nombre d'exceptions, s'acharnent avec un zèle égal à combattre toute tentative de progrès, et, n'était le nombre infini des règlements qui en rend souvent l'application impossible et leurs perpétuelles contradictions qui les détruisent les uns par les autres, et qui forcent, par l'embarras où ils les jettent, la tolérance des gens de loi et des agents de l'administration, n'étaient surtout les troubles et les désordres si fréquents jusqu'au dix-septième siècle, qui suspendent l'application des ordonnances et des règlements et qui souvent les font oublier, il est à croire que l'industrie et le commerce auraient fini par se lasser de cette lutte sans trêve contre l'inintelligence de l'administration, et qu'ils seraient tombés au point où nous les voyons aujourd'hui en Turquie.

La Constituante en décrétant la liberté du travail lui a rendu la vie et le mouvement. Mais les interminables guerres du premier Empire, la dépopulation et l'appauvrissement qui en furent la suite, les inquiétudes perpétuelles qu'elles entretenaient dans les esprits, la manie réglementante qui fut une des maladies de ce règne, empêchèrent le décret de la Constituante de porter tous ses fruits. Si la liberté est la condition vitale du travail, le calme et la sécurité ne lui sont guère moins nécessaires ; or c'est ce qui lui a manqué complétement jusqu'en 1815. Cette date, si triste pour la France par d'autres côtés, eut du moins cet avantage, que, en lui rendant la paix, elle lui permit de porter vers l'industrie et le commerce son activité et son ardeur, si stérilement détournés sur les champs de bataille. Il sembla qu'elle voulût réparer le temps perdu comme si les besoins accumulés pendant cette longue

période de guerres eussent réclamé impérieusement une satisfaction trop longtemps refusée. Cette satisfaction, ils la trouvèrent dans un prodigieux accroissement de la production. Les découvertes récentes de la mécanique mirent au service de l'industrie des forces jusqu'alors inconnues qui se substituèrent rapidement aux instruments imparfaits dont elle avait dû se contenter jusqu'alors. L'emploi des moteurs hydrauliques, des machines à vapeur, depuis longtemps répandu en Angleterre, commença à devenir général en France dans les grandes exploitations et décupla les forces de la production. La prospérité qui en résulta pour ceux qui avaient donné l'exemple le rendit bientôt contagieux, et en moins d'un demi-siècle, la France s'est trouvée couverte de vastes usines, qui fournissent chaque jour à la consommation une masse effroyable de produits de toute espèce.

Le commerce naturellement a suivi le même mouvement. A mesure que les forces mécaniques se substituaient aux forces musculaires, que les grandes manufactures remplaçaient les petits ateliers, la boutique, l'échoppe de nos pères a fait place aux vastes magasins; le travail sur commande, si commode, mais si lent, a disparu ou tend à disparaître devant la confection. Presque partout maintenant le commerce procède par grands approvisionnements. Le public veut pouvoir choisir et n'a plus le temps d'attendre.

Une autre révolution nécessairement attachée aux deux premières s'est faite dans les opérations de banque et dans tout ce qui se rattache au crédit. Les institutions de crédit, qui naguère suffisaient aux besoins restreints de l'industrie et du commerce, sont devenues bien vite insuffisantes pour l'énorme mouve-

ment d'affaires qui a été la suite de la transformation de l'industrie. Pour monter ces immenses établissements, pour fournir à ces puissantes machines les matières qu'elles transforment si rapidement, pour approvisionner ces vastes magasins dont quelques-uns contiennent et écoulent chaque année plus de marchandises que n'en consomment des villes entières, il faut des accumulations de capitaux qui auraient effrayé l'imagination de nos pères. Des millions ne suffisent plus, là où ils se contentaient de quelques milliers de francs. Ces millions, c'est le crédit qui en fournit la meilleure partie. Aussi la banque, l'intermédiaire naturelle de l'offre et de la demande des capitaux, a-t-elle pris un accroissement correspondant à celui de l'industrie et du commerce. Elle s'est faite à leur image, et pour suffire à leurs besoins, elle a dû simplifier et accélérer ses moyens d'action, en même temps qu'elle a étendu le champ de ses opérations. De formidables compagnies financières se sont formées, dont l'unique fonction est de puiser dans le public tous les capitaux disponibles, de les attirer par tous les moyens possibles de séduction, pour les mettre au service de la grande industrie et du grand commerce [1].

1. Malheureusement la banque, naturellement indifférente à la qualité du prêteur pourvu que l'opération lui présente des garanties et des avantages, emploie trop souvent les puissants moyens d'action dont elle dispose pour mettre au service de l'État les capitaux qui seraient bien mieux employés par l'industrie et le commerce. Ou pour mieux dire, c'est l'Etat lui-même qui se fait banquier, et qui abuse de la garantie de la fortune publique et de tous les moyens de séduction dont il dispose pour attirer à lui la plus grande partie des capitaux, qu'il immobilise ensuite dans des travaux somptueux, mais d'une utilité souvent contestable ; de là la crise financière qui pèse si lourdement sur notre pays. Elle ne cessera que quand on cessera de détourner les capitaux de leur emploi naturel.

§ II. Conséquences du développement de l'industrie.

Rien n'est plus naturel que ces conséquences du développement rapide de l'industrie. Du moment que les besoins augmentent, la production doit augmenter. Le commerce, qui n'est qu'un intermédiaire entre le producteur et le consommateur est incessamment entraîné dans le même mouvement, et ce progrès simultané de la production et de la consommation doit fatalement en déterminer un semblable dans les institutions de crédit.

Jusqu'ici il n'y a donc ni à s'étonner ni à se plaindre car nous ne voyons partout que des progrès : progrès de la production, progrès du commerce, progrès de la banque, dérivant tous également du progrès de la consommation, c'est-à-dire de la satisfaction de plus en plus complète d'un plus grand nombre de besoins. Comment donc se fait-il, si tout progresse autour de nous, que le paupérisme semble devenir de plus en plus menaçant et que la misère se fasse de plus en plus envahissante ? Le bien ne peut-il se développer sans que le mal se développe parallèlement, et sommes-nous condamnés à payer un des deux progrès par l'autre ?

Ce qu'il y a de certain, c'est que à mesure que la grande industrie et le grand commerce se développent le petit commerce et la petite industrie dépérissent. Et ce n'est pas seulement un fait, c'est une nécessité. Il est clair que le travail par grandes masses diminue les frais généraux, répartis sur un plus grand nombre de produits, et que par conséquent le grand manufacturier peut, à qualité égale, livrer ses produits à meilleur marché. Une grande usine, une grande machine

à vapeur, toute proportion gardée, coûte moins qu'un petit atelier et qu'un moteur d'une puissance médiocre; et, ce qui est moins vraisemblable à première vue, les débouchés, pour les grandes manufactures, sont plus faciles et plus sûrs que pour les petites. Les commerçants aiment mieux s'adresser aux industriels qui, produisant beaucoup, peuvent les servir par masses plus considérables, qui les exposent moins, dans les moments de presse, à des délais préjudiciables à leurs intérêts; et qui d'ailleurs, ayant un nom et une réputation à soutenir, leur offrent plus de sécurité pour la qualité des produits.

La même raison assure aux grandes maisons de commerce la préférence du public, qui d'ailleurs y trouve l'avantage d'un choix plus considérable et d'un renouvellement plus régulier des marchandises. Le petit commerce n'a guère d'assuré que la clientèle des malheureux, auxquels il offre plus de facilité de crédit, ce qui est loin d'être pour lui un avantage. Ajoutez à cela que si le petit commerce et la petite industrie se trouvent par leur position obligés d'accorder plus de crédit, ils ont à l'obtenir pour eux-mêmes beaucoup plus de difficultés que leurs concurrents.

De là, la décadence progressive de la plupart des petits établissements; et l'obligation où se voient réduits un grand nombre de petits industriels et de petits commerçants de redescendre de la condition de patron à celle d'ouvriers ou d'employés. Et la plupart du temps, ils ne s'y résignent que quand ils sont à bout de ressources et complétement ruinés. De là encore le nombre croissant des faillites, qui sont un des fléaux de notre époque.

Les mêmes causes qui ruinent les petits industriels

et les petits commerçants établis, empêchent naturellement les employés de commerce et les ouvriers de pouvoir s'établir. En leur fermant les issues, en leur ôtant l'espoir du bien-être et de l'indépendance, qui les stimulerait à l'épargne et au travail, elles les livrent au découragement et par suite à la dissipation, qui produit la misère et les vices qui l'accompagnent. Que peut faire l'ouvrier isolé, réduit à ses propres forces, sans appui, sans crédit, sans espoir en face de cette coalition d'intérêts qui tous conspirent à assurer la prédominance de la grande industrie? Un grand nombre renonce à la lutte, s'abandonne, et se laisse peu à peu envahir par la misère.

§ III. Accroissement apparent du paupérisme.

Ce qu'il y a de plus terrible, c'est que la prospérité même de l'industrie se tourne en piége pour l'ouvrier. Tant que les affaires marchent et que le travail abonde, l'ouvrier habile et laborieux peut gagner un salaire assez élevé, d'après lequel il s'accoutume à régler ses dépenses. Il a de quoi se loger, se nourrir, s'habiller d'une manière convenable. Il prend des habitudes de propreté et de bien-être relatif, qui font pénétrer en lui un légitime sentiment d'indépendance et de fierté. Rien de plus naturel et de plus juste. L'homme qui vit honnêtement de son travail et qui élève vaillamment sa famille a le droit de ne courber la tête devant personne, et de se sentir fier de soutenir par ses seuls efforts plusieurs existences.

Mais l'industrie par sa puissance même de production, est sujette à des crises terribles et subites, qui lui

étaient inconnues quand elle marchait à la remorque des besoins de la consommation. Maintenant qu'elle les devance, elle est exposée à se tromper dans ses prévisions et dans l'appréciation des concurrences contre lesquelles elle a à lutter et qui concourent à la satisfaction des mêmes besoins publics. Condamnée à procéder par tâtonnements et par conjectures, jusqu'à ce qu'on ait trouvé le moyen de prévoir les nécessités de la consommation ou d'élargir indéfiniment les débouchés, sans cesse aiguillonnée par la crainte de manquer les occasions et de rester en deçà des demandes, elle se trouve sans cesse entraînée à exagérer la production et à accumuler les produits au delà du nécessaire. Alors il faut suspendre ou ralentir le travail jusqu'à ce que l'équilibre soit rétabli. De là des chômages nécessairement imprévus qui viennent tout à coup surprendre l'ouvrier, et contre lesquels la plupart du temps il n'est pas suffisamment armé[1]. Il est si difficile, quand tout marche à souhait, que le travail abonde, de s'imaginer sérieusement que dans quelques jours peut-être tout cela va s'arrêter, et qu'il va falloir attendre des semaines et peut-être des mois entiers dans une morne et désespérante oisiveté! Il est si difficile surtout, lorsqu'on gagne juste de quoi nourrir sa famille, de retrancher, d'épargner, de mettre en réserve pour les jours mauvais! L'homme volontiers s'abandonne à la chance et il

1. Je ne parle pas ici des chômages réguliers qui frappent chaque année, à époque fixe, la plupart des industries. Par cela même qu'ils sont réguliers, ils doivent être prévus, et par là peuvent être moins terribles que les crises subites qui prennent l'ouvrier au dépourvu. Il est vrai que, dans la plupart des cas, l'effet est le même pour l'ouvrier imprévoyant. Nous verrons que la plupart des associations ont trouvé le moyen de supprimer les chômages, ce que n'avaient jamais pu faire les patrons, qui n'y avaient aucun intérêt.

se refuse à prévoir les misères, quand cette prévision ne s'impose pas impérieusement. Or, dans la question des crises et des chômages, tout est livré au hasard, à la merci des caprices de la fortune, car on n'a encore imaginé aucun moyen de se rendre un compte précis à un moment donné, si ce n'est dans le passé, des nécessités de la consommation, ni par conséquent de déterminer et de distribuer l'effort de la production. Voilà donc l'ouvrier, et le plus laborieux, surpris au dépourvu, condamné à l'humiliation et à la douleur de ne pouvoir suffire aux besoins de sa famille, obligé de laisser ses enfants manquer de pain, déchu enfin d'un seul coup de tous ses sentiments d'indépendance et de légitime orgueil.

Autrefois l'industrie, dans les temps de tranquillité, ne connaissait pas ces brusques variations, ces terribles et soudaines ruptures d'équilibre entre le salaire et les besoins. Sa marche était plus uniforme et plus lente; les salaires variaient peu. L'ouvrier n'était guère exposé à prendre l'habitude et le besoin d'un certain bien-être et surtout d'un certain nombre de sentiments qui maintenant lui rendent plus pénibles ces déchéances subites. Le nombre de ceux qui souffraient était infiniment plus considérable, mais la misère y était moins poignante, moins cruelle, parce qu'elle était en quelque sorte répartie de façon plus régulière et plus générale. Les malheureux n'étaient pas, comme maintenant, ballottés d'une espèce de bien-être à un dénûment affreux, aggravé par la comparaison amère du passé au présent. L'œil n'était pas blessé par le contraste permanent des grandes fortunes industrielles et de l'indigence temporaire, mais terrible, des ouvriers qui ont contribué par leur travail à les créer.

Une autre raison qui contribue beaucoup à rendre le paupérisme de nos jours plus apparent, c'est l'accumulation des misères sur un petit nombre de points. Jusqu'à la Révolution de 1789, la misère était affreuse dans les campagnes, plus encore que dans les villes, et par là même elle frappait moins les yeux; mais depuis le développement de l'industrie, le travail des manufactures a attiré dans un certain nombre de centres tous les bras inoccupés des environs, et ces accumulations donnent au paupérisme une apparence formidable que dissimulait autrefois la dispersion des malheureux. On ne peut songer sans une poignante émotion à ces effroyables entassements de misérables que la pauvreté amasse dans les villes industrielles. A Paris, sur une superficie de 7806 hectares, on compte 40 056 ménages indigents; c'est un nombre total de 101 570 personnes, qui, déduction faite des secours à domicile, reçoivent de la charité publique 4 200 000 fr. par an, c'est-à-dire 34 fr. par an, 2 fr. 85 c. par mois, 9 c. par jour. Dix mille six cent trente-six ménages occupent des logements de moins de 100 fr. par an, c'est-à-dire d'infects galetas sans air et sans lumière; 19 312 ménages payent des loyers de 100 à 200 fr.; or, au prix où sont les logements à Paris, peut-on bien s'imaginer quelle misère supposent de pareils chiffres? Dans certains arrondissements, tels que le 5e, le 14e et le 20e, il y a un ménage indigent sur deux; dans le 13e, presque toutes les familles sont inscrites au bureau de bienfaisance [1].

A Troyes, sur les 9123 personnes qui composent la

1. Voir le livre de M. Husson, sur l'état présent de la population indigente secourue à domicile dans Paris.

population ouvrière, il y en a 4531 qui sont portées sur les registres du bureau de bienfaisance, et cette proportion est encore inférieure à celle de quelques autres villes manufacturières de France, notamment Saint-Quentin et Limoges[1].

Il est inutile de chercher d'autres exemples. Ceux qui en voudront un plus grand nombre les trouveront sans peine dans les livres de MM. Villermé, Blanqui, Louis Raybaud, Jules Simon, Augustin Cochin, etc., etc. Ce que j'en ai dit suffit pour le but que je me propose.

§ IV. Diminution réelle de la misère.

Ces faits, malheureusement trop vrais, ont servi de textes à des déclamations soi-disant humanitaires, qui seraient de nature à décourager tous les efforts et toutes les tentatives de lutte contre la misère, s'il était vrai que la perpétuité de cette misère fût une conséquence nécessaire du développement de l'industrie. On a été jusqu'à dire que si le mot *paupérisme* est nouveau dans la langue, c'est qu'il répond à un fait nouveau dans la condition des classes ouvrières. C'est une singulière application de la philologie à l'histoire des sociétés, comme si la principale cause de la ruine de la puissance romaine n'avait pas été précisément cet effroyable paupérisme, qui faisait du peuple de Rome un peuple de mendiants à la solde et à la charge des riches, d'autant plus terrible qu'il était sans remède, puisqu'il lui manquait la ressource du travail, désho-

1. *Du paupérisme à Troyes et des institutions destinées à le combattre*, par M. Édouard Vignes.

noré et monopolisé par l'esclavage; comme si Athènes elle-même n'avait pas eu sa taxe des pauvres, de même que l'a eue l'Angleterre, longtemps avant les grands accroissements de l'industrie.

Voici quelques citations qui montreront jusqu'où est allée la misère de la population ouvrière à plusieurs époques de notre histoire. Après avoir tracé le tableau des souffrances de l'industrie au treizième et au quatorzième siècle, M. E. Levasseur ajoute : « Quelque chétive que soit son existence, l'homme s'y attache en désespéré, et plusieurs générations luttent au milieu des plus cruelles privations avant que la faim ou la maladie aient tué tous ceux qui ne pouvaient se faire une place dans le monde. C'est ce qui arriva au quatorzième et au quinzième siècles. Le nombre des mendiants était effrayant. Les rois et les communes prenaient des mesures pour interdire le vagabondage et pour nourrir les infirmes, mais le mal était trop grand pour être guéri par la charité ! Les villes se défendaient contre l'invasion des pauvres étrangers qui affluaient de toutes parts[1]. »

« La fin du seizième siècle n'est pas plus brillante[2]. Une ordonnance du 16 mars 1595 constate que dans plusieurs provinces « quasi tous les villages estoient « inhabités et déserts. » L'Estoile nous montre « des « processions de pauvres qui se voyoient par les rues « de Paris en telle abondance qu'on n'y pouvoit passer, » et il nous apprend qu'à l'hôtel-Dieu il mourait près de six cents personnes par mois, « la plupart de faim et « de nécessité. »

1. *Histoire des classes ouvrières en France.* Tome I, p. 574.
2. *Ibid.*, t. II, p. 134.

Dans le livre de M. Alphonse Feillet, sur la misère au temps de la Fronde, on trouve une foule de détails comme celui-ci. A Limours, près Paris, où il ne se passa rien d'extraordinaire de 1647 à 1652, les naissances descendent de 34 à 19; en revanche les décès montent de 26 à 101. Quant aux mariages, ils diminuent progressivement pour arriver à zéro. De 1650 à 1653 on ne se mariait plus. La statistique présente ailleurs à peu près les mêmes résultats.

En 1698, Vauban, dans la préface de son *Projet d'une dixme royale* disait : « La vie errante que je mène depuis quarante ans et plus, m'ayant donné occasion de voir et visiter plusieurs fois et de plusieurs façons la plus grande partie des provinces de ce royaume, j'ai souvent eu occasion de donner carrière à mes réflexions et de remarquer le bon et le mauvais du pays, d'en examiner l'état et la situation, et celui des peuples, dont la pauvreté, ayant souvent excité ma compassion, m'a donné lieu d'en rechercher la cause. Il est certain que ce mal est poussé à l'excès, et que si l'on n'y remédie, le même peuple tombera dans une extrémité dont il ne se relèvera jamais, les grands chemins de la campagne et les rues des villes et des bourgs étant pleins de mendiants que la faim et la nudité chassent de chez eux.

« Par toutes les recherches que j'ai pu faire depuis plusieurs années que je m'y applique, j'ai fort bien remarqué que dans ces derniers temps près de la dixième partie du peuple est réduite à la mendicité et mendie effectivement; que des neuf autres parties, il y en a cinq qui ne sont pas en état de faire l'aumône à celle-là, parce que eux-mêmes sont réduits à très-peu de chose près à cette malheureuse condition; que des quatre autres parties qui restent, trois sont fort mal aisées et

embarrassées de dettes et de procès, et que dans la dixième, où je mets tous les gens d'épée, de robe, ecclésiastiques et laïques, toute la noblesse haute, la noblesse distinguée, et les gens en charge militaire et civile, les bons marchands, les bourgeois rentés et les plus accommodés, on ne peut pas compter sur cent mille familles; et je ne croirais pas mentir quand je dirais qu'il n'y en a pas dix mille, grandes ou petites, qu'on puisse dire fort à leur aise. »

Voilà où en était la France sous le glorieux règne de Louis le Grand, comme continue à l'appeler l'adoration monarchique. Je pense que ces citations, qu'il serait facile de multiplier, n'ont pas besoin de commentaires. Il est bien évident que nous sommes maintenant dans une situation plus prospère. L'abondance des produits créés par les machines et par l'industrie perfectionnée de notre temps a singulièrement augmenté le bien-être général des classes laborieuses. Mais ce qui est également vrai, c'est que le bien-être des classes riches a pris un développement plus rapide encore, et que la comparaison des distances entre les deux parties de la population produit en effet une illusion qui semble donner raison aux panégyristes du passé et aux ennemis des progrès modernes. Le sentiment de cette inégalité croissante, résultant de la différence du mouvement de progression des deux classes, a trompé beaucoup de gens. Ce n'est pourtant qu'une erreur d'optique, semblable à celle qui se produit, lorsque emporté par la rapidité des chemins de fer, il nous semble voir les voitures que nous dépassons entraînées en arrière par une force invisible, malgré les efforts que fait le cheval pour avancer. C'est surtout dans les campagnes que la misère a diminué. En

rendant à la culture les biens de main-morte que le clergé laissait improductifs, en faisant tomber aux mains des paysans ces parcs immenses que stérilisait le luxe de la noblesse, en abolissant le droit d'aînesse qui s'opposait à la division des propriétés et qui immobilisait entre des mains oisives une si grande part du territoire de la France, la Révolution a transformé la condition des habitants des campagnes. Après avoir été longtemps les plus malheureux, les plus exposés aux pillages et aux désastres de toute espèce, ils sont devenus les privilégiés du travail, grâce à l'accession à la propriété. S'il y a encore des misères individuelles dans les campagnes, il n'y a plus de ces accumulations de malheureux et de mendiants, dont nous parlent les histoires du passé. Or, les habitants des campagnes, c'est plus de la moitié des habitants de la France, et s'il est reconnu que leur état s'est amélioré, c'est déjà un grand progrès accompli.

Le développement de l'industrie n'a pas été inutile à cette augmentation de la richesse dans nos campagnes. D'abord en leur demandant une partie de ses matières premières, elle a rendu plus productif le travail du paysan, en même temps que l'accroissement de la puissance productive a mis à sa portée des produits jusqu'alors réservés au petit nombre. Mais le plus grand service qu'elle leur ait rendu, ça été de leur prendre presque tous leurs pauvres. Tous ceux qui dans les campagnes avaient peine à gagner leur vie, ont afflué dans les villes de manufactures. Il en est résulté une élévation sensible des salaires pour les ouvriers de l'agriculture, et un accroissement très-marqué de bien-être pour les malheureux qui sont venus louer leurs bras à l'industrie. On voit que dans

le partage, les campagnes ont été les mieux traitées.

Toute leur population aisée leur est restée, la plupart de leurs pauvres les ont quittées et sont venus s'entasser dans les villes. Mais pourquoi cette émigration? Évidemment parce que l'industrie des villes leur offrait des ressources qui leur manquaient aux champs. Donc, malgré ses chômages et tous les autres reproches qu'on peut lui faire, ce n'est pas l'industrie qui produit le paupérisme, pas plus qu'en médecine les mouches ne produisent les humeurs qu'elles attirent au dehors. Au point de vue du paupérisme, l'industrie joue le même rôle. Elle attire, pour ainsi dire, à la surface du corps social la misère qui lui rongeait les entrailles, elle la rend visible pour tous, elle en est à la fois le dérivatif et le remède, elle ne l'accumule sur certains points que parce qu'elle en purge le reste de la société, et en l'accumulant, elle la rend plus facile à guérir[1].

1. D'ailleurs il faut se mettre en garde contre certaines causes d'erreur dont on ne se défie pas assez. Les questions sociales inquiétaient peu les hommes il y a deux cents ans, et l'on ignorait assez généralement ce qui se passait au delà d'un horizon fort restreint. Il en est tout autrement aujourd'hui. L'esprit d'observation, l'étude des questions économiques, la statistique ont fait des progrès considérables, et mettent au service de chacun des masses de faits et de renseignements qui manquaient autrefois. Il en résulte que, pour la question spéciale qui nous occupe, nos observations portent, non plus sur le petit nombre de faits qui se passent autour de nous, mais sur une multitude de documents qu'il nous est facile de rassembler. De là ces chiffres énormes qui nous effrayent, bien qu'ils soient singulièrement inférieurs à ceux qui, dans les siècles passés, auraient été le résultat nécessaire d'enquêtes semblables à celles auxquelles nous nous livrons aujourd'hui et qui se poursuivent partout, grâce aux facilités d'une civilisation plus avancée, et surtout grâce aux progrès des sentiments d'humanité et de compassion pour ceux qui souffrent.

§ V. Remèdes aux misères présentes.

Quand je dis que l'industrie guérira les maux qu'on l'accuse d'avoir produits parce qu'elle les a rendus manifestes, je ne parle pas seulement de l'industrie telle qu'elle est, mais de l'industrie telle qu'elle sera dans un avenir certainement peu éloigné. Nous sommes en ce moment dans un état de transition, et nous en subissons tous les inconvénients. Si j'ai pu disculper l'industrie d'un certain nombre des reproches qu'on lui adresse, il n'en est pas moins certain que la progression du bien-être dans la classe ouvrière est moins rapide que dans les autres, et que, si cette inégalité est facilement explicable, ce n'est pas une raison pour que ce soit parfaitement normal, et que nous nous dispensions d'en chercher le remède. D'autant plus que dans les questions qui touchent d'aussi près à l'homme, les réalités matérielles sont loin d'être les plus importantes. Il est facile de démontrer que les conditions physiques de la vie sont meilleures maintenant pour l'ouvrier qu'elles ne l'ont été dans le passé; mais il n'est pas moins vrai que le sentiment de l'inégalité croissante qui le sépare de plus en plus des autres classes lui rend sa position plus pénible qu'elle ne semble l'être en réalité, quand on se contente de la comparer à ce qu'elle fut autrefois, et que cela suffit pour l'empêcher de jouir des progrès modernes. Il en résulte que s'il est moins misérable, il n'est guère moins malheureux.

D'ailleurs, comme je l'ai montré précédemment (§ II et III), il est certain que la substitution des forces mécaniques aux forces de l'homme a entraîné dans les

conditions du travail une transformation, qui pour être heureuse par ses résultats généraux, a eu cependant quelques inconvénients. Elle a imprimé à l'industrie une secousse dont elle n'est pas encore remise, et il faudra encore bien du temps pour que l'équilibre se rétablisse. D'un autre côté il m'est impossible de considérer comme définitif un état qui force les mères de famille à abandonner leurs enfants pendant des journées entières pour aller travailler à la fabrique, et qui les entasse pêle mêle avec les hommes dans ces grands phalanstères industriels, dont la concurrence tue le travail isolé, où le mélange des sexes fait oublier ou oblitère d'avance le sentiment de la famille, en supprimant trop souvent le mariage au profit d'une promiscuité hideuse. L'homme n'est pas fait pour vivre en troupeau, et il faudra bien que de progrès en progrès on revienne au point d'où l'on est parti. Seulement on y reviendra mieux armé, et si la vie doit y gagner en moralité et en dignité, l'industrie n'y perdra rien. Je sais bien que cette affirmation fera sourire beaucoup de gens, qui sont convaincus que l'industrie est définitivement et pour toujours établie dans ces grandes usines, et qu'elle n'y pourrait renoncer qu'en renonçant à tous ses avantages. Pour moi je ne le crois pas. On reviendra, au moins pour un grand nombre d'industries, au travail isolé et à la vie de famille, car là est la tendance et l'éternel instinct de l'humanité. Il suffira pour cela qu'on trouve le moyen de fractionner et d'assouplir ces forces immenses qui maintenant nous commandent et nous tyrannisent. Ce sont les grandes inventions modernes qui ont jeté le trouble dans les conditions normales de l'existence; de nouvelles inventions plus parfaites le feront dis-

paraître. Ce mouvement commence déjà à se manifester, comme l'a remarqué très-justement M. Horn. Voici que la machine à coudre va permettre au travail isolé de soutenir la lutte contre le grand atelier. La machine Lenoir, à gaz dilaté, bien que encore imparfaite, menace l'empire exclusif de la vapeur, et permettra dans un avenir prochain de rétablir le petit atelier auprès de la grande usine. En Angleterre, dans la citadelle de la grande industrie, des associations d'ouvriers ont commencé à construire des ateliers en miniature, pourvus d'un outillage à la vapeur, qu'elles louent à des individus qui les exploitent en famille, reproduisant ainsi le vieux système de l'industrie domestique, combiné avec tous les perfectionnements de la mécanique. Ces essais ont parfaitement réussi, malgré la crise cotonnière, et l'on ne doute pas que leur succès ne suscite un grand nombre d'imitateurs. Une découverte récente[1], due à un manufacturier français, M. Ferdinand Hirn, du Logelbach, près Colmar, en permettant de transporter et de distribuer toute espèce de forces motrices à des distances très-considé-

1. Voici en quoi consiste cette découverte. Tout le monde sait que le mode actuel de transmission des forces motrices, l'arbre de couche, absorbe rapidement la force qu'il est chargé de transmettre. M. Hirn le remplace par un système de poulies, mises en mouvement par un très-léger câble de fil de fer. Avec le système de M. Hirn, il suffit d'un moteur de la force de 121 chevaux pour transmettre une force de 100 chevaux à 20000 mètres de distance. La perte n'est donc que de 21 chevaux. Avec le mode ordinaire de transmission, il faudrait pour faire parvenir une puissance de 100 chevaux à la même distance un travail de 780 400 chevaux, et les arbres de couche qui seraient chargés de transmettre cette force devraient peser 132 700 tonnes. La perte de force s'élèverait dans ce cas au chiffre énorme de 780 300 chevaux. Ces chiffres sont rigoureusement établis par le calcul. Du reste il ne s'agit pas ici d'une simple théorie. Le système télédynamique de M. Hirn a déjà été appliqué dans un grand nombre d'usines

rables, sans déperdition sensible, va donner une impulsion nouvelle à ce mouvement de décentralisation industrielle. C'est le point de départ d'une révolution prochaine dans les conditions du travail. Comme le dit M. Hirn, jusqu'à présent la force motrice était *localisée*, désormais elle sera *mobilisée*. La société Bâloise, connue sous le nom de *Compagnie d'utilisation des forces du Rhin*, a le projet d'appliquer cette heureuse découverte à la chute de Schaffouse, pour distribuer la force et le mouvement dans toutes les directions, à toutes les distances où des exploitations industrielles et agricoles pourront les réclamer. Désormais il ne sera plus nécessaire d'agglomérer les travailleurs autour de la machine motrice; le travail en famille redevient possible et le rêve de M. Jules Simon, dans *l'Ouvrière*, cesse d'être une utopie.

L'agriculture en profitera comme l'industrie. Mais déjà, de ce côté, le problème de la division des forces et de leur mobilisation est en partie résolue depuis plusieurs années. Pendant longtemps on avait pu croire que les machines fixes donneraient aux grandes

en France, en Allemagne, en Suisse et en Angleterre. La seule maison Stein et Cie, de Mulhouse, a construit et établi près de quatre cents appareils de transmission de cette nature, et quelques-uns transportent et distribuent le travail de moteurs hydrauliques et à vapeur à des distances de 1500 mètres. L'expérience a partout confirmé les conclusions du calcul. Cette invention me paraît appelée à jouer un rôle considérable dans les destinées de l'industrie et du travail. Pour les détails d'application, je renvoie à la notice écrite par M. Hirn lui-même sur la transmission télédynamique. Elle est accompagnée de plans très-complets, et d'un appendice où l'un de nos savants les plus distingués, M. Adolphe Hirn, frère de l'inventeur, établit par le calcul la déperdition de force qui résulterait nécessairement de l'emploi des transmissions ordinaires pour une distance de 20000 mètres, et le poids que devrait avoir l'arbre de couche. M. Hirn n'a pas pris de brevet.

exploitations agricoles un avantage qui finirait par ruiner la petite culture. Maintenant la locomobile s'en va de champ en champ et de grange en grange, labourer la terre, moissonner les récoltes et battre le grain du pauvre paysan aussi bien que du grand propriétaire terrien.

Sans doute il y a encore beaucoup à faire et il n'est pas temps de s'endormir, mais du moins le principe est trouvé. Il ne reste plus qu'à en perfectionner, en faciliter et en propager les applications Si les grandes découvertes de la science moderne ont jeté dans la société un trouble passager et ont pu paraître mettre en péril quelques-uns des sentiments dont le développement importe à la civilisation, un nouvel effort de ce même génie inventif va tout faire rentrer dans l'ordre, et par une distribution plus égale de ses bienfaits, il donnera aux besoins moraux et physiques de l'humanité la satisfaction qu'elle a semblé un moment vouloir leur refuser. Les moralistes se sont trop pressés de crier anathème au progrès et de désespérer de l'avenir. Avant d'accuser la science, il faut lui laisser compléter son œuvre; avant de prendre le deuil de la famille dévorée par la manufacture et de l'humanité immolée au dieu coton, il eût été bon de s'assurer que le mal était réel. Pour être si prompt à penser que le mal doive sortir d'un accroissement de forces, il faut croire que l'humanité est disposée à en faire mauvais usage, il faut la croire mauvaise de nature et fatalement entraînée au mal. Pour moi, je l'avoue, je crois exactement le contraire, je suis convaincu que le mal n'est qu'une forme de l'ignorance, et que toute puissance nouvelle est un instrument de progrès et de moralité.

§ VI. Nécessité de l'association.

A mon avis, le problème est désormais résolu. La possibilité matérielle de l'émancipation et de la reconstitution de la petite industrie est démontrée, puisque la mécanique qui l'a désarmée la relève à son tour, et lui fournit les instruments nécessaires pour soutenir la lutte. Il ne reste plus qu'à s'en emparer et à savoir en faire usage. Or cela dépend des hommes. Il est bien clair que ces instruments n'agiront pas par eux-mêmes, et que si une révolution dans les conditions du travail est possible, elle ne se fera qu'à la condition que les ouvriers se donneront la peine de la vouloir et de l'entreprendre. Il ne s'agit plus de compter sur la charité publique ou privée, qui a créé plus de misères qu'elle n'en a soulagé, en habituant les hommes à l'humiliation et en brisant dans les âmes le ressort de l'initiative personnelle. L'indépendance ne s'acquiert jamais que par l'énergie et la résolution. On pourra bien trouver quelques chefs d'industrie qui, à l'exemple de ceux de l'Alsace, s'efforceront de défendre leurs ouvriers contre la misère, en stimulant en eux les meilleurs instincts de la nature humaine. Mais ce sera toujours l'exception; le plus prudent et le plus sûr pour les ouvriers est de ne compter que sur eux-mêmes.

Du reste, il ne s'agit pas ici de faire un effort bien héroïque et bien difficile. Tous ces instruments dont nous venons de parler sont à la disposition de l'ouvrier, s'il veut les prendre. Pour cela le moyen est tout trouvé, c'est l'association, l'association de crédit qui leur fournira l'argent nécessaire pour acheter ces machines et

les matières premières du travail; l'association de consommation, qui leur donnera le moyen de diminuer leurs dépenses et de se former un capital; l'association de production, qui est le couronnement logique des deux autres, et qui, en émancipant les ouvriers du salariat, ajoutera à leur gain une part des bénéfices qui, d'ordinaire, restent entre les mains du patron. C'est là qu'est désormais le salut. Sans l'association, les inventions modernes de la mécanique ne peuvent rien pour les ouvriers, ou du moins elles peuvent peu de chose, car, après tout, elles coûtent encore trop cher pour que chaque ouvrier puisse s'en procurer une à lui tout seul, et la quantité de matières premières qu'elles consomment dépasserait les ressources dont il pourrait disposer. Des associations seules peuvent supporter les frais de premier établissement, de loyer, d'approvisionnement, qu'exigent les habitudes de l'industrie moderne; des associations seules peuvent, par la solidarité, offrir des garanties suffisantes pour donner à leurs exploitations le crédit dont elles ont besoin. Tel qui n'hésitera pas à prêter à une association solidaire, refuserait tout crédit à chacun de ses membres en particulier, quelle que soit leur honnêteté personnelle. La garantie de l'ouvrier isolé est comptée pour peu de chose, quand il n'a à offrir en gage que son travail et ses espérances, mais la garantie solidaire de l'association est sérieuse, parce que la répartition des risques sur plusieurs têtes les rend à peu près nuls. Le plus honnête homme peut mourir; une association ne meurt pas d'un seul coup. D'ailleurs, l'ouvrier isolé ne dispose, en général, que d'un nombre restreint de débouchés; sa clientèle est presque nécessairement peu considérable dans le commencement; et ce sont surtout

les commencements qui sont pénibles. Il faut qu'il gagne peu à peu la confiance des consommateurs, qu'il attende longtemps les acheteurs; dans cette attente, la plupart du temps, il épuise ses ressources, et souvent il cesse de pouvoir marcher au moment même où, après avoir triomphé des premières difficultés, il aurait droit d'espérer un avenir plus prospère. L'association supporte plus facilement ce temps d'épreuves, d'abord parce qu'elle répartit sur chacun des membres qui la composent la charge qui, dans l'autre cas, pèse tout entière sur un seul; ensuite parce que, ayant un crédit plus considérable, elle peut attendre plus longtemps les bénéfices, et enfin parce que la clientèle de l'association se multiplie par chacun de ses membres, qui, naturellement, attirent à l'entreprise commune les clients sur lesquels chacun d'eux aurait pu compter, s'il s'était établi seul. Or si trois ou quatre clients ne peuvent fournir un travail suffisant à la machine achetée par un seul et exploitée par lui à ses frais, à l'aide d'ouvriers auxiliaires, la même machine entre les mains d'une association de dix ouvriers aura, dès l'abord, à fournir à la consommation de trente ou quarante acheteurs. Dans le premier cas, les ouvriers auxiliaires ne peuvent contribuer à la prospérité de l'établissement que par leur travail; dans le second, outre que le travail est plus productif et plus énergique, parce que des associés travaillent toujours plus que des auxiliaires, chacun des associés attire à l'exploitation commune sa clientèle personnelle.

D'ailleurs, il faut bien remarquer que les ouvriers n'ont plus le choix des moyens. C'est par l'association que s'est créée la grande industrie; c'est par l'association seule qu'ils pourront soutenir la concurrence. Quand

on parle d'association, il semble qu'il soit question d'une chose nouvelle et presque étrange, d'un remède héroïque et extraordinaire. Mais l'association est partout et il n'y a pas de grande exploitation qui se soit faite et qui se soutienne sans elle. Les grandes manufactures, les grands magasins, les banques, les forges, les exploitations de mines, toutes les grandes entreprises n'existent que par la vertu de l'association. Nous ne songeons pas à nous en étonner, parce que nous y sommes habitués, et que l'énormité des capitaux qu'elles exigent nous paraît entraîner tout naturellement l'association. Ce qui étonne, c'est l'association des ouvriers, parce que la chose est moins commune et que nous ne pouvons pas renoncer si vite à l'habitude de trouver absurde et impossible, ou du moins étrange et ridicule, tout ce qui est nouveau. Mais songez-y donc un seul instant, vous tous qui ne pouvez vous lasser de crier à l'utopie, les ouvriers ne font, en s'associant, que suivre l'exemple qu'ils trouvent partout autour d'eux. Les riches s'associent pour les grandes entreprises; que les pauvres s'associent pour les petites! Pourquoi les chemins de fer sont-ils exploités par des compagnies, si ce n'est parce que l'énormité des capitaux nécessaires à ces exploitations dépassent les ressources des plus grands capitalistes? C'est exactement la même raison qui impose la nécessité de l'association aux ouvriers, puisque l'industrie ne peut plus marcher qu'à l'aide de machines, et que le prix des plus petites machines excède les ressources de l'ouvrier isolé. Loin d'être un fait nouveau dans le monde, l'association est maintenant le fait le plus commun, le plus vulgaire. S'il faut s'étonner d'une chose, ce n'est pas que les ouvriers songent à s'associer, c'est bien plutôt qu'ils y aient songé

si tard, et que, en face de l'association qui les écrase, ils n'aient pas depuis longtemps recouru à l'association qui seule peut leur permettre de soutenir la lutte.

§ VII. Réponse à quelques objections.

L'association ouvrière a encore beaucoup d'ennemis, ou du moins d'incrédules. Les haines et les défiances de 1848 ont survécu à ses utopies et à ses illusions. Pendant que les ouvriers les plus intelligents, laissant de côté tout le fatras humanitaire des livres socialistes et toutes leurs bergeries communistes, s'appliquent à mettre en pratique la seule chose sérieuse qu'on puisse entrevoir au milieu de toutes les fantasmagories dont ils l'ont affublée, c'est-à-dire l'association ouvrière, beaucoup de gens, demeurés sous l'empire des souvenirs de notre dernière révolution, s'entêtent à confondre l'association avec la communauté et à prendre les associations pour des clubs révolutionnaires en permanence. Pour eux, chaque ouvrier associé est un conspirateur sinistre, qui, tout en poussant sa lime ou son rabot pour se donner une contenance, guette du coin de l'œil la société, afin de la surprendre au dépourvu et de la confisquer à son profit. C'est sous cette forme qu'ils ont cru voir l'association en 1848, et elle a gardé pour eux les traits sous lesquels elle leur est apparue au milieu des hallucinations de leurs terreurs. Ceux-là ne seront pas faciles à rassurer, car ce sont de ces malades imaginaires qui ont besoin de leur maladie pour vivre, et qui s'emportent contre quiconque a l'impertinence de leur trouver bon visage. Leurs préventions sont d'autant plus incurables, qu'elles sont moins réfléchies. On

a beau leur dire que si les associations ouvrières se sont présentées d'abord sous une forme et avec un programme politique, comme il était assez naturel au milieu de l'effervescence d'un changement de gouvernement, les ouvriers commencent à comprendre aujourd'hui, et ils comprendront de mieux en mieux, à mesure qu'ils pénétreront davantage dans la pratique, que la première condition de succès, c'est d'exclure formellement la politique de l'association. L'association ne portera tous ses fruits que le jour où ses membres seront bien persuadés qu'elle ne doit avoir d'autre rôle que d'unir les efforts des associés vers un but unique, nettement déterminé, en laissant à chacun pour le reste la plus entière liberté d'opinion et d'action. Toute la question pour l'ouvrier est de se placer dans une situation telle qu'il recueille de son travail le plus grand profit possible, et que son activité soit stimulée de manière à produire tout ce qu'elle peut produire. Or de tous les stimulants, le plus puissant et le plus constant, c'est l'intérêt personnel, et jamais cet intérêt personnel ne sera aussi vivement excité chez l'ouvrier travaillant au profit d'un maître, que chez celui qui sait que son gain sera tout entier pour lui, sans que personne en puisse réclamer aucune part. Cela n'est possible que par l'association. Une fois que, par elle, l'ouvrier sera mis en possession d'un travail vraiment productif et rémunérateur, que par elle il aura échappé à la plus grande partie des souffrances de sa condition présente, et qu'il aura entre les mains l'instrument de son salut, que pourra-t-il réclamer de plus? Quel intérêt aura-t-il à des bouleversements sociaux dont il subirait le premier les misères, sans en pouvoir espérer aucune compensation? Que les conservateurs entêtés, qui re-

prochent sans cesse à la population ouvrière ses tendances révolutionnaires, se donnent la peine d'en rechercher les causes, et ils verront que ce n'est pas simplement l'amour du désordre qui pousse les ouvriers sur les barricades. Les ouvriers savent très-bien que la conséquence immédiate de tous les tumultes, c'est la suspension du travail, la suppression des salaires, et, par suite, la misère pour eux et pour leurs familles. Mais ils espèrent toujours que ces souffrances ne seront que momentanées, et qu'elles auront pour résultat ultérieur et définitif l'émancipation du travail et l'amélioration de leur condition. En leur donnant le droit de suffrage, on a beaucoup fait pour prévenir les révolutions violentes. Qu'on leur donne maintenant la liberté d'association, qu'ils puissent, sans entraves légales et sans tracasseries d'administration ou de police, travailler pacifiquement à la solution du problème qui intéresse leur existence. Alors, mais alors seulement, on pourra dire avec vérité que l'ère des révolutions est fermée. Désormais, les questions politiques se résoudront par le suffrage, les questions sociales par les discussions et les expériences privées, et la force publique ne sera plus détournée de son rôle naturel, qui est de protéger les droits de chacun et de défendre le territoire national. L'esprit révolutionnaire du peuple n'est que la conséquence nécessaire de l'esprit tracassier et inquisitorial de notre législation, qui, dans sa manie de tout prévoir et de tout réglementer, semble vouloir opprimer d'avance toute possibilité d'amélioration privée et enchaîner toute initiative. Le seul résultat de cette méthode, c'est l'obligation où elle se condamne elle-même d'ajouter règlements sur règlements, lois sur lois, comme ferait un fou qui, après

avoir soigneusement bouché toutes les issues d'une chaudière en ébullition, passerait sa vie à l'envelopper de cordes, pour l'empêcher d'éclater. Tôt ou tard, la chaudière sautera et les cordes se briseront. Il n'y a que deux moyens d'échapper au danger, c'est d'éteindre le feu ou d'ouvrir à la vapeur des soupapes. De ces deux moyens, les gouvernements successifs qui ont dirigé les affaires de la France ont presque tous préféré le premier; l'Angleterre, la Belgique et la Suisse ont mieux aimé le second. Qu'on compare les résultats et que l'on juge.

L'association n'est un danger pour la paix publique que si l'on en entrave les développements naturels. Abandonnée à elle-même, elle supprime les causes de trouble en supprimant les causes de mécontentement et l'opposition apparente des intérêts. L'ouvrier hait la tyrannie du capital, parce qu'il ne peut y atteindre; il hait la concurrence, parce qu'elle réduit ses salaires; il hait les machines, parce qu'elles réduisent le travail. Qu'il puisse s'associer librement, et toutes ces haines disparaîtront. Par l'association de crédit, il apprendra à apprécier les bienfaits du capital; par l'association de production, il se réconciliera avec la concurrence qui lui sera devenue nécessaire, et avec l'emploi des machines, qui, en augmentant ses produits, accroîtront ses bénéfices. Ce qui l'irrite et le livre aux suggestions du désespoir, c'est la fatalité qui semble peser sur lui, c'est l'inégalité des situations. Qu'il puisse lutter à armes égales, qu'il puisse se relever par son travail et son industrie, et bientôt il renoncera à demander à la violence les moyens d'émancipation que la liberté aura mis entre ses mains.

§ VIII. Les trois formes d'association concourent au même but.

J'ai entendu bien des personnes se demander laquelle des trois formes d'association on devait préférer. Pour moi je crois qu'il faut les préférer toutes les trois, par la raison que, en réalité, les trois n'en font qu'une. Ce sont les différentes parties d'un système qui se tient et elles se complètent l'une par l'autre. L'association de consommation permet à l'ouvrier de faire des économies et de se créer un capital sans rien prendre sur le salaire dont il a besoin pour nourrir sa famille, et par là elle le met à même de se procurer du crédit en versant dans la caisse de la banque d'avances les dividendes qui lui sont distribués par l'association de consommation. Quand il a ainsi amassé une certaine somme, il peut, en s'unissant à quelques camarades, dans la même situation que lui, fonder une association de production, qui pourra fonctionner sans recourir dès l'abord à l'emprunt.

Il est vrai que si ces trois formes ou ces trois applications du même principe se relient par un lien logique tout naturel, les associations de consommation et de crédit étant considérées comme moyen, et l'association de production comme couronnement des deux autres, cependant chacune d'elles peut exister séparément et sans aucun rapport avec les deux autres. Mais il y a à cela quelques inconvénients. On conçoit fort bien que des ouvriers s'associent pour acheter en gros, et par conséquent à meilleur marché, les denrées dont le besoin est commun à tous, et qu'ils ne cherchent en cela d'autre but que de les payer moins cher. Mais supposez

que, le travail restant organisé comme il est, cette forme de l'association se généralise. Immédiatement les salaires baisseront en proportion exacte avec les bénéfices de l'association. Et ce n'est pas une supposition que j'exprime, mais une nécessité, résultant fatalement de la concurrence des travailleurs entre eux. Les patrons nécessairement tendent toujours à abaisser les salaires, et ils les abaissent jusqu'à la limite où ils ne trouveraient plus d'ouvriers. Les ouvriers de leur côté, pour trouver de l'ouvrage, sont obligés de subir les conditions du maître, à peu près jusqu'à la limite de ce qui leur est nécessaire pour vivre, car ceux qui s'y refuseraient seraient obligés de laisser la place à ceux qui y consentiraient. Or, c'est toujours le plus grand nombre. Si donc, grâce aux bénéfices de l'association de consommation, leurs dépenses nécessaires diminuent de un ou deux francs par semaine, ce bénéfice sera pour le patron, qui trouvera des ouvriers moyennant un salaire diminué dans la même proportion. C'est ainsi qu'en Angleterre les secours distribués par la charité légale aux ouvriers nécessiteux sont devenus un appoint des salaires insuffisants et ne profitent qu'à ceux qui les emploient; de même à Paris le dégrèvement d'impôts, décrété en faveur des malheureux qui occupent des logements de moins de 250 fr., n'a d'autre résultat que d'élever le prix des loyers dans la proportion de l'impôt que devraient payer les locataires, et en réalité ce sont les propriétaires qui bénéficient du sacrifice imposé aux contribuables.

L'association de crédit, telle qu'elle fonctionne en Allemagne, n'atteindrait pas mieux son but en France si on la suppose fonctionnant seule. Elle rendrait certainement de très-grands services à l'ouvrier qui est

établi ou qui veut s'établir, au petit industriel qui a des billets à escompter. Mais il faut bien compter que la grande majorité des ouvriers continuera encore pendant longtemps à vivre de salaire. Pour ceux-là, la banque n'a pas grande utilité, et même on pourrait dire qu'en leur donnant la facilité d'emprunter, elle deviendrait peut-être un danger pour eux. Le crédit n'est bon pour les ouvriers qu'à la condition qu'ils l'appliquent à leur travail pour le rendre plus productif. En ce cas, mais dans ce cas seul, le crédit devient un instrument de richesses. Cette forme d'association a pris en Allemagne une extension très-rapide, parce que la grande industrie et le grand commerce y sont beaucoup moins développés que chez nous. Les banques d'avances y ont donc une clientèle toute trouvée, grâce à la multitude des petits industriels, des petits commerçants et de ceux qui veulent le devenir. Mais il ne faut pas s'attendre à ce qu'elles prennent en France une extension aussi considérable, parce qu'elles ne pourraient pas y rendre les mêmes services. D'abord elles seraient inutiles à la grande industrie et au grand commerce, qui occupent chez nous une large place; elles ne pourraient guère compter sur la clientèle de l'ouvrier salarié, qui ne songerait pas à s'établir; elles ne sont pas absolument nécessaires aux associations de production, parce que, grâce à la garantie de l'association elle-même, celles-ci se trouvent vis-à-vis du crédit, dans une situation à peu près suffisante et que, à la grande rigueur, elles pourraient se passer d'une organisation nouvelle des banques. Les clients nécessaires de la banque populaire seraient donc les ouvriers qui voudraient s'établir et travailler seuls ou avec des auxiliaires salariés. Or, comme cette forme du travail

doit perdre progressivement tout le terrain que gagnera l'association de travail, il en résultera que l'association de crédit restera forcément limitée en France dans des bornes plus étroites qu'en Allemagne.

Pour que l'association produise tous ses fruits, il faut l'appliquer sous ses trois formes à la fois. C'est ce qu'ont bien compris les ouvriers anglais en fondant l'association de Rochdale, la plus puissante qui existe aujourd'hui. Une fois qu'ils eurent réuni les quelques centaines de francs, qui ont produit tant de miracles, ils ont déclaré que s'ils commençaient par se faire marchands, c'était afin de pouvoir se faire producteurs. Et ils ont tenu parole. Chez nous, toute association de production commence par une espèce d'association de crédit mutuel, qui accumule les cotisations versées jusqu'à ce que la somme soit suffisante pour louer un atelier, acheter des outils, et constituer une association de production.

Cette forme d'association, qui est avec raison, je crois, la plus populaire en France, est à peine connue en Allemagne. Cela tient, comme nous l'avons vu, à la différence de l'organisation du travail dans les deux pays. Mais il est certain que l'association de production y naîtra de l'association de crédit, comme elle est née en Angleterre de l'association de consommation.

PREMIÈRE PARTIE

L'ASSOCIATION EN ANGLETERRE

PREMIÈRE PARTIE.

L'ASSOCIATION EN ANGLETERRE.

CHAPITRE I.

DES ASSOCIATIONS DE CONSOMMATION.

§ I. Principes.

La forme d'association qui jusqu'à présent a donné les résultats les plus merveilleux, c'est l'association de consommation. Elle consiste à se cotiser pour acheter en gros les objets nécessaires à la vie, tels que vêtements, chaussures, denrées alimentaires; on peut même comprendre dans cette énumération les matières premières d'un grand nombre d'industries. De cette manière les associés évitent l'augmentation de prix que le commerce de détail fait subir aux marchandises, sans compter les fraudes et les sophistications, auxquelles il a souvent recours pour augmenter ses bénéfices. Rien n'est plus logique en principe ni plus simple en fait. Aussi paraît-il très-étonnant à pre-

mière vue que nous ayons tant tardé en France à fonder des associations de consommation comme celle de Rochdale en Angleterre. Mais nous verrons par l'étude de quelques-unes de ces associations que la chose n'est pas aussi simple qu'il semble d'abord, et qu'il y a quelques précautions à prendre sans lesquelles on sera à peu près sûr de ne pas réussir. Il ne suffit pas qu'une institution soit utile en elle-même ; il faut qu'elle soit utile d'une certaine façon, et surtout que son utilité soit rendue parfaitement évidente pour ceux à qui l'on veut en faire parvenir les bienfaits. Les fondateurs, tout pleins de leur idée, tout échauffés de la perspective des résultats magnifiques qu'ils entrevoient dans l'avenir, ont bien de la peine à se mettre au pas de tout le monde, et à se figurer combien est lourde à soulever cette apathie qu'une longue habitude de souffrances et de misère a rendue naturelle à une grande partie de la population ouvrière. Ils s'imaginent qu'il suffira de publier leur idée, leur découverte pour voir toutes les mains se tendre vers eux ; et faute de telle ou telle petite précaution insignifiante en apparence, une entreprise utile échoue, et la foule indifférente passe, sans la regarder, à côté d'une idée, dont il suffirait peut-être de modifier un détail, pour en faire le point de départ d'une révolution féconde. C'est pour avoir omis un détail, que presque partout les imitateurs de la société alimentaire de Grenoble ont échoué; c'est un détail qui a fait la prospérité de l'association de Rochdale, comme nous le verrons, quand nous entrerons dans l'exposé de son organisation.

Il est de principe dans une certaine économie politique courante, que la concurrence ramène nécessai-

rement le prix vénal des objets le plus près possible de leur valeur réelle, c'est-à-dire de la somme totale qu'a coûtée leur production et que par conséquent il est parfaitement illusoire de rien prétendre au delà. La concurrence des fabricants les force, dit-on, pour attirer la clientèle, à livrer au plus bas prix possible leurs produits, et la même nécessité impose au commerce la même loi. Cela paraît assez vraisemblable et l'on peut même dire que c'est vrai en général, mais la conclusion qu'on en tire est parfaitement fausse. La concurrence n'a rien de fixe. Les frais que doit supporter l'objet avant d'être vendu peuvent varier dans des proportions très-considérables, et il peut très-bien se faire qu'un excès de concurrence aboutisse pour le consommateur au même résultat que l'absence de concurrence. Les profits des vendeurs, qui se disputent le marché, peuvent être fort diminués, tandis que les charges du consommateur peuvent augmenter dans la même proportion.

En effet, il ne faut pas oublier que le commerçant a ses frais de patente, de loyer, d'approvisionnement, d'intérêt d'argent, etc. Il faut donc bien que, outre les frais de production qu'il a payés au producteur avec une part de bénéfices, il ajoute au prix de chacune des marchandises qu'il livre au public une somme égale à la part que chaque objet doit supporter dans les frais généraux, et à celle qu'il doit représenter dans les bénéfices de l'exploitation.

Mais si la concurrence des producteurs et des marchands les force à vendre au plus bas prix possible, cette même concurrence en bornant et en restreignant la vente de chacun, les force à augmenter pour chaque objet vendu la part qui lui revient dans la parti-

cipation aux frais généraux et dans la production des bénéfices. C'est-à-dire qu'il est obligé de vendre d'autant plus cher qu'il vend moins. Il est clair qu'un marchand, qui pouvait vivre en vendant dans son année un million d'objets, sur chacun desquels il ne gagnait que un centime, sera obligé d'élever ses prix de manière à en gagner deux, si sa vente est réduite par la concurrence à un demi-million des mêmes objets.

Un éminent économiste anglais, grand partisan des associations[1], a parfaitement démontré ce point.

M. Casimir Périer développe les mêmes principes dans une brochure que j'aurai plus d'une fois l'occasion de citer[2] : « La concurrence, dit-il, ne réussit pas toujours à abaisser le prix des denrées alimentaires. Elle peut réduire les bénéfices des vendeurs sans profiter aux consommateurs. La multiplicité des boutiques de débit et la division de la clientèle, qui en est la conséquence, augmentent les charges du commerce de détail et les frais généraux. Il peut donc arriver, lorsque chacun vend moins, que tous se trouvent dans l'impossibilité de vendre moins cher, et il arrive trop souvent que des commerçants peu scrupuleux cherchent une compensation illicite soit dans l'infériorité des denrées, soit même dans la fraude. La cherté relative est plus

1. M. John Stuart Mill disait dernièrement devant une assemblée populaire : « Je crois que l'association coopératrice finira par régénérer les masses populaires et par elles la société tout entière . » Il ne faut pas oublier que M. Stuart Mill est l'économiste le plus autorisé de l'Angleterre, et qu'il n'a pas attendu le succès des associations pour en proclamer les avantages.

2. *Les sociétés de coopération. — La consommation, le crédit, la production, l'amélioration morale et intellectuelle par l'association.* — L'auteur, comme le titre l'indique suffisamment, se déclare hautement pour l'association.

grande, surtout dans les villes, pour les petits que pour les gros consommateurs. L'ouvrier peut rarement faire des approvisionnements, il achète presque tout au détail, aliments, vêtements, combustible. En outre, les intermédiaires se multiplient entre lui et le producteur ou le vendeur, par le motif que ni lui ni aucun des siens n'a souvent le temps d'aller aux marchés. Enfin, et c'est là le plus fâcheux, l'ouvrier endetté ou seulement arriéré achète à crédit. Dès lors il ne s'appartient plus, pour ainsi dire, et il tombe dans la dépendance de ses fournisseurs habituels, devenus ses créanciers. Il ne peut plus discuter librement avec eux ni le prix ni la qualité des denrées. Pour peu que des habitudes de dissipation, nées souvent du chagrin plus que des mauvais penchants, viennent s'emparer de lui, la gêne se change en misère, le découragement en désespoir. Bien peu sortent vainqueurs de cette crise trop fréquente dans la vie de l'ouvrier. Les uns végètent dans la plus triste situation, les autres cherchent à s'y soustraire en changeant de résidence, et c'est là une des principales causes de l'existence nomade. Dans l'hypothèse la plus favorable, en supposant l'ouvrier rangé, le débitant honnête, les prix relativement modérés, il y a toujours une grande et inévitable différence entre le prix de la plupart des denrées nécessaires à la vie la plus modeste, selon qu'elles sont achetées en gros ou en détail. »

§ II. Fondation de l'association de Rochdale.

Nous avons dit qu'il suffit parfois de l'omission d'un détail pour faire échouer la plus utile entreprise. L'association de Rochdale, en Angleterre, nous en fournit la preuve. C'est à un détail d'organisation qu'elle a dû son prodigieux succès.

Au mois de novembre 1843 [1], quelques tisserands en flanelle de la petite ville de Rochdale, à bout de ressources, après avoir épuisé inutilement tous les moyens qu'ils croyaient propres à augmenter leurs salaires, s'avisèrent que, s'ils ne pouvaient accroître leurs recettes, il serait peut-être bien possible de diminuer leurs dépenses. Rien, en effet, ne paraissait plus facile : il suffisait d'acheter en gros au lieu de se faire écorcher par les détaillants. Pour mettre à exécution

1. Il s'était déjà formé à Coventry, en 1842, une association pour fournir du charbon aux ouvriers pauvres. En 1854 l'association comptait plus de 850 membres. Elle entreprit alors la fourniture des objets de première nécessité, et installa une boulangerie qui fit jusqu'à 450 000 fr. d'affaires. Elle donnait à ses membres de forts dividendes. Les crises de ces dernières années l'ont fait disparaître. On attribue cet échec définitif après de si beaux succès à des goûts de luxe et de dépenses improductives. Ainsi l'association achetait des terres pour les convertir en jardins d'agrément; c'étaient des frais considérables que rien ne compensait. Ces imprudences la forcèrent de s'endetter et la mirent hors d'état de lutter contre les crises. C'est un des exemples le plus souvent cités par les Anglais pour démontrer les dangers du crédit. Il est certain que si en principe le crédit est une excellente chose et un des plus puissants instruments de travail dans une société bien réglée, il offre bien des dangers, quand on est sans cesse exposé à des revirements politiques et à des guerres imprévues. Les protestations des Anglais contre le crédit ne portent donc pas directement contre le crédit lui-même, mais contre les conditions sociales qui seules en rendent l'emploi périlleux.

cette heureuse idée, il ne leur manquait que de l'argent. Ce n'est pas là ce qui devait les arrêter. Ils décidèrent que chacun d'eux (ils étaient vingt-huit) prélèverait chaque semaine sur son salaire la somme de 20 centimes, qu'ils déposeraient dans une caisse commune, jusqu'à ce qu'ils aient réuni le capital nécessaire pour commencer les opérations. Quelques-uns des membres de cette association, qui se proposait de régénérer le monde, se trouvèrent d'abord dans l'impossibilité de payer leur cotisation.

Cependant à la fin de 1844, la société passa son acte définitif de constitution. En une année elle était parvenue à rassembler un capital de 700 francs. Dès lors, elle ne doûta plus de son succès et elle lança un manifeste qui témoigne d'une foi singulière et qui paraîtrait naïve, si le succès n'était venu lui donner raison. Par cette déclaration, l'association annonce qu'elle se propose :

1° D'établir un magasin pour la vente des provisions et des vêtements ;

2° De construire ou d'acheter des maisons saines et commodes pour les associés ;

3° De fabriquer les produits les plus nécessaires, afin de les avoir ainsi à meilleur marché encore que par l'achat en gros et pour procurer de l'ouvrage à ceux de ses membres qui seraient sans travail ou qui souffriraient d'une trop grande réduction dans leurs salaires ;

4° D'acquérir par achat ou par fermage des terrains qui seraient d'abord cultivés par les bras inoccupés, et qui seraient ensuite partagés en propriétés individuelles entre les associés ;

5° De consacrer une partie des bénéfices futurs à la création d'établissements communs pour l'instruction et le développement moral des membres de l'association ;

6° Enfin, « aussitôt que faire se pourra, la société s'occupera d'organiser la production, la distribution du travail et des fruits du travail, l'éducation, le gouvernement, ou en d'autres termes, de fonder une colonie intérieure unie d'intérêts, se suffisant à elle-même, et d'aider d'autres sociétés à créer de semblables colonies. »

C'était beaucoup pour des gens qui possédaient 700 francs. En France on n'eût pas manqué de leur répondre par un éclat de rire et l'association eût peut-être succombé sous le ridicule. Rien ne nous paraît niais comme la foi, quand elle précède le succès. D'ailleurs ce sixième article aurait couru grand risque d'alarmer la prudence de l'administration, qui se fût empressée d'y voir une atteinte à l'unité nationale et la prétention de fonder un État dans l'État, et qui, au nom de l'intérêt public, se fût fait un devoir de dissoudre cette association séditieuse.

En Angleterre, on se contenta de rire un peu ; un malin, comme il s'en trouve partout, même en Angleterre, parla d'emporter tout le magasin dans une brouette, mais du moins la police n'intervint pas, et les pionniers de Rochdale se mirent bravement à l'œuvre. Ils louèrent moyennant 250 francs par an une misérable échoppe dans une rue écartée. Ce fut le *magasin*. C'est de ce trou obscur que devaient sortir les millions que possède aujourd'hui l'association. En attendant, après tous les frais d'appropriation, il ne res-

tait en caisse que 350 francs pour l'achat des denrées. On les employa à acheter une chétive provision de sel, de beurre, de farine et de gruau d'avoine, et le samedi soir, à la lueur d'un bout de chandelle, chacun des associés vint à tour de rôle remplir l'office de détaillant.

Parmi ceux qui prirent la part la plus active à cette fondation, il faut citer James Daley, Charles Howarth, James Smithers, John Will, John Kent, William Cooper qui fut nommé caissier, et Samuel Ashworth, qui se chargea presque dès le commencement des fonctions de détaillant. Ces noms, tout obscurs qu'ils sont, méritent bien que le peuple ne les oublie pas, et peut-être un jour seront-ils célèbres, si jamais la gloire se mesure à la somme des services rendus plutôt qu'au nombre des provinces ravagées.

§ III. Premières difficultés. Une heureuse idée.

Les épreuves ne manquèrent pas à l'association. Après les plaisanteries, vinrent les récriminations, les procès. Les boutiquiers voisins, après avoir ri, eurent peur. Ils crièrent à la concurrence illégale et actionnèrent les fondateurs. Comme ceux-ci étaient dans leur droit, la justice leur donna gain de cause et ils purent continuer leur entreprise sans plus être inquiétés. Mais des difficultés plus graves se produisirent d'un autre côté. Leur inexpérience du commerce les exposa à des erreurs sur la qualité des denrées, et la faiblesse de leur capital ne leur permit pas toujours d'acheter dans les conditions les plus avantageuses. De là des défections parmi les acheteurs, dont un certain

nombre, par suite de l'éloignement de leur habitation, se trouvaient pour venir au magasin obligés à des courses assez longues, et qui d'ailleurs trouvaient désagréable de payer tout au comptant. Ils se firent donc de l'infériorité accidentelle des denrées un prétexte pour revenir à leurs anciennes habitudes. Il fut un moment question d'exclure, en les remboursant, les associés qui n'étaient pas des pratiques régulières, et d'imposer à tous les membres l'obligation de se fournir au magasin. On n'y eût pas manqué en France; en Angleterre, la proposition fut rejetée comme attentatoire à la liberté individuelle.

Ce respect du droit porta bonheur à l'entreprise. D'abord, grâce à lui, on échappa au danger d'insérer dans les statuts une condition qui eût peut-être éloigné un grand nombre de souscriptions; et de plus, ce fut en cherchant, pour remédier au mal, un moyen moins violent, qu'on s'avisa d'une mesure qui a fait le succès de l'association et qui assure à jamais sa prospérité.

Dès le principe, les fondateurs, au lieu d'abaisser le prix de leurs denrées à la dernière limite du possible, c'est-à-dire de les livrer au prix coûtant, surélevé de la somme strictement nécessaire pour couvrir les frais généraux, avaient eu le bon esprit de les tenir exactement au niveau des prix ordinaires du commerce, mais en s'appliquant par tous les moyens possibles à ne donner que les meilleures qualités et en s'interdisant rigoureusement tous les petits bénéfices frauduleux que ne repousse pas toujours la conscience des détaillants. Ils avaient jugé que la certitude de n'être trompés ni sur la qualité ni sur la quantité des marchandises devait suffire pour attirer les acheteurs.

Ils évitaient par cette précaution de surexciter la consommation et d'habituer les ouvriers à se créer des besoins factices par la facilité de les satisfaire. De plus, grâce à l'écart considérable des prix de l'achat en gros et des prix de la vente au détail, le magasin put en peu de temps réaliser des bénéfices considérables, qui constituèrent à l'association un capital dont l'acquisition lui permit d'étendre ses affaires, tout en distribuant aux associés des dividendes engageants. Ces dividendes, dans le principe, devaient être attribués à ceux-là seuls qui participaient à l'association par leurs cotisations hebdomadaires et ils étaient calculés au prorata de leurs mises.

Quand l'entreprise se trouva menacée par la défection des acheteurs, M. Charles Howarth, un des fondateurs, proposa de changer ce mode de répartition, et de faire participer tous les acheteurs, associés ou non, aux bénéfices, en leur attribuant des dividendes proportionnés au chiffre de leurs achats.

Cette proposition fut adoptée. Depuis lors, chaque acheteur reçoit un bulletin portant le chiffre de ce qu'il a payé. Tous les trois mois, on fait un inventaire, ce qui est encore une bonne combinaison, parce que le délai ordinaire d'une année est bien long pour des ouvriers. Sur les bénéfices, on prélève d'abord la somme nécessaire pour couvrir les frais généraux, pour servir l'intérêt réglementaire à 5 pour 100 des actions et des dépôts, et pour amortir les immeubles. Un second prélèvement de 2 pour 100 est fait au profit de la bibliothèque, des écoles et des cours. C'est le surplus qui constitue le dividende. On en forme deux parts, dont l'une est attribuée aux possesseurs d'actions de capital et s'ajoute à l'intérêt qui leur est assuré par le pre-

mier prélèvement; l'autre est répartie entre les acheteurs, au prorata de leurs achats. Chacun est libre de toucher immédiatement cette part de dividende, qui lui est payée soit en argent, soit en denrées, à son choix, ou de la laisser au crédit de son compte dans l'association. C'est ce dernier parti qui est le plus généralement adopté. Il est arrivé que le dividende afférent aux achats se soit élevé jusqu'à 12 pour 100 pour un trimestre, c'est-à-dire qu'il a suffi d'avoir acheté pour 100 francs en trois mois, pour avoir droit à un boni de 12 francs. C'est ainsi que des membres qui n'ont jamais versé directement que le montant de leur action obligatoire de 25 francs se trouvent par le seul fait d'avoir acheté au magasin au lieu d'avoir acheté ailleurs, devenus possesseurs de 2000 à 2500 francs.

Cette combinaison si simple et si ingénieuse n'a pas seulement créé un capital à un grand nombre d'ouvriers, mais, comme il arrive toujours pour toutes les mesures qui augmentent le bien-être des malheureux, elle a eu un effet moral très-remarquable. Pour grossir leurs dividendes, qui en s'accumulant produisent assez rapidement un capital considérable pour des ouvriers, beaucoup renoncent au cabaret ; ce qui n'arrivait guère, quand, n'ayant à espérer que le dividende afférent à leur action, ils n'y trouvaient pas l'espoir de s'assurer une sorte de fortune. Aussi les femmes des ouvriers se sont-elles hautement déclarées en faveur de cette innovation, qui en retenant l'ouvrier chez lui, contribue à rétablir la vie et les affections de famille, fort altérées par l'habitude du cabaret. Rien ne fait mieux toucher au doigt l'erreur de cette morale métaphysique qui se figure que le désintéressement seul produit des vertus, et qui accuse de matérialisme

les hommes qui, instruits par l'expérience, comptent pour améliorer la condition morale de la population ouvrière sur l'amélioration de leur condition matérielle, et s'appliquent à développer en elle le stimulant d'un légitime intérêt.

Du reste, à un autre point de vue, rien n'est plus juste et plus logique que cette mesure, qui ne nous paraît étrange au premier aspect, que parce qu'elle sort de nos usages.

Il suffit de réfléchir un instant pour comprendre que, dans une exploitation exigeant des frais qu'il n'est pas toujours possible de déterminer d'avance, et qui d'ailleurs, comme toute entreprise commerciale, est exposée à des accidents imprévus, il est de la plus simple prudence de ne pas trop abaisser les prix de vente, afin que les bénéfices permettent toujours de faire face aux éventualités possibles. Mais d'un autre côté, si ces éventualités ne se produisent pas, comme il est probable dans la plupart des cas, de quel droit ces bénéfices, dont la plus grande partie provient en somme d'un excès dans les prix de vente, seraient-ils attribués uniquement aux actionnaires ? Sans doute, ceux-ci ont droit à un intérêt pour leurs capitaux engagés dans l'entreprise, mais quand cet intérêt leur a été payé, leur privilége cesse de droit, et il est de la plus stricte équité que le surplus revienne aux acheteurs proportionnellement à la somme de leurs achats. Il ne faut pas oublier en effet que le but de l'association est de procurer aux acheteurs les denrées dont ils ont besoin au plus bas prix possible, et que par conséquent ce surplus n'existerait pas si on ne leur avait fait payer plus qu'ils ne devaient réellement, et si l'estimation des frais et des risques possibles ne se trouvait par le fait

avoir été exagérée. En leur restituant les bénéfices, on ne fait donc que leur rendre ce qui en réalité leur appartient. Seulement, et c'est ce qu'il faut bien remarquer, cette combinaison a le triple avantage de mettre l'entreprise à l'abri des risques, d'attirer les acheteurs par la perspective d'un dividende et en même temps de réformer les habitudes de dissipation par l'appât d'un capital.

§ IV. Principes et organisation.

J'ai insisté sur cette combinaison, parce qu'elle suffirait presque à elle seule pour expliquer le succès de l'entreprise. Cependant les statuts proclament deux autres principes considérés comme essentiels par les associés de Rochdale, et à la stricte observance desquels ils attribuent la plus heureuse influence. L'un, c'est de ne jamais demander ni faire aucun crédit, et par conséquent de ne jamais s'exposer à ne pouvoir remplir leurs engagements en achetant au delà de leurs moyens ou en vendant à des acheteurs de mauvaise foi ; l'autre, de réserver toujours une partie des bénéfices pour les ajouter au fond commun, de manière à n'avoir jamais besoin de recourir aux capitaux étrangers.

On retrouve dans cette haine du crédit l'influence de Owen, dont les fondateurs professaient en effet les doctrines. Pour nous, nous pouvons y trouver quelque exagération. L'emploi du crédit, bien entendu, aurait permis aux pionniers de Rochdale de commencer plus tôt leurs opérations et de leur donner une extension plus rapide, c'est-à-dire de soulager plus vite un plus

grand nombre de misères. Cependant, il faut reconnaître que si le crédit bien employé est une excellente chose et un puissant levier, il n'est pas sans danger pour des entreprises de la nature de celles-ci, nécessairement administrées, surtout dans le commencement, par des hommes à qui manque l'expérience des affaires et qui peuvent facilement se laisser aller à des témérités désastreuses. L'exagération de la prudence est en tout cas moins dangereuse que l'excès de la hardiesse. Or, dans les conditions où se trouvaient les fondateurs de l'association de Rochdale, il était bien difficile qu'ils rencontrassent du premier coup la juste mesure; ils étaient presque condamnés d'avance à tomber dans un excès ou dans l'autre. Mais si l'un a pu ralentir leur marche, l'autre pouvait causer leur perte. Il faut donc s'applaudir que de deux exagérations ils aient choisi la moins dangereuse.

Quant à l'organisation de la société, elle est parfaitement simple. On ne peut y entrer qu'en se faisant admettre par le conseil de direction, élu en assemblée générale. En cas de refus, on peut en appeler à cette même assemblée générale, qui décide. La cotisation hebdomadaire, obligatoire, fixée d'abord à 2 pence (environ 20 cent.), a été élevée plus tard, après de longs débats, à 3 pences (environ 30 cent.). Elle est restée fixée à ce taux. Quand ces petits dépôts successifs sont montés à la somme de 25 fr., le déposant devient actionnaire. Pour être associé, il faut au moins posséder une action, mais nul ne peut en posséder plus de cinq. On a voulu éviter par là l'ingérence des capitalistes. Au delà de 125 fr., les dépôts figurent en compte-courant au crédit personnel du déposant; mais

ces dépôts eux-mêmes, jusqu'en 1862, ne pouvaient monter au delà de 2500 fr. Le maximum est maintenant de 5000 fr. L'intérêt se paye à 5 pour 100. Pour les sommes supérieures à 62 fr. 50 c., on ne peut exiger la restitution que moyennant des délais fixés suivant l'importance de la somme réclamée.

Dans le principe, la direction et toutes les fonctions furent gratuites. Maintenant que, grâce à l'importance des affaires de l'association, ces fonctions absorbent tout le temps de ceux qui en sont chargés, presque tous les employés reçoivent des traitements.

L'administration est remise à un comité de directeurs qui se réunissent une fois par semaine. Tous les mois, il y a une assemblée générale, où tous les associés votent à droit égal. Ces réunions fréquentes donnent à toutes les réclamations l'occasion de se produire et suppriment périodiquement les mécontentements secrets qui, en couvant dans les esprits, pourraient troubler l'harmonie générale.

La grande difficulté pour beaucoup d'ouvriers qui voudraient entrer dans l'association, c'est l'obligation de toujours payer comptant. C'est un problème souvent peu aisé à résoudre pour des gens qui ont toujours vécu à crédit. Il faut pour leur inspirer l'énergie nécessaire l'exemple du bien-être de leurs camarades.

La plupart du temps, leurs comptes chez les marchands sont tellement embrouillés, qu'ils ont beau réduire leurs dépenses; ils se trouvent toujours arriérés et le total de leurs dettes ne diminue guère. Aussi, beaucoup renoncent-ils à se libérer et se laissent-ils aller au courant. Cependant, on en cite un grand nombre qui sont parvenus à payer leurs anciennes dettes avec les dividendes qu'ils ont reçus pour leurs

achats au magasin. On a même formé, dans quelques associations, un fonds de réserve destiné spécialement à payer l'arriéré des malheureux qui désireraient y entrer, et qui ne pourraient y parvenir sans cette aide. On reprend ensuite ces avances sur les dividendes du nouvel associé; mais pour que cela soit possible, il faut qu'il fournisse à l'association la garantie d'un ou de plusieurs associés, possédant à la caisse une somme égale à celle dont il a lui-même besoin. C'est un système de cautionnement analogue à celui qui fait la base des banques populaires allemandes.

§ V. Progrès de l'association.

En 1845, les pionniers de Rochdale prirent une patente pour la vente du thé et du tabac. Cette extension de commerce exigea une augmentation de capital. Ce fut une grosse affaire. Il n'était pas possible d'élever le chiffre de la cotisation qu'on avait déjà eu bien de la peine à porter de 20 cent. à 30 cent. Les associés se saignèrent et souscrivirent, les uns pour 3 fr., les autres pour 6 fr.; quelques-uns même s'engagèrent à trouver jusqu'à 25 fr. L'association fut récompensée de ses efforts par un accroissement rapide d'affaires. A la fin de 1845, le magasin avait un capital de 4525 fr., et les ventes hebdomadaires s'élevèrent à 750 fr. On profita de cette prospérité pour porter à 4 pour 100 l'intérêt du capital, qui n'avait été jusqu'alors que de 2 1/2.

En mars 1846, on se décida à ouvrir le magasin pendant quatre demi-journées, et l'on commença à vendre de la viande de boucherie.

Les années 1847 et 1848, désastreuses pour l'industrie, rendirent d'autant plus manifestes les avantages de l'entreprise. Beaucoup d'ouvriers, à bout de ressources, entrèrent dans l'association pour en partager les bénéfices. Le nombre des associés s'éleva à 140, le capital à 9925 fr., et les recettes de chaque semaine à 4500 fr. Il fallut agrandir le magasin.

En 1849, on ouvrit une salle de lecture et de conversation, où les directeurs tinrent désormais leurs réunions, au lieu de s'assembler au cabaret. La bibliothèque, qu'ils commencèrent à fonder à cette même époque, compte aujourd'hui plus de 4000 volumes; et, comme nous l'avons vu précédemment, on fait chaque trimestre, sur les bénéfices, un prélèvement qu'on emploie à en augmenter le nombre.

En 1850, le nombre des associés était de 600 et la vente hebdomadaire s'élevait à 5950 fr. En 1851, le magasin fut ouvert tous les jours, du matin au soir. M. William Cooper, qui avait jusqu'alors exercé gratuitement les fonctions de caissier, fut promu à la dignité de surintendant, et il eut sous ses ordres deux garçons de boutique appointés.

A mesure que les affaires s'étendirent, on sentit la nécessité d'établir des succursales, pour mettre les magasins à la portée d'un plus grand nombre de personnes; il y en a maintenant 16 dans la petite ville de Rochdale.

En 1862, quand la guerre d'Amérique et la disette du coton jetèrent la population ouvrière d'une partie de l'Angleterre dans une misère si profonde, le nombre des membres de l'association de Rochdale diminua de 399, et les reprises dépassèrent les versements de 394 150 fr. Cette décadence apparente est elle-même

une preuve de la bonté de l'institution, car il faut bien comprendre que cette somme de 394 150 fr. a servi à faire vivre un grand nombre de familles qui, sans le secours qu'elles ont trouvé alors dans leur participation aux bénéfices de l'association, n'auraient eu d'autre ressource que la charité publique. Du reste, cet abaissement a été passager, car dès le premier semestre de l'année suivante, le nombre des associés est remonté à 4000, le capital à 1 075 000 fr., et la vente à 1 876 250 fr., ce qui, en supposant le second semestre seulement égal au premier, ferait pour toute l'année un chiffre de vente de 3 752 500 fr., supérieur à celui de toutes les années précédentes[1].

Un rapport du greffier, M. Tidd Pratt, d'août 1863, donne la liste de 332 associations semblables, toutes

1. J'emprunte aux lettres trop peu connues du professeur Huber, de Berlin, sur les associations ouvrières, le tableau suivant dont il a recueilli les données sur les lieux mêmes, et qui nous permet de suivre année par année les progrès de l'association de Rochdale.

Années.	Nombre des associés.	Capital.	Somme des ventes annuelles.	Bénéfices.
1844	28	700	»	»
1845	74	4 525	17 750	800
1846	80	6 300	28 650	2 000
1847	110	7 225	48 100	2 800
1848	140	9 925	56 900	2 925
1849	390	29 825	170 275	14 025
1850	600	37 250	326 975	22 225
1851	630	69 625	440 950	23 750
1852	680	82 775	408 800	30 150
1853	720	146 200	569 000	41 854
1854	900	179 300	834 100	44 075
1855	1 400	275 750	1 122 550	77 650
1856	1 600	323 000	1 579 925	98 000
1857	1 850	378 550	1 844 700	132 750
1858	1 950	454 000	1 792 225	157 100
1859	3 000	750 000	2 500 000	250 000

fondées sur le modèle de celle de Rochdale, et légalement enregistrées, rien que pour l'Angleterre et le pays de Galles.

Les associations qui figuraient dans ce rapport comptent ensemble 90 458 membres. Leur capital en actions soldées montait à 10 732 875 fr. Le total des ventes annuelles était de 50 291 250 fr. et celui des bénéfices de 4 125 000 fr. Le Lancashire seul possédait 98 de ces associations, et il est bien certain que sans elles la misère qui, en 1862, a si cruellement sévi sur ce district essentiellement manufacturier, aurait été bien plus effrayante encore. Les épargnes antérieures des associés leur ont permis de supporter tant bien que mal la crise.

La statistique des associations coopératives pour 1863, publiée cette année même par ordre de la Chambre des communes, porte à 454 le nombre des associations ouvrières, dont les statuts ont été enregistrés. Il ne s'agit toujours que de l'Angleterre et du pays de Galles, les relevés de la statistique des associations d'Irlande et d'Écosse n'étant pas encore imprimés. Sur ces 454 associations, il n'y en a que 381 qui aient envoyé le compte rendu de leur situation. Elles comprennent 108 588 membres, c'est-à-dire 285 en moyenne pour chacune. Leur chiffre d'affaires s'élève à 65 668 525 fr., en moyenne 172 358 fr.; et les bénéfices à 5 340 575 fr., en moyenne à 14 043 fr.

Ces 5 340 575 fr. représentent la somme qu'auraient eu à payer en plus les 108 588 associés, si au lieu de s'approvisionner aux magasins ils s'étaient adressés aux détaillants. C'est, en moyenne, 50 fr. par an que chacun a gagnés, rien que pour avoir acheté à l'association plutôt qu'ailleurs, sans compter tous les

avantages accessoires, moraux et matériels, qu'ils lui doivent[1].

Il faut du reste bien remarquer que le nombre réel des associations dépasse de beaucoup le chiffre officiel, car il s'en fonde tous les jours, et leur usage est de ne se faire enregistrer que quand un fonctionnement de plusieurs mois leur a permis d'apprécier leurs chances de durée et de succès. D'ailleurs il y a aussi en Irlande et en Écosse un grand nombre d'associations analogues, sur lesquelles nous n'avons pas encore de renseignements précis[2].

§ VI. Effets matériels et moraux de l'association.

Quelques-unes des associations qui font le plus d'affaires viennent d'imaginer encore un moyen de diminuer leurs frais d'achat. Au lieu d'acheter aux marchands en gros, elles ont des agents dans les pays mêmes de production et se font envoyer directement les produits, en se dispensant de tout intermédiaire. Les avantages de cette manière d'opérer attirent fortement l'attention des autres magasins, et l'on parle beaucoup d'organiser des sortes d'agences centrales qui

1. J'emprunte les chiffres relatifs à 1863 au journal *l'Association, bulletin international des sociétés coopératives*, que vient de fonder M. Béraud, et qui me semble, à en juger par le nom de son fondateur et par ceux des collaborateurs qu'il s'est adjoints, appelé à rendre de grands services à la population ouvrière, par les renseignements et les conseils qu'il pourra lui donner.

2. Le mouvement coopératif est si rapide en Angleterre qu'il faudrait chaque jour modifier les chiffres donnés. La *Revue d'Édimbourg*, du mois d'octobre 1864, porte à 800 le nombre des associations coopératives ; elles comptent 200 000 membres et leur capital total est de 25 000 000 de francs.

achèteraient au profit de tous. Ceux des magasins qui ont déjà des agents à l'extérieur se chargeraient des commandes de toutes les autres associations, et leur livreraient les marchandises sans presque rien retenir au delà de leurs déboursés. Si cette centralisation s'opère, comme il est probable, ce sera une notable économie pour tous les magasins, même pour ceux qui pratiquent déjà cet usage, parce qu'ils achèteront des quantités beaucoup plus considérables à la fois. Outre les avantages qu'en retireront les ouvriers associés, il y en a un autre dont profitera directement toute la société; c'est que cet usage en se généralisant amènera dans les habitudes du commerce une révolution très-importante. On a déjà remarqué que partout où se sont établies des associations de cette nature, les détaillants ont renoncé aux falsifications de denrées et aux fraudes de pesage, qui leur étaient habituelles. Ils ont été forcés de comprendre qu'ils ne pourraient soutenir la concurrence qu'en apportant dans leur commerce la même loyauté que les magasins eux-mêmes. Mais le développement des associations rendra cette concurrence de plus en plus improductive pour le commerce de détail, parce qu'il ne dispose ni des mêmes capitaux ni des mêmes moyens d'action que les magasins. Déjà le nombre des boutiques commence à diminuer. Cette diminution ne peut que devenir de plus en plus sensible. Lorsque le système de l'achat des produits sur place aura prévalu, les marchands en gros se trouveront eux-mêmes atteints, en même temps que l'augmentation des bénéfices des associations attirera à celles-ci de la part du public une faveur plus marquée et étendra leurs affaires en élargissant leurs débouchés.

Je crois donc que l'on peut sans témérité prévoir dans un avenir rapproché une réduction assez considérable du nombre des détaillants, devenu véritablement excessif. Il en résultera nécessairement une réduction proportionnelle des frais généraux du commerce, qui pèsent en définitive sur le consommateur. Il est bien clair en effet, que si dans une même ville, il se trouve deux cents détaillants pour le même article, il faut que les bénéfices de la vente fournissent de quoi nourrir deux cents familles. Si ce commerce était grevé d'une charge moitié moindre, il pourrait se contenter d'une somme de bénéfices moins considérable, et chaque boutique ayant un plus grand nombre de clients, pourrait livrer ses marchandises à un prix moins élevé. C'est le résultat qu'on obtiendra par la multiplication des associations de consommation. Mais ce n'est pas tout. Non-seulement le nombre exagéré des boutiques de détail est une charge directe pour le public, par la hausse nécessaire qu'il entraîne dans le prix des denrées, mais il pèse encore indirectement sur la société en rendant improductifs une foule de bras que l'industrie utiliserait. La réduction des bénéfices du commerce de détail les lui renverra. La société retirera donc de l'accroissement des associations un double profit : diminution des frais généraux, augmentation de la quantité des produits.

En attendant que l'avenir nous révèle si ces espérances sont exagérées, les associations produisent dès maintenant assez de bien pour qu'on puisse à la rigueur s'en contenter. L'obligation imposée à quiconque veut entrer dans l'association de parfaire une somme de 25 fr. impose aux aspirants une sorte de

stage, qui, joint à celle de payer toujours comptant, écarte nécessairement tous ceux qui n'ont pas la force de rompre avec leurs habitudes de dissipation. Par là elle exerce une influence morale très-efficace. Aussi a-t-on remarqué dans ces dernières années que la tempérance et la prévoyance ont fait de très-grands progrès parmi la population ouvrière. Un grand nombre d'individus, qui avant la fondation des associations n'avaient jamais pu faire un sou d'économie et qui étaient écrasés de dettes, sont parvenus depuis, grâce à ce stimulant, à mettre de côté des sommes considérables. Cet exemple agit sur les autres, plus que ne l'ont jamais pu faire tous les conseils et toutes les exhortations. Chacun, même parmi les plus misérables, commence à comprendre qu'il en pourrait faire autant. De proche en proche la réforme gagne du terrain, et je ne doute pas que les années qui vont suivre ne réservent bien des surprises à ceux même qui croient le plus fermement à la possibilité de combattre et de diminuer la misère.

C'est surtout dans les moments de crise que l'utilité de ces sortes d'associations devient manifeste. Les ouvriers l'ont si bien senti eux-mêmes, que c'est surtout la crise de 1847-1848 qui a contribué au développement de l'institution. La crise de 1862 a également porté ses fruits. Nous avons vu que la décadence apparente qui s'est produite cette année-là s'explique précisément par les bienfaits de l'association. Aussi dès 1863 le mouvement de progression a-t-il recommencé avec une accélération remarquable.

Un autre avantage de ces associations, qui est surtout à noter pour l'Angleterre, où l'instruction ne relève pas du gouvernement, c'est qu'elles donnent aux

ouvriers le moyen de fonder des écoles, des bibliothèques, des cours de toutes sortes où ils peuvent faire instruire leurs enfants et apprendre eux-mêmes ce qu'ils ont besoin de savoir. Je n'insiste pas sur cette conséquence, malgré son importance, parce que l'organisation de l'instruction en France en atténue pour nous la portée. Les ouvriers, en France, trouvent dans les écoles publiques les secours qui leur sont nécessaires pour leurs enfants, tandis qu'ils sont obligés en Angleterre de créer eux-mêmes leurs écoles, s'ils veulent en avoir. Mais ce que nous ferons bien d'emprunter aux Anglais, sauf l'autorisation de la police et du gouvernement, c'est l'institution des cours particuliers, sur les matières d'enseignement qui peuvent être le plus nécessaires aux ouvriers des diverses industries. Nous pourrions également, si la police le permet, imiter un usage qui tend à se généraliser dans les associations anglaises et qu'on ne saurait trop encourager, c'est celui d'avoir des réunions périodiques pour les membres des associations. Ils y viennent avec leurs femmes et leurs enfants. Ce sont de véritables réunions de famille. On prend le thé, on cause, on chante, on fait de la musique, souvent même on danse. Cela éveille et entretient les sentiments de sociabilité et de bonne amitié entre les familles qui se retrouvent ensemble; cela donne aux mœurs et aux habitudes plus de douceur et de politesse. Si cet usage persiste et se généralise, comme il semble devoir le faire, il finira par tuer tout à fait les cabarets.

Ce qu'il y a de très-remarquable dans l'institution des magasins, c'est qu'on peut en fonder partout. Déjà on en a établi un certain nombre, qui réussissent parfaitement, en pleine campagne, dans des villages, et il n'y

a pas de raison pour que l'exemple du succès n'exerce pas son influence sur les ouvriers des champs comme parmi ceux des centres industriels. Les premiers fonds n'ont pas besoin d'être bien considérables. Une association de Londres, qui possède maintenant deux magasins et qui encaisse par an plus de 100 000 francs, a commencé avec 5 francs. Elle les employa à acheter en gros une livre de thé. Le produit de la vente servit à renouveler l'approvisionnement; à chaque opération on déduisait les bénéfices pour les mettre en réserve et les capitaliser. On peut partout en faire autant. Il suffit de le vouloir. Les habitants des campagnes, pour toutes sortes de raisons, le voudront plus tard que ceux des villes; mais ils y viendront à leur tour, quand toutes les villes leur auront donné l'exemple.

CHAPITRE II.

DE L'ASSOCIATION DE PRODUCTION EN ANGLETERRE.

§ I. Pourquoi la plupart des associations françaises ont-elles péri?

On peut dire que, dans l'état présent des choses, cette forme d'association appartient plus spécialement à la France qu'aux autres nations. L'Allemagne a en propre l'association coopératrice de crédit, l'Angleterre, celle qui a pour but la consommation. Il est possible que le hasard soit pour quelque chose dans cette sorte de répartition; cependant je ne le crois pas.

Il est clair que si, de ces trois sortes d'associations, l'association de production est la plus considérable théoriquement et comme le couronnement des deux autres, cependant elle suppose logiquement leur préexistence. En d'autres termes, si la production peut et doit, à mon avis, être considérée comme le but définitif de l'association comprise dans sa signification la plus haute et la plus générale, l'organisation de la consommation et du crédit, en vue de la création du capital et des moyens d'action nécessaires à la production,

peuvent être regardés comme des moyens. Or si le choix que nous avons fait en courant droit au but du premier coup prouve de notre part une juste appréciation de la valeur relative des choses, et fait honneur à la vive et prompte intelligence des ouvriers de la France, il ne témoigne pas moins en même temps de notre caractère impatient et tant soit peu irréfléchi. Pendant que l'Angleterre, formée par une longue expérience de l'industrie, commençait par se constituer un capital avant de se lancer dans la production ; pendant que la prudente Allemagne faisait par système raisonné ce que faisait l'Angleterre par esprit pratique, et s'appliquait, bien que par des moyens différents, à atteindre le même but, nous, sans nous inquiéter des conditions matérielles et morales de l'association productive, sans étude, sans réflexion préalable et sans capital, dédaignant les tempéraments, les demi-mesures et les précautions les plus indispensables, nous nous sommes lancés à l'attaque du point culminant, comme des zouaves à l'assaut d'une batterie. Il en est résulté ce que nous savons. La plupart de nos associations ont péri, pendant que celles de l'Angleterre et de l'Allemagne prospèrent ; et ce qui est pire, le principe même de l'association en est resté longtemps déconsidéré chez nous dans l'opinion publique. La foule, la grosse multitude, toujours superficielle, n'a vu que les résultats sans se donner la peine de regarder à quelles causes ils tenaient.

Elle a regardé crouler les associations, sans se douter qu'elles croulaient uniquement parce que nous avions négligé les soins les plus essentiels, parce que nous nous étions laissé éblouir par des chimères et séduire par des utopies, avec cet entraînement de passion

qui nous est ordinaire et que le gouvernement avait eu le tort de stimuler par des promesses de subvention[1]. Un très-petit nombre d'hommes en France ont compris que c'est là une expérience qui doit nous instruire, non nous décourager, et ils ont continué à prêcher l'association, au milieu de l'apathie et l'on peut presque dire de l'hostilité générale.

Cependant ils ne se dissimulent pas les difficultés des associations de travail, et tous ceux qui ont observé celles qui se sont fondées en France pendant les années 1848 et 1849 sont unanimes à en reconnaître les défauts. La plupart d'entre elles, par exagération de l'esprit de fraternité, avaient admis le droit absolu de tous les membres à l'égalité des salaires et au partage égal des bénéfices. La fraternité et l'égalité sont certainement de très-bonnes choses quand elles sont à leur place. Dans l'association, c'est une duperie. La conséquence ne s'est pas fait attendre. Dans un grand nombre de cas, l'association s'est réduite à l'exploitation réglée des ouvriers rangés et laborieux par les débauchés et les fainéants. C'est ce communisme qui l'a tuée à cette époque, comme il la tuera chaque fois qu'elle se soumettra à ses prescriptions.

1. Du reste il faut dire qu'une partie de l'assemblée qui a voté les trois millions de subvention aux associations n'espérait ni ne souhaitait leur succès. Beaucoup comptaient sur un échec et n'ont voté la subvention que dans l'espoir avoué de démontrer par les faits l'impossibilité des associations. Mais la décadence des associations n'a rien prouvé contre le principe, puisque le principe a survécu, et que les applications s'en multiplient tous les jours. Elle a démontré uniquement que le système des subventions est détestable, l'intervention de l'État désastreuse, et que les associations ne peuvent prospérer que par l'initiative et la persévérance des associés, ne comptant que sur eux-mêmes. A ce point de vue, la leçon a été bonne et il faut espérer qu'on saura en profiter.

Il n'y a que l'esprit religieux qui puisse, dans une certaine mesure, s'accommoder du communisme, parce que l'exaltation des espérances futures fait passer par dessus un grand nombre des inconvénients du présent. Mais les associations ouvrières n'ont pas la même ressource. Leur but après tout est de rendre à chacun la vie plus facile. Si elles aboutissent au résultat contraire, comme il arrivera toujours dans les associations fondées sur la communauté, il est certain et nécessaire qu'elles ne pourront subsister, tant que chacun tiendra à recevoir le fruit de ses efforts et à ne pas laisser dévorer par les fainéants le profit de son travail.

Il faut ajouter que si quelques associations mieux combinées ont cependant péri, la faute en est aux événements, qui ont suspendu en France pour un temps les conséquences naturelles de 1848. Je n'y insiste pas, parce que cette cause de ruine, tout extérieure et accidentelle, n'est pas imputable aux associations ouvrières, et qu'elle tient à des questions qui se rapportent plus à la politique qu'à l'économie sociale.

§ II. Objections économiques.

Une objection qui a été souvent répétée, bien que, je l'avoue, j'en comprenne à peine la portée, c'est que si l'association de production venait à prendre une extension considérable, elle nuirait à la consommation, en contrariant la tendance de l'industrie à produire au plus bas prix possible, attendu que les ouvriers associés ne pourraient consentir à s'imposer à eux-mêmes les sacrifices qu'ils sont obligés de subir dans

le régime du travail salarié. Il est facile de répondre que si l'association ne peut pas produire aux mêmes prix que les autres ateliers, il n'en résultera pas que les consommateurs auront à payer la différence, mais simplement que l'association, incapable de supporter la concurrence, périra rapidement. Je ne vois pas pour moi d'autre alternative. Cette objection revient donc simplement à dire que l'association de production ne pourrait subsister, c'est-à-dire qu'elle présente un danger, non pas pour le public, mais pour les associés qui se seraient laissé prendre à ses belles promesses.

La même objection prise d'un autre côté est encore plus facile à réfuter. En supposant que les associations ne puissent pas produire aux prix courants, il est bien clair qu'elles ne pourraient peser sur le marché que quand elles seraient devenues très-nombreuses. Or, si elles sont, comme on le prétend, incapables de soutenir la concurrence, elles ne seront jamais nombreuses, et les ouvriers se lasseront vite d'une organisation du travail qui commencerait par les ruiner, pour leur donner seulement des bénéfices quand ils seraient devenus maîtres du marché, c'est-à-dire à une époque fort éloignée et où, sans doute, l'objection suppose que la concurrence serait interdite aux autres formes du travail.

D'ailleurs il y a au fond de cette objection une erreur singulière sur les conditions du travail. Quel que soit l'abaissement du prix d'une marchandise, il est bien clair que, si l'on continue cependant à la produire, c'est que en somme elle rapporte au producteur plus qu'elle ne lui coûte. Or les salaires représentant nécessairement au moins la somme dont l'ouvrier a

strictement besoin pour vivre, il est évident que les ouvriers associés qui auraient, outre ce salaire, une partie de la somme qui revient sous forme de bénéfices au producteur seraient toujours dans une situation supérieure à celle qu'ils auraient eue sans l'association.

Une autre objection plus spécieuse et aussi plus souvent répétée que la précédente est celle-ci : Il faut dans toute exploitation industrielle un directeur qui la représente auprès du public, qui fasse les achats de matières premières, qui règle les comptes de chacun des employés, qui surveille le travail, qui lui ouvre des débouchés. Dans l'industrie telle qu'elle est constituée, ce rôle est naturellement celui du patron, qui nécessairement y apporte tous ses soins, puisqu'il y va de sa fortune personnelle.

Dans l'association cette fonction sera remise à un gérant. Mais alors, ou bien il aura une rémunération inférieure à celle qu'exige l'importance de son rôle dans l'association et alors il n'y apportera pas la même ardeur ni la même application que le patron, et l'association en souffrira; ou bien il sera rémunéré convenablement, c'est-à-dire qu'il recevra une part des bénéfices à peu près égale à celle qu'aurait prélevée le patron, et dans ce cas les ouvriers se trouveront à peu près réduits aux salaires qu'ils touchaient auparavant.

Il y a ici en effet un danger grave. En réalité un certain nombre d'associations ont péri faute d'une direction assez énergique et intelligente. Les ouvriers, habitués au travail manuel, ne se rendent pas assez compte de l'importance capitale des fonctions du gérant, qu'ils considèrent volontiers comme un oisif. Ce

préjugé est un des fléaux de l'association, et il faudra encore plus d'un désastre pour l'effacer de l'esprit des ouvriers. Mais en somme ce mal est une conséquence naturelle de leur inexpérience, et il se guérira par la pratique même du travail coopératif. Quand ils payeront convenablement leurs gérants, ils en trouveront de capables. Mais il n'est pas du tout nécessaire pour cela qu'ils leur abandonnent dans les bénéfices une part égale à celle qu'aurait prélevée un patron. Le gérant dans la plupart des cas est un ouvrier comme les autres, qui n'a sur ses associés que l'avantage d'une aptitude plus prononcée pour le travail de l'administration, et qui, sans l'association qui le charge de ses intérêts, n'aurait pas pu sortir de la condition où il se trouvait précédemment. L'honneur d'être choisi pour leur chef est déjà pour lui une rémunération qui a son prix ; que si à cela on ajoute une participation aux bénéfices, sensiblement supérieure à celle de ses associés, je suis convaincu que, dans la plupart des cas, il se trouvera fort heureux de sa situation. L'important, c'est que ses appointements, au lieu d'être fixes, soient toujours proportionnels au chiffre d'affaires de l'association. Cette proportionnalité le tiendra en éveil, et en lui permettant d'espérer une rémunération équitable de ses efforts, contribuera activement à la prospérité de l'association.

Mais ce qu'il faut bien remarquer, c'est que même dans le cas extrême et invraisemblable où le gérant prélèverait sur les bénéfices une part exactement égale à celle du patron, cependant il n'en résulterait nullement que les ouvriers associés ne fussent pas dans une condition meilleure que des salariés. D'abord ils seraient associés, c'est-à-dire indépendants, ce qui est

déjà quelque chose, beaucoup même, si l'on songe combien les sentiments d'indépendance et de fierté sont naturels à l'homme. Mais ce n'est pas tout. On ne songe pas assez combien la faculté du travail peut être développée par les stimulants moraux. L'homme libre travaille et produit infiniment plus que l'esclave, l'ouvrier à la tâche, que l'ouvrier à la journée. En généralisant dans les manufactures l'usage du travail aux pièces on a cru avoir atteint la limite. Pas le moins du monde. Je pourrais citer ici les rapports des inspecteurs généraux des manufactures anglaises, qui constatent que les journées de onze heures de travail fournissent des produits plus abondants et de meilleure qualité que celles de douze. Cela est d'autant plus surprenant qu'il s'agit d'un travail soumis à des machines à vapeur, et pour lequel par conséquent il ne semblait pas qu'on dût attendre un résultat aussi considérable. A Mulhouse, des expériences semblables ont eu le même succès, et j'ai entendu d'éminents industriels dire que le maximum de la journée de travail pourrait être, sans inconvénients pour eux, abaissé à dix et même à neuf heures. Il est certain que dans les manufactures de l'Angleterre le travail n'est que de dix heures et demie par jour, et que tout le monde y trouve son avantage. Pourquoi? parce que les ouvriers moins fatigués donnent à ce qu'ils font une attention plus soutenue, parce qu'ils ne perdent plus un instant, parce que la perspective de sortir une heure et demie plus tôt les soutient et les excite. Il en sera de même pour l'association. L'ouvrier qui sait que ses bénéfices seront en proportion de la qualité et de la quantité des produits, travaille avec une ardeur et une persévérance qu'on ne peut pas demander au salarié qui n'a

rien à prétendre aux bénéfices du patron. Cela est si vrai que, dans un certain nombre d'exploitations, les patrons intelligents ont pris l'habitude d'intéresser leurs ouvriers à la prospérité de leur établissement, en leur accordant, en sus de leurs salaires, des primes proportionnées à leur travail.

Donc je conclus que le travail coopératif doit fournir des résultats qu'on ne peut attendre du travail salarié, et qu'en prenant celui-ci pour mesure de ce que peut produire l'autre, on s'expose à une erreur inévitable. C'est prendre la question par le petit côté, à un point de vue purement matérialiste, tandis que le caractère propre et éminent de l'association, c'est d'être une institution morale, dont toute la supériorité consiste précisément dans l'énergie des ressorts moraux qu'elle met en mouvement.

§ III. Difficultés inhérentes à l'association de travail.

Tout le monde s'accorde à reconnaître que, si l'association de travail est l'association par excellence, elle est en même temps la plus difficile de toutes à réaliser et à maintenir. Pour réussir, dans la plupart des cas, elle exige dès le commencement des capitaux assez considérables, et surtout elle impose aux associés des conditions morales, sans lesquelles le travail en commun est une source de difficultés, de contestations et de désastres. Par conséquent il est assez vraisemblable que les associations de consommation ou de crédit doivent logiquement précéder l'association de production, à moins que les associés n'aient d'avance capital et crédit, ce qui n'est pas d'ordinaire le fait des ouvriers.

En même temps, il est essentiel qu'ils soient bien résolus à apporter dans l'association des qualités qui leur ont manqué trop souvent : il faut que chacun, tout en maintenant fermement son droit contre toute usurpation, évite la roideur et les susceptibilités qui désunissent, et qu'il apporte dans ses rapports avec ses associés un esprit de fraternité et de conciliation, sans lequel la communauté des intérêts n'est plus qu'une source de querelles. Par conséquent, je crois en effet que l'association productive ne peut paraître dans les conditions les plus favorables à son succès que quand l'une ou l'autre des deux autres formes de l'association se sont largement répandues et ont préparé les ouvriers à comprendre les nécessités morales et économiques de l'association du travail.

Il est vrai également que tandis que les associations de consommation et de crédit ont leur clientèle toute faite, par cela seul qu'elles existent, puisque ces clients sont les associés eux-mêmes, les associations de production ont besoin de s'en faire une, de chercher des débouchés, de disputer le marché aux entreprises particulières, qui en ont pris possession. C'est là une des objections sur lesquelles insistent particulièrement ceux qui ne croient pas au succès des associations de production. Ils font remarquer que cette difficulté est indépendante de l'habileté et de la moralité des ouvriers associés, et qu'elle résulte nécessairement de la situation dans laquelle ils ont vécu jusqu'au moment où ils sont entrés dans l'association. Pour se créer une clientèle, s'ouvrir des débouchés, il faut un talent d'administrateur qu'ils ne sauraient avoir. Où auraient-ils pris l'expérience et l'habileté du chef de maison qui souvent à sa propre pratique joint l'avantage d'une

longue tradition et d'un enseignement qui date de l'enfance? Si par hasard l'un d'eux possédait une aptitude et des talents suffisants, il lui manquerait toujours, du moins au commencement, c'est-à-dire au moment critique pour l'association, l'expérience que rien ne remplace. Comment d'ailleurs un administrateur élu par ses camarades et ses coassociés pourrait-il avoir l'autorité, le pouvoir absolu du maître, qui seul peut donner l'unité de direction?

Cette difficulté certes est grave, et elle n'est pas près de disparaître. Elle est même d'autant plus grave que, ainsi que nous avons déjà eu l'occasion de le dire, les ouvriers, ne connaissant que le travail musculaire, et étant sans expérience personnelle du travail intellectuel, mille fois plus pénible et plus difficile, qu'exige la gestion d'une entreprise industrielle et commerciale, se figurent volontiers que le chef de maison qui dirige l'exploitation, qui règle la production et la vente, qui surveille la marche des affaires, qui attire et retient les acheteurs, qui prévoit et calcule les besoins de la consommation, est simplement un oisif qui, les bras croisés, s'engraisse de leurs sueurs. C'est là une erreur funeste et sur laquelle on ne saurait trop éveiller l'attention des ouvriers, car elle est une des causes les plus ordinaires de la décadence et de la ruine des associations. Je l'ai déjà dit et je le répète, car on ne saurait trop le leur redire, ils ne réussiront qu'à la condition de renoncer à ce préjugé. Leur premier soin doit être de choisir pour gérant celui qu'ils croiront le plus capable d'administrer. Mais par une conséquence nécessaire, il faut qu'ils lui laissent une grande liberté d'action, car s'il est sans cesse gêné, entravé dans ses mouvements, si chacun a droit de s'ingérer dans ses

fonctions, à quoi servira d'avoir choisi le plus intelligent? Une autre conséquence non moins nécessaire, c'est que le gérant, à qui incombe la responsabilité du succès, doit avoir dans les bénéfices une part proportionnée à l'importance de ses services. Les échecs du communisme de 1848 ont déjà habitué les ouvriers à comprendre qu'à un travail manuel plus productif doit correspondre un salaire plus élevé. Ce principe, il leur reste à l'appliquer au travail intellectuel de la gérance. S'ils ne le font pas, il arrivera que leurs gérants se lasseront d'une besogne ingrate et pénible, que les plus intelligents, ceux qui en comprennent la difficulté, s'y refuseront, et qu'elle sera recherchée uniquement par les autres, qui croiront y voir une sinécure et une bonne occasion de vivre sans rien faire aux dépens de leurs camarades. Dès lors on peut prévoir le résultat, et en effet il ne se fera jamais attendre.

Ce préjugé de la prédominance du travail physique, encore trop répandu chez les ouvriers, est tout ce qu'il y a de réel et de sérieux dans l'objection que j'ai rappelée. C'est une conséquence toute naturelle de leur inexpérience des affaires; mais elle disparaîtra avec la cause qui l'explique. Pour moi je suis convaincu qu'ils trouveront de bons gérants, quand ils voudront les payer, et que s'il n'y a encore parmi eux qu'un petit nombre d'hommes capables d'administrer les affaires des associations, ce n'est pas là une raison suffisante pour affirmer que les associations ne pourront jamais, faute d'administrateurs, prendre un développement considérable. On oublie trop que la condition présente de l'ouvrier salarié ne ressemble en rien à celle de l'ouvrier associé. Dans l'état présent, pourvu qu'en

échange de son travail il touche un salaire convenable, il s'inquiète peu du reste et il ne lui importe guère de savoir si le maître qui le paye est habile ou non. Mais quand il se sera aperçu que son sort dépend de l'homme qui gère les affaires de l'association ; quand il verra autour de lui les désastres causés par l'incapacité des administrateurs, il se prendra nécessairement à réfléchir, à chercher la cause de ces ruines, qui le toucheront de si près ; il s'habituera à se rendre compte du mouvement des affaires, de leurs exigences ; il se familiarisera avec ces calculs et ces combinaisons qui assurent le succès des opérations commerciales ; il pénétrera enfin dans ce domaine intellectuel, d'où sa condition présente le tient presque nécessairement éloigné. Quand ce progrès se sera fait, et il se fera vite parce que les ouvriers y seront directement intéressés, il se produira parmi eux un grand nombre d'hommes capables de remplir les fonctions de gérants, et les associations ne seront plus embarrassées pour en trouver.

D'ailleurs il faut bien considérer que les petits industriels qui maintenant même s'établissent à leur propre compte sortent à peu près tous de la classe ouvrière. Donc si, grâce au developpement de l'esprit d'association, ils trouvaient moyen en s'associant de s'établir plus tôt, sans avoir besoin d'attendre qu'ils aient accumulé péniblement la somme nécessaire, puisqu'ils auraient pour opérer les capitaux de l'association, ces hommes ne manqueraient pas pour diriger les entreprises collectives. Parmi eux, il y en a beaucoup qui sont capables de réussir et de s'élever par leur activité et leur intelligence. C'est une pépinière de gérants, toute préparée pour les associations. Qu'on leur offre des

avantages convenables, et la plupart ne refuseront pas de mettre à leur service leurs qualités d'administrateurs.

§ IV. L'association ramenée à ses éléments essentiels.

Les autres difficultés disparaîtront de la même manière, par l'expérience. La première condition, c'est que les associés apprennent à respecter les uns à l'égard des autres la liberté d'opinion et de conscience, et qu'ils évitent dans leur organisation tout caractère religieux ou politique. Si chacun prétend imposer à ses associés sa manière de penser, il est bien clair que la concorde ne régnera pas longtemps. Sans doute il est légitime, il est bon que chacun, comme homme, comme citoyen, ait ses opinions personnelles sur tout ce qui peut intéresser l'homme et le citoyen, mais l'association ne doit avoir qu'une opinion : c'est qu'elle doit fournir de quoi vivre à ceux qui ont eu recours à elle pour assurer leur existence et leur indépendance, c'est que son but est de produire, non de discuter. C'est encore du communisme sous une autre forme, du communisme moral, que cette prétention d'imposer à tous un même programme et un même drapeau. Que l'on se groupe plus naturellement avec les gens dont on partage la pensée sur les points importants, cela est facile à concevoir ; c'est même une bonne chose, parce que l'identité des opinions rend plus facile l'accord sur le reste. Mais même dans ce cas, je crois qu'il est prudent que l'association, en tant qu'association, évite de prendre une couleur politique.

Quant aux difficultés qui résultent du travail, on pour-

rait les éviter en introduisant dans les associations une innovation que j'ai vue établie dans une manufacture d'Alsace. Elle consisterait à instituer dans chaque association un comité ou tribunal d'arbitres, composé d'ouvriers choisis chaque année par leurs coassociés, pour régler et juger de concert avec le gérant tout ce qui se rapporterait au salaire et à la discipline, sans jamais pouvoir intervenir dans les questions purement commerciales. On éviterait ainsi de compromettre l'autorité du gérant dans les affaires personnelles et dans les petits détails du travail quotidien [1].

Par ce moyen ou par tout autre semblable, en y ajoutant toutes les précautions nécessaires, on arrivera à écarter dans la mesure du possible les dissensions et les querelles, qui sont un des dangers principaux de l'association.

En somme il ne faut jamais perdre de vue que le but de l'institution est : 1° de créer aux membres qui la composent un crédit collectif, qui compense la faiblesse de leur capital ; — 2° de diminuer pour chacun les frais généraux de l'exploitation ; — 3° de mettre au service du travail de chacun les débouchés de l'association tout entière ; — 4° enfin de substituer au travail passif et indifférent du salarié qui, ne devant avoir aucune part aux bénéfices, tient fort peu à les augmenter et ne se soucie nullement de se fatiguer pour enrichir son patron, le travail actif et opiniâtre de l'associé, qui sait que tout ce qu'il gagnera sera pour lui et lui reviendra à la fois sous forme de salaire et de dividende.

Ce dernier résultat de l'association est à mes yeux

1. Je suis heureux de trouver cette innovation établie dans la plupart des associations qui se sont fondées en France depuis l'année dernière.

le plus important. L'homme payé à la journée n'a qu'un intérêt au travail, la crainte du châtiment, la peur d'être renvoyé ; aussi ne travaille-t-il que dans la mesure strictement nécessaire pour éviter ce danger. Il faut avouer que si cette condition n'est pas favorable à l'accroissement du travail, elle ne l'est pas davantage au développement de l'homme, à l'élévation de ses sentiments d'honneur, de fierté, d'indépendance. Comparez l'ouvrier associé. Il est libre, il dépend de lui-même, il est son propre maître; son gain est reglé uniquement sur l'énergie de son travail, son avenir est dans ses mains. C'est vraiment un homme et un citoyen; il le sent, et ce sentiment donne à son intelligence plus de pénétration et de persévérance, à son corps plus de ressort et de vigueur. Au point de vue du travail, c'est un instrument perfectionné, et dès lors capable de produire plus que les autres.

Ce sont ces quatre points qu'il faut toujours avoir devant les yeux dans la création des associations. Tout ce qui en écarte ou en distrait, tout ce qui introduit dans l'association des préoccupations différentes est mauvais et compromettant pour l'avenir de l'institution. Voilà ce dont il faudrait que l'ouvrier fût bien pénétré. L'Association n'est pas un instrument à tout faire ; il faut qu'elle ait un but bien nettement et strictement déterminé, en dehors duquel elle n'ait rien à prétendre. Il n'y a que cette préoccupation constante et exclusive du résultat cherché qui puisse lui assurer le succès. Malheureusement les ouvriers n'en sont pas assez convaincus.

A un autre point de vue, on peut dire que l'Association, débarrassée de ses allures communistes et de ses préoccupations politiques, n'est en somme qu'une

simple association de vente, offrant à ses associés l'avantage de son crédit collectif et de ses relations commerciales, et se chargeant de placer le produit de leur travail, après une estimation approximative de ce produit, à ses risques et périls. Ainsi, pour prendre un exemple, un associé a construit un fauteuil. Le bois et les outils lui ont été fournis par l'Association, laquelle lui fournira également le moyen de vendre son fauteuil, ou plutôt se chargera de le vendre elle-même. Pour tous ces services, l'ouvrier doit une rémunération déterminée à la Société, car tous ces services ont exigé de l'argent, du temps et du travail. Mais de son côté, avec le bois et les outils qui lui ont été fournis, il a fait une œuvre qui vaut plus que la matière brute qu'il a reçue; il y a ajouté son temps et son travail, dont la Société doit lui tenir compte. A son tour, il devient créancier de l'Association, car la valeur de l'œuvre produite doit être supérieure et à la valeur de la matière fournie, et au prix de la location des outils, et à la rémunération due pour le placement du produit; sans quoi, le travail de l'ouvrier lui rapportant moins qu'il ne lui coûte, il vaudrait mieux rester les bras croisés.

Mais la question importante est de fixer la valeur de l'œuvre produite et présentée par l'ouvrier à l'Association. Cette estimation ne peut se faire évidemment que par comparaison à la valeur courante des œuvres semblables, et par conséquent elle exige des connaissances spéciales. Admettons que le directenr ou le comité chargé d'apprécier le travail soit très-compétent. Il se trouvera en face de deux systèmes bien différents. Devra-t-il le payer au taux convenu dans la fabrication pour les objets analogues? ou bien

vaut-il mieux, après avoir considéré au plus juste les déboursés et les frais de l'association, payer exactement à l'ouvrier toute la différence qui se trouvera entre la somme des frais et celle que doit produire la vente de l'objet, c'est-à-dire lui abandonner le bénéfice total de son travail? Cette combinaison peut paraître plus équitable à première vue, mais elle offre bien des dangers. Il en résulterait d'abord que l'association, ne pouvant pas augmenter son capital, serait impuissante à étendre ses affaires, ce qui est fort important pour les associés, et, en second lieu, que l'association resterait seule exposée à toutes les chances de pertes et de mévente, tandis que chaque associé en particulier aurait la prétention d'y échapper, ce qui serait une contradiction et une impossibilité. Je crois que ici, comme dans les associations coopératrices de crédit et de consommation, la règle est que l'association fasse payer ses services le plus cher possible, quitte ensuite à rendre aux associés, sous forme de dividendes proportionnels à leur apport et à leur travail, une part plus considérable des bénéfices, représentant l'excès attribué aux services de la société. C'est-à-dire que je crois que, en règle générale, dans l'association, la moyenne des salaires doit être plutôt au-dessous qu'au-dessus des salaires ordinaires, et que l'associé doit surtout compter pour son gain sur le partage des bénéfices.

Il résultera de cette combinaison un avantage considérable pour l'associé. L'ouvrier s'habitue tout naturellement à considérer son salaire comme la règle de sa dépense. Quand le salaire est considérable, il prend l'habitude de beaucoup dépenser, et il devient incapable de se former un capital. Si au contraire son

salaire est médiocre, il s'accoutume à s'en contenter, et il peut capitaliser ses dividendes, qui n'entrent pas dans le courant de ses dépenses journalières.

Dans ces conditions, la plupart des inconvénients et des dangers de l'association de production disparaissent. Il ne reste plus que des ouvriers travaillant isolément, s'il est possible ; ou, si les nécessités de leur industrie s'y opposent, formant de grands ateliers dans des conditions identiques à celles où ils se trouveraient dans les ateliers dirigés par des patrons. On a même remarqué que, dans plusieurs des associations qui prospèrent, les règlements et la discipline sont plus stricts et plus sévères que partout ailleurs. C'est en effet une nécessité d'autant plus impérieuse, qu'il ne saurait y avoir derrière le règlement une volonté toute-puissante, comme celle du patron, pour en modifier à son gré les dispositions et pour les interpréter plus ou moins sévèrement. Cependant, en général, les ouvriers s'y soumettent avec une docilité qu'on ne trouverait guère dans d'autres ateliers, parce qu'ils comprennent qu'en se soumettant aux règlements qu'ils ont votés eux-mêmes, ils ne font que reconnaître le droit de leur propre volonté.

§ V. Avantages de l'association pour l'ouvrier et pour le public.

En s'associant, les ouvriers ne feront que suivre l'exemple qu'ils trouvent partout autour d'eux. Ils voient la classe moyenne fusionner tant qu'elle peut ses ressources, pour créer ces grands établissements qui centralisent le travail et le dominent. Ils voient que des opérations, qui absorbent des milliards, se

soutiennent par des souscriptions individuelles souvent très-peu considérables. Pourquoi n'essayeraient-ils pas, eux aussi, d'unir leurs forces, leurs épargnes, leur travail, pour se soustraire à l'oppression envahissante des gros capitaux et de la grande industrie ? Ceux qui combattent les développements de l'association ouvrière semblent ne pas se douter que, depuis cinquante ans, il s'est fait dans les conditions du travail une révolution qui ne permet plus aux ouvriers de rester en dehors du mouvement. Loin de les décourager, de les désespérer par des pronostics sinistres et par des railleries de mauvais goût, tous ceux qui s'intéressent aux développements moraux et matériels de la société devraient leur prodiguer les encouragements, les conseils, les enseignements; car, si les associations doivent peu à peu relever la population ouvrière, elles profiteront presque également à la société tout entière, en rétablissant un équilibre nécessaire, dont la rupture est une des causes principales de ce malaise intime et inexpliqué qui pèse sur toutes les affaires.

Un des fléaux les plus terribles du travail, ce sont les chômages. Je ne veux pas parler seulement de ces crises que nous semblons condamnés à subir tous les deux ou trois ans, mais des interruptions de travail, périodiques et régulières, qui pour un grand nombre de métiers se reproduisent jusqu'à deux fois par an. Rien ne fait mieux sentir aux ouvriers la misère de leur condition que cette nécessité où ils se trouvent sans cesse ramenés d'attendre, quelquefois des mois entiers, le travail dont ils ont besoin pour manger. En temps ordinaire, ils ne gagnent guère que ce qui leur faut pour vivre. Comment font-ils quand le travail

leur manque? On ne peut y songer sans frémir, et je voudrais bien voir à leur place ceux qui accusent leur impatience et leur sourde irritation contre l'état présent. Il est commode d'invoquer la loi de l'offre et de la demande, et de leur dire : « Le mal dont vous souffrez est une nécessité de l'industrie. A quoi bon se révolter contre la fatalité? » Mais la question est précisément de savoir si cette fatalité est inéluctable. Or elle ne l'est pas, et la preuve c'est que les associations ont trouvé le moyen de s'y soustraire. M. André Cochut a parfaitement fait ressortir et expliqué cette supériorité de l'association sur le travail par entreprise particulière : « La grande science du spéculateur, dit-il, étant de réduire son prix de revient, il profite autant que possible de la concurrence des bras qui viennent s'offrir. Les chômages périodiques ne l'inquiètent pas. Ils sont entrés dans ses calculs, il les considère comme étant naturels à sa profession. Le bénéfice des bons mois suffit, et la morte-saison n'est pour lui que le temps du repos. Quel intérêt aurait-il d'ailleurs à se jeter dans des combinaisons insolites et à risquer son capital pour occuper constamment son personnel? Ne serait-ce pas faire un peu la guerre à ses dépens? L'ouvrier dans l'aisance peut devenir exigeant; mais quand il a pâti pendant la morte-saison, on a chance de le retrouver plus actif et plus souple à la reprise des travaux.

« Des ouvriers qui ont associé leurs ressources et leurs efforts pour une entreprise ont des tendances directement opposées. Ils ont pour principe de faire la concurrence par la qualité des produits, et non par le bon marché. Maintenir le taux des salaires au niveau le plus convenable, telle est la base de leur politique

commerciale. Toute entreprise qui, après avoir soldé les frais généraux, laisse aux sociétaires une rémunération jugée suffisante, leur paraît acceptable. La considération du produit net, destiné à l'accroissement du fonds social et à l'enrichissement de la Société, n'apparaît qu'en seconde ligne. La pensée de profiter de la détresse d'un travailleur, pour obtenir la main-d'œuvre à meilleur marché, ne se présente pas même aux esprits. Quand l'association est en mesure d'ouvrir ses rangs à de nouveaux membres, elle appelle de préférence les nécessiteux, non pour spéculer sur leurs besoins, mais pour les faire participer immédiatement à toutes les acquisitions collectives.

« Le chômage étant la plaie de l'ouvrier, c'est contre le chômage que l'association réunit tous ses efforts, et cela se conçoit. Travailler pendant les époques qui sont ordinairement improductives, c'est augmenter son revenu annuel de 20, de 30, de 50 pour 100, selon les divers métiers, où la morte-saison est plus ou moins longue.

« Chaque groupe, consultant l'état de sa caisse et l'aptitude de son personnel, s'ingénie à trouver une occupation transitoire, lucrative pour les individus sans être onéreuse pour la Société. Ici, on confectionne à l'avance les objets dont le placement n'est pas douteux à la reprise des affaires ; plus loin on annexe à l'entreprise principale une spécialité qui s'y attache accessoirement. Les menuisiers en fauteuils découpent et dégrossissent les bois de telle manière qu'à l'époque des grandes exportations, ils peuvent livrer les commandes avec une célérité qui ravit les commissionnaires. Les chaisiers fabriquent l'hiver des quantités considérables de chaises qui trouvent leur placement au

printemps. Les ferblantiers font des lampes pendant l'hiver, et, pendant l'été, des ustensiles de ménage et des appareils à gaz. Chez les tailleurs, qui ont six mois de morte-saison à traverser, la grande préoccupation est de pouvoir exercer au profit des ouvriers le genre de spéculation des confectionneurs. Une association de charpentiers, qui a succombé sous des difficultés aggravées par une malveillance systématique, avait acheté une plâtrière, afin de fabriquer du plâtre pendant la stagnation des travaux du bâtiment.

« Dans les conditions ordinaires, le chef d'industrie, faisant valoir un capital qu'il se procure à grands frais, travaille le moins possible à l'avance. Un très-petit fonds d'assortiment lui suffit, et il attend les grandes commandes, sur lesquelles roule sa spéculation. Lorsque arrive ce que en termes d'atelier on appelle une *poussée*, il recrute tous les ouvriers disponibles, allonge la journée, force le travail. L'important pour lui est de faire livraison dans les délais voulus. Pendant ce temps l'ouvrier s'épuise par un surcroît de fatigues et de besoins qui absorbent ce qu'il y a d'exceptionnel dans son salaire. A mesure que s'achève la période des expéditions, l'activité se ralentit. On commence à congédier les ouvriers. Alors il s'établit entre eux une concurrence qui tend à l'abaissement des salaires, tout en ne préservant de l'inaction qu'un petit nombre d'entre eux.

« Bref, le principe pour la destruction du chômage est trouvé. Il s'agit seulement de coordonner divers genres de travaux, ou de réunir deux spécialités dont la période d'activité est différente. Rien de plus facile entre des hommes dont la réunion est permanente, dont l'entente est parfaite, et qui sont disposés d'ail-

leurs à consacrer une partie de leur avoir pour constituer un tel mécanisme ; mais il n'en est plus de même dans une entreprise particulière dont le personnel est mobile, dont les ressources sont subordonnées à l'aisance ou à la capacité du chef. On ne peut exiger raisonnablement d'un spéculateur qu'il se fasse aujourd'hui charpentier et demain plâtrier, et cela pour des auxiliaires dont il sera peut-être séparé après-demain [1]. »

D'ailleurs, il ne faut pas l'oublier, l'ouvrier ne s'instruit guère que par les faits, et les leçons de l'expérience d'autrui lui profitent fort peu. Tant qu'il ne verra pas par des faits et par de nombreux exemples, multipliés autour de lui, que l'amélioration de son sort est dans ses mains, il gardera la superstition du socialisme, de la souveraineté populaire en matière d'économie sociale, et il cherchera toujours à se mettre en possession du pouvoir pour faire fonctionner à son profit cette grande machine qu'il croit capable de tous les effets. Il haïra le capital, dont il ne sent que l'oppression ; il repoussera la concurrence, dont il ne voit que les inconvénients, sans se douter que l'un est la condition nécessaire de toute industrie, et que l'autre n'est que la première application de la liberté du travail. Qu'on se rappelle les lettres d'ouvriers publiées par plusieurs journaux à l'époque de la

1. *Les associations ouvrières* par André Cochut. M. Cochut, ancien rédacteur du *National*, aujourd'hui rédacteur du *Temps*, est un des rares écrivains qui n'ont jamais désespéré des associations. Le passage que j'ai transcrit est tiré d'une brochure imprimée en 1851, et composée d'articles qui ont paru dans le *National*, de 1849 à 1851, c'est-à-dire à une époque où la plupart des hommes soi-disant compétents considéraient l'association comme une utopie ridicule, comme *une grande folie*, suivant l'expression de M. Thiers.

souscription en faveur des ouvriers lyonnais, qu'on pèse les expressions de quelques-unes des professions de foi et déclarations affichées sur les murs de Paris pendant les élections de ces dernières années ; qu'on lise les rapports des ouvriers parisiens délégués à l'exposition de Londres, en 1862, et l'on verra combien leurs préjugés sont tenaces, combien leurs erreurs sont persistantes sur un certain nombre des grandes questions qui se rapportent au travail. Eh bien ! tout cela ne disparaîtra que par l'expérience, que par la pratique sincère et complète de l'association. Quand ils se trouveront eux-mêmes aux prises avec les difficultés et les nécessités de l'industrie et du commerce, ils comprendront combien sont vaines les théories dont ils sont pénétrés, combien désastreuses les illusions dont ils se bercent. Jusque-là ni exhortations ni prédications n'y feront rien. Ils ne croiront que quand ils verront, et ils ne verront que quand ils pratiqueront. « Si les associations, dit M. Cherbuliez [1], malgré les allures parfaitement normales de leur vie pratique, sont demeurées des foyers d'idées subversives et de tendances révolutionnaires, c'est que cet esprit, ces tendances proviennent de rapports qui subsistent aussi et de sentiments que ces rapports ne cessent point de faire naître et d'entretenir. Tant que les prolétaires se sentiront isolés au milieu de la grande société dont ils font partie et au bien-être de laquelle ils contribuent si essentiellement par leur travail ; tant qu'ils se verront abandonnés, sans appuis et sans guides, aux chances de leur condition dépendante et précaire, tant que la question des moyens à employer pour améliorer

1. *Journal des Économistes*, nov. 1860.

cette condition sera envisagée comme insoluble ou comme ne méritant pas un examen sérieux, et que la seule solution possible en sera indéfiniment ajournée par les classes auxquelles appartiennent le pouvoir et la richesse, n'espérez pas que la fermentation qui a lieu dans les derniers rangs de la société se calme d'elle-même, ni que les aberrations produites dans les esprits et les trésors de haine accumulés dans les cœurs du prolétariat, soient remplacés par des idées rationnelles et par des sentiments de confiance et de résignation ! »

En supposant que cette fermentation soit aussi active que le pense M. Cherbuliez, en admettant que ce qu'il appelle des doctrines subversives, c'est-à-dire les préjugés communistes, soient encore aussi généralement répandus qu'il le croit, en admettant même qu'ils le soient bien plus encore, ce serait une raison de plus pour hâter, pendant que nous sommes en repos, une expérience en tout cas nécessaire. Tant qu'elle ne sera pas faite, le parti de ceux qui s'appellent eux-mêmes les conservateurs ne comprend-il pas, par ce qui se passe en ce moment, par cette recrudescence partout manifeste du mouvement coopératif, qu'il est sans cesse exposé à voir emporter toutes les digues qu'il a si laborieusement accumulées contre le courant de la pensée populaire ? Qu'ils le dirigent, s'ils peuvent, mais qu'ils ne tentent pas de l'arrêter plus longtemps, car une résistance aveugle et entêtée ne fera que le rendre plus violent. Pour moi, je ne puis m'empêcher de plaindre ces peureux qui tremblent dès que deux hommes sont réunis. Ce n'est plus dans l'association qu'est le danger, c'est dans l'isolement des ouvriers, car c'est l'isolement qui les tient dans la misère, et c'est la mi-

sère seule qui leur fait désirer le changement. L'institution des corporations leur a permis autrefois de lutter contre l'oppression féodale. En détruisant les corporations devenues oppressives à leur tour, la Révolution a rendu au travail un service important, elle lui a donné la liberté, mais elle ne pouvait prévoir la transformation de l'industrie qui devait rendre cette liberté illusoire pour l'ouvrier. Il n'a maintenant qu'un moyen d'en profiter à son tour, comme a fait la bourgeoisie, mieux préparée à en comprendre et à en recueillir les bienfaits, c'est de faire ce qu'elle a fait elle-même, en associant son travail, comme elle a associé ses capitaux. Les associations auront pour lui tous les avantages des corporations, sans en avoir les inconvénients. Il y trouvera un point d'appui, qui lui rendra la confiance et la sécurité. Une fois qu'il n'aura plus rien à réclamer, il oubliera bien vite ces haines et ces colères, résultats d'une lutte impuissante et sans cesse renouvelée. Il cessera d'accuser l'ordre social qui ne lui refusera plus la satisfaction qu'il désire, et qui, en lui laissant pleine liberté d'assurer par ses propres efforts son bien-être et son avenir, sera dégagé de toute responsabilité à cet égard. Dès lors l'ouvrier aura à maintenir la tranquillité publique le même intérêt que la bourgeoisie, puisqu'il n'aura rien de bon à attendre des bouleversements. On ne demande aux révolutions violentes que ce qu'on désespère d'obtenir autrement : elles seront impossibles du jour où l'ordre établi sur la liberté permettra à chacun de jouir de tous ses droits et de réaliser par lui-même tous les progrès dont il aura senti le besoin. Les hommes qui, dans la population ouvrière, sont les plus hostiles à la constitution de la société présente seront

bien vite reconciliés avec elle, quand ils auront cessé de n'en connaître que les inconvénients, de même que ceux qui croient le moins aux bienfaits de l'association seront bien forcés d'avouer qu'ils se sont trompés, quand ils les verront prospérer en France comme elles prospèrent en Angleterre et en Allemagne.

Mais à quoi bon s'arrêter plus longtemps à combattre des objections qui se trouvent refutées d'avance? Quand ces objections seraient mille fois plus fortes qu'elles ne peuvent l'être, il faudrait toujours bien reconnaître qu'elles ne sauraient prévaloir contre les faits. Or les faits leur sont partout contraires; partout ils donnent raison aux associations. Il faut donc bien que ceux qui étaient le mieux pourvus contre elles d'arguments et de malédictions en prennent leur parti, et se décident à ouvrir les yeux. S'ils s'y refusent, tant pis pour eux. On ne peut que leur répéter ce que le général Bonaparte disait de la République française : « Elle est comme le soleil, aveugle qui ne la voit pas. »

§ VI. Associations manufacturières en Angleterre.

La forme d'association de production qui appartient en propre à l'Angleterre, c'est l'association manufacturière. Rien de plus naturel dans un pays où domine la manufacture. Les ouvriers, enrichis par les bénéfices des associations de consommation, songèrent tout d'abord à lutter contre la grande industrie sur son propre terrain et avec ses propres moyens. Grâce à l'expérience acquise par plusieurs années d'association, grâce aux relations qui en résultèrent entre un grand nombre d'ouvriers, grâce surtout aux capitaux considéra-

bles que leur procurèrent les bénéfices de leurs premières entreprises, ils ont pu sans témérité aborder un genre d'opérations qu'un grand nombre d'économistes s'entêtent encore aujourd'hui, malgré les faits qu'ils semblent ignorer, à déclarer inaccessibles aux associations ouvrières. Je crois bien en effet qu'ils ont raison, si l'on considère la condition particulière des associations de production en France. Il est bien certain que ce n'est pas en réunissant, comme ils ont fait jusqu'ici, quelques maigres épargnes, que les ouvriers français peuvent songer à se lancer dans les entreprises gigantesques où ont réussi les associations anglaises. Mais cette impossibilité tient au mode d'opérer, et pas du tout à une incapacité essentielle de l'association. Le moyen pour les ouvriers français d'atteindre au résultat obtenu par leurs confrères d'outre-Manche, c'est de faire ce que ceux-ci ont fait, c'est-à-dire de fonder de vastes associations de consommation dont les bénéfices leur procurent les capitaux dont ils ont besoin. Le même résultat peut encore être obtenu par la création des banques populaires, imitées de celles qui depuis quinze ans fonctionnent en Allemagne.

La première de ces grandes entreprises que nous trouvions en Angleterre, c'est celle du moulin de Leeds. Fondée en 1847, au moyen d'actions de 25 fr., l'association comprenait, en 1854, 3200 membres, possédait un capital de 100 000 fr., dépensait annuellement 725 000 fr. et faisait pour 1 500 000 fr. d'affaires. Les bénéfices réalisés en sept années, de 1847 à 1854, s'élevaient à 188 475 fr. L'économie pour les acheteurs était de 50 pour 100. Aussi cette institution a-t-elle eu une action considérable sur les prix ordinaires du commerce. Pour soutenir la concurrence, les mar-

chands de farine ont été obligés d'abaisser leurs prix.

Depuis, quatre autres entreprises se sont établies sur le même modèle. Celle de Breadford dans le Yorkshire, compte 1246 membres et fait pour 300 000 fr. d'affaires; celle de Halifax a 1948 membres, et le chiffre de ses affaires est environ de 500 000 fr. Les bénéfices sont partagés entre les actionnaires et les acheteurs.

En 1850, un certain nombre d'ouvriers de l'association de Rochdale se concertèrent pour fonder aussi un moulin. Ils purent réunir 10 000 fr., qui leur servirent à louer et à réparer un moulin hors de service, et à commencer leurs opérations. Comme à l'époque de la fondation du Magasin, ils essuyèrent dans le principe des pertes assez considérables, dues à des vices de construction et à leur inexpérience de cette nouvelle exploitation. Mais ils ne se laissèrent pas plus décourager cette fois-ci que l'autre, et leur persévérance trouva bientôt sa récompense. Au bout de quelques années, ils furent en état de consacrer 125 000 fr. à la construction d'une usine mieux organisée, qu'ils ont pourvue des machines les plus perfectionnées, et qui chaque semaine livre à la consommation 1700 sacs de farine, de gruau, etc. Les bénéfices sont partagés entre les acheteurs, qui sont principalement le Magasin et les membres de la Société mère, ou de celles qui en sont sorties. C'est lui qui approvisionne les boutiques coopératrices des villes et villages voisins à plusieurs milles à la ronde.

Deux ans plus tard, les mêmes hommes formèrent une nouvelle association pour fonder une filature. Ils travaillèrent d'abord (1852-1856) dans des ateliers

qu'ils louèrent dans différentes parties de la ville. Ils se trouvèrent bientôt en état de construire à leurs frais une grande usine, aux portes de Rochdale, sur un terrain loué par emphytéose pour 999 années. Elle leur a coûté plus d'un million de francs, qui ont été payés jusqu'au dernier sou avant l'inauguration de la nouvelle manufacture, c'est-à-dire bien avant la fin de 1856. Cette usine, construite sans l'intervention d'aucun architecte, est une des mieux disposées qu'on puisse voir pour la ventilation et la salubrité. Quant à l'outillage, il se compose de ce que la mécanique a imaginé jusqu'à ce jour de plus parfait.

Cette première usine n'était pas achevée qu'ils jetaient déjà les fondements d'une seconde, qu'ils ont pu terminer malgré la crise de 1857-1858; mais la disette du coton en a jusqu'à présent retardé la mise en activité. Il est probable qu'elle fonctionnera d'ici à quelques mois.

Un très-remarquable article sur les sociétés coopératrices, emprunté à la *Quarterly Review*, par la *Revue Britannique* (février 1864), fait justement remarquer qu'on ne saurait encore avoir de renseignements précis sur le nombre des « Associations manufacturières, où le mouvement ouvrier se jette de préférence en Angleterre, » parce que leur habitude est de ne se faire enregistrer que quand un fonctionnement de plusieurs mois leur a permis de compter sur le succès. Or la plupart ont été jusqu'ici tenues en échec par la crise de 1857-1858, et bientôt après, par la guerre d'Amérique et par la disette de coton qui en a été la suite. De plus, beaucoup de celles qui sont enregistrées le sont simplement comme Sociétés par actions, et par conséquent se confondent avec toutes les sociétés de cette nature,

Cependant il est certain que les associations manufacturières, fondées par des ouvriers, « sont très-nombreuses. Dans la seule ville de Bury, elles avaient attiré à elles, dès 1860, 600 000 livres (15 millions de francs) de capitaux. Les inspecteurs des manufactures citent à cette date de nombreuses usines construites ou mises en exploitation par des associations d'ouvriers. Ils parlent en termes fort élogieux de leur administration habile et de leur obéissance aux lois sur les manufactures. Dans plusieurs de ces entreprises, on loue des ateliers en miniature, pourvus d'un outillage à la vapeur, à des individus qui les exploitent en famille, reproduisant ainsi le vieux système de l'industrie domestique, mais combiné avec tous les perfectionnements de la mécanique et largement installé. Toutes ressemblent plus ou moins à l'association manufacturière de Rochdale. Quelques-unes font participer les ouvriers auxiliaires aux bénéfices ; beaucoup d'autres les attribuent exclusivement au capital.

« La disette du coton a soumis à une rude épreuve la solidité de ces entreprises. Elles s'en sont généralement bien tirées. Fort peu ont succombé et beaucoup ont pu continuer à travailler, tandis que la plupart des autres usines fermaient. Si les associés ont la sagesse de fuir la spéculation, il n'y a pas de raison pour que le succès ne se soutienne pas. Nous voyons en cela l'avénement d'une classe nouvelle. Ce seront toujours des ouvriers, mais qui prendront quelque chose de l'esprit et des mœurs des patrons. Ainsi sera comblé l'abîme qui sépare les deux classes.

« Le mouvement a une tendance éminemment conservatrice. Henri IV souhaitait la poule au pot à tous les paysans de France. Si chaque ouvrier de France

ou d'Angleterre avait à son tour un peu de bien à lui, une réserve en cas de malheur et pour la vieillesse, un petit avoir à léguer à ses enfants, une part, en un mot, dans la richesse publique, il deviendrait un défenseur naturel de l'ordre, et les institutions politiques s'appuieraient sur une base si solide, que humainement parlant, rien ne saurait les ébranler. »

§ VII. De la condition des ouvriers auxiliaires dans l'association manufacturière de Rochdale.

Le but de toute industrie occupant des ouvriers devrait être de les placer dans des conditions telles que leur activité fût stimulée de manière à produire tout ce qu'elle peut produire. Or, de tous les stimulants, le plus puissant et le plus constant, c'est l'intérêt personnel. C'est en cela que consiste surtout la supériorité du travail associé sur le travail simplement salarié. Mais dans la plupart des industries, les associations sont obligées de recourir plus ou moins fréquemment au travail d'ouvriers auxiliaires salariés, qui ne peuvent pas prétendre aux mêmes avantages que les associés, puisqu'ils ne participent pas aux mêmes chances de pertes, mais auxquels on peut, par un partage équitable des bénéfices, faire une situation qui les en rapproche dans la mesure du possible. C'est ce qu'a fait d'abord l'Association manufacturière de Rochdale. Si depuis elle y a renoncé, c'est par suite de circonstances qui n'ont pas dépendu de la volonté des fondateurs. Voici, tel que je le trouve dans l'intéressante brochure de M. Casimir Périer sur les associations coopératrices, l'exposé du plan primitif et des causes qui en ont amené la transformation :

« Les salaires, dit M. Casimir Périer, sont payés au prix courant aux ouvriers, qui reçoivent en outre l'intérêt à 5 pour 100 du fonds personnel qu'ils possèdent dans l'association. Le surplus du bénéfice (après prélèvement de l'amortissement, de la réserve, etc.), compose le dividende qui se répartit, par égale proportion, entre le capital et le travail. Celui dont le travail représente la même somme que le capital reçoit deux parts égales de dividende; celui dont le capital versé est supérieur au salaire reçoit deux parts inégales, dont celle qui s'applique au capital est plus forte que celle qui s'applique au salaire et *vice versa*. Pour rendre ce mode de répartition plus saisissable, supposons trois intéressés dans l'entreprise : A, qui a versé 100 fr. de capital, mais qui ne travaille pas ou qui travaille ailleurs; B, qui gagne 100 fr. par son salaire, mais qui n'a rien versé; C, qui a versé 25 fr. et qui a gagné 75 fr. Supposons en outre que l'intérêt étant à 5 pour 100, le dividende ait été fixé à 6 pour 100, le tableau suivant montre le total de la somme que chacun a reçue dans l'année ou qui reste inscrite à son crédit :

	CAPITAL.	SALAIRE.	INTÉRÊT DU CAPITAL.	DIVIDENDE DU CAPITAL.	DIVIDENDE DU SALAIRE.	TOTAL.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
A.	100 »	» »	5 »	6 »	» »	111 »
B.	» »	100 »	» »	» »	6 »	106 »
C.	25 »	75 »	1 25	1 50	4 50	107 25

« L'économiste le plus rigoureux ne trouvera pas

une objection contre cette répartition. Le capital et le travail, la création de la richesse et la richesse créée voient leurs droits également respectés; le capital ne reçoit pas seulement un intérêt, mais une part des bénéfices; l'individu prend dans les avantages de l'œuvre commune la part qui lui appartient, aux titres divers qu'il possède. L'adoption de ce mode de répartition est la plus éloquente réponse à toute accusation de tendances socialistes. La preuve en serait, au besoin, donnée par la cause même des dissensions nées dans le sein de la société de la manufacture coopérative de Rochdale. Ce n'est pas le travail qui a voulu élever ses prétentions trop haut; c'est le capital qui a voulu modifier les conditions du contrat. De nouveaux venus, contre-maîtres et ouvriers d'élite, enrichis par l'épargne et attirés par le succès de l'entreprise, après être parvenus à s'assurer la majorité, firent adopter la proposition de ne plus attribuer de dividende au travail. Cela n'était pas équitable. Sans doute on devrait repousser énergiquement toute prétention des ouvriers à revendiquer, comme un droit, le partage des bénéfices d'une entreprise créée sans leur participation et placée dans les conditions ordinaires de complète liberté qui doivent présider toujours aux rapports entre eux et les patrons; mais il n'en est pas de même des sociétés coopératrices, dont le principe repose sur la rétribution du travail individuel combinée avec la participation aux avantages, et combinée de telle façon que plus le salaire est élevé, c'est-à-dire, plus le travail a été énergique et utile, plus le bénéfice qui y est attaché est grand. J'ajouterai encore que l'admission librement consentie des employés et ouvriers d'une industrie quelconque à une participation

aux bénéfices n'a jamais été considérée comme dangereuse et condamnable. Ni les honorables industriels, ni les grandes compagnies qui ont adopté ce système, comme l'a fait par exemple la compagnie du chemin de fer d'Orléans depuis 1844[1], n'ont cru s'exposer au reproche d'introduire une dangereuse innovation dans la société. »

§ VIII. De quelques autres associations de production en Angleterre.

On se rappelle que les pionniers de Rochdale, dans le manifeste qu'ils publièrent lors de leur fondation s'engageaient : 1° à établir des magasins de vente ; 2° à entreprendre la fabrication d'un certain nombre d'articles afin de les avoir à meilleur compte que par l'achat en gros et de fournir du travail aux associés ; 3° à construire ou à acheter des maisons pour les membres de l'association ; 4° à employer une partie de leurs bénéfices à la création d'établissements communs pour l'instruction et le développement moral des sociétaires ; 5° à accroître progressivement la puissance de l'association en offrant son secours aux autres sociétés analogues, et en centralisant tout le mouvement coopératif.

Ces divers buts sont désormais atteints. L'établissement des magasins s'étend à toute l'Angleterre ; le

1. Depuis 1844, tous les employés ont part aux bénéfices dans une proportion prévue par les statuts. En 1844, 60 468 fr. ont été répartis entre 719 employés (90 fr. environ pour chacun en moyenne). En 1861, une somme de 2 177 999 fr. a été répartie entre 6053 agents (en moyenne 360 environ pour chacun).

nombre des manufactures s'accroît sans cesse, ainsi que celui des bibliothèques et des écoles fondées par les associations. Des sociétés de construction s'organisent dans plusieurs contrées. Celle de Rochdale a déjà construit aux portes de la ville un certain nombre de maisons, qui ont toutes été immédiatement occupées. La crise d'Amérique a forcé presque toutes ces sociétés de suspendre leurs travaux, mais elles les reprennent en ce moment, et dans quelques années l'Angleterre n'aura plus rien à envier à cet égard à la France[1]. Quant à la centralisation du mouvement coopératif, j'en dirai quelques mots en parlant de l'avenir probable de l'association.

Parmi les grandes associations de production, il faut citer la fameuse fabrique de bougies de Belmont, fondée sous le patronage direct de la société d'encouragement de Manchester. Elle emploie plus de cinq cents jeunes ouvriers, qui y trouvent pour leur développement intellectuel et moral des secours de toute espèce.

On peut y joindre la grande association de Birstall près de Leeds, qui a entrepris la confection des vêtements, comprenant 657 membres et dont le chiffre d'affaires varie annuellement de 300 000 à 375 000 fr.; l'association des tailleurs de Liverpool, fondée en novembre 1850 avec 12 membres et un capital de 1250 f., qui comprend aujourd'hui plus de 200 membres, fait 150 000 fr. d'affaires, paye plus de 62 000 fr. de

1. Je n'insiste pas en ce moment sur ce sujet, parce que je me propose de publier prochainement un travail sur les moyens d'améliorer la condition des ouvriers des fabriques, en m'appuyant sur l'exemple de quelques fabricants d'Alsace. Naturellement les cités ouvrières de Mulhouse, de Guebwiller, etc., y tiendront une grande place.

salaires annuels; qui, avec ses bénéfices, a formé un fonds de réserve, fondé une caisse de secours et qui s'occupe en ce moment d'établir une bibliothèque pour ses membres; l'association des tisserands en calicot, fondée à Manchester en 1849, avec douze membres et un capital de 7 schelings et demi, qui, en 1854, possédait 30 métiers et faisait annuellement pour 50 000 fr. d'affaires.

On en pourrait citer encore bien d'autres, l'association des ouvriers fabricants de bière, celle des mineurs de Cornouailles, des peintres en bâtiment, des cordonniers, des ouvriers chapeliers de Manchester. Je pourrais dire que, outre l'association des tailleurs de Liverpool, il y a en Angleterre huit autres associations de tailleurs, dont l'une, composée de 18 membres, fait pour 109 875 fr. d'affaires annuelles; que les ouvriers en fer de Londres, associés en 1851 au nombre de vingt avec un capital de 1 000 fr., possédaient en 1854 pour un capital de 75 000 fr. et faisaient annuellement 107 500 fr. d'affaires; que les ouvriers facteurs de pianos, dont l'association comprend quatorze membres, réalisent chaque année 66 000 fr.; que l'association des ouvriers doreurs de Londres, composée de cinq membres dans le principe, de quatre maintenant, fondée avec un capital de 200 fr., obtenus par des cotisations de 2 fr. 50 par semaine, et qui, après les frais de premier établissement, possédait pour tout avoir un capital de roulement s'élevant à 5 fr. 60 c., possède maintenant un fonds de réserve de 5 000 fr., et est parvenue à ne jamais chômer, ce qui n'arrive guère aux doreurs. Mais je crois inutile d'y insister parce que, les unes, les grandes associations manufacturières, ne me paraissent pas, pour le présent du moins, convenir aux

aptitudes de nos ouvriers, et que les autres, celles qui ne comprennent qu'un petit nombre d'associés, ne sont que des imitations plus ou moins heureuses des associations françaises, dont je me propose de parler avec plus de détail dans la troisième partie de ce volume. Je veux seulement m'arrêter quelques instants sur une association de constructeurs de machines fondée à Londres dans des conditions et avec un caractère particulier, dont on peut tirer un enseignement utile. J'emprunte ce récit, en l'abrégeant, à une lettre du professeur Huber, de Berlin, qui a publié sur les associations un grand nombre d'écrits, et dont M. Cherbuliez a traduit plusieurs passages dans un article du *Journal des Économistes*, que j'ai déjà eu plusieurs fois l'occasion de citer[1].

§ IX. Association des constructeurs de machines, à Londres.

« Je suis allé hier, dit M. Huber, dans la partie sud-est du faubourg de la grande Ninive, pour visiter une association d'ouvriers mécaniciens, qui m'intéressait singulièrement, parce qu'elle est née de la fameuse grève de 1851. Et puis, tant il est vrai que le grelot de la folie est toujours attaché à nos pensées les plus sérieuses, le nom du directeur m'avait paru si original que j'étais impatient de le connaître. Musto ! je ne sais ce que tu en penseras, mais je me figurais sous ce nom quelque descendant de Vulcain en personne, et pour

1. *Journal des Économistes*, nov. 1860. L'article est intitulé : *Des associations ouvrières*, et a été composé à propos des écrits de M. Huber, trop peu connus en France, et bien dignes de l'être davantage.

rien au monde je n'aurais voulu quitter Londres sans savoir quel air avait un Musto. »

L'attente de M. Huber ne fut pas trompée. Au lieu d'un Musto qu'il cherchait, il en vit six, plus gigantesques les uns que les autres, et dont il décrit avec une verve d'admiration comique les dimensions herculéennes. Quant au Musto qui l'accompagnait dans sa visite aux ateliers, et qui était le directeur de l'entreprise, « sa physionomie remarquablement énergique, mais essentiellement honnête, intelligente et bienveillante, portait cependant une certaine expression de sévérité, de brusquerie, et même de colère, qui faisait désirer de n'avoir avec lui que des rapports pacifiques. Ce Musto s'était fait le précepteur de ses plus jeunes frères, et il leur avait enseigné tout ce qu'il savait lui-même, c'est-à-dire ce qu'il faut de mathématiques et de dessin pour devenir bon constructeur de machines. Il rendait le même service aux autres jeunes ouvriers, conjointement avec son second frère, pendant les soirées du dimanche et des jours de fête, et il montra à M. Huber le local affecté à cet usage dans le haut de la maison. »

Outre les six Musto que M. Huber a eu le plaisir de passer en revue, il y en a un septième, William Musto, qui est l'aîné, mais qui ne faisait pas partie de l'association. « Il avait été un des principaux meneurs de la grève de 1851, et il était fréquemment signalé comme tel par les journaux du temps. Il devait être remarquablement doué pour ce rôle, à en juger d'après ses discours; mais son ambition et sa vanité n'ont pas su résister aux tentations que lui offrait une telle position et qui ont perdu tant de héros populaires.

« Tous ses frères l'avaient d'abord suivi avec bon

nombre de leurs compagnons. Grâce à leurs épargnes, ils avaient pu engager et soutenir pendant quelque temps cette lutte inégale; puis à la longue, cette réserve s'était épuisée, et il ne restait plus aux sept frères que deux billets d'une livre sterling. — Quant à moi, dit à M. Huber John Musto, le directeur, en dépit de l'habileté et des beaux discours de William, je voyais bien que nous étions dans une mauvaise voie. D'ailleurs, je ne pouvais plus y tenir. Ne rien faire, voir de braves gens aller au diable en passant leur temps à ne rien faire, à boire, à discourir! Non, il faut que je travaille! — En disant cela, le Musto faisait craquer ses membres athlétiques. Lorsque je lui demandai comment lui et les autres avaient pu se tirer de là et surtout ce qu'il leur avait dit pour les amener à fonder leur association actuelle : — Ce que je leur ai dit, monsieur? qu'y avait-il à leur dire? si ce n'est ceci : Cela n'ira jamais de la sorte, mes amis, et pour moi, je ne puis pas continuer, et je ne le voudrais pas non plus. Il faut que je travaille, mes amis, leur dis-je, et vous aussi; autrement, malheur à vous! — Et où diable, m'objecta Dick, pourra-t-on trouver de l'ouvrage, si tu ne veux pas en demander aux patrons? ce que tu ne voudras jamais, John, je l'espère. Et que le diable les emporte! — Les patrons, répondis-je, je m'en moque comme de cela! mais pourquoi n'essayerions-nous pas de nous associer et de travailler pour notre compte?

« Il paraît qu'il avait de son chef parcouru quelques articles du *Christian socialist*, et que s'étant renseigné auprès de quelques amis déjà initiés à la pratique des sociétés coopératrices, puis auprès de quelques philanthropes de *Lincoln's Inn*, il avait, grâce à une forte dose

naturelle de bon sens, parfaitement compris le but et les moyens de la chose. Il avait alors engagé cinq de ses frères et deux ou trois de leurs compagnons à mettre en commun le reste de leurs épargnes, et ils avaient pu ainsi, moyennant un modique prêt, que son honnête figure lui avait procuré, s'établir dès le mois de février 1852 avec un capital de 2500 fr. Mais au commencement l'affaire ne marchait pas, tous voulant commander et aucun ne voulant obéir, ce qui écartait à la fois les pratiques et le crédit : — Comment, dit-il à ses associés, les gens traiteraient-ils avec vous quand ils ne savent pas quel est l'homme de l'affaire? Les gens, vous savez, ont besoin d'avoir affaire avec quelqu'un. — Et d'ailleurs, on nous trouvait toujours querellant et discourant au lieu de travailler. Je leurs dis donc un beau matin : — Mes compagnons, cela ne peut pas aller ainsi, et pour ma part je n'y tiendrai pas longtemps; non, le diable m'emporte! Voulez-vous que je vous dise ce qu'il y a? il y a que pas un de vous n'est en état de diriger l'affaire, et alors comment pourriez-vous la diriger tous ensemble? Or, moi, je peux la diriger et vous le savez bien, et si vous ne me laissez pas mes coudées franches, tout sera fini entre nous. Je ferai mon chemin tout seul. — Bref, le brave Musto avait fait aussi son coup d'état en toute innocence, et il avoua en riant, autant du moins que peut rire un Musto, qu'il avait, en guise de péroraison, montré une paire de poings musculeux....

« Ce qui est très-remarquable, c'est la réponse que fit l'association Musto à l'une des questions posées par la Société coopératrice de Manchester, questions sur lesquelles les différentes associations protégées par la Société étaient invitées à se prononcer par écrit, après

en avoir délibéré. La Société avait demandé à quelle cause chaque association attribuait essentiellement sa réussite, et quelle recommandation son expérience lui ferait envisager comme la plus importante pour les associations futures; à quoi les mécaniciens associés de Londres avaient répondu : *Mettre la direction entre les mains d'un petit nombre.* »

L'association Musto avait donc été fondée en 1852 avec 2500 fr., dont la plus grande partie était empruntée. En 1854, deux ans après sa fondation, elle possédait un capital de plus de 70 000 fr., et le chiffre de ses affaires s'élevait de 100 000 à 125 000 fr. Tout semblait donc lui promettre un brillant avenir. Cependant elle n'existe plus; mais les causes qui l'ont fait périr n'ont rien de particulier à la forme de l'association. Elle a succombé, comme tant d'autres entreprises particulières, à la terrible crise de 1857. Sa prospérité, quoique de courte durée, reste donc comme un argument en faveur du principe de l'association, et sa chute ne prouve rien contre lui. Souhaitons seulement aux ouvriers français de trouver parmi eux beaucoup de Mustos, et la plupart des objections qu'on fait aux associations tomberont bientôt d'elles-mêmes devant un argument qui seul triomphe de toutes les hésitations et de toutes les résistances, le succès.

CHAPITRE III.

ASSOCIATIONS DE CRÉDIT. — BANQUES D'ÉCOSSE.

Les associations de crédit ne semblent pas devoir prendre, d'ici à quelque temps, un développement bien considérable en Angleterre. Cela tient à ce que les associations de consommation en tiennent lieu. En effet elles reçoivent en compte courant les dépôts volontaires, et les intérêts qu'elles servent sont en général assez élevés. D'ailleurs l'association de consommation mène tout naturellement ses membres à l'association de production, grâce à l'accumulation facile des bénéfices qu'elle opère pour eux; et comme la plupart de ces associations sont par principe ennemies du crédit, qu'elles ne le demandent ni ne l'accordent à personne, il en résulte que jusqu'à présent elles n'ont guère songé à lui. Cependant il n'est pas possible que les *magasins* fassent la banque pour un temps indéfini, puisque leur but et leurs besoins sont parfaitement déterminés. Il faudra bien qu'ils cessent de recevoir les dépôts, quand ils n'en sauront plus

que faire ; et, d'un autre côté, il n'est pas supposable que cette haine du crédit persiste bien longtemps, car ce serait se priver volontairement d'une puissance considérable. Il faudra donc bien que les associations songent, dans un avenir prochain, à organiser leur crédit d'une manière plus complète. En attendant qu'elles le fassent, je crois bon de dire quelques mots d'une forme de banque assez peu connue en France, et qui remplace dans une partie de l'Angleterre les banques d'avances de l'Allemagne. On peut même dire que celles-ci ne doivent une grande partie de leur valeur qu'aux emprunts qu'elles ont faits aux banques d'Écosse.

Il y a en Écosse des banques à qui leur organisation particulière permet de rendre de grands services à la petite industrie et au petit commerce. Ce ne sont pas des banques populaires proprement dites, mais ce sont des banques universelles. Elles prêtent aux riches, comme toutes les banques du monde, mais elles ne refusent pas de prêter aux pauvres. Elles ne reculent pas devant les opérations à découvert que repoussent toutes les autres banques, et elles sont parvenues à en faire disparaître à peu près tous les dangers. Tandis que partout ailleurs on ne prêtait que sur nantissement, les banques d'Écosse ont pu prêter à des gens qui ne possédaient rien, sans qu'une expérience de plus d'un siècle et demi permette de les accuser de témérité. Faut-il croire que ce qui a si bien réussi en Écosse soit impraticable chez nous? Pourquoi? Si ces banques n'ont jamais eu à se repentir de leur hardiesse, faut-il en attribuer l'honneur à quelque cause locale, telle par exemple qu'une probité exceptionnelle de la part des ouvriers Écossais? Non;

la cause qui a fait réussir en Écosse des opérations qui partout ailleurs entraîneraient mille inconvénients est parfaitement connue, c'est que leur organisation du crédit populaire repose sur un principe dont, presque partout ailleurs, on a méconnu la puissance, le principe de la solidarité! C'est grâce à l'application intelligente de ce principe que la population ouvrière de l'Écosse a échappé à une grande partie des misères qui, dans la plupart des autres pays, semblent fatalement attachées à sa condition; c'est l'application de ce même principe qui en ce moment fait de l'Allemagne l'initiatrice du crédit populaire en Europe et qui tourne les regards de quiconque s'intéresse au sort des ouvriers et à l'avenir de l'industrie et de la civilisation vers les banques d'avances de M. Schulze-Delitzsch.

En France, un ouvrier qui veut s'établir doit attendre patiemment qu'il ait amassé la somme nécessaire pour louer une boutique ou un atelier, pour acheter ses outils, ses matières premières et pour alimenter son exploitation, à moins que par grand hasard il ne trouve un patron, un parent ou un ami, qui non-seulement ait confiance dans sa probité et dans sa capacité, mais qui, outre la volonté, ait la possibilité de lui fournir les avances dont il a besoin. En Écosse, la situation est toute différente. L'ouvrier ou le commis qui veut s'établir, et à qui il manque tout ou partie de la somme nécessaire, n'est pas condamné pour cela à remettre indéfiniment l'exécution de son projet. Pour peu qu'il soit connu pour un honnête homme et pour un ouvrier habile, il lui sera toujours facile de trouver parmi ses connaissances, dans un pays où tout le monde est en relation avec la banque, deux ou trois personnes qui y soient connues, et qui

soient disposées à lui rendre service. Dès lors il est sûr de trouver le crédit dont il a besoin. Accompagné de ces deux ou trois personnes, il se rend à la succursale de son endroit, et moyennant la garantie de ces deux ou trois personnes, qui attestent son honorabilité et sa capacité, la banque lui ouvre un crédit en rapport avec ses besoins ; ce qui lui permet d'acheter ses matières premières, ses outils et de solder son loyer, ses ouvriers, ses commis, en donnant en payement des ordres sur la banque. En même temps, il diminue sa dette en versant *jour par jour* à la banque toutes les sommes qu'il reçoit, car celle-ci lui tient compte *jour par jour* des intérêts de toutes les sommes qu'il lui confie. Grâce à ce roulement continu du crédit et du débit qui fait passer par la banque toutes les dépenses et toutes les recettes de son client, celle-ci est toujours tenue exactement au courant de ses affaires et n'est jamais embarrassée pour savoir si elle doit élargir ou restreindre son crédit. De plus les garants on toujours le droit d'examiner les comptes, et ils peuvent agir en conséquence.

Le résultat de cette manière d'opérer, c'est que, pour peu qu'il présente des garanties morales, l'ouvrier n'est pas condamné à passer sa vie dans la dépendance, faute de pouvoir se procurer l'argent nécessaire pour les frais de premier établissement ; c'est ensuite que, grâce à la faculté de payer toutes ses dépenses en papier, il peut placer à intérêt tout l'argent qu'il reçoit, ou même le convertir en capital fixe, de manière à étendre et à rendre plus productive son exploitation. De plus, et c'est là un des effets les plus favorables à la prospérité générale, aucune somme, si petite qu'elle soit, ne reste inactive, grâce à l'organisation de

ces banques vraiment universelles, qui puisent partout les capitaux disponibles pour les verser sans relâche dans la circulation, de manière à ce que, par la rapidité du mouvement, des capitaux relativement médiocres produisent des résultats que n'obtient pas une richesse réelle bien plus considérable dans les pays qui ne possèdent pas d'institution de cette nature [1]; enfin, et c'est le fait capital, la possibilité, ouverte à chacun d'exploiter à son propre profit toutes ses facultés productives leur communique une excitation et une énergie qui ne contribuent pas médiocrement au bien-être de tous. Voilà pour les effets matériels. Mais si l'on considère les résultats moraux, il sera facile de comprendre qu'ils ne sont pas moins considérables. La nécessité du cautionnement personnel oblige chacun à veiller sur lui-même et à mériter la confiance et l'estime, qui seules peuvent lui donner droit au crédit. La considération personnelle devient par là un moyen direct de s'enrichir et une des premières nécessités de l'industrie et du commerce. La vertu cesse

1. Dans ces dernières années, on a fondé en Suisse plusieurs banques sur le modèle des banques d'Écosse. Les bienfaits commencent déjà à s'en faire sentir.

En somme les banques de cette nature ont un caractère principal qui fait leur supériorité sur les autres. Tandis que les banques ordinaires reçoivent de toutes mains et n'accordent leurs services qu'à une classe restreinte de citoyens, les banques d'Écosse, grâce à leur ingénieuse combinaison, qui leur permet de tenir compte, dans une certaine mesure et sans grande chance de perte, de ce que j'appellerai le capital moral, servent à la fois l'ouvrier et la grande industrie, et font office pour tout le monde et en même temps de caisse d'épargnes, de banque de dépôts, de caissier et d'établissement de crédit. Leur exemple est le meilleur argument qu'on puisse opposer à ceux qui combattent le principe de la liberté des banques. Nulle part le régime soi-disant protecteur n'a produit de pareils effets.

d'être un vain nom, puisqu'elle devient une condition de succès, et un honnête homme est bien près d'être un homme riche. Les qualités sociales, celles même qui semblent les plus étrangères à l'industrie et au commerce, prennent une importance commerciale. En effet, il ne suffit pas d'être probe, loyal et capable, il faut encore savoir inspirer la confiance et l'affection. Le plus honnête et le plus habile homme risquerait fort de ne trouver personne qui voulût répondre pour lui, s'il était en même temps malveillant et méchant ou simplement hargneux et querelleur. De cette manière l'intérêt personnel, qui partout ailleurs est la cause la plus ordinaire des haines et des discordes en même temps que le stimulant le plus énergique de toutes les passions égoïstes, devient en Écosse l'agent le plus actif de l'affection et de la fraternité et l'auxiliaire le plus efficace des meilleures qualités morales. Et tout cela par l'effet d'une simple combinaison de banque, tant est grande l'influence des conditions économiques sur le développement moral de l'humanité !

DEUXIÈME PARTIE

L'ASSOCIATION EN ALLEMAGNE

DEUXIÈME PARTIE.

L'ASSOCIATION EN ALLEMAGNE.

CHAPITRE I.

ASSOCIATIONS COOPÉRATRICES DE CRÉDIT.

§ I. Notions générales. Définition du capital.

Ici, comme en toutes choses, la première condition est de bien s'entendre sur les termes. Or il y en a deux qui reviendront nécessairement plus souvent que les autres et dont il est essentiel de bien connaître le sens; ce sont les termes de *capital* et de *crédit*. Il faut donc tâcher de les définir de manière à les faire comprendre dans leur signification la plus générale.

Voyons d'abord ce que c'est que le capital.

Tout le monde sait, malgré l'illusion possible des mots, que l'homme ne produit rien dans le vrai sens du mot, c'est-à-dire qu'il ne crée rien de rien. Toute son industrie se borne à transformer certaines matières de manière à en mieux accommoder les usages à ses

besoins. Il crée, si l'on veut, des *utilités*, mais non pas des choses nouvelles. Ainsi, pour prendre un exemple, la terre, dans certains pays, produit un arbrisseau dont les fruits sont enveloppés d'un duvet épais et long. L'industrie humaine s'empare de ce produit naturel et le transforme en fil ; ce fil lui-même est transformé en étoffes, et les étoffes en vêtements. C'est toujours la même balle de coton qui a passé par ces différents états, pour servir à des usages différents.

Mais pour lui faire subir ces transformations, il faut: 1° se procurer la matière première, soit par achat, soit par échange ; 2° posséder une certaine quantité d'instruments ; 3° avoir l'habileté nécessaire pour s'en servir. Je pense que personne ne me contestera cette triple affirmation, car cela revient à dire que sans matière première, sans argent, sans instruments et sans habileté personnelle, il est impossible de rien produire. Or ce que j'appelle capital se compose : 1° de l'argent ou du produit quelconque qui a servi à procurer au fabricant le coton dont il a besoin; 2° du coton lui-même, qui, une fois qu'il l'a dans ses magasins, devient une partie de son capital ; 3° de l'outillage, qui va servir à manufacturer le coton ; 4° de l'habileté acquise du fabricant à transformer le coton brut en fils et en étoffes. Cet exemple nous donne le capital sous ses trois formes : le capital fixe, représenté par l'outillage, dont le caractère est de servir à plusieurs opérations et dont le renouvellement ne se fait qu'à de longs intervalles ; le capital circulant, représenté par le coton, par l'argent employé pour se le procurer et pour le manufacturer, et qu'il faut renouveler à chaque opération nouvelle ; enfin le capital personnel, qu'on peut faire rentrer dans la catégorie du capital fixe, et qui n'est au-

tre que l'habileté même du fabricant. On voit que le caractère commun de ces trois catégories du capital, c'est de concourir à la transformation du produit naturel en produit manufacturé, ce que, en langage économique, on appelle la production.

Il faut aussi remarquer en même temps que le capital sous ses trois formes n'est pas seulement l'instrument nécessaire de la production, mais qu'il est lui-même et nécessairement le résultat d'une production antérieure. L'argent que le fabricant emploie à acheter son coton, il faut ou qu'il l'ait extrait lui-même de la mine ou qu'il l'ait acquis en échangeant contre lui d'autres produits de son industrie, ou qu'il l'ait reçu, à un titre quelconque, de quelqu'un qui se le soit procuré lui-même par l'un de ces deux moyens ; le coton, il a fallu le planter, le cultiver, ou tout au moins le récolter et le transporter ; l'habileté a dû être acquise par une étude et une application plus ou moins longues et pénibles. Donc on peut appeler capital tout ce qui sert à la production, et cet instrument général de la production n'est jamais qu'une accumulation de produits résultant d'un travail antérieur et mis en réserve pour augmenter les moyens d'action du producteur, c'est-à-dire, et il est bon de le remarquer à cause des préjugés trop généralement répandus à l'égard du capital, que l'argent possédé par un homme représente toujours, à moins d'avoir été volé, une somme de travail équivalente, effectué par lui ou par ceux qui le lui ont transmis.

Il n'est pas inutile de remarquer aussi que, en vertu même de sa définition, l'expression de *capital*, considérée par rapport aux objets auxquels on l'applique, est essentiellement variable. Ainsi l'outillage du ma-

nufacturier, qui est pour lui un capital, est pour le mécanicien qui l'a fait un produit, de même que le fil qu'il produit devient matière première, c'est-à-dire partie du capital circulant, pour le tisserand, lequel à son tour produit une étoffe qui est la matière première de l'industrie du vêtement. Capital et produit représentent donc souvent le même objet, selon qu'on le considère comme moyen ou comme résultat du travail; ce qui explique pourquoi il n'y a capital proprement dit que quand il y a accumulation de produits en vue d'un accroissement de production. Par conséquent l'ouvrier a dans sa force et dans son habileté professionnelle un capital personnel; dans ses outils, un capital fixe ; mais il lui manque le capital circulant, parce que son travail, lui donnant tout juste de quoi entretenir ses forces et acheter des outils, ne lui permet pas d'accumuler ses produits. D'un autre côté les produits ne pouvant s'échanger que contre des produits, et l'intermédiaire presque obligé de l'échange étant l'argent, il en résulte que l'argent est devenu dans les transactions commerciales le représentant ordinaire de la valeur des objets. Par conséquent le capital fixe et le capital circulant pouvant toujours s'évaluer en argent, et s'échanger avec lui, on s'est habitué tout naturellement à entendre sous l'expression de capital, quand elle n'est pas autrement déterminée, la somme d'argent dont chacun peut disposer en vue d'une opération quelconque.

Le capital argent étant donc par son caractère d'intermédiaire et par sa faculté illimitée d'échange l'agent principal de la production, il est clair que si l'on pouvait l'engager indéfiniment dans des opérations de production sans pour cela cesser de l'avoir toujours à

sa disposition pour des opérations de production incessamment renouvelées, on arriverait à accroître indéfiniment la puissance du capital. C'est précisément ce que fait le crédit.

Il n'y a pas longtemps que les institutions de crédit ont pris en France la place qu'elles y occupent aujourd'hui. Jusque vers le commencement de notre siècle, le commercant et l'industriel n'opéraient guère qu'avec leurs propres capitaux, et ils ne les aventuraient guère. Le plus souvent, on ne fabriquait que les produits auxquels les débouchés étaient assurés par des commandes faites d'avance, et par la même raison la somme des produits était peu considérable. Le capital engagé dans l'opération se reconstituait par la vente des objets fabriqués, et permettait de faire face à de nouvelles commandes. Cette fabrication intermittente pouvait donc se passer du crédit, et elle avait l'avantage de ne jamais dépasser les besoins de la consommation. Aussi l'industrie n'était-elle pas exposée à ces crises qui semblent être devenues un de ses fléaux habituels, et qui proviennent de l'exagération de la production par rapport à la consommation. Il est facile de comprendre en effet qu'un manufacturier ne fabriquant que sur commande n'avait pas à craindre de garder en magasin ses marchandises ou d'être obligé de les écouler au-dessous du prix de revient. Il en était de même pour le commerce, qui du reste, sauf pour le commerce d'importation et d'exportation, n'était pas comme maintenant, distinct de l'industrie. Dans la plupart des cas, l'industriel se confondait avec le marchand et l'atelier était dans la boutique. Le mouvement des affaires étant peu considérable, le producteur pouvait vendre lui-même au public les produits

de son travail. Les foires étaient à peu près les seules occasions qu'eussent autrefois l'industrie et le commerce de se livrer à des opérations aléatoires. De là la solidité proverbiale de l'ancien commerce, qu'on oppose si souvent à la fréquence des faillites de notre temps.

C'était certainement un avantage de pouvoir toujours opérer à coup sûr; mais aussi quelle lenteur dans la production! A force d'application à ne pas se risquer au delà des besoins de la consommation, le consommateur, c'est-à-dire le public se trouvait privé des bénéfices que lui assurent désormais la concurrence plus active des producteurs et la nécessité où ils se trouvent souvent d'abaisser à la dernière limite du possible, et quelquefois même au dessous, le prix vénal de leurs produits.

D'ailleurs il ne faut pas se faire d'illusion sur les avantages que semblait assurer à l'industrie et au commerce la méthode alors adoptée. Si les désastres étaient rares, les grandes fortunes l'étaient encore plus, et si les bénéfices étaient assurés, ils étaient peu considérables. Il fallait après chaque opération attendre des commandes nouvelles. C'étaient de continuelles pertes de temps. Or, dans l'industrie et dans le commerce, le temps, c'est de l'argent, d'abord parce que l'outillage oisif se détériore sans compensation, et ensuite parce qu'un capital dormant perd nécessairement une somme égale à celle des intérêts et des bénéfices qu'il aurait produits, s'il avait été employé.

C'est ce que l'on a fini par comprendre, surtout depuis l'application de la vapeur à l'industrie. Ç'a été toute une révolution, dont les conséquences sont encore loin d'être épuisées. Une des principales a été

l'essor donné au crédit. Ce résultat était inévitable. Une fois en possession de ces machines si puissantes, mais si coûteuses, l'industrie ne pouvait plus s'accommoder des lenteurs du travail sur commandes. L'énormité des frais de premier établissement, la nécessité de construire de vastes usines afin d'amoindrir les frais généraux par la possibilité d'un accroissement de production forcèrent la plupart des manufacturiers de recourir au crédit et à l'association. Dès lors, il fallut produire et produire sans relâche, sous peine d'être dévoré par les seuls intérêts du capital engagé. La première conséquence de cette activité nouvelle de la production fut d'abaisser le prix des produits, afin de leur ouvrir des débouchés en les mettant à la portée d'un plus grand nombre de consommateurs.

Mais pour produire, il faut, outre le capital fixe, un capital circulant, qui serve à acheter les matières premières, à payer le salaire des ouvriers, à entretenir et à réparer l'outillage. Le manufacturier qui vient d'épuiser son capital à fabriquer pour cent mille francs de produits, laissera-t-il chômer ses ateliers jusqu'à ce qu'il ait pu reconstituer son capital par la vente de ses marchandises? Mais les ouvriers condamnés à des chômages continuellement répétés, l'abandonneraient bien vite; les délais de la vente et l'oisiveté de ses machines auraient en quelques jours dévoré tous les bénéfices qu'il pourrait se promettre de ce travail intermittent. Il faut donc qu'il vende et qu'il vende vite. Mais cela n'est pas toujours possible, et d'ailleurs dans la plupart des cas il ne peut pas espérer d'être payé comptant, car ses produits sont achetés par d'autres industriels à qui il est obligé de faire crédit. Ainsi le fabricant de draps vend au marchand en gros, qui à

son tour vend au tailleur. Or, celui-ci est obligé de faire crédit à ses pratiques; il faut donc que le marchand en gros lui fasse crédit, et par la même raison que le fabricant fasse crédit au marchand. C'est une série de délais qui du consommateur remontent au premier producteur.

Celui-ci cependant qui ne peut pas rester sans rien faire en attendant la rentrée de son capital, et qui en même temps possède des valeurs réelles représentées par ses produits mêmes, emprunte sur ces valeurs de manière à pouvoir continuer son travail. Toute la question pour lui est de trouver à emprunter à un taux inférieur au bénéfice qu'il doit retirer de la vente de ses produits. Si ce bénéfice doit être, par exemple, de 9 ou 10 pour cent, il aura avantage à emprunter à 5 ou 6 pour cent, car s'il attendait, il perdrait précisément la différence, c'est-à-dire 4 pour cent, puisqu'il manquerait à les gagner.

§ II. Définition et organisation du crédit.

Mais à qui empruntera-t-il? Ira-t-il de porte en porte jusqu'à ce qu'il ait trouvé un capitaliste, qui ne sachant comment employer son argent qu'il ne peut faire fructifier lui-même, sera bien aise de le prêter à 5 ou 6 pour cent? Ou bien attendra-t-il que ce capitaliste vienne lui-même le lui offrir? Ce serait bien un hasard qu'ils pussent se rencontrer, et il y faudrait bien du temps. Ce serait une perte réelle pour l'un et pour l'autre.

Il faut évidemment entre eux un intermédiaire dont le rôle soit précisément de savoir quels sont les capita-

listes qui veulent prêter et quels sont les industriels qui ont besoin d'emprunter. Ces intermédiaires existent, ce sont les banquiers. Leur fonction dans la société est parfaitement simple. Ils reçoivent d'une main les capitaux disponibles, moyennant un intérêt déterminé qu'ils s'engagent à leurs risques et périls à payer au dépositaire, et de l'autre ils remettent ces fonds aux industriels qui, eux, s'engagent à leur payer ce même intérêt, plus un droit de commission, qui est la rémunération de leur service. De cette manière, tout le monde est content, et le capitaliste qui reçoit un intérêt de son argent, et l'industriel, qui peut continuer son exploitation, et le banquier qui reçoit le prix de son intervention. Mais ce n'est pas tout, et la plus grande part du bénéfice est pour le public tout entier. En effet, grâce aux banques, des milliards qui dormiraient sans rien produire dans les caisses des particuliers se trouvent sans cesse versés dans la circulation et alimentent sans relâche le travail productif. Les ouvriers lui doivent la constance de leur salaire, et le consommateur, c'est-à-dire le public, doit à l'abondance des produits l'avantage de les payer moins cher. En effet, bien que le crédit ne produise pas de capital et que, suivant l'expression populaire, l'argent ne fasse pas de petits, il est bien clair qu'une somme de cent mille francs, qui, prêtée à des échéances de trois mois, va successivement dans le courant d'une année alimenter le travail de quatre fabriques, est autrement utile pour le public que la même somme enfermée dans un coffre-fort ou dépensée en fêtes et en parures.

Il est certain que à côté de ces immenses avantages, ce mouvement si rapide des capitaux présente quelques dangers. Ainsi il peut se faire que l'industriel

qui, en empruntant 100 000 fr. pour faire marcher son usine, compte pour les rendre sur la vente de ses produits antérieurs, soit trompé dans son espoir, qu'une circonstance imprévue déprécie ses marchandises et le mette dans l'impossibilité de faire honneur à sa signature. Il peut par là être contraint à une faillite. Mais au fond qu'est-ce que cela prouve? Tout simplement que grâce au mouvement rapide des affaires, l'industrie moderne avec son énorme puissance de production a besoin de débouchés autrement larges que l'industrie du temps passé, et qu'elle exige de ceux qui l'exercent une justesse de coup d'œil, une fertilité de ressources, une puissance de prévision, en un mot une sagacité et une intelligence qui n'étaient pas nécessaires à la timide el tranquille industrie de nos pères. Accuser le crédit des désastres si fréquents de l'industrie moderne, c'est reprocher aux armes à feu d'être plus dangereuses que la flèche du sauvage. Toute force est un danger pour qui ne sait pas s'en servir, et d'autant plus dangereuse qu'elle est plus puissante. Il en est du crédit, comme de la vapeur; ceux qui l'accusent ressemblent à ceux qui ont peur des chemins de fer, parce que des chaudières mal construites ou mal conduites peuvent éclater.

D'ailleurs ce serait une grave erreur de s'imaginer que l'industrie se trouve en ce moment dans une situation normale. L'accroissement rapide de la production depuis l'introduction des machines à vapeur a rompu l'équilibre. D'un autre côté la consommation, sans cesse sollicitée par l'abaissement du prix des objets manufacturés n'a plus rien de fixe, et il est bien difficile de déterminer le point où elle s'arrêtera. Il en résulte que les rapports de l'offre et de la demande

varient sans cesse, et que les deux termes ne pouvant pas être déterminés d'avance, il est impossible de baser les calculs sur autre chose que sur des probabilités fort incertaines. De là une foule d'erreurs désastreuses, dont une expérience plus complète rendra le retour moins fréquent. Nous sommes dans une situation transitoire. Il n'y a donc pas à s'étonner que nous en subissions les inconvénients.

Quoi qu'il en soit, il n'y a plus à y revenir. L'impulsion donnée au crédit ne s'arrêtera plus. Les opérations de banque proprement dites paraissent elles-mêmes trop lentes. Au lieu d'attendre que le capitaliste porte son argent chez le banquier, on fait appel par tous les moyens aux plus petits capitaux, qui n'auraient pas songé à se présenter à la banque, et qui par conséquent seraient restés enfouis dans des tiroirs ou à la caisse d'épargne. Or, le total de ces petits capitaux forme des sommes très-considérables. Ainsi une compagnie se forme pour l'exploitation d'une mine ou d'une ligne de chemin de fer. Les associés mettent en commun un capital qui est leur garantie personnelle, mais qui est insuffisant pour l'exploitation. Ils font appel au crédit en émettant des actions et des obligations dont le chiffre, bien que déterminé par la loi, est facilement éludé. Le moyen le plus ordinaire est celui-ci. Après avoir longuement énuméré, dans des circulaires partout distribuées, partout affichées, tous les avantages réels ou supposés de l'entreprise, au lieu de demander brutalement à ceux qu'on invite à souscrire une mise immédiate de 500 fr. qui ferait peur à un grand nombre ou que même ils ne pourraient fournir, on ne demande qu'un versement par exemple de 50 fr. sur le prix total de l'action, avec

promesse de ne faire de nouveaux appels de fonds qu'à des intervalles plus ou moins éloignés, calculés de manière à laisser aux moins riches l'espoir de pouvoir d'ici là se mettre en mesure de compléter leurs versements.

Mais ce n'est pas tout. Cette combinaison à elle seule ne suffirait pas, car les petits et très-petits capitalistes qui prennent part à l'opération sont par leur situation même exposés plus que les autres à avoir besoin un jour ou l'autre de cet argent qu'ils versent dans la caisse de la grande industrie. Une maladie, un chômage, la nécessité d'un voyage pourrait leur faire regretter d'avoir engagé leur argent, s'il fallait pour être remboursé attendre un terme déterminé, et cette considération pourrait écarter un certain nombre d'entre eux. Le crédit a pourvu à tout. Ces actions, ces obligations remboursables après un nombre fixé d'années, peuvent être vendues dès le lendemain de l'émission au marché des valeurs, c'est-à-dire à la bourse, par l'entremise d'agents privilégiés, qu'on nomme agents de change. L'avantage de cette combinaison est évidente. A tout instant on peut acheter ou vendre des titres, car ils sont au porteur, c'est-à-dire, qu'ils appartiennent, comme les billets de banque, à quiconque les achète, de même que toute autre marchandise. Ainsi pendant que le capital argent travaille, le titre qui le représente reste aussi mobile que l'argent le pourrait être lui-même, et en même temps, sa valeur d'échange varie avec le degré de confiance qu'inspire l'entreprise dans laquelle il est engagé.

Je crois ces explications suffisantes pour faire comprendre en gros les caractères essentiels des opérations de crédit. Un homme qui a du crédit est donc un

homme qui, soit par l'ensemble des garanties morales qu'il présente, soit plus ordinairement grâce à la possession d'un capital fixe, comme une maison, une usine, des marchandises, des terres, n'est jamais réduit à manquer d'argent et à attendre les bras croisés, dans une oisiveté ruineuse, que la vente de ses produits ait reconstitué son capital roulant; enfin c'est un homme qui trouve moyen d'utiliser tout son temps (times is money), et de tirer de son outillage et de son capital fixe tout le service possible, en escomptant l'avenir et en utilisant à son propre profit et au profit du public les capitaux d'autrui. En un mot, avoir du crédit, c'est inspirer de la confiance, et par suite avoir la faculté d'emprunter. Or, si les qualités personnelles de l'emprunteur sont pour beaucoup dans la confiance qu'il inspire, il est connu que le plus honnête homme du monde peut mourir d'un coup de sang, sans avoir eu le temps de mettre ordre à ses affaires et de payer ses dettes. Si cet homme est un ouvrier, une maladie, un chômage de quelques semaines peuvent le mettre pour longtemps hors d'état de rembourser ce qu'il a emprunté. Pour avoir la faculté d'emprunter, il faut donc posséder quelque chose qui garantisse la dette et réponde du remboursement, c'est-à-dire qu'il faut être riche dans une certaine mesure. C'est ce que dit le proverbe : on ne prête qu'aux riches. Pour que les ouvriers aient du crédit et qu'ils puissent emprunter, faut-il donc qu'ils commencent par s'enrichir? Mais si pour s'enrichir ils ont besoin de ce crédit même qui leur manque? Comment sortir de ce cercle? C'est précisément ce qu'a trouvé M. Schulze-Delitzsch.

§ III. Nécessité du crédit pour l'ouvrier.

M. Horn, dans l'excellente introduction qu'il a mise en tête du livre de M. Batbie, sur le crédit populaire, fait observer avec grande raison que s'il est une classe qui ait besoin de crédit, c'est-à-dire de la faculté d'escompter les ressources de l'avenir et de disposer momentanément du capital d'autrui, c'est précisément celle dont le présent est le plus gêné et qui possède le moins de capital propre.

Or, non-seulement ce besoin de crédit est manifeste, mais, par suite de la transformation qui s'opère si rapidement sous nos yeux dans la condition du commerce et de l'industrie, ce besoin s'accroît chaque jour pour la population ouvrière, en même temps que décroissent dans une proportion encore plus rapide les moyens de le satisfaire. Il n'y a pas du reste à s'en étonner ni à s'en effrayer. Il était naturel que les institutions de crédit fussent d'abord perfectionnées par ceux-là même qui avaient une plus grande expérience des affaires, c'est-à-dire par les grands industriels et par les riches commerçants, et qu'elles le fussent à leur profit. Mais si le fait n'a rien de surprenant, il n'en est pas moins réel.

Autrefois, l'industrie et le commerce étaient sous l'empire du régime des corporations et des règlements restrictifs presque toujours inspirés par un égoïsme étroit et violent. Les corporations n'avaient d'autre souci que d'assurer leurs bénéfices en accumulant autour d'elles les obstacles contre toute concurrence. Chaque industrie tendait à se constituer de

fait en une sorte de monopole collectif, vigoureusement défendu contre toute tentative du dehors. Aussi l'ouvrier, le simple compagnon ne pouvait-il guère songer à s'établir, et si par hasard il osait en concevoir la pensée, il trouvait autour de lui, dans les lois et dans les usages tant de difficultés de toute espèce, que la plupart du temps il était contraint d'y renoncer. Quand, par hasard, il parvenait à triompher de ces obstacles, il n'avait pas besoin de grands frais d'installation, ni d'un fonds de roulement bien considérable. Un atelier dans une chambre obscure qui servait en même temps de boutique, quelques outils peu coûteux, voilà toute la dépense de premier établissement. Comme, d'un autre côté, on ne travaillait guère que sur commande, à chaque livraison le capital se reconstituait avec addition du bénéfice. On arrivait ainsi tout doucement à une petite aisance, grâce aux priviléges de la corporation, qui limitaient singulièrement la concurrence, et l'on ne risquait guère de se ruiner, à moins qu'il ne prît fantaisie aux gens du roi ou du seigneur de vous dépouiller, ou qu'on ne fût pillé par les routiers ou autres gens de mauvaise vie. A quoi aurait servi le crédit dans de pareilles conditions? Aussi n'y songeait-on guère, et, si quelqu'un de ces placides industriels du douzième ou du treizième siècle revenait au monde, il serait grandement ébahi à voir la façon dont nous nous comportons aujourd'hui.

En effet, tout a changé! Le désir de l'indépendance se répand de plus en plus dans les esprits, et comme les corporations ont disparu avec leurs règlements jaloux et qu'il suffit pour s'établir d'avoir de quoi acheter des outils et louer un atelier, il y a un grand nombre d'ouvriers qui ne travaillent que dans l'espoir

d'amasser la somme nécessaire à l'accomplissement de ce projet. S'établir, voilà la grande affaire et le but de toutes les pensées !

Mais si les lois n'y font plus obstacle, il y a bien d'autres difficultés qui ne sont guère plus commodes à écarter. D'abord le prix exagéré des loyers dans les grandes villes. La seule location d'une boutique dévore au delà des bénéfices qui suffisaient aux petits industriels du siècle dernier. Mais ce n'est pas tout : à cette boutique, il faut des cuivres, des dorures, des glaces, des panneaux richement peints, mille accessoires dispendieux imposés par les habitudes du luxe moderne. Il y a loin de là à la modeste échoppe qui suffisait autrefois à la plupart des industries. A cette boutique somptueuse il faut joindre un magasin contenant de vastes approvisionnements. Il faut que le client trouve tout sous sa main, qu'il puisse choisir. On ne veut plus attendre. Aussi le travail sur commande, si commode et si sûr pour le fabricant, tend-il à disparaître chaque jour. La confection a pris sa place à peu près partout. Elle fixe et immobilise quelquefois pour longtemps des capitaux considérables, qui dans d'autres conditions auraient amplement suffi pour alimenter la fabrication; sans compter que, dans un grand nombre d'industries soumises aux caprices de la mode, il faut périodiquement renouveler l'approvisionnement et souvent vendre au rabais des marchandises excellentes qui n'ont d'autre tort que de ne plus répondre aux exigences du goût dominant. Pour tout cela, il faut un capital de roulement, sans cesse renouvelé, que le crédit seul peut fournir.

La fabrication n'est pas soumise à des conditions moins rigoureuses que le commerce. Il lui faut d'im-

menses ateliers, de grands magasins, des ouvriers nombreux, des machines coûteuses. Comme elle est obligée de produire sans relâche, il lui faut sans cesse acheter des matières premières, et, pour retenir ses ouvriers, leur fournir sans interruption du travail, même dans les moments où elle n'est pas sûre d'écouler ses produits. De là mille hasards, souvent désastreux, et la nécessité permanente d'un capital disponible. Ce capital, elle ne peut le demander qu'au crédit, et elle trouve à le faire un avantage évident, puisque elle emprunte généralement à 5 ou 5 et demi pour cent, et que dans les conditions normales ses bénéfices s'élèvent à un chiffre supérieur. Elle a donc en profit toute la différence. Aussi est-il à peu près de règle que le fabricant ou le commerçant engage à peu près tous ses capitaux dans son exploitation, et s'adresse au crédit pour les dépenses courantes.

M. Horn cite plusieurs exemples frappants des souffrances et des privations qu'impose aux classes ouvrières le manque de crédit. A Lyon, dans l'industrie de la soie, le chef d'atelier prélève environ la moitié environ du solde net de l'ouvrier. Cette moitié peut s'élever à 5 ou 600 fr. par an. Or la seule différence qui existe entre le chef d'atelier et l'ouvrier, c'est que l'un possède plusieurs métiers et que l'autre n'en a pas. C'est donc uniquement la location d'un métier que l'ouvrier paye souvent pour toute sa vie de la perte de son indépendance et de la moitié du produit de son travail. S'il pouvait trouver quelque part la somme nécessaire pour acheter un métier, il pourrait la rembourser en une ou deux années sans s'imposer d'autre sacrifice que celui qu'il s'impose pour le louer,

et, après ce temps, il serait propriétaire, indépendant, et assuré de la totalité de son gain.

Partout on trouve des exemples semblables. Faute de pouvoir acheter une machine à coudre, plus d'une ouvrière, qui travaillait chez elle et à son compte, est forcée par cette nouvelle concurrence d'aller à l'atelier où elle laisse le tiers de ce qu'elle gagne. Ou bien ce sera un petit industriel, établi, qui, ne pouvant, faute d'argent, réparer ou renouveler à propos les instruments qu'il est parvenu à se procurer à force de travail et de privations, se trouvera forcé de se remettre au service d'un maître, et de retomber dans la condition à laquelle il pensait avoir échappé.

Les inconvénients du manque de crédit sont plus sensibles encore pour l'apprentissage. Si des parents n'ont pas 4 ou 500 fr. pour payer l'apprentissage de leur enfant, il faudra qu'il paye de son temps; et c'est ce qui arrive le plus souvent. Cela revient à dire que pendant trois ou quatre ans l'enfant sera plus ou moins odieusement exploité par un maître souvent brutal, qui lui fera perdre la première année à faire des courses ou à remplir des offices de domesticité qui n'ont aucun rapport avec le métier qu'il s'est chargé de lui apprendre. Quand il se sera décidé à remplir cette partie de son engagement, au bout de quelques mois le plus souvent, l'apprenti sera déjà en état de gagner quelque chose, et dans la plupart des cas une année suffira pour que le maître n'ait plus rien à lui apprendre. Il restera donc encore deux années pendant lesquelles le produit du travail de l'apprenti passera intégralement dans la poche du patron. Supposez que les parents eussent su où emprunter la somme nécessaire pour payer l'apprentissage de leur enfant, sa po-

sition dans l'atelier eût été toute différente, et il aurait facilement, dès la seconde ou la troisième année, pu gagner de quoi rembourser la somme empruntée.

Il serait inutile de chercher d'autres exemples. Il suffit de songer à la situation d'un grand nombre d'ouvriers qui, avec toutes les qualités morales nécessaires pour mériter la confiance, avec toutes les qualités professionnelles propres à assurer leur succès dans l'industrie ou dans le commerce, sont réduits, faute de crédit, à vieillir dans une condition sans issue; qui, avec un peu d'aide, pourraient rendre à la société des services sérieux par un exercice plus complet de leur initiative et de leur activité, et que l'impossibilité trop évidente de sortir du cercle étroit où ils sont renfermés jette dans le découragement et dans tous les vices qui en sont la suite, ou même livre sans défense aux funestes conseils du désespoir. La plupart du temps ce sont leurs qualités mêmes qui les perdent. Quand après avoir lutté avec une énergie digne d'un meilleur sort, ils retombent accablés par le sentiment de leur impuissance contre les obstacles qui leur ferment toute issue, il est bien difficile qu'ils ne s'en prennent pas à la société qui leur refuse le prix de leurs efforts et qu'ils ne se considèrent pas comme des victimes de l'injustice sociale. Combien y en a-t-il parmi ces malheureux toujours prêts pour l'émeute et la guerre civile, qui n'auraient jamais songé à en appeler à la violence, s'ils n'y avaient été amenés par l'espoir de trouver dans une transformation sociale le seul moyen d'arriver au but d'une légitime ambition! Toutes les déclamations contre les passions anarchiques ne changeront rien à l'état réel des choses. Or la réalité, c'est que, en proclamant la liberté du travail, en faisant

tomber les barrières légales qui s'élevaient entre l'ouvrier et le patron, la Révolution a stimulé et exalté dans les âmes le sentiment de l'indépendance, l'énergie individuelle, l'espoir et le besoin d'une condition meilleure, et que ce besoin trouve partout autour de lui des obstacles infranchissables. Tant que ces obstacles subsisteront, il est impossible que le calme se rétablisse d'une manière solide et durable. Or de tous ces obstacles, le plus considérable et à vrai dire le seul sérieux, c'est le manque de crédit. Que l'ouvrier trouve du crédit, et tous les dangers disparaissent.

§ IV. De l'organisation présente du crédit, par rapport à l'ouvrier.

Mais ce crédit dont il a besoin, où peut-il le trouver? Chez les banquiers? La Banque, telle qu'elle est organisée en France, n'est pas faite pour l'ouvrier. Elle rend d'immenses services à toutes les parties de la population en activant la circulation et la production, en livrant au travail des capitaux qui souvent sans elle resteraient oisifs dans les caisses des particuliers. Elle contribue donc pour une grande part au bien-être de l'ouvrier et par l'accélération du mouvement des capitaux, qui, en produisant davantage, rendent les produits plus accessibles aux petites bourses, et parce que en alimentant l'industrie et le commerce par la rapidité des prêts et des emprunts, des achats et des ventes, elle assure et accroît les salaires. Mais les services qu'elle lui rend, tout considérables qu'ils puissent être, sont indirects. Quant à le faire participer directement au crédit dont elle est l'organe et la distributrice, il n'y faut pas songer : il ne lui présente

pas de garanties suffisantes. Il ne possède ni maison, ni terres, ni titres, et elle n'a ni le loisir ni la volonté de s'enquérir de ses qualités personnelles.

Il y a même plus, c'est que, si la Banque rend des services indirects à la population ouvrière en alimentant le travail, considérée à un autre point de vue, elle lui porte un préjudice direct. Elle refuse de lui prêter, mais elle prête à tous ceux qui peuvent lui livrer en nantissement des titres de rentes, des obligations, des hypothèques, etc., etc., c'est-à-dire à la grande industrie et au grand commerce, qui en un certain sens sont les ennemis naturels de la petite industrie et du petit commerce. On peut donc dire avec quelque apparence que c'est grâce à la Banque que ceux-cí sont écrasés et étouffés par la prépondérance chaque jour plus exorbitante de leurs puissants rivaux, qui les tuent en leur imposant par la concurrence des nécessités de luxe, d'approvisionnements et de dépenses de toutes sortes, qu'ils ne peuvent supporter. Or si la Banque ne prête qu'aux riches, elle emprunte très-volontiers aux pauvres. De ces fonds qu'elle prête à la grande industrie, une partie, la plus petite il est vrai, est prélevée sur les économies de la population ouvrière, et de cette manière les ouvriers eux-mêmes, en plaçant leurs épargnes chez les banquiers, prêtent, sans s'en douter ou faute de savoir où mettre leur argent, à ceux-là même dont la concurrence les opprime et les condamne à vieillir dans la dépendance.

« Il y a vingt-cinq ans, dit un ancien industriel cité par M. Horn, ceux qui avaient des fonds disponibles.... commanditaient de nouveaux établissements ; beaucoup même étaient de simples prêteurs, heureux de

retirer de leur argent un intérêt de 6 pour 100. Tous ces fonds, mis à la disposition du commerce et de l'industrie, formaient un capital flottant venant au secours de celui qui en avait besoin, se retirant ensuite pour passer dans les mains d'un autre. A cette époque, les commis qui avaient plus d'intelligence que d'argent, les ouvriers qui avaient une bonne conduite et du talent, trouvaient facilement la somme nécessaire pour s'établir. Quoique ce fût le petit nombre, chacun pouvait espérer d'y arriver; c'était un encouragement pour tous. Beaucoup de chefs d'établissement qui ont fait de grandes fortunes seraient restés ouvriers s'ils n'avaient pas trouvé cette ressource. » C'étaient surtout les petits capitaux qui prenaient cette direction. Quiconque avait quelques épargnes les prêtait volontiers au voisin, au petit commerçant, et chacun y trouvait son bénéfice. Aujourd'hui les chemins de fer, les grandes compagnies financières et industrielles aspirent et absorbent tout. Dès qu'on a quelques centaines de francs disponibles, on achète des titres, et la petite industrie se trouve abandonnée à ses propres ressources. L'État, à son tour, est venu lui porter le dernier coup, en ajoutant à toutes ces concurrences une concurrence nouvelle et plus formidable que les autres. Non content de la supériorité que lui assure sur tous les emprunteurs la garantie de la fortune publique, il s'est ingénié à trouver mille combinaisons séduisantes pour attirer à lui jusqu'aux plus faibles épargnes et pour les détourner de la production industrielle. Aux impôts déjà excessifs viennent s'ajouter des emprunts qui menacent de devenir périodiques, et dont le résultat le plus clair est d'enlever à la circulation les capitaux nécessaires à l'industrie et au com-

merce, et de produire coup sur coup des crises financières funestes à la prospérité générale.

La seule source de crédit qui reste ouverte à l'ouvrier, c'est le mont de piété, qui lui prêtera quelques sous, moyennant un intérêt de 10 à 12 p. 100, à la condition qu'il y laissera ses vêtements, ses outils ou son lit. Il faut avouer qu'une institution qui vend à ce prix ses services n'est pas de nature à résoudre le problème du crédit populaire. Elle peut, dans des cas désespérés, fournir à l'ouvrier ruiné par le chômage ou la maladie de quoi acheter un morceau de pain pour attendre des temps meilleurs, mais ce n'est pas sur elle qu'il peut compter pour conquérir son indépendance.

On en peut dire autant des sociétés de secours mutuels. Elles rendent certainement des services très-considérables à la population ouvrière, et rien n'est plus loin de ma pensée que de les déprécier. Mais si elles sont très-utiles pour combattre la misère, en empêchant la maladie de dévorer les épargnes de l'ouvrier et en l'habituant à se préoccuper de l'avenir pour en conjurer les dangers, elles ne peuvent rien pour son émancipation, et jamais elles ne feront de l'ouvrier un propriétaire.

Quant aux caisses d'épargne, il faut reconnaître avec l'éloquent auteur de *l'Ouvrière*, que si elles sont excellentes pour entretenir et fortifier le goût et l'habitude de l'épargne, elles ne sont guère propres à les faire naître. Le maigre intérêt de moins de 4 p. 100, qu'elles servent à ceux qui leurs confient leurs économies, ne constitue pas un stimulant assez énergique. D'ailleurs l'obligation où se sont trouvés les gouvernements d'abaisser à plusieurs reprises le maximum des dépôts

oppose un obstacle très-sérieux à leur développement et à leur efficacité. Ce n'est pas avec les 1000 fr. que les caisses d'épargne consentent à recevoir que l'ouvrier pourra s'établir. Cette somme peut lui être utile comme appoint, mais où prendra-t-il le surplus dont il a besoin? En supposant même qu'il trouve à emprunter une somme égale à celle qu'il possède, il n'aura toujours à sa disposition que 1000 fr., parce qu'il faudra qu'il laisse à la caisse d'épargne le total de ses dépôts, comme garantie du capital qu'il emprunte pour son exploitation. Cette supposition même est exagérée, car à moins d'avoir une entière confiance dans l'honnêteté de l'emprunteur, on hésitera toujours à lui prêter, sachant qu'il n'a qu'à demander à la caisse son remboursement pour que en quinze jours la garantie du prêteur ait disparu. Les caisses d'épargne, telles qu'elles sont constituées, ne peuvent donc pas non plus donner aux ouvriers le crédit dont ils ont besoin. Elles peuvent bien le mettre sur le chemin de l'émancipation, mais elles ne sauraient les y amener.

§ V. Possibilité du crédit pour les ouvriers.

Il est assez singulier que le succès des banques d'Écosse n'ait pas eu d'influence sur l'organisation du crédit dans les autres pays. Cela tient à plusieurs causes, dont la principale est l'esprit de routine qui domine dans les questions de finance comme dans les autres. Ainsi que nous l'avons déjà expliqué, l'industrie et le commerce, organisés comme ils l'étaient autrefois, ne sentaient guère le besoin de crédit. Souvent même, dans leur ignorance des faits économi-

ques, ils s'en défendaient comme d'un ennemi. Quand l'introduction des machines plus perfectionnées, et en dernier lieu de la vapeur, commençèrent à transformer les habitudes du travail, les institutions de crédit se modifièrent uniquement dans la mesure des besoins de la grande industrie, qui naturellement se trouva tout entière aux mains des grands capitalistes. A force d'énergie et de sacrifices, la petite industrie et le petit commerce ont soutenu d'abord comme ils ont pu la concurrence sans songer à se rendre compte des causes qui les ruinaient. Ils n'y devaient songer, comme toujours, que quand ils seraient à bout de force. Les hommes ne savent se laisser instruire que par des désastres et les seules leçons dont ils profitent sont celles qu'ils achètent au prix de la souffrance. C'est ce qui arrivera encore cette fois. Ruinés par la supériorité écrasante de leurs concurrents, les petits commerçants et les petits industriels finiront par comprendre qu'ils ne peuvent se relever que par l'association de crédit; que, aux grandes compagnies qui les affament, il faut opposer la puissance de l'association et chercher dans une nouvelle organisation du crédit populaire la force de lutter contre les envahissements du crédit aristocratique.

Ce qu'il y a en effet de très-remarquable, c'est que toute cette foule qui ne saurait nulle part trouver de crédit, possède en réalité un capital très-considérable. Mais faute de connaissances, d'initiative et d'entente, elle ne sait pas en tirer parti. Tandis que la bourgeoisie, rompue aux affaires, invente chaque jour des moyens de crédit à son usage particulier, la population ouvrière, uniquement vouée au travail des bras, sans connaissances économiques et sans expérience per-

sonnelle des combinaisons propres à lui fournir le crédit dont elle a besoin, laisse dormir sans emploi une bonne partie de son capital disponible, surtout dans les villages et dans les petites villes. On formerait un total formidable de toutes les petites sommes qui dorment ainsi sans rien produire, dans des tiroirs, où elles s'accumulent sou par sou, jusqu'à ce que, après des années, elles permettent à leur possesseur d'acheter un bout de champ ou une paire de bœufs.

Une autre partie s'enfouit dans les caisses d'épargne, sans profit pour le commerce et l'industrie, auxquels elle pourrait rendre de si grands services. Son unique emploi est d'alimenter et de grossir la dette flottante de l'État, qui, pour échapper aux embarras dont le menace sans cesse l'obligation de la restituer du jour au lendemain, s'applique sans cesse à en combattre l'accumulation en s'efforçant par tous les moyens de l'immobiliser le plus vite possible. Malgré ses efforts et ses restrictions, cette somme s'élève aujourd'hui à quatre cents millions. Versée dans la circulation, elle produirait au moins le double de ce qu'elle rapporte à ses possesseurs et elle donnerait une impulsion féconde au travail qui languit faute de capitaux et de crédit.

Une troisième partie est placée chez les banquiers ou sert à acheter des actions dans les grandes entreprises. Ces placements ont au moins l'avantage d'être productifs et de concourir à la prospérité publique, puisque en somme ils servent à alimenter le travail. Mais c'est autant de perdu pour la petite industrie qui se trouve ainsi dépouillée des capitaux qui semblaient le plus naturellement devoir lui revenir, au profit des grands industriels, dont la concurrence l'écrase. Or si nous nous en rapportons au recensement de

1851, la petite industrie occupe en France trois fois plus de bras que la grande (7 810 150 habitants contre 2 094 370) sans compter l'industrie agricole, où la proportion est encore plus forte. On peut donc dire sans exagération que, au point de vue du crédit, les deux tiers des habitants de la France sont sacrifiés à l'autre tiers. Et cela, non pas par suite d'une infériorité nécessaire et irremédiable, mais uniquement faute de chercher avec assez d'application et de persévérance le moyen de rétablir l'équilibre qui tend de plus en plus à se rompre.

En somme ce ne sont pas les capitaux qui manquent pour fonder le crédit populaire, mais c'est l'art de les employer et de les forcer à rester au service de la petite industrie. Dans la condition présente, ils sont sans doute peu considérables, comparés à ceux dont dispose la grande industrie, mais ils seraient suffisants, si au lieu de se disséminer de droite et de gauche, ils savaient s'unir et se concentrer. Le mal, c'est que la population ouvrière jette son argent aux quatre vents, et que après avoir prêté aux banquiers, aux grandes entreprises et à l'État des sommes qui ne vont peut-être pas à moins d'un milliard, elle ne saurait trouver pour elle-même cinquante millions de crédit.

§ VI. Solution du problème. — Banques d'avances.

La question ainsi posée se résout d'elle-même. Puisque le mal dont souffre la population ouvrière tient à l'organisation présente du crédit, il n'y a qu'à l'organiser autrement. Puisque le manque de crédit,

qui pèse sur la population ouvrière et qui paralyse ses efforts, résulte moins de l'insuffisance des capitaux que de leur dispersion, il suffit de les unir et de les condenser. Puisque l'impuissance et le dépérissement de la petite industrie sont des conséquences de l'isolement et de la division qui la livrent sans défense à la concurrence des grandes compagnies et à la coalition des capitalistes, elle n'a qu'à suivre leur exemple et à s'associer pour soutenir la lutte. Association et solidarité, voilà la solution du problème, voilà le remède qui guérira les misères dont toute l'Europe souffre depuis longtemps. Nous avons déjà vu les merveilleux effets du seul principe de solidarité dans l'organisation du crédit en Écosse. Nous allons le voir uni à celui de l'association dans les banques d'Allemagne, et c'est précisément l'heureuse combinaison de ces deux principes qui a fait l'immense succès de ces banques, et qui permet de penser que la question du crédit populaire est aujourd'hui résolue. Les banques d'Écosse, nous l'avons vu, ont de très-grands avantages sur les autres, au point de vue qui nous occupe, parce qu'elles font des opérations à découvert et qu'elles prêtent sans autre garantie que des garanties morales; elles ont donné un exemple excellent (il est vrai qu'on ne l'a pas suivi), en ouvrant des crédits à quiconque trouve deux ou trois personnes disposées à répondre de son honnêteté et de sa capacité [1]. Elles

1. Il faut bien remarquer que la banque d'Écosse n'exige ni de l'emprunteur ni des répondants qu'ils aient des capitaux ; il lui suffit de les connaître et de savoir qu'ils ne se feront pas un jeu de leurs engagements. Elle sait bien que deux ou trois personnes, qu'elle connaît, qui sont ses clients, qui ont besoin d'elle, n'iront pas de gaieté de cœur s'accorder pour patronner à ses dépens et aux leurs un

ont inauguré par là, il y a près de deux cents ans, la vraie forme du crédit démocratique; mais il n'est pas au pouvoir de la population ouvrière de décider les banques des autres pays à imiter celles d'Écosse. Le plus simple était d'en fonder qui rendissent les mêmes services. C'est ce qu'a fait M. Schulze-Delitzsch, et désormais, puisqu'on ne peut pas avoir des banques universelles, des banques pour tout le monde, comme en Écosse, les pauvres auront leurs banques à eux, comme les riches ont les leurs.

Toute la combinaison, dans ses traits extérieurs, est très-nettement et complétement exposée dans ces lignes de M. Cherbuliez[1] : « Lorsque des centaines d'industriels, individuellement pauvres et sans crédit, mettent en commun leurs responsabilités personnelles et le produit d'une cotisation annuelle qu'ils s'imposent, ils acquièrent un crédit collectif, avec lequel ils peuvent facilement se procurer des capitaux, qu'ils emprunteront comme société pour les prêter à ceux d'entre eux qui en auront besoin. Telle est en deux mots la société de crédit mutuel. Avec le temps, les associés emprunteurs payant un intérêt plus fort que celui que paye la société, et les cotisations s'accumulant, il se forme un fonds qui peut rendre superflus les emprunts au dehors, et qui produit pour chaque associé un intérêt proportionné à la part pour laquelle il y a contribué. Dès lors ces industriels deviennent

fripon ou un incapable. Chez nous aussi la banque prêtera dans des conditions en apparence semblables, en réalité très-différentes. Portez-lui la signature d'un riche capitaliste, connu pour tel, elle vous ouvrira un crédit, mais uniquement parce qu'elle se saura parfaitement couverte par la garantie qu'elle aura entre les mains.

1. *Journal des Économistes*, nov. 1860, p. 181-182.

capitalistes et indépendants ; tout au moins ils sont sur le chemin de l'indépendance et de la fortune. »

La dénomination de Banques d'avances, qui a prévalu, n'est donc pas, comme on le voit, parfaitement juste, car elle n'exprime que la fonction des banques, sans rien indiquer du principe sur lequel elles reposent, et qui leur donne l'existence. Ce principe constitutif de l'institution est, comme le fait parfaitement ressortir la définition de M. Cherbuliez, le principe d'association. En effet, le caractère qui à première vue semble le plus saillant dans l'organisation de ces banques, c'est d'être des associations de prêts ou d'avances Mais ce n'est pas tout ; l'association même n'explique encore que le côté en quelque sorte physique de la combinaison. Sans l'association elles n'existeraient pas, mais sans les principes de mutualité et de solidarité, elles n'auraient plus ce qui fait leur caractère essentiel, ce qui en est le principe vital, l'âme, pour tout dire en un mot. C'est grâce à l'association qu'est devenue possible l'accumulation de capitaux qui donne à la banque la faculté matérielle d'opérer ; mais sans les principes de mutualité et de solidarité, ces capitaux seraient bien vite épuisés. En somme, malgré l'apparence, l'association ne constitue pas le caractère vraiment original des banques d'avances, car dans la réalité nulle part il n'y a de banque qui ne repose plus ou moins sur une association de capitaux ; les plus riches banquiers ne sont riches que parce qu'ils peuvent disposer d'un nombre plus ou moins considérable de petites sommes qui leur sont confiées sous une forme ou sous une autre par le public. L'innovation vraiment féconde des banques d'Allemagne consiste dans une imitation ; c'est l'importation sur le continent des principes de mutua-

lité et de solidarité dès longtemps appliqués en Écosse ; c'est d'avoir mis le crédit à la portée de tous par l'usage du cautionnement réciproque.

§ VII. Constitution des banques d'avances [1]. Charges des sociétaires.

Le fonds social se compose des sommes que payent les associés comme droits d'entrée, et des cotisations mensuelles auxquelles ils s'obligent jusqu'à ce qu'ils aient complété une somme déterminée, qui est en général de 60 fr. et qui constitue une action. Dans la plupart des associations, le droit d'entrée est de 1 fr. 25 c. à 1 fr. 87 c., payable en plusieurs fois, et la cotisation mensuelle obligatoire ne dépasse guère 25 c. On voit que les sacrifices qu'on demande aux sociétaires ne sont pas bien considérables, et qu'il n'y a pas grands efforts à faire pour entrer dans l'association. Quel est le malheureux à qui il soit réellement impossible d'économiser 25 c. par mois? C'est pourtant là tout ce que l'on exige des sociétaires, et cela seul suffirait pour démontrer la parfaite connaissance qu'avait des besoins et des habitudes du peuple le fondateur de ces associations. Or, pour rendre ces sacrifices encore plus légers, du moment qu'un associé a versé 1 fr. 25 c. pour droit d'entrée et qu'il a payé la première cotisation mensuelle de 25 c., la banque se met immédiatement à travailler pour lui. Tout versement, quelque petit qu'il soit, donne droit à une part proportionnelle des

1. J'ai emprunté au livre de M. Batbie, sur *le Crédit populaire*, une grande partie des renseignements qui suivent.

bénéfices. Mais jusqu'à ce qu'il soit actionnaire, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'il possède à la banque une somme de 60 fr., l'associé n'a pas droit de toucher à ses dividendes. Ils se capitalisent à son compte, et diminuent d'autant les versements nécessaires pour former son apport réglementaire. Or, comme le droit d'emprunter est proportionnel au capital déposé à la banque, il résulte de ces combinaisons que les associés ont un double intérêt et parfaitement clair à compléter le plus vite possible leur action, en portant à la banque toutes les petites sommes dont ils peuvent disposer et dont l'accumulation augmente d'autant leur dividende, et, quand ils sont actionnaires, à continuer à grossir de la même manière leur capital, puisque la quotité du capital individuel de chaque sociétaire détermine le chiffre des avances auxquelles il a droit.

Il est clair que des droits d'entrée et des cotisations si peu considérables ne peuvent pas dès le principe former un fonds suffisant pour des opérations sérieuses. Mais dès qu'il s'élève à quelques centaines de francs, il permet déjà de faire des emprunts collectifs au nom de l'association, sous la garantie solidaire de tous ses membres. Les sommes, empruntées pour la plupart à 4 ou 5 pour 100, sont généralement prêtées aux associés au taux de 5 pour 100, plus un droit de commission d'un quart pour 100 par mois, ce qui porte l'intérêt des prêts à 8 pour 100.

Ce taux, qui peut paraître excessif, doit à son élévation même plusieurs avantages. D'abord il empêche les emprunts inconsidérés. Chacun en empruntant comprend que la restitution pourra être laborieuse; il y regarde à deux fois et ne se détermine à emprunter que quand il s'est bien convaincu que l'opération en

vue de laquelle il veut emprunter lui sera réellement avantageuse, ce qui n'arriverait pas avec un intérêt trop abaissé. D'ailleurs il ne faut pas oublier que cet inconvénient, si c'en est un, n'est pas sans compensation : plus l'intérêt des emprunts est élevé, plus aussi s'accroissent les bénéfices de la banque, c'est-à-dire les dividendes des associés qui sont précisément les emprunteurs. Ce qu'ils payent d'une main leur revient de l'autre. L'associé n'y perd donc rien, et la banque y gagne de posséder toujours par ce moyen un fonds de roulement capable de faire face aux éventualités. D'ailleurs, même sans cette raison de prudence, il est bien clair que la banque ne peut pas prêter exactement aux conditions auxquelles elle emprunte. Il faut bien que ses opérations lui fournissent le moyen : 1° de payer les intérêts qu'elle doit pour les sommes qu'on lui prête à 4 ou 5 pour 100 ; 2° de restituer peu à peu une partie des sommes primitivement empruntées ; 3° de se créer à elle-même un capital qui lui permette de faire au moins une partie de ses opérations avec ses propres ressources. Tout cela n'est possible qu'à la condition de réaliser des bénéfices sensiblement supérieurs aux dépenses. Enfin, grâce à l'élévation de l'intérêt des sommes qu'elle prête, elle peut étendre indéfiniment et rapidement ses opérations, tandis que si elle prêtait à peu près au taux où elle emprunte elle-même, n'ayant pour se libérer et pour étendre ses opérations que la ressource très-lente des cotisations, elle serait obligée d'augmenter indéfiniment le nombre de ses associés ; ce qui rendrait ces sortes de banques assez difficiles à établir dans les campagnes et dans les localités peu peuplées, et ce qui de plus ne leur permettrait de se développer que très-lentement. Or, il

ne faut pas perdre de vue que pour réussir dans des entreprises qui ont besoin d'être soutenues par l'attention publique, la rapidité des développements est une condition essentielle. Une grande partie du peuple, trop peu éclairée sur les questions économiques pour juger par elle-même de la justesse des combinaisons qu'on lui propose, a besoin d'être séduite par le succès et ne va guère que là où la porte le courant de l'opinion publique.

§ VIII. Emprunts collectifs.

La question des emprunts collectifs de l'association a été très-discutée. Quelques-uns auraient voulu que les banques ne commençassent leurs opérations que quand elles auraient réuni par le moyen des cotisations et des versements volontaires des fonds suffisants pour opérer avec leurs propres ressources. Cette crainte du crédit chez des fondateurs d'institutions de crédit est assez singulière. Ils ne voyaient pas que ces retards auraient fait perdre aux banques, c'est-à-dire aux associés, tous les avantages et bénéfices qu'on aurait pu réaliser dans l'intervalle. Or, cet intervalle aurait pu être considérable, tant à cause du petit nombre des associés dans les premiers temps, que de l'exiguïté des cotisations. Au contraire, par la méthode des emprunts, on a pu commencer les opérations presque immédiatement, et sans risque, puisque le taux de l'intérêt des sommes prêtées par la banque est de 3 pour 100 au-dessus de celui qu'elle paye pour ses emprunts. Les emprunts ne pourraient devenir un danger sérieux que dans le cas où le capital emprunté se trouverait

hors de proportion avec le capital propre de la société. Toute la question revient à fixer la juste proportion qui doit se trouver entre ces deux éléments. Dans une de leurs dernières réunions (mai 1863) les délégués d'un certain nombre d'associations ont exprimé l'opinion que, dans les banques populaires, l'avoir des sociétaires devrait constituer au moins 10 pour 100 du capital d'opérations dès le début, 25 pour 100 dans les trois premières années et ensuite 50 pour 100, de manière à ce que les opérations se fissent moitié avec le capital des sociétaires, moitié avec les capitaux empruntés.

Cette combinaison semble en effet être assez raisonnable. Elle évite pour l'association tout danger sérieux, et en même temps elle lui assure les avantages d'un champ d'opérations plus étendu. Le capital propre de l'association étant égal à celui qu'elle emprunte lui permet de trouver de l'argent plus facilement et à un taux moins élevé, parce que la garantie qu'elle offre aux bailleurs de fonds est plus considérable et plus sûre; et d'un autre côté, elle a toujours pour opérer une somme double de celle qu'elle posséderait si elle se réduisait à ses seuls capitaux. Il est vrai que les intérêts qu'elle a à payer à ses bailleurs de fonds réduisent d'une manière notable ses bénéfices et par suite les dividendes des associés. Mais cet inconvénient est amplement compensé par la facilité qu'elle acquiert de faire des avances à un plus grand nombre de sociétaires. Loin donc de condamner la méthode des emprunts, j'avoue que s'il fallait absolument trouver de l'exagération d'un côté ou de l'autre, je serais porté à accuser les banques allemandes de timidité plutôt que de témérité. Du moment que les prêts qu'elles font aux associés sont garantis en grande partie par les fonds

versés par eux dans leurs caisses, elles ne courent presque aucun risque, et en tous cas, elles opèrent avec bien moins de hardiesse que les banques d'Écosse, lesquelles pourtant n'ont pas encore eu, depuis plus de cent cinquante ans qu'elles fonctionnent, comme nous l'avons vu, l'occasion de s'en repentir. Il est vrai qu'en pareille matière il vaut mieux pécher par excès de prudence que par l'excès contraire, et que surtout au commencement d'une pareille entreprise, il est bon d'éviter tout ce qui pourrait alarmer. Quand les banques d'avances auront derrière elles un passé suffisant pour fermer la bouche aux prophètes de malheurs, elles pourront alors sans danger mettre à profit leur propre expérience.

Parmi les réformes dont le temps démontrera la nécessité, une des principales, à mon avis, devra porter sur ce qui regarde l'application du principe de solidarité. Dans les banques allemandes, tous les membres sont solidaires au même titre et au même degré. Chacun répond pour tous à l'égard des bailleurs de fonds. Cette responsabilité illimitée me paraît exagérée, du moment qu'elle s'applique à tous les sociétaires sans distinction. Il n'est pas juste qu'un homme, à qui la banque ne prêterait pas plus de cent francs, soit obligé pour obtenir un avantage aussi restreint d'engager tout ce qu'il possède, et qu'il puisse, en cas de désastre, être exposé à laisser tout son avoir entre les mains des créanciers de l'association. Je conçois fort bien que les administrateurs doivent se soumettre à cette condition; c'est une nécessité de leur situation et la conséquence naturelle des fonctions qu'ils ont acceptées. Puisque ce sont eux qui gèrent, ils doivent être responsables de leur gestion. Mais le simple as-

socié est dans une situation tout à fait différente, et je ne vois pas pourquoi il serait engagé au delà de sa souscription personnelle. Qu'il puisse perdre ce qu'il a risqué, rien de plus juste, mais que sa responsabilité puisse s'étendre au delà, je ne le comprends plus et je ne vois pas quel principe on peut invoquer pour justifier cette mesure [1].

Elle a pu être nécessaire au moment où les associations de crédit ont commencé à fonctionner. La nouveauté de l'entreprise et la faiblesse de son capital propre pouvaient éloigner les bailleurs de fonds étrangers. Il a pu être utile pour les attirer de leur offrir des garanties exagérées. Mais maintenant la situation est bien différente, et je ne vois plus dans cette organisation qu'un danger sans compensation. Il me paraît probable qu'elle se modifiera par la pratique, et je crois que les associations de crédit qui pourront se fonder en France sur le modèle des banques allemandes feront bien de corriger cet article de leurs statuts.

§ IX. Avantages des sociétaires.

Nous avons vu qu'on ne peut être sociétaire qu'à la condition d'être actionnaire, c'est-à-dire de posséder dans la caisse de la Banque une somme totale qui est en général fixée à 60 fr., et qui est constituée soit par l'accumulation des cotisations mensuelles et des divi-

1. Voir pour plus de développement un très-intéressant article publié sur cette question, dans le Journal *l'Association* (décembre 1864), par M. Paul Blanc. Le même écrivain a publié dans le *Courrier du Dimanche* un grand nombre d'articles sur les associations ouvrières.

dendes auxquels elles donnent droit, soit par des versements facultatifs et anticipés, supérieurs au minimum déterminé par les statuts. Une fois que la somme de 60 fr. est parfaite, l'associé a désormais le droit de toucher ses dividendes. S'il les laisse à la caisse, la banque les accepte à titre d'emprunts; il participe aux bénéfices proportionnellement à la somme totale de ses versements. Ce capital inscrit à son compte, en dehors de l'action réglementaire, le rend créancier de la banque. On voit que par cette combinaison, la même caisse qui prête de l'argent à ceux de ses associés qui en ont besoin, emprunte aux autres celui qu'ils ont de disponible et qui autrement resterait improductif dans leurs mains; c'est-à-dire qu'elle fait à la fois office d'établissement de crédit et de caisse d'épargne, avec cette différence entre autres, que les dépôts y sont plus productifs, et pour le déposant qui a droit, outre l'intérêt fixe de 5 pour 100, à une part plus forte dans les bénéfices, et pour le public qui profite indirectement, mais nécessairement de l'accroissement de production, résultant de la faculté que, grâce à ces emprunts, les banques acquièrent de faire au travail des avances plus nombreuses et plus considérables. Par là en effet, elles rendent à la société en général les mêmes services que les banques d'Écosse, puisqu'elles attirent sans cesse à elles tous les capitaux inoccupés pour les reverser sans relâche dans la circulation.

Jusqu'à concurrence de la somme totale déposée par lui dans la caisse de la banque, le sociétaire emprunte sous sa seule signature. Au delà, il lui faut la garantie d'un autre associé, dont la signature lui donne le droit d'emprunter encore une somme égale à

celle que possède le garant lui-même. Cette institution du cautionnement des emprunteurs les uns par les autres, quand la somme demandée dépasse l'avoir de l'emprunteur, est une des plus ingénieuses combinaisons de ces banques, et une de celles qui seront le plus fécondes en conséquences heureuses. On l'a attaquée cependant, et l'on s'est étonné que les pertes résultant des emprunts non remboursés ne fussent pas réparties sur l'association tout entière, puisque, dit-on, elle n'a précisément d'autre but que de créer une solidarité commune entre les associés. On n'a pas songé que ce serait réduire les associations de crédit au rôle des sociétés de secours mutuel. La solidarité des associés est réelle, puisque tous les sociétaires garantissent solidairement les dettes de la société à l'égard des bailleurs de fonds ; or cela dans le principe a pu être nécessaire pour obtenir du crédit, ce qui est le but même de l'association. Mais étendre cette solidarité au delà de cette limite, sous prétexte de rendre les pertes peu sensibles en les faisant porter sur tous les membres indistinctement, c'eût été exposer la société à des chances de pertes assez considérables. Il est impossible qu'une collection d'hommes, qu'un comité, qu'un conseil d'administration, si intelligent et si bien informé qu'on le suppose, se trouve jour par jour au courant de la solvabilité de tous les sociétaires, tandis que la chose est beaucoup plus facile pour le particulier, qui nécessairement vit dans des relations beaucoup plus intimes avec celui qui invoque sa garantie. Supprimez cet usage du cautionnement, les banques d'avances perdent immédiatement leur principal caractère et la condition qui assure le mieux leur succès et leur efficacité.

La durée des prêts est de trois mois au plus, ce qui permet à la même somme de circuler quatre fois dans une même année. Cependant on peut dans certains cas, et moyennant le consentement des garants, quand il y en a, proroger l'échéance à six mois.

Les statuts particuliers de la société de Delitzsch, qui ont servi de modèle à la plupart des autres, fixent les limites extrêmes de ses avances entre 11 fr. 25 c. (3 thalers) et 3750 fr. (1000 thalers). Quand l'avance demandée ne dépasse pas de plus de 37 fr. 50 c. (10 thalers) l'avoir total du demandeur, le comité examine simplement jusqu'à quel point ses qualités personnelles et sa situation permettent de compter sur le remboursement. Quand la somme des versements s'élève à 150 fr. (40 thalers), le prêt sur une seule signature peut être de 225 fr. (60 thalers). C'est l'activité, l'habileté, l'esprit d'ordre et l'honnêteté du demandeur que dans ce cas le comité doit considérer avant tout.

Mais si l'avance demandée dépasse ces limites, le comité exige des sûretés particulières, par nantissement ou par répondant. Lorsqu'un sociétaire qui a déjà emprunté sur la signature d'un tiers sollicite, avant le remboursement de son premier emprunt, un prêt nouveau sous la garantie d'un autre répondant, ce prêt ne peut lui être accordé que du consentement du garant de la première dette, sans que cependant celui-ci soit aucunement engagé par ce consentement, pour ce qui regarde ce nouvel emprunt.

Pour les refus d'avances on peut toujours en appeler à l'assemblée générale. Les règles générales fixées à cet égard par les statuts sont celles-ci : Pour avoir le droit de demander une avance, il faut : 1° n'être atteint d'aucune peine infamante; — 2° n'être en retard

envers la caisse pour aucune avance antérieure, et n'avoir pas fait mettre ses garants en cause; — 3° être dans une situation qui permette à la banque de compter sur le remboursement.

Il s'en faut que toutes les banques prêtent des sommes aussi considérables que celle de Delitzsch. Il y en a qui ont fixé le maximum de leurs prêts à 18 fr. 75 c. (5 thalers); d'autres à 37 fr. 50 c. (10 thalers). Cependant un certain nombre prêtent jusqu'à 1125 fr. (300 thalers), et la banque de Delitzsch n'est pas la seule qui aille jusqu'à 3750 fr. (1000 thalers). Du reste il ne faut pas oublier que la plupart de ces associations sont à peine formées, et qu'elles sont forcées de régler leurs opérations d'après leurs ressources présentes.

§ X. Conséquences matérielles et morales de l'institution des banques d'avances.

« Qui pourrait dire, s'écrie M. Horn[1], la somme de bonheur que peut créer, la somme de misères que peut prévenir un capital de 100,000 fr. ainsi réparti, dans le courant d'une année, en prêts aux ouvriers, aux petits fabricants et commerçants d'une localité? Qui pourrait établir le compte des pertes que subissent ces classes si dignes d'attention, les bonnes occasions qu'elles doivent laisser échapper, uniquement parce qu'on leur refuse le modeste crédit dont elles auraient besoin, tantôt pour se soutenir dans des moments difficiles, tantôt pour étendre leur action dans les moments favorables? Ce crédit si difficile à

1. *Revue contemporaine*, p. 666-667.

obtenir, la banque d'avances le leur fait trouver de la manière la plus sûre, la plus facile et la plus honorable : la plus honorable, puisque c'est de leurs propres épargnes et du produit de leur crédit collectif que se compose le fonds auquel les sociétaires empruntent; la plus facile, puisque la banque n'exige que la cosignature d'un ami, d'une connaissance ; la plus sûre puisqu'elle ne refuse presque jamais le crédit que méritent l'honorabilité et la solvabilité du demandeur. »

Voici comment le même M. Horn, qu'il faut toujours citer quand on parle de ces banques dont il a suivi les progrès avec une attention constante, appréciait les résultats obtenus en 1862 par les 243 banques d'avances (sur plus de 500) dont on venait de publier les comptes d'opérations[1] : « Quand on pense que ces 89 millions de francs, sortis dans l'année des caisses de 243 banques populaires ont été prêtés à des personnes qui autrement ne trouvaient aucun crédit ou ne l'obtenaient qu'aux conditions les plus onéreuses; que les établissements qui distribuaient aux classes laborieuses ce beau crédit de 89 millions ont tous été créés et sont tous gérés par les travailleurs sociétaires eux-mêmes, sans aucun concours pécuniaire ou autre, soit de l'État, soit des classes supérieures ; que les 28 millions de francs, constituant le fond de roulement de ces 243 banques d'avances appartiennent pour la plus grande moitié aux sociétaires, qui hier peut-être ne possédaient rien, et sont pour l'autre moitié empruntés sur le crédit collectif de personnes à qui individuellement on n'aurait rien prêté ; on reconnaîtra volontiers que les banques d'avances ont déjà réalisé

1. *Journal des Débats*, du 15 octobre 1863.

des merveilles que naguère on aurait jugées impossibles, et qu'elles sont destinées à exercer l'influence la plus heureuse et la plus féconde sur la situation matérielle des classes laborieuses.

« Là n'est pourtant pas, à notre sens, le côté le plus important de cette œuvre. Il faut tenir compte aussi de son influence moralisatrice. La société d'avances habitue l'ouvrier à l'économie, à l'ordre dans ses affaires, à l'exactitude dans ses engagements, parce qu'autrement il ne saurait devenir ni rester membre-client de l'association. Elle développe chez lui le sentiment de la bonne fraternité et de la solidarité intelligente; elle le fait peu à peu capitaliste par le boni qu'elle l'oblige à se créer, par les dividendes qu'il touche. Or, quel moyen plus sûr de faire disparaître l'antagonisme entre le travail et le capital, que de transformer l'ouvrier lui-même en capitaliste, que de lui fournir, en attendant, les moyens de suppléer par le crédit à son manque de ressources? Au-dessus de tout nous plaçons enfin cet enseignement pratique d'une portée inappréciable : Les banques d'avances apprennent au travailleur, de la manière la plus efficace, par le succès, que l'amélioration de son sort est entre ses mains et non ailleurs; qu'il doit la chercher dans son assiduité au travail, dans son esprit de prévoyance, dans les progrès de sa moralité et de son intelligence, dans la considération qu'il sait ainsi conquérir et conserver. Là où cette conviction aura pénétré les masses et sera devenue le guide de leurs actes, les classes dites inférieures s'élèveront immanquablement, sans que cette tendance ascensionnelle puisse donner la moindre appréhension aux autres classes de la société. »

Tel doit être et tel est en effet le but de l'association. La possibilité d'échapper à la misère stimule toutes les activités, ouvre tous les esprits, développe toutes les énergies, jusqu'alors endormies par le désespoir d'un meilleur avenir. Maintenant, chacun des associés sent et comprend qu'il peut arriver à une certaine aisance, et que si des occasions favorables se présentent, il ne sera pas obligé, faute d'argent ou de crédit, de les regarder passer sans en tirer profit. Mais en même temps, et ce n'est pas le moindre avantage de l'association, il sait bien qu'il aura besoin un jour ou l'autre de trouver parmi ceux qui l'entourent des gens disposés à répondre pour lui, et cette pensée, présente à chacun, les oblige tous à maintenir intacte leur réputation de probité, de loyauté, à ne jamais se laisser suspecter de paresse ou de nonchalance; elle entretient entre tous des relations d'amitié et écarte les querelles et les violences. Elle les force à comprendre que c'est par l'ordre et l'économie, par l'esprit de fraternité et de solidarité, par la fuite des vices qui les dégradent, par la pratique des vertus qui les relèvent, qu'ils pourront au jour du besoin trouver l'appui qu'ils chercheront, et en faisant des qualités morales des conditions de crédit et des moyens de richesse, elle tend et réussit à les développer sans relâche.

Mais il ne faut pas oublier, et il ne faut pas se lasser de le redire à ceux qu'attire le succès des banques allemandes, et qui songent à les introduire en France, l'association n'est sérieuse et efficace qu'autant qu'elle repose sur le sentiment de l'intérêt personnel, sur le principe de l'assistance de chacun par soi-même (*selbsthülfe*), fortifié de celui de la solidarité. Laissons de côté toutes ces utopies plus ou moins généreuses,

qui font à chacun une loi de se sacrifier pour les autres, et qui, en fondant la société sur le dévouement, ne pourraient faire que des sociétés de victimes. Pour qu'une institution sociale soit durable, il faut que chacun y soit à l'aise et que le voisin n'y soit ni gêné, ni gênant. Surtout évitons tout ce qui rappellerait le patronage et la bienfaisance, non pas que la bienfaisance ne soit aussi une belle et bonne chose, mais il faut qu'elle soit à sa place, et ici le but à atteindre n'est pas de soulager pour un temps les misères du peuple : il faut que la population ouvrière (et elle ne sera sauvée qu'à ce prix) apprenne à se suffire à elle-même et à compter avant tout sur sa propre initiative et sur ses propres efforts. Ce sentiment du reste se développe en elle depuis quelques années avec une énergie qui doit rassurer sur son avenir tous ceux que touchent ses misères présentes. Le plus grand mal qu'on pût lui faire serait de la détourner de la voie où elle semble près de s'engager pour la ramener par l'appât de la bienfaisance et des secours à ces habitudes d'inertie qui lui ont été si funestes. On ne voit plus naître, comme autrefois, de ces systèmes soi-disant socialistes, qui supprimaient la société au profit de l'État, dont la générosité indiscrète mettait au pillage la caisse publique et ne voyait à la misère d'autre remède qu'une mendicité oppressive, organisée sous les noms retentissants de droits à l'assistance et au travail. Les plus intelligents parmi les ouvriers commencent à comprendre aujourd'hui tout ce qu'il y avait d'inique à l'égard des autres, d'humiliant pour eux-mêmes dans ce perpétuel recours à la bourse d'autrui et dans ce constant appel à la puissance publique.

Voilà assez longtemps que la population ouvrière vit

courbée sous la protection tyrannique de l'État. Cette expérience suffit pour montrer à tous ce qu'il faut attendre, pour l'amélioration de sa condition, des intentions les plus généreuses, quand elles ne s'attachent pas surtout à développer dans les ouvriers l'esprit d'initiative et des stimulants moraux qui puissent un jour ou l'autre les mettre en état de se passer de tutelle. Tous les palliatifs inventés jusqu'à ce jour et appliqués avec tant de libéralité par la charité légale et privée n'ont guère fait qu'aggraver le mal en enracinant dans l'esprit des malheureux l'habitude de compter sur le secours d'autrui. Il est temps aujourd'hui qu'ils s'habituent à ne compter que sur eux-mêmes, et à entrer enfin dans la voie féconde de l'activité personnelle. Comme l'a dit un grand écrivain de notre temps et un des plus fervents amis des classes ouvrières : « Personne n'a le pouvoir de sauver l'ouvrier du paupérisme, si ce n'est l'ouvrier lui-même. » Rien n'aura plus contribué que l'institution des banques de M. Schulze-Delitzsch à démontrer cette grande vérité et à en manifester les effets.

§ XI. Progrès des banques d'avances.

Ces associations ont réussi en Allemagne et se sont multipliées au delà de toute espérance. La première a été fondée à la fin de 1850 dans la petite ville de Delitzsch par M. Schulze-Delitzsch, qui n'a cessé depuis de travailler avec une admirable activité à leur propagation et dont le nom sera désormais inséparable du souvenir de cette bienfaisante institution. Sans autre force que l'autorité d'une conviction sérieuse, sans

autre moyen d'action qu'une persévérance et un zèle infatigables, il est parvenu à faire comprendre à la population industrielle de l'Allemagne qu'elle trouverait le remède de ses misères, non dans un retour insensé à la vieille réglementation des corporations, ni dans un appel désespéré à l'État et aux subventions du trésor public, mais dans son application à veiller sur elle-même, à restreindre ses dépenses inutiles, à féconder ses épargnes. Malgré les difficultés de toutes sortes que lui ont suscitées des ministres réactionnaires et inintelligents, malgré les déclamations protectionistes de M. Lasalle, l'apôtre des subventions et de l'organisation du travail par l'État, qui s'en allait de ville en ville échauffer l'imagination des ouvriers en faisant sonner à leurs oreilles les millions que l'État tient à leur disposition pour le jour où ils se jetteront dans ses bras, M. Schulze-Delitzsch, sans s'émouvoir et sans se lasser, continue et pousse l'œuvre commencée, renverse d'un souffle l'échafaudage artificiel des argumentations de son adversaire, et, sans répondre à ses diatribes passionnées ou peut-être même pensionnées, il fonde des banques et ouvre la voie à une révolution féconde qui, avant un siècle, aura transformé la condition des populations ouvrières et changé toute la politique européenne. Qu'on me cite dans l'histoire un preneur de villes, un héros de batailles, un massacreur d'hommes dont les sanglants exploits vaillent ces fondations pacifiques ! Chaque association qu'il suscite par sa parole ou par son exemple promet plus de bien au monde que n'ont pu lui faire de mal les plus terribles mêlées ; chaque homme qu'il arrache au découragement, au désespoir, à la dissipation, au désordre, devient un centre et comme un foyer de moralisation, dont l'effet

s'étend à toute une famille et souvent décide du sort de toute une génération; chaque épargne qu'il attire dans les caisses des associations est une promesse pour l'avenir, une garantie de bien-être et de moralité pour celui qui la dépose, de sécurité et de calme, de prospérité et de développement pour la société tout entière! Et cependant M. Schulze-Delitzsch sera beaucoup moins illustre que les Alexandres et les Césars de tous les temps! Beaucoup même trouveront fort ridicule que je puisse rapprocher son nom de celui de ces grands ravageurs, tant est profondément ancrée dans nos cœurs l'adoration de la force! tant est incurable la faiblesse qui nous incline et nous prosterne devant toutes les tyrannies et toutes les violences! Mais à quoi bon s'étonner? Voici bien longtemps que l'humanité souffre de ce mal et qu'elle préfère ceux qui la fouaillent à ceux qui la servent. Mais cela disparaîtra avec l'ignorance qui en est la cause, avec la misère qui entretient l'ignorance, et un jour la statue de M. Schulze-Delitzsch pourra sans inconvenance prendre sa place au milieu de ces idoles de la superstition populaire.

Quelques chiffres que j'emprunte aux rapports de M. Schulze-Delitzsch, analysés par M. Batbie, donneront une idée de la rapidité avec laquelle se développe en Allemagne l'institution des banques d'avances.

D'après le rapport de 1860, il existait en 1859, 200 associations de crédit. En 1861, il y en avait 400, et en 1862, 511. Le rapport de 1861 donnait le tableau des opérations de 188 banques d'avances, dont 46 venaient de clore leur premier exercice. Elles comptaient 48 760 membres. Les avances faites ou renouvelées pendant l'année s'élevaient à la somme de 63 285 035 fr. Elles

avaient touché en intérêts et provisions la somme de 1 168 790 fr. Elles avaient payé ou devaient payer en intérêts à leurs créanciers la somme de 616 000 fr.; elles avaient dépensé 91 330 fr. en frais d'administration et appointements. Les bénéfices nets s'élevaient à 292 700 fr. Les bonis des sociétaires étaient de 2 997 655 fr.; les dépôts volontaires, de 9 933 885 fr.; le fonds de réserve de 402 140 fr. et les sommes empruntées s'élevaient à 7 437 900 fr., de telle sorte que le fonds de roulement, dont disposaient les banques, dépassait 20 millions de francs. C'était le tiers à peu près du montant des prêts faits aux sociétaires, ce qui revient à dire que le capital est en moyenne retourné trois fois pendant l'année [1].

Le rapport de 1862, résumé par M. Horn, donne l'énumération nominative de 511 sociétés de prêt. Sur ce nombre, 243 avaient envoyé à l'agence centrale leur compte des opérations de l'année 1862. Ces 243 banques comptaient, à la fin de 1862, 69 202 sociétaires; les bonis des sociétaires s'élevaient à 4 498 290 fr. et leurs versements volontaires ou dépôts, à 10 313 315 fr. Le fonds de réserve était de 498 350 fr., et le capital emprunté, de 12 903 875 fr. Les fonds dont elles disposaient s'élevaient donc à 27 715 480. Les avances faites aux sociétaires atteignaient le chiffre de 88 778 480 fr., et avaient rapporté 1 772 490 fr. en intérêts et provisions. De leur côté, les banques avaient payé 1 031 970 fr. en intérêts, 402 300 fr. en frais d'administration, et réalisé un bénéfice net de 404 800 fr.

1. Voir à l'appendice du livre de M. Batbie le tableau complet des opérations de chaque société, dont nous ne donnons ici qu'un résumé fait par lui-même.

En 1864, le nombre des banques d'avances s'élève à près de 700.

Il est difficile d'imaginer une meilleure réponse à ceux qui prétendent que la misère est un fait nécessaire, et qu'il est inutile de chercher à la combattre. Sans doute on n'a rien pu contre elle, tant qu'on ne lui a opposé que les remèdes de l'ancienne charité, qui, au lieu de stimuler dans les hommes les instincts d'activité et d'indépendance, ne pouvait que les émousser. Mais maintenant ce sont ceux même qu'elle écrase qui ont entrepris de secouer son oppression, et s'ils continuent à le vouloir résolûment, si nous entrons avec courage dans la voie qu'ils ont ouverte, il n'y aura bientôt plus de misérables que ceux que leurs vices ou leur apathie auront rendus incapables de profiter de l'enseignement qu'ils auront sous les yeux. Et ceux-là seront peu nombreux, car les vices pour la plupart ne naissent et ne s'invétèrent parmi les ouvriers que par le désespoir et le dégoût de leur condition présente, et par l'ignorance des moyens de la rendre meilleure. Quand l'élite leur aura donné l'exemple, la transformation s'opérera de proche en proche et finira par gagner les couches inférieures. La misère décroîtra à mesure que se modifieront les habitudes vicieuses qui lui donnent naissance. Au lieu d'aller au cabaret consumer en orgies la meilleure partie de leur salaire, l'espoir désormais éveillé dans leurs cœurs donnera à leurs désirs une autre direction, et la pensée consolante du bien-être futur triomphera de la passion brutale qui trop souvent sacrifie leur santé et leurs familles aux jouissances grossières du plaisir présent.

§ XII. De la nécessité de réformer quelques-unes de nos lois.

Cependant, il faut bien le dire, tous les obstacles au développement de l'esprit d'association ne viennent pas en France de l'ignorance et des habitudes vicieuses des ouvriers. Nos lois, faites en vue de l'état de choses ancien, ne sont pas toujours d'accord avec les nécessités présentes. Pour que les associations anglaises et allemandes puissent s'établir chez nous, il faut sur un certain nombre de points modifier la législation française.

M. Casimir Périer, dans sa brochure sur les sociétés de coopération, indique quelques-uns de ces changements, en faisant remarquer qu'ils n'auraient rien qui dût effrayer, d'autant mieux qu'il serait possible, en les opérant, de tracer aux associations les limites qu'elles ne pourraient franchir, et que le gouvernement conserverait toujours le droit de dissoudre les sociétés qui se laisseraient détourner de leur objet pour faire des incursions sur le terrain de la politique.

« La loi du 23 mai 1863, sur les sociétés à responsabilité limitée, n'a presque rien fait, dit-il (page 30), dont puissent profiter les sociétés de coopération. Elle ne dispense de l'autorisation exigée par l'article 37 du code de commerce que les sociétés commerciales qui observent les dispositions des articles 29, 30, 32, 33, 34, 36 et 40 de ce code. Le capital doit être divisé en actions cessibles (art. 34 et 36). Cela est contraire au principe de la plupart des associations, cela est tout à fait impossible pour les sociétés coopératrices de crédit et de travail, qui doivent, en raison de la mutualité et de la

solidarité, rester libres d'accorder ou de refuser l'admission dans leur sein. La loi ne permet pas la division en actions ou coupons d'actions de moins de 100 fr. lorsque le capital n'excède pas 200 000 fr.; de moins de 500 fr. lorsque le capital est supérieur. Elle ne permet la constitution des sociétés qu'après le versement du quart au moins du capital souscrit (art. 4). Les dispositions de ces deux articles s'opposent à la formation graduelle du capital par cotisations successives, ce qui est la base fondamentale des sociétés de coopération, pour qu'elles soient accessibles à tous. En outre le minimum des coupures d'actions est porté trop haut et l'obligation du versement préalable du quart du capital souscrit équivaudrait souvent à une interdiction. La loi impose aux administrateurs (art. 7) l'obligation d'être propriétaires, par parts égales, d'un vingtième du capital social, ce qui, dans les associations nombreuses, empêcherait de composer le conseil d'administration, ou pourrait en exclure les membres les plus capables. Je me contente de signaler les points principaux. Ce que je dis suffit pour montrer que l'association de Rochdale (et aussi celles d'Allemagne) aurait été impossible en France.

« Il faut permettre aux sociétés de coopération de réunir les conditions qui sont indispensables à leur existence, ou sans lesquelles elles ne peuvent avoir qu'une existence précaire, si on veut leur ouvrir la voie qui leur a si bien réussi ailleurs, si l'on veut que la France ne reste pas trop étrangère au mouvement qui s'accomplit autour d'elle.

« Chaque jour nous entendons répéter que la France n'est pas encore capable de supporter la liberté politique. Elle est privée de droits et de garanties dont jouis-

sent les peuples qui l'entourent et qui les lui enviaient naguère ; c'est le châtiment de ses fautes. Mais lorsqu'on l'a appelée, au nom de la liberté commerciale, à soutenir la lutte dans son industrie, dans sa marine et dans son commerce, avec des rivaux longuement préparés, on a pris l'engagement de ne pas lui refuser les armes que possèdent ces rivaux, celles du moins qu'on peut lui donner. Ne pas affranchir l'industrie, après l'avoir mise en concurrence avec les nations les plus libres du monde, ce serait une contradiction trop grande ; et si cette contradiction devait durer, ce pourrait être, après un déni de justice, un véritable arrêt de mort. Si la France ne peut vivre qu'en tutelle, si elle est fatalement condamnée à voir se perpétuer les mesures restrictives, les règlements gênants, la surveillance inquiète, toutes les entraves enfin dont le célèbre manifeste impérial de janvier 1860 promettait la suppression [1], qu'on élève, au lieu de les abaisser, les barrières destinées à nous protéger dans cette infériorité morale et matérielle, officiellement proclamée. Quant à moi, j'ai toujours eu meilleure opinion de notre pays, et lorsque j'ai plaidé la cause de son industrie, j'ai surtout invoqué la nécessité de commencer une réforme par la liberté intérieure, afin de donner au travail national l'égalité de conditions qui seule peut lui donner l'égalité de forces dans la lutte avec l'étranger. »

Comme M. Casimir Périer le dit un peu plus loin :

1. « Avant de développer notre commerce étranger pour l'échange des produits, il faut améliorer notre agriculture et affranchir notre industrie de toutes les entraves intérieures qui la placent dans des conditions d'infériorité. » (Lettre de l'Empereur au ministre d'État. — *Moniteur* du 15 janvier 1860.)

« Quand on accepte le principe de la liberté de coalition, il est impossible de repousser la liberté d'association pour le travail et pour le crédit. La raison se refuse à trouver pleine d'embûches et de périls cachés l'application de procédés d'amélioration morale et matérielle dont les exemples se pressent autour de nous et dont l'Europe entière possède ou va posséder les bienfaits. »

Ce qu'il faut pour assurer le progrès des associations en France, ce n'est pas une loi nouvelle. Il suffit, sans se mettre en frais de rédaction, d'effacer de nos Codes toutes les dispositions restrictives qui entravent l'initiative individuelle en matière d'industrie et de commerce. Le plus sûr moyen de développer nos associations ouvrières, c'est de ne pas les gêner. Un peu de liberté leur vaudrait mieux que la plus ingénieuse réglementation et que les dispositions les plus fastueusement protectrices.

CHAPITRE II.

DES ASSOCIATIONS DE CONSOMMATION, DE PRODUCTION ET D'ACHAT DE MATIÈRES PREMIÈRES, EN ALLEMAGNE.

L'organisation des associations Allemandes de consommation et de production n'a rien d'original. Ce sont simplement des imitations de ce qui s'est fait en France et en Angleterre. Je n'ai donc pas à y insister, puisque nous ne pourrions en tirer aucun enseignement particulier. Une simple énumération suffira pour le but que je me propose, qui est de montrer combien l'esprit d'association a été plus actif en Allemagne qu'en France.

Les associations de consommation proprement dites sont au nombre de 200, parmi lesquelles on distingue celle de Hambourg qui compte 4000 membres. Il faut y ajouter dix associations d'un genre particulier à l'Allemagne, fondées par de petits industriels, en vue d'établir des magasins communs pour la vente des produits de leur industrie.

Le nombre des associations de production ne s'élevait pas en 1863 au delà de 22, s'il faut en croire le rapport de M. Schulze-Delitzsch. Mais il est bien pro-

bable qu'il n'a eu à cet égard que des renseignements incomplets. Des informations postérieures, malheureusement trop peu précises, m'autorisent à penser qu'il y en a un bien plus grand nombre. En tout cas, il est certain que beaucoup d'associations de production sont en voie de formation. Cependant ce n'est pas de ce côté que se porte le mouvement coopératif en Allemagne. La raison en est toute simple. La grande industrie et le grand commerce y sont beaucoup moins développés et par conséquent beaucoup moins oppressifs qu'en France et en Angleterre. Il en résulte que le petit commerce et la petite industrie, moins écrasés par la concurrence, ne sont pas poussés par les mêmes nécessités vers l'association, et il est vraisemblable que cette situation se maintiendra encore quelque temps.

Cependant on cite parmi les associations de production proprement dites, une association de constructeurs de machines, à Chemnitz, une fabrique de tissage de fil et de coton à Halle, de peignes à Nuremberg, qui est une des plus considérables et des plus connues de l'Allemagne, de pianos à Hambourg, et une association de tailleurs à Dresde. La seule ville de Berlin en possède un assez grand nombre, parmi lesquelles on remarque deux fabriques de châles, deux de cigares, une de lampes et une de vannerie.

Des associations pour l'usage commun d'ateliers, pourvus de forces motrices et de machines, sont sur le point de se constituer en plusieurs endroits.

Les associations pour l'achat des matières premières sont très-nombreuses en Allemagne. Il y en a environ 250. Ce chiffre s'explique par ce que nous avons dit précédemment de la situation particulière de la petite industrie. Les membres de ces associations sont pour

la plupart de petits industriels, des ouvriers travaillant à leur compte, à qui leurs affaires ne permettent pas d'acheter en gros les matières premières, et qui échappent par l'association à cet inconvénient. C'est une excellente institution qui se rapproche des associations de consommation anglaises, et qui est à peu près inconnue parmi nous. Je suis convaincu qu'elle pourrait rendre de très-grands services, non-seulement aux travailleurs isolés, mais même aux associations de production, surtout à leurs débuts. Les matières premières, achetées en grandes quantités à la fois, leur reviendraient moins cher. Or cela n'est pas toujours possible, même aux associations. Il faut, avant qu'elles puissent acheter beaucoup à la fois, qu'elles aient déjà ouvert à leurs produits des débouchés considérables. Mais si des associations de cordonniers, par exemple, s'entendaient pour acheter en commun tous leurs cuirs, elles pourraient les avoir meilleurs et à meilleur compte. C'est un essai à faire, et je ne doute pas qu'il réussisse.

Les renseignements les plus récents portent le nombre des associations de toute espèce, existant en Allemagne, à 1200 environ. Mais ce qu'il y a de plus remarquable dans ce chiffre, ce n'est pas le chiffre lui-même, c'est la rapidité avec laquelle il s'accroît. Il n'y en avait que 850, à la fin de 1863. C'est donc une augmentation de 350 dans l'espace d'une seule année. Nous sommes encore bien loin d'un pareil mouvement, et il faut avouer qu'il y a là de quoi nous rendre modestes.

TROISIÈME PARTIE

DE L'ASSOCIATION EN FRANCE

TROISIÈME PARTIE.

DE L'ASSOCIATION EN FRANCE.

CHAPITRE I.

DE L'ASSOCIATION DE PRODUCTION.

§ I. Origine de l'idée de l'association ouvrière en France. Communisme. — Saint-Simonisme. — Fouriérisme.

L'idée d'association est vieille comme le monde, puisque c'est elle qui a formé la famille, la tribu, l'État. L'idée même de l'association ouvrière est loin d'être aussi moderne qu'on se le figure généralement. Rome a eu ses *collegia opificum*, l'Allemagne et l'ancienne France leurs *gilde*. Mais il faut le dire, ces collegia et ces gilde ressemblent bien plus aux corporations de métiers, qu'a détruites la Révolution, qu'aux associations ouvrières telles que nous les voyons s'établir. Elles n'ont de commun que le principe même de l'association, mais pour le reste tout diffère. On peut dire que, en fait, l'association, telle qu'elle est appli-

quée maintenant, est toute moderne, et qui plus est, toute française. Le mouvement socialiste qui ne s'est produit nulle part avec autant de puissance qu'en France aboutit presque tout entier à l'association sous une forme ou sous une autre. Qu'est-ce que le communisme, sinon l'exagération de l'association? Qu'est-ce que le fouriérisme avec son phalanstère et ses groupes, sinon une forme particulière de l'association?

Il est vrai que chacun de ces systèmes mêlait à une part de vérité des erreurs graves, qui d'avance les frappaient d'impuissance.

L'erreur du communisme est de n'avoir pas tenu compte de l'instinct de propriété, qui est si profondément enraciné dans les âmes, et d'avoir rendu l'association nécessairement improductive par son principe : *de chacun selon ses forces, à chacun selon ses besoins*, d'où résulte que le paresseux grand mangeur aurait droit à un salaire supérieur à celui de l'ouvrier sobre et actif. Sous prétexte d'égalité, il aboutit à l'inégalité la plus monstrueuse, sans avoir aucun moyen d'y échapper. En effet comment déterminer les forces productives d'un homme autrement que par la somme de ses produits? La puissance musculaire n'est rien sans la force morale qui la met en œuvre; or, c'est précisément cette force morale dont le système communiste ne tient pas compte. De plus, qui peut être juge des besoins, si ce n'est celui qui les éprouve? C'est-à-dire que le système appliqué à la rigueur ne peut avoir pour effet que d'encourager la paresse en surexcitant les appétits de toutes sortes, à moins de supposer chez les hommes une persistance de dévouement et un attachement inviolable au sentiment du devoir, ce qui est une utopie tellement manifeste,

qu'il est difficile de concevoir qu'on ait pu s'y laisser prendre. Quant au fouriérisme, son grand défaut c'est l'encasernement, c'est la nécessité du travail en commun, c'est la complication de ses moyens, c'est surtout la contradiction qui existe entre son point de départ tout psychologique, la reconnaissance des passions comme seuls mobiles, et ce déploiement en quelque sorte mécanique de moyens factices ou puérils, destinés à les mettre en mouvement. Une erreur non moins grave, c'est la suppression de la propriété véritable, que ne supplée pas le moins du monde l'*action*, qui est censée la représenter. L'homme s'attache à son champ, à son jardin, bien autrement qu'il ne le saurait faire quand il ne serait plus que copropriétaire de la propriété commune. Ces enclos, ces barrières que Fourier veut supprimer répondent à un besoin de la nature humaine, parce que précisément elles sont le signe et la garantie de la propriété individuelle, qui est la seule propriété réelle. Il y a certainement beaucoup de vues justes dans le fouriérisme, surtout dans la critique des institutions existantes; mais ce qu'il propose pour les remplacer est le plus souvent utopique et témoigne d'une méconnaissance absolue de tout ce qui touche à la vie individuelle. Qu'on supprime autant que possible les causes de haines entre les hommes en *harmonisant* les intérêts et les relations des individus, je le veux bien, mais la première condition c'est de ne pas étouffer l'individu lui-même au profit d'une harmonie désormais sans fondement. En somme le fouriérisme n'est pas le communisme naïf, comme nous le trouvons dans les livres de Cabet, mais c'est un communisme savant et mitigé, qui ne me paraît guère plus propre à assurer le bonheur de l'hu-

manité. L'association telle qu'il la conçoit n'est possible qu'à la condition de mutiler l'individu, et de supprimer plusieurs de ces instincts et de ces passions dont il est le premier à proclamer l'absolue légitimité.

Le saint-simonisme a plus fait que les deux doctrines précédentes pour propager le vrai principe de l'association, quoiqu'il soit venu avant elles. C'est que en effet il proclame un principe bien supérieur : A chacun suivant sa capacité; à chaque capacité suivant ses œuvres. Mais en même temps, au moment même où il semble constater par là le droit de l'individu, il le supprime par sa théorie sur le rôle de l'État : « Dans la doctrine de Saint-Simon, dit M. Louis Blanc, le Pouvoir est tout, il fait tout. Après avoir tiré en quelque sorte de son propre sein le droit de s'imposer à la société, il la façonne à son gré. C'est lui qui classe les capacités, c'est lui qui distribue les fonctions, c'est lui qui préside au travail de tous, c'est lui qui pourvoit à la distribution des richesses. Dans la doctrine de Saint-Simon, l'Etat, c'est le pape de l'industrie. L'intervention de l'État dans l'industrie est permanente; l'action de la société s'efface entièrement derrière l'action du pouvoir. » C'est-à-dire que communisme, fouriérisme, saint-simonisme, tous trois à des degrés et par des moyens différents aboutissent à la suppression de l'individu, à l'anéantissement plus ou moins complet de la liberté, confisquée au profit de la communauté, de la phalange ou de l'État. L'homme n'est plus qu'un chiffre, qu'un rouage d'une grande machine, à laquelle il vit enchaîné et dont le poids l'écrase.

En cherchant à réformer la société, chacun des trois systèmes a supprimé ou faussé une partie des données du problème, afin d'en faciliter la solution. Or, la pre-

mière condition pour le résoudre d'une manière sérieuse et durable, c'est de le prendre tel qu'il est, avec tous ses éléments et toute sa complexité, c'est-à-dire de considérer l'homme avec tous ses instincts, toutes ses passions, tous ses besoins moraux et physiques, sans lui supposer des vertus ou des vices qu'il n'a pas ou qu'il n'a que par exception. Le dévouement de chacun à tous et de tous à chacun auquel fait appel le communisme, ne saurait offrir une base solide à une constitution sociale. Le sacrifice érigé en devoir ne peut faire qu'une société de victimes. Le saint-simonisme et le fouriérisme n'ont pas plus d'avenir, parce que l'un supprime en fait la vie et la propriété individuelle; l'autre immole l'individu à l'État et soumet toutes les manifestations de la vie à la réglementation et à l'arbitraire du Pouvoir, et que tous deux par là méconnaissent également plusieurs des besoins les plus impérieux et les plus naturels de l'humanité.

Du reste il faut leur rendre cette justice, qu'ils ont fait beaucoup plus de peur que de mal. Ce ne sont pas eux, comme on le croit trop généralement, qui ont soulevé les passions en 1848, mais ils ont été adoptés par elles. Ce ne sont pas les systèmes socialistes qui ont inspiré à la population ouvrière la haine de la concurrence, de la liberté industrielle, du capital, l'appel incessant à la protection, c'est-à-dire à l'oppression de l'État. Non, tout cela se trouvait d'avance dans l'esprit de la foule; toutes ces erreurs étaient des conséquences naturelles de son ignorance des questions économiques et des conditions normales des sociétés. C'est précisément là ce qui a fait à la fois le succès et la faiblesse des doctrines socialistes. Elles sont devenues rapidement populaires, parce qu'elles étaient en con-

formité avec les tendances les plus générales ; elles ont été impuissantes, parce qu'elles ne faisaient que reproduire sous des formes plus ou moins systématiques les illusions et les erreurs de la multitude.

§ II. M. Buchez et l'*Européen*. Première organisation de l'association.

Longtemps avant l'explosion socialiste de 1848, à une époque où l'on ne parlait guère de communisme, de saint-simonisme et encore moins de fouriérisme, un homme était arrivé par le mouvement de sa propre pensée à concevoir que l'association seule pourrait donner à la population ouvrière le point d'appui qui lui manquait. Cet homme qui a passé toute sa vie au milieu des préoccupations de la réforme sociale et dont, malgré les erreurs inséparables de tous les commencements, nous ne devons pas laisser tomber le nom dans l'oubli, c'est M. Buchez. C'est surtout à lui et à son école que revient l'honneur d'avoir nettement posé la question et d'avoir tracé le cadre réel de l'association ouvrière. Le journal l'*Européen* qu'il publia en 1831 et 1832 développe cette idée sous tous ses aspects, s'attache à démontrer que l'association n'a aucun des inconvénients de l'ancienne corporation, qu'elle seule peut soustraire la population ouvrière à la prépondérance tyrannique du capital, et lui permettre d'entrer en concurrence avec la grande industrie. Toutes ces vues sont parfaitement justes ; et ce n'est pas un médiocre honneur pour les premiers propagateurs de l'association ouvrière d'avoir compris que les progrès de l'industrie devaient nécessairement entraîner une

modification profonde dans les conditions générales du travail. Leur erreur, et elle est grave, est de n'avoir pas assez considéré les nécessités de la nature humaine, d'avoir trop compté sur le dévouement, et de n'avoir pas assez vu que dans des questions de cette nature, la condition fondamentale et essentielle est de donner avant tout satisfaction au sentiment de l'intérêt personnel. Les ouvriers ne s'associent que pour échapper à la misère; il ne faut donc pas qu'ils la retrouvent dans l'association elle-même. Or, c'est le résultat auquel aboutissait le système de M. Buchez. Trop préoccupé des souvenirs des communautés religieuses, qui avaient trouvé le moyen d'être riches, sans violer leur vœu de pauvreté, il voulait que le fonds social des associations fût inaliénable, indivisible, et qu'il s'augmentât indéfiniment par le prélèvement d'une part considérable sur les bénéfices, si bien que l'association, ou pour mieux dire la communauté, pût accroître sans cesse son capital, sans que les associés y pussent rien prétendre, car la durée de la société était illimitée. C'était supprimer un des stimulants les plus nécessaires à la prospérité des associations.

Une autre erreur, non moins grave, était de repousser systématiquement le travail à la tâche, le seul cependant qui soit capable de stimuler efficacement l'activité du travailleur, par la perspective d'un salaire proportionné à son effort et à son habileté. Par une conséquence nécessaire du même principe, la part des bénéfices qui n'était pas attribuée à la communauté était répartie entre les associés au prorata du nombre de leurs journées de travail, sans tenir aucun compte de la quantité réelle de travail fournie par chacun d'eux. Dès lors à quoi bon se fatiguer, se donner de la

peine, s'imposer des efforts dont on ne profitera pas? Du moment que l'ouvrier actif, laborieux, habile ne doit pas être mieux traité que les autres, il est bien clair que le plus grand nombre ne songera plus qu'à donner le minimum de travail possible.

La première association qui tenta de s'établir sur ces bases fut celle des ouvriers menuisiers. Elle fut fondée le 10 septembre 1831, et ses statuts furent rédigés par M. Buchez lui-même. L'administration était confiée à un comité composé de cinq associés, élus par tous les membres de la société, et renouvelé chaque année; le travail à la tâche était proscrit, le capital devait être indivisible, l'association perpétuelle, et tous les ouvriers du même métier pouvaient y être admis, s'ils présentaient des garanties morales suffisantes, sans apporter autre chose dans l'association que leurs outils. Une seule de ces conditions eut suffi pour rendre toute association impossible. Qu'on juge de l'effet qu'elles devaient produire par leur réunion! Aussi malgré les efforts de M. Buchez et de ses collaborateurs, malgré la bonne volonté et l'énergie des ouvriers menuisiers, la société ne put jamais s'établir d'une manière sérieuse, et l'on peut dire qu'en réalité, elle n'a jamais fonctionné.

Plusieurs autres associations tentèrent encore de s'établir dans des conditions analogues, mais sans plus de succès. Une seule a survécu, celle des ouvriers bijoutiers en doré, fondée en 1834. Elle ne comprenait d'abord que quatre associés; ce nombre s'éleva un moment jusqu'à dix-huit; mais en 1851, il était retombé à douze, et aujourd'hui il n'est que de huit. Quand ils se sont établis, ils ont limité la durée de leur association à trente années, pour se conformer à la

loi qui ne permettait pas de société à durée illimitée. L'article 2 de leurs statuts règle que, au bout des trente ans, le fonds social sera vendu et que le prix en sera remis à l'autorité municipale pour servir à la fondation d'une salle d'asile, destinée aux enfants des ouvriers; mais si la loi est modifiée avant l'expiration des trente années, et si elle reconnaît aux associations le droit de perpétuité, les deux premiers articles des statuts seront supprimés; l'association deviendra de fait indissoluble et son capital sera indivisible et inaliénable. Ce capital est formé : 1° des donations faites à l'association pour commencer ses opérations; 2° d'un prélèvement d'un cinquième sur les bénéfices.

Les journaux démocratiques du temps ont beaucoup célébré la générosité des associés, renonçant au partage du capital social, enfin d'en faire le noyau d'une association permanente et comme une sorte de dotation pour toute la série de ceux qui devraient plus tard faire partie de la même société. Pour moi, je l'avoue, cette constitution de main morte me répugne, d'abord parce qu'elle est contraire à toutes les notions d'économie sociale, et ensuite parce qu'elle constitue, en somme, pour les générations futures, une aumône, qui, comme toutes les aumônes, ne peut avoir que des résultats funestes, en énervant l'action et l'initiative personnelle, en désarmant les hommes de l'effort, qui seul féconde et moralise le travail.

Les statuts, tels qu'ils sont maintenant, attribuent à un gérant la signature sociale, mais ses pouvoirs semblent assez vaguement définis; ce qui aurait pu être dangereux dans une association d'hommes moins décidés à faire leur devoir. Un fait à remarquer, c'est que le journal l'*Atelier*, rédigé par des ouvriers, exa-

minant ces articles, à l'époque où ils furent publiés, demande que le gérant ne reçoive qu'une journée d'ouvrier, 5 ou 6 fr. C'est toujours ce même préjugé que nous aurons tant de fois à signaler et qui a été si funeste à tant d'associations. Les ouvriers ne veulent pas comprendre que le gérant est la cheville ouvrière de l'entreprise et qu'il est de la plus vulgaire justice et en même temps de la plus simple prudence de payer plus cher les services plus considérables.

Ce qui reste des bénéfices nets après le prélèvement du cinquième, destiné à grossir le capital social, est partagé entre les associés, au prorata du nombre de leurs journées de travail.

Cette association, ainsi constituée, est aujourd'hui florissante. Elle possède dans Paris quatre succursales. Son capital est de plus de 100 000 fr., son chiffre d'affaires est très-considérable et le dividende que reçoivent annuellement les associés monte à environ 20 pour 100.

Il n'en est pas moins vrai que ce n'est pas un modèle à imiter, car, malgré toute la prospérité de l'association, les associés peuvent fort bien être misérables. Ce qui dans les associations constitue le plus clair du bénéfice des associés, c'est leur part du capital ; ce qui seul suffit pour condamner l'usage des associations à trop long terme. Ce que l'ouvrier reçoit sous forme de salaire est presque toujours dépensé en entier pour les besoins journaliers de la famille. Les ouvriers rangés et prudents font fructifier leurs dividendes; mais bien souvent ces dividendes prennent le même chemin que le reste. C'est le droit à une part du capital qui en fait vraiment des propriétaires et qui les met à l'abri de la misère pour leur vieillesse. Les ouvriers en doré,

en se refusant à eux-mêmes cet espoir, ont donné un exemple qui heureusement ne sera pas suivi, car leur pratique, en se généralisant, enlèverait à l'association un de ses principaux stimulants.

Ce qui explique que ceux-ci aient réussi, malgré la mauvaise constitution de leurs statuts, c'est le caractère des associés.

Ce sont des hommes profondément religieux qui trouvent dans l'exaltation de leurs croyances une compensation aux stimulants moraux qu'ils se sont enlevés. Voilà pourquoi ils se résignent à rester dans un état voisin de la gêne, pendant que l'association prospère et que la communauté s'enrichit. On voit donc bien que ce ne peut être là un modèle à proposer aux autres associations, qui ne peuvent pas toutes être composées de saints, et que si celle-ci n'est pas depuis longtemps disparue, cela tient à des conditions tout à fait exceptionnelles.

Même avec ces conditions, ils ont été obligés de renoncer au comité dirigeant, qui dans le principe était chargé de la gestion. Quoiqu'ils soient tous associés en noms collectifs, et que par conséquent ils aient droit à une autorité égale, ils ont fini par comprendre la nécessité d'une direction unique; depuis 1843, ils ont remis l'administration à un seul gérant. Il est bien probable que sans cette réforme, malgré les sentiments religieux des associés et malgré le bon accord qui règne entre eux, ils n'auraient pu échapper à la ruine.

§ III. Association entre patrons et ouvriers.

Une autre forme d'association que nous trouvons aussi établie avant la révolution de Février, c'est l'association entre patrons et ouvriers. Dans un certain nombre de départements, les propriétaires ruraux font cultiver leurs terres par des fermiers avec lesquels ils partagent les récoltes. Dans la plupart des maisons de commerce, quelques employés, les plus intelligents, ceux dont on veut s'assurer les services en stimulant leur zèle, sont intéressés à la prospérité de l'établissement par une participation déterminée aux bénéfices. Cet usage existe également dans un certain nombre d'usines, et j'en ai vu plusieurs exemples dans des centres manufacturiers, particulièrement à Thann et à Guebwiller. Des patrons intelligents attribuent à leurs ouvriers des primes proportionnelles à la somme des salaires reçus, c'est-à-dire aux services qu'ils ont rendus à l'établissement, puisque, le travail étant à la tâche, le salaire se règle uniquement par la somme des produits fournis par l'ouvrier. Ce système des primes est une véritable participation aux bénéfices. Il a l'avantage d'intéresser l'ouvrier à la prospérité de la maison, de soutenir son attention et ses efforts, et il se prête sans peine à d'ingénieuses combinaisons qui ont pour résultat d'habituer l'ouvrier à l'épargne sans qu'il ait rien à retrancher de son salaire quotidien. Il a de plus un très-grand avantage pour le patron, c'est qu'il le dispense d'élever le salaire de ses ouvriers sans que ceux-ci y perdent rien. Le salaire est par sa nature une chose qui se prête mal aux variations de la pro-

duction industrielle. L'ouvrier, réglant tout naturellement sa vie et sa dépense d'après ce qu'il reçoit régulièrement, ne peut sans souffrance réelle s'accommoder d'une paye irrégulière. Un patron qui, par un esprit de justice exagéré, voudrait sans cesse tenir les salaires au niveau exact de son chiffre d'affaires, outre les difficultés de comptabilité que présenterait ce système dans l'application, rendrait à ses ouvriers un fort mauvais service, et serait parfaitement sûr de ne pas obtenir leur reconnaissance. Ils s'habitueraient vite à considérer le taux supérieur comme le chiffre normal du salaire, et toute diminution comme une atteinte à leurs droits. Au contraire, la prime n'entrant pas dans le calcul des dépenses quotidiennes, puisqu'elle n'est déterminée qu'à la fin de chaque année, reste par cela même pour l'ouvrier une sorte de boni presque inespéré, et bien que par ce système il ne touche ni plus ni moins en fin de compte que par le système précédent, il est cependant certain qu'il en retire une foule d'avantages qui ne sont représentés dans l'autre que par des inconvénients. Même en supposant la marche de l'industrie uniforme et le chiffre d'affaires toujours égal, ce qui est une supposition impossible, il vaut encore mieux pour l'ouvrier comme pour le patron, au point de vue de l'amélioration physique de l'ouvrier comme de son développement moral, que le salaire reste à un niveau inférieur, réglé à peu près strictement par la somme des besoins réels de la vie quotidienne, et qu'une prime proportionnelle aux salaires ou aux bénéfices s'accumule entre les mains du patron, de manière à servir à l'ouvrier de capital dans les cas accidentels.

Voilà ce que j'entends par l'association du patron

avec les ouvriers. Il ne peut pas être question ici de cette égalité chimérique de droits, qui avait séduit tant d'esprits en 1848. Je ne vois pas trop comment il serait possible de calculer même approximativement quelle doit être, en toute équité, la part du patron qui fournit les capitaux, l'outillage, les débouchés et dont l'administration fait souvent toute la prospérité de l'entreprise. Il est évident que c'est lui, et lui seul, qui peut déterminer la quotité de la prime qu'il peut servir à ses ouvriers. Si cette combinaison doit se généraliser, il est bien évident que le patron sentira le besoin de s'assurer le concours des meilleurs ouvriers en leur servant la prime la plus élevée qu'il lui sera possible dans la condition de son industrie.

Les exemples de cette forme d'association sont assez rares cependant. Ceux qu'on cite le plus souvent sont la Papeterie du Val-Vernier, l'Imprimerie de M. Paul Dupont et surtout la Compagnie des chemins de fer d'Orléans, que j'ai déjà eu l'occasion de mentionner. Voici quelques chiffres qui feront comprendre combien cette méthode est avantageuse aux ouvriers. En 1844, 60 468 fr. 50 c. ont été partagés par la Compagnie entre 719 employés ; en 1852, 1 149 491 fr. 63 c. ont été partagés entre 2800 ; en 1853, 1 770 320 fr. 50 c. entre 3365 ; en 1854, 1 387 471 fr. 68 c. entre 4397 ; en 1855, 1 668 029 fr. 54 c. entre 4837.

Cette forme élémentaire de l'association ne produira jamais tous les effets de l'association complète ; mais aussi elle n'en a ni les difficultés ni les dangers. Son principal avantage pour les patrons comme pour les ouvriers est de ne pouvoir jamais entraîner de perte, puisque la répartition ne se fait que sur les bénéfices. Un certain nombre de patrons commencent à en appli-

quer le principe, et il est probable qu'elle prendra un plus grand accroissement quand on en aura reconnu l'utilité.

Du reste, je n'ai pas à y insister ici, parce que tout utile que puisse être cette combinaison, elle a le tort de dépendre uniquement de la bonne volonté du patron. Or ce que je me propose surtout dans ce travail, c'est de faire comprendre à la population ouvrière que son sort dépend surtout d'elle-même, et de lui montrer les moyens qu'elle possède pour l'améliorer par sa propre initiative. Il faut que les ouvriers sachent qu'ils peuvent se sauver par eux-mêmes de la misère; quand ils le sauront, la bienveillance et l'aide des patrons ne cesseront pas d'être désirables pour eux, mais elles ne leur seront plus nécessaires.

§ IV. Les associations en 1848.

Tout le monde se rappelle le bruit que produisit la publication de la brochure de M. Louis Blanc sur l'organisation du travail. Ce document est important et par le caractère des doctrines qu'il contient, et par l'influence qu'il eut sur le développement de l'association en 1848. Voici le résumé qu'en faisait en 1850 le journal l'*Atelier :*

« La société actuelle est constituée d'après un système économique absolument faux ; c'est le système de la diversité des intérêts, d'où naissent toutes les misères sociales.

« C'est du système contraire seulement que peuvent sortir l'ordre, l'harmonie générale, le bonheur du

peuple. Donc, il faut arriver à fondre en un intérêt unique et commun tous les intérêts privés. Cette fusion s'opérera progressivement par l'association, c'est-à-dire par l'agrégation successive dans un même centre d'activité de tous les travailleurs et de tous les travaux.

« En d'autres termes : la concurrence, c'est le mal ; l'association, c'est le remède ; la fusion générale des intérêts, c'est le but.

« Pour la mise en œuvre immédiate ;

« L'État faciliterait l'établissement de quelques ateliers sociaux, où seraient appelés à titre d'associés tous les travailleurs nécessaires. Tous ces ateliers sociaux devraient être unis par les liens de la plus étroite solidarité, conformément au principe de la fusion absolue des intérêts.

« Chaque ouvrier serait payé à raison de cinq francs par huit heures de travail.

« A la fin de l'année, le compte exact des bénéfices serait dressé, et la somme des bénéfices serait ainsi répartie :

« Une partie servirait au remboursement des avances faites à l'association par l'État ou par le crédit privé. Une fois le remboursement opéré, la même part continuerait à être prélevée et constituerait, avec les instruments déjà acquis, le capital social inaliénable.

« Une autre part serait affectée au soulagement des malades, des infirmes et des invalides ; une dernière part serait distribuée annuellement et également aux travailleurs.

« Telle est la théorie et tels sont les moyens pratiques. »

Nous retrouvons dans ce résumé ce qui fait en effet le fond du livre, la haine de la concurrence, qui n'est pourtant autre que la liberté de l'industrie, et qui est tout aussi nécessaire aux associations qu'aux industries particulières, à moins qu'on ne suppose tous les ouvriers d'un même métier englobés dans une association unique; l'intervention de l'État, l'égalité des salaires, le capital social inaliénable, comme conséquence de la perpétuité de l'association, l'égale participation de tous aux bénéfices. Il y a là tout ce qu'il faut pour assurer la ruine de toute association qui se fonderait sur ces principes. Du reste à ce moment il y avait bien peu d'hommes parmi le peuple qui se rendissent un compte exact de ce qu'est le salaire. Un écrivain que je regrette de trouver parmi ceux qui n'ont dans l'avenir de l'association qu'une foi médiocre, mais qui a suivi d'un œil attentif les phases de la révolution sociale de 1848, a parfaitement exposé l'erreur à peu près générale des écoles socialistes sur le salaire :

« Au lieu de voir, dit-il, dans le salaire la part naturelle de l'ouvrier déterminée par le prix même des choses et à l'abri de toute éventualité, dominée d'ailleurs, soit en bien soit en mal, par la grande loi de l'industrie, la concurrence, l'esprit de secte n'a voulu y reconnaître qu'un mode de rétribution arbitraire, humiliant, oppressif, bien inférieur au service rendu, hors de proportion surtout avec les bénéfices qui en résultent pour l'entrepreneur. De là ces sorties virulentes contre le régime du travail manufacturier, de là ces ferments de jalousie et de haine répandus dans le cœur de l'ouvrier et ce terrible mot d'*exploitation*,

qui devait, à un jour donné, servir de ralliement aux colères et aux convoitises déchaînées[1]. »

Il faut avouer cependant que s'il y avait exagération dans la haine qui animait alors la population ouvrière contre le principe du salaire, elle avait cependant quelque raison de se plaindre de la loi économique qui préside à sa répartition, puisqu'elle ne tend à rien moins qu'à les diminuer indéfiniment, sans qu'on puisse assigner à cet abaissement d'autre limite que les nécessités absolues de l'existence. Il est parfaitement démontré que le développement de la grande industrie, le perfectionnement des machines, et l'association des capitalistes doivent avoir pour conséquence d'accroître sans cesse le nombre des salariés en fermant toute issue à la plupart des ouvriers et même en rejetant dans le salariat beaucoup de ceux qui, à force d'énergie et de persévérance, avaient cru pouvoir lui échapper. Or, l'accroissement seul du nombre des ouvriers cherchant un salaire entraîne à son tour l'avilissement du salaire, en permettant aux patrons de n'employer que ceux qui, sous la pression du besoin, consentent à louer leurs bras au plus bas prix possible. Cette double conséquence, pour être fatale, n'en est pas moins terrible pour l'ouvrier forcé d'opter entre la faim et la dépréciation de son salaire, et si la situation générale de l'industrie la rend facilement explicable d'après les lois économiques les mieux constatées, il ne s'ensuit nullement que cette situation doive être éternelle. Toute la ques-

1. *Mémoire sur les associations entre ouvriers*, par M. Louis Reybaud ; *Journal des Économistes*, numéros de juillet et août 1852.

tion est de savoir si la condition, d'où naît tout le reste, ne peut pas elle-même être modifiée. Ceux qui ne croient ni à la possibilité ni au succès des associations sont parfaitement logiques en prêchant aux ouvriers la résignation; mais les ouvriers qui croient que l'association des petits capitaux et que leurs efforts individuels peuvent seuls leur permettre de soutenir la lutte contre les grandes compagnies et la grande industrie, ne sont pas moins logiques en cherchant à s'associer, et de plus, à mon avis du moins, ils ont sur leurs adversaires l'avantage d'avoir une vue plus exacte de la situation réelle et des nécessités présentes. Aussi, malgré les erreurs et les tâtonnements inséparables des commencements, malgré les nombreux échecs qui en ont été la suite, ont-ils eu grandement raison de ne pas renoncer à toute tentative nouvelle. Je suis convaincu que le succès est bien près de récompenser leur persévérance. Ils se sont instruits par de douloureuses expériences, et c'est dans ce sens qu'il est intéressant de comparer les premiers statuts des associations de 1848 et 1849 avec ceux qui régissent maintenant celles des associations qui ont eu le bon esprit de les modifier, à mesure qu'elles en découvraient les défauts.

Nous dirons quelques mots des principales associations fondées à cette époque, pour tâcher de faire comprendre la cause de leur échec ou de leur succès.

§ V. De quelques erreurs dans l'organisation des premières associations.

Des trois cents associations environ qui se fondèrent à Paris seulement de 1848 à 1851, il n'en subsiste que quinze. Il y a là de quoi effrayer à première vue sur l'avenir de l'association ; mais quand on y regarde de plus près, on se sent bien vite rassuré. En effet parmi ces associations, il y en eut beaucoup qui n'étaient pas sérieuses, et qui n'avaient guère d'autre raison d'être que le désir de prendre part aux trois millions votés par la Constituante. Un grand nombre d'industriels, ruinés par la crise de 1848, crurent trouver là une occasion de rétablir leurs affaires, et simulèrent des associations pour avoir droit de participer à la subvention de l'État. D'autres, après s'être soutenues quelque temps, furent dispersées et détruites par les susceptibilités ombrageuses de la police. Quelques-unes, qui auraient pu prospérer par l'économie si elles avaient été réduites à leurs propres ressources, durent leur ruine à la libéralité même de l'État. Elles se trouvèrent trop riches dès le commencement et n'apportèrent pas dans leurs opérations la réserve et la prudence qui pouvaient seules en assurer le succès. D'ailleurs la condition singulière, imposée à toutes par le comité de répartition, de se constituer en nom collectif et de former un fonds de réserve indivisible, n'était pas de nature à les faire prospérer. A cela, il faut ajouter le nombre généralement trop considérable des associés, qui rendait à peu près impossibles le bon accord et l'harmonie indispensables à toute entreprise de ce

genre, le peu de soin qu'ils mettaient à choisir leurs gérants, presque toujours peu respectés et mal rétribués, l'intervention perpétuelle de la Société dans les choses de pure administration, et par suite l'absence de direction réelle et d'unité dans l'action; et pour quiconque a quelque expérience des affaires, il deviendra facile de comprendre, que, à moins de miracle, il était à peu près impossible que la plupart des associations ne périssent pas.

Ce miracle cependant s'est produit pour quelques-unes. L'association des ouvriers en bijoux dorés a prospéré malgré le vice de ses statuts, qui lui imposent l'indivisibilité et l'inaliénabilité du fonds social et qui proscrivent le travail aux pièces. Mais nous avons vu que ce succès tient à des causes toutes personnelles, et qui ne peuvent être considérées que comme des exceptions.

L'association des menuisiers en fauteuils avait débuté en 1848 avec 400 membres, et un capital de 504 fr. 20 c., dont 369 fr. en outils, et 135 fr. 20 c. en argent. Mais elle ne put se maintenir dans les conditions où elle s'était formée. Après beaucoup de déchirements intérieurs, elle se reconstitua en 1849 entre vingt associés seulement, et avec un capital de 29 fr. Elle reçut du gouvernement un subside de 25 000 fr. Le nombre des associés s'éleva un moment à 112. En 1854, lorsque M. Huber la visita, il n'était plus que de 70. Le capital était de 31 800 fr., et l'association faisait annuellement pour 400 000 fr. d'affaires, avec un gain de 11 000 fr. en moyenne. La brochure de M. le vicomte Anatole Lemercier, publiée en 1857 nous donne les mêmes chiffres. Cependant le nombre des associés n'était plus que de 68. L'apport

social était resté fixé à 100 fr., comme il l'avait été dès le commencement, et ces apports figuraient dans le capital pour une somme de 6800 fr., qui, jointe à la subvention de 25000 fr., constituait le total de 31800 fr. La répartition des bénéfices donnait, pour les neuf années écoulées, 2000 fr. pour les plus anciens associés, une moyenne de 1300 fr. pour le plus grand nombre, et 500 fr. pour les derniers venus. L'association occupait alors plus de 100 auxiliaires.

Parmi les associés, 8, y compris le gérant, étaient en nom collectif; les 60 autres étaient associés participants. Cette situation anomale avait donné lieu à de grandes difficultés, et avait longtemps menacé la prospérité de l'entreprise. Pour échapper au danger, le gérant, M. Antoine, s'était emparé du pouvoir absolu, de même que John Musto, dans l'association des constructeurs de machines à Londres. Du reste il ne s'en cachait pas : « Eh bien, oui, disait-il à M. Huber, j'ai fait mon petit coup d'État tout comme un autre. Et pourquoi ne l'aurais-je pas fait, puisqu'ils tournent si bien, les coups d'État? Ce qu'il nous faut en toutes choses, à nous autres Français, c'est une bonne et forte autorité. » Nous ne devons pas dissimuler à nos lecteurs, ajoute M. Cherbuliez à qui j'emprunte ces détails, que M. Antoine a depuis lors déserté l'association dont il était le gérant, et qu'il s'est enfui on ne sait où, avec des circonstances à ce qu'il paraît peu édifiantes. Les hommes qui sont capables de coups d'État sont aussi enclins aux *coups de tête*.

Cette fuite du gérant a livré l'association aux conséquences de son organisation. La présence de 8 associés en nom collectif, et par conséquent ayant des pouvoirs égaux, l'a fait tomber dans une sorte d'anarchie,

tant il est vrai qu'il suffit d'une seule erreur dans la constitution d'une société pour la mettre en péril, et pour triompher des meilleures volontés. Le nombre des sociétaires est réduit maintenant à 50, celui des auxiliaires à 10, et bien que le capital ait augmenté et soit aujourd'hui de 90 000 fr., par suite de l'augmentation de l'apport social, qui est maintenant de 2000 fr. le chiffre des affaires annuelles est tombé de 400 000 fr. à 300 000 fr. L'association ne se relèvera que quand elle aura trouvé un gérant énergique, et qu'elle l'aura investi de tous les pouvoirs nécessaires pour lui assurer ce qui lui manque, l'unité de direction.

Une autre association qui semblait devoir réussir, celle des tailleurs, connue sous la dénomination de Carat et Cᵉ, est sur le point de se dissoudre par suite d'une seule erreur d'économie industrielle.

Je ne sais si l'on se rappelle une théorie de M. Proudhon, qui dans le temps fit assez de bruit. Il soutenait, que en principe les produits n'ont d'autre valeur que la quantité de travail qu'ils ont coûtée, que tout autre mode d'évaluation est arbitraire et porte atteinte au droit du consommateur ; d'où suit que tout bénéfice, étant nécessairement fait aux dépens de l'acheteur, est strictement une spoliation, un vol, et que en conséquence l'équité interdit rigoureusement au producteur de chercher dans son industrie autre chose que la rémunération exacte de son travail. Sans m'arrêter à discuter cette doctrine, qui au fond est beaucoup moins claire et précise qu'elle n'en a l'air, je reconnais qu'elle est parfaitement logique en partant du point de vue absolu où se place son auteur ; mais il est également vrai que, à s'en tenir à la réalité des faits, elle entraîne purement et simplement la négation de l'industrie et

du commerce. Les tailleurs associés d'après ce principe doivent maintenant savoir à quoi s'en tenir sur ce qu'il vaut. Ils n'ont pas voulu faire de bénéfices. En conséquence ils ont décidé que l'apport social ne porterait pas intérêt. Mais ils ont réussi au delà de leurs espérances, ils ont fait des pertes. C'était le seul résultat qui ne pouvait leur manquer. Toute opération commerciale ou industrielle est nécessairement aléatoire dans une certaine mesure, plus ou moins indéterminée. Si les opérations qui réussissent ne laissent pas après elles un bénéfice capable de couvrir les pertes résultant de celles qui ne réussissent pas, il est bien clair qu'on devra nécessairement aboutir à un déficit. Une pareille entreprise ne saurait se soutenir qu'à la condition que chacun payera exactement tous ses achats et qu'il les payera comptant. Si un seul se trouve dans l'impossibilité de le faire, pour une cause ou pour une autre, quel moyen restera-t-il aux associés de faire face à cette perte, à moins de prendre sur leur propre capital? Les bons payent pour les mauvais; c'est le principe du commerce; s'il n'est pas absolument juste, il n'en est pas moins nécessaire, et je ne vois pas que jusqu'à présent on ait rien trouvé pour le remplacer.

Si une chose m'étonne, c'est que l'association des tailleurs ait pu vivre jusqu'à ce jour, et je ne sais ce qu'il faut le plus admirer, de la persévérance des associés dans une entreprise sans avenir, ou de l'honnêteté de leurs clients, qui leur a permis d'échapper pendant si longtemps aux conséquences probables de leur imprudence.

La conclusion à laquelle aboutit cet examen me paraît loin d'être décourageante, car il en résulte que quelques associations ont pu survivre malgré des

erreurs qui semblaient devoir les perdre ; et que si la plupart ont succombé, elles ont dû leur échec à des causes facilement déterminables, et qui n'atteignent en rien le principe même de l'association. D'ailleurs il ne faut pas oublier que, sans le coup d'État de 1851, un grand nombre d'entre elles auraient pu corriger leurs statuts et profiter de leur expérience pour modifier leur organisation. Beaucoup même étaient dès lors en voie de prospérité et pouvaient croire leur succès assuré.

§ VI. Les associations subventionnées.

La Constituante, poussée par une pensée plus bienveillante qu'éclairée, avait voté une somme de trois millions destinée à encourager les associations de Paris et celles des départements. Je ne parlerai pas de ces dernières sur lesquelles je n'ai que des renseignements insuffisants.

J'emprunte au mémoire de M. Louis Reybaud, que j'ai déjà cité, la liste des associations parisiennes qui participèrent au crédit alloué par la Constituante, en les classant d'après l'ordre des dates de leur participation :

Fabricants de registres	Beaugrand et Cie	35.000
Fondeurs en cuivre	Colin et Cie	16.000
Dessinateurs pour étoffes	Quéru et Cie	10.000
Peintres sur porcelaines	Pion et Cie	6.000
Potiers de terre	Mauny et Cie	21.000
Imprimeurs typographes	Desoye et Cie	65.000
Peintres en bâtiments	Canonicat et Cie	8.000
Tailleurs de limes	Wusthorn et Cie	10.000
Ébénistes	Cordonnier et Cie	75.000
Lingères	Mlles Goreska, de Bruges et Cie.	15.000
Fabricants d'instruments de chirurgie	Faugère et Cie	47.000
Teinturiers en soie	Petit et Cie	10.000

Mecaniciens	Cabanis et Cie	20.000
Imprimeurs typographes	Prève et Cie	18.000
Fabricants de châles	Bonfils, Michel, Souvray et Cie	200.000
Fabricants de tissus	Mallard et Cie	30 000
Relieurs	Janet, Blumenthal et Cie	6.000
Mécaniciens	Guillemain et Cie	35.000
Imprimeurs typographes	Remquet et Cie	80.000
Arçonniers	King, Rousselet, Chamiot, Clere et Cie	20.000
Fabricants d'instruments de musique	Houze et Cie	24.000
Fabricants de cannes à fouets	Lambert et Cie	14.000
Fabr. d'appareils pour le gaz	Picards et Cie	10.000
Teinturiers dégraisseurs	Camus, Picheré, Schindler et Cie.	6.000
Bijoutiers en faux	Leroy, Thibault et Cie	24.000
Mecaniciens	Faure, Darche et Cie	25.000
Horlogers	Perrenoud et Cie	1.000
Menuisiers en fauteuils	Auguste Antoine	25.000
	Total	856.000

Cette liste renferme des enseignements de plus d'un genre. Elle montre surtout ce que vaut l'intervention de l'État, quand il sort de ses attributions réelles, pour se faire commanditaire d'entreprises privées. Des 28 associations qu'il avait choisies tout particulièrement et avec un soin minutieux, au milieu de la foule de celles qui avaient demandé part à la subvention, quatre seulement ont réussi plus ou moins [1], tandis que parmi

1. En 1855, il en restait encore 9, dont voici le tableau et la situation à cette époque :

INDUSTRIES.	MONTANT des prêts.	FORME de la société.	CAPITAL actuel.	CHIFFRE d'affaires.
Ébénistes	75.000	19 en nom collectif. 30 auxiliaires.	8.000	200.000
Menuisiers en fauteuils	25.000	8 en nom collectif. 60 intéressés. 100 auxiliaires.	90.000	300.000
Fabricants de limes	10.000	17 en nom collectif. 17 auxiliaires.	25.000	80.000
Fabr. d'instruments de musique	24.000	12 en nom collectif. 15 auxiliaires.	11.000	70.000
Décorat. sur porcelaine	6.000	8 en nom collectif.	3.000	40.000
Arçonniers	20.000	11 en nom collectif.	25.000	200.000
Imprimeurs	80.000	14 en nom collectif. 30 auxiliaires.	80.000	120.000
Imprimeurs	18.000	6 en nom collectif.	25.000	45.000
Bijoutiers	24.000	6 en nom collectif.	35.000	100.000

celles qui n'ont rien obtenu ou n'ont rien demandé, il en subsiste onze en pleine prospérité.

Les quatre qui ont réussi, malgré le subside gouvernemental, sont les bijoutiers en doré, les menuisiers en fauteuils, les tailleurs de limes et les imprimeurs associés sous la raison Remquet et Cie. Nous avons déjà parlé des deux premières. Nous allons maintenant donner quelques détails sur les deux dernières, et chercher dans leur constitution la raison de leur succès.

L'association des ouvriers typographes s'est constituée en 1848, dans des conditions presque exceptionnelles. A la suite de la crise de février, une des imprimeries de Paris les plus connues et les mieux achalandées, l'imprimerie Renouard se trouva forcée de liquider, et de vendre son fonds et son brevet. M. Remquet, prote dans cette maison depuis longtemps, choisit parmi ses collaborateurs ceux qu'il jugeait les plus capables et leur proposa de s'associer pour reprendre à leur compte l'établissement. L'association se composa de quinze membres. Pour acheter l'imprimerie, dont le prix était de 90 000 fr., ils s'adressèrent à la commission chargée de répartir le crédit voté en faveur des associations. Après bien des difficultés, ils obtinrent une subvention de 80 000 fr., à des conditions très-onéreuses. La durée de l'association devait être de dix années, mais elle pouvait être prolongée de deux ans, dans le cas où la dette envers l'État ne serait pas remboursée à la fin de la dixième année. Pour acquitter cette dette, remboursable par annuités, chaque ouvrier s'engageait à abandonner un quart de son salaire pendant toute la durée de la société, plus les intérêts que cette retenue devait produire; plus enfin les bénéfices de l'exploitation. Les som-

mes qui resteraient en caisse après ce remboursement devaient constituer un capital social, destiné à être partagé, proportionnellement au travail fourni, entre tous les associés, au moment de la liquidation, laquelle ne pouvait avoir lieu qu'après les dix années expirées. Les ouvriers auxiliaires (dont le nombre a été en moyenne de trente) avaient droit à une part des bénéfices, à la condition d'avoir travaillé dans l'imprimerie au moins trois mois.

A l'époque de la liquidation, en 1858, après avoir remboursé à l'État les 80 000 fr. empruntés, l'association s'est trouvé en possession d'un capital de 155 000 fr., dont le partage a produit en moyenne 10 à 11 mille francs pour chaque associé, 7000 fr. en minimum 18 000 en maximum. Ainsi donc, comme le remarque M. Cherbuliez, quinze pauvres ouvriers, réduits à emprunter jusqu'au matériel et aux outils de leur profession, malgré les circonstances commerciales les plus défavorables, résultant de la situation politique du pays, sont parvenus en dix ans à se faire chacun une fortune variant de 7000 à 18 000, c'est-à-dire à s'élever de la condition dépendante et incertaine de prolétaires à celle de capitalistes indépendants et maîtres de leur avenir !

Ce succès s'explique par le bon esprit des associés et par leur confiance dans leur gérant. Le projet de statuts qu'ils présentèrent au comité d'encouragement renfermait un article qui contrastait singulièrement avec les défiances trop ordinaires des autres associations. Le voici tel que l'avait voté l'assemblée générale :

« Le gérant est titulaire du brevet ; à ce titre il ne

peut être soumis à réélection. Ses pouvoirs sont des plus étendus. Il ne peut y avoir de conflit entre lui et un individu, ou un pouvoir quelconque. Pour formuler le plus nettement possible la nature des pouvoirs du gérant, on reconnaît en fait qu'il possède tous ceux du patron, dans leur plus grande étendue, sauf en ce qui porterait atteinte à la constitution fondamentale de la Société. »

C'est par cette précaution que l'association, quoique constituée en nom collectif, a pu échapper à toutes les compétitions et à tous les déchirements intérieurs, qui en ont ruiné tant d'autres. Elle a eu tous les avantages de l'unité de direction, tout en conservant tous les stimulants matériels et moraux qui font la supériorité du travail associé sur le travail isolé. C'est un enseignement qui peut être utile pour l'avenir, si l'on veut en profiter.

L'association fraternelle des ouvriers en limes, fondée le 28 août 1848, comprit d'abord quatorze associés, qui parvinrent à réunir un capital de 2280 fr. en matériel et de 500 fr. en argent. Elle reçut 10 000 fr. du Conseil d'encouragement, qui en échange lui imposa, ainsi qu'à toutes celles qui reçurent un subside, l'obligation de se constituer en nom collectif. La préférence systématique du comité de répartition pour cette forme de société s'explique assez difficilement, car, outre les frais dont elle charge l'association, elle a l'inconvénient grave d'affaiblir l'autorité du gérant déjà trop faible dans la plupart des associations ouvrières, et par suite de préparer des ferments de discorde en donnant une apparence de légalité aux prétentions des membres qui, ayant tous un titre égal, peuvent se trouver d'autant

plus portés à s'exagérer leurs droits, et à vouloir s'ingérer dans l'administration.

Les ouvriers en limes paraissent avoir compris le danger, et ils ont su y échapper par un ensemble de précautions auxquelles ils ont dû leur prospérité. Aucune association n'a attaché une égale importance à la rédaction et au vote de ses statuts et de son règlement d'atelier. Les moindres dispositions ont été discutées et votées solennellement dans des assemblées générales. Tout a été prévu et réglé d'avance. Peut-être y a-t-il en tout cela un peu de luxe, mais avant de le condamner, il faut bien se rappeler que le défaut de discipline a tué plus d'une association, et que celle-ci a dû à la sévérité et à la prudence de son règlement intérieur la paix et la prospérité dont elle jouit depuis 1848. Je transcris ici une partie de ce règlement.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

ASSOCIATION DES OUVRIERS EN LIMES.

Règlement général dans l'atelier.

L'association des ouvriers en limes est fondée sur les principes de la liberté, de l'égalité et de la fraternité. En conséquence, et pour établir une société perpétuelle, *l'ordre parfait* devra toujours régner *dans la liberté ; la justice la plus intègre dans l'égalité* et la plus cordiale affection dans notre fraternité réciproque.

Art. 1er. L'exécution de toutes les mesures d'ordre et de tous les moyens amiables est confiée à tous et à

chacun en ce qui concerne la bonne harmonie qui doit toujours régner entre bons citoyens, et surtout entre les associés en limes réunis sous cette devise : Unité, solidarité morale.

Art. 2. Néanmoins et sans détruire la disposition qui précède, il y aura un chef ouvrier. Ce chef sera chargé plus spécialement du bon ordre et de la surveillance en ce qui concerne la bonne confection de l'ouvrage et la conservation des outils et ustensiles de l'association. Le citoyen gérant s'adjoindra un membre, par lui désigné alternativement, pour vérifier tous les soirs l'ouvrage rendu dans la journée. Ils devront en faire leur rapport au conseil tous les huit jours.

Art. 3. Les hommes à la journée seront tenus de venir faire marquer tous les jours au bureau leur arrivée, leurs absences et leur départ.

Art. 4. Le chef ouvrier a la surveillance sur l'ouvrage confectionné par les associés et les supplémentaires. Si quelque pièce n'était pas bien faite ou conforme au modèle, elle sera refusée pour être réparée. Si elle ne pouvait l'être, elle serait déposée au bureau de la gérance, qui la soumettrait au conseil, lequel statuera. *Pour la liberté et l'impartialité de ses membres, le nom de l'ouvrier facteur de cette pièce restera inconnu jusqu'à parfaite décision du conseil.*

Art. 9. A l'ouverture de l'atelier, et à tour de rôle, tous les ouvriers sont tenus de balayer l'atelier. Il est loisible à celui à qui c'est le tour de le faire la veille, après ses travaux. Chaque semaine il sera pris huit noms sur la liste. Les citoyens dont ce sera le tour, devront le lundi nettoyer les fenêtres et pendant cette même semaine opérer la fermeture complète de l'atelier.

Art. 10. Chaque ouvrier doit tous les jours tenir sa place le plus propre possible ; il doit la ranger complétement tous les samedis.

Art. 11. Les membres du conseil et le chef ouvrier veilleront à ce que les ouvriers qui se trouveraient en état d'ivresse ne continuent pas leurs travaux, et surtout ne restent pas dans l'atelier, s'ils sont susceptibles de troubler l'ordre.

Art. 12. Tout associé qui se serait porté à des menaces avec voies de fait sur n'importe quel camarade sera immédiatement renvoyé.

Art. 13. Les sociétaires ou supplémentaires qui penseraient que l'on commet une injustice à leur égard seront à même, à la fin de leur journée, de réclamer au conseil.

Art. 14. Tout sociétaire qui exécuterait mal ses travaux, recevra du conseil une première, puis une deuxième lettre. S'il n'arrivait à un meilleur résultat, une exclusion pour incapacité serait proposée en assemblée générale.

En 1857 cette association occupait 34 ouvriers, dont 17 associés en nom collectif et 17 auxiliaires. Le capital, comprenant les bénéfices de la société et les retenues opérées sur les salaires, s'élevait à 25 000 fr. et la moyenne du chiffre de ses affaires était de 80 000 fr.

En 1864, le nombre des associés est de 19, celui des auxiliaires de 29, presque tous travaillant aux pièces. Le capital est maintenant de 120 000 fr., et le chiffre d'affaires s'élève à une somme égale.

§ VII. Associations non subventionnées. Association des facteurs de pianos.

Les associations libres, fondées sous la République et subsistant aujourd'hui, sont au nombre de douze. Je veux parler de celles qui, n'ayant rien demandé ou n'ayant rien obtenu, n'ont pas eu à se conformer aux prescriptions du comité de répartition concernant la constitution en nom collectif et l'obligation d'un fonds de retenue indivisible, ou qui du moins par cela même qu'elles étaient libres, ont pu modifier leurs statuts et corriger leurs erreurs. Mais ce qui surtout constitue à mes yeux le vrai caractère et l'avantage réel des associations non subventionnées, c'est la difficulté de leurs commencements. L'homme ne se pénètre réellement de sa foi à ses idées que quand il a souffert pour elles. M. Anatole Lemercier a remarqué, sans se l'expliquer, que les associations secourues avaient en général conservé peu de foi au principe de l'association, tandis que les autres lui étaient restées beaucoup plus fidèles. C'est que les unes n'ont eu qu'à se laisser porter et gâter par la faveur du gouvernement, tandis que les autres ont combattu et lutté et souffert longtemps avant de réussir. Les premières n'ont pas appris à leurs dépens à connaître toutes les ressources et tous les bonheurs de l'association, lorsqu'après une longue série de souffrances, la persévérance reçoit enfin sa récompense, et que l'association fleurit et progresse par la conspiration de tous les efforts. Tout au contraire, leur plus beau moment est à leur naissance, et depuis lors elles n'ont guère fait que décliner, em-

barrassées par la charge d'une lourde dette à payer, fatiguées et gênées par l'ingérance de l'administration gouvernementale, entravées surtout par la mollesse et par le vague de leurs convictions que n'ont pas trempées les misères d'une dure expérience. Elles se sentent descendre, tandis que les autres ne peuvent que progresser. Chaque petit succès devient, pour les dernières, un bonheur, parce que c'est un progrès, et que ce progrès n'est dû à personne autre qu'aux associés eux-mêmes. Les premières, gâtées par la possession prématurée d'un capital presque mendié, n'ont plus de ces joies qui soutiennent les autres et qui les remplissent d'ardeur pour le travail.

Une de celles pour qui ce baptême de la misère fut le plus complet et le plus salutaire, c'est celle des ouvriers facteurs de pianos. Elle avait d'abord essayé de se fonder dans des conditions différentes. En 1848, cinq cents cinquante ouvriers et patrons s'étaient réunis pour constituer une vaste association. En calculant le salaire de chaque travailleur, patron ou ouvrier, à 21 francs seulement par semaine, et en supposant que au bout de six mois l'association serait en état de se suffire, ils demandèrent à l'État de leur avancer 300 000 francs. Le comité de répartition, effrayé du chiffre, refusa. Les associés se rabattirent à demander seulement 140 000 francs, qui furent également refusés. La grande association disparut du coup. Quatorze membres seulement persistèrent et se décidèrent à fonder, sans subside, l'association qui subsiste encore aujourd'hui. Alors commença pour eux une série d'épreuves et de souffrances héroïquement supportées. Quelques-uns d'entre eux, qui avaient travaillé à leur compte, apportèrent dans l'association 2000 francs en outils et en matériaux. Pour

le fonds de roulement, chacun fournit à grand'peine 10 francs. Quelques ouvriers étrangers à l'association lui donnèrent quelques francs. Enfin au 10 mars 1849, ayant complété une somme de 229 fr. 50 cent., ils se constituèrent en association régulière.

Mais le moment n'était pas favorable pour faire des pianos. Il fallut rester deux mois sans toucher de salaire. Qu'on s'imagine, si l'on peut, tout ce que ces mots représentent de souffrances pour des ouvriers, presque tous pères de famille, obligés pour vivre et pour donner du pain à leur femme, à leurs enfants, de mettre au mont-de-piété leurs vêtements, leur lit même. Enfin ils trouvèrent un peu d'ouvrage, dont ils touchèrent le prix le 4 mai 1849. Le dividende était par tête de 6 fr. 61 cent. Chacun reçut 5 francs à valoir sur son salaire, et le reste fut consacré à un repas fraternel qui réunit les femmes et les enfants. La plupart n'avaient pas bu de vin depuis un an. La dépense pour chaque ménage fut de 32 sous. C'est ainsi qu'ils célébrèrent le premier succès de l'association, et ce souvenir est encore pour eux tout plein d'émotions.

Cependant le succès était loin d'être bien assuré. Pendant un mois encore, il fallut se contenter d'un salaire de cinq francs par semaine. En juin, un boulanger leur commanda un piano de 480 francs payable en pain. Les salaires restèrent fixés à cinq francs par semaine, mais chacun put prendre chez le boulanger le pain nécessaire pour sa famille et pour lui. Cependant la supériorité de leur fabrication attira les acheteurs. En août, le salaire monta à 10 fr., à 12 fr. 50, à 20 fr. par semaine; mais il n'était pas payé en entier, car chaque samedi, on commençait par prélever sur la recette la somme nécessaire à l'acquisition des matières pre-

mières. Les associés se partageaient ce qui restait, et le salaire attribué à chacun était complété par un bon à valoir.

A la fin de 1850 les associés étaient au nombre de trente-deux, ils possédaient un fonds de marchandises de 40 000 fr., et ils payaient 2000 fr. de loyer pour leur atelier.

En 1852, ils se divisèrent en deux sociétés, dont l'une subsiste encore. Son capital de roulement était, en 1854, de 56 000 fr. Sa situation se trouva un peu compromise par la crise industrielle de 1858, mais elle en triompha et en 1863 nous la trouvons établie dans une vaste usine qui lui appartient en propre, qui marche à la vapeur et qui est pourvue de l'outillage le plus perfectionné. Le capital de l'association était alors de 163 000 fr., et elle avait fait, en 1862, pour 205 000 fr. d'affaires.

M. Cherbuliez raconte, d'après M. Huber, un trait qui montre combien ces ouvriers se rendent un compte exact des avantages de l'association. M. Huber faisait observer à l'un des associés combien il serait cruel pour eux, si leurs affaires venaient à mal tourner, de perdre d'un seul coup le fruit de leurs épargnes et des longues privations qu'ils se sont imposées. « C'est vrai, lui répondit l'ouvrier, ce serait, ma foi, dur, bien dur! mais après tout, sans l'association nous n'aurions jamais rien mis de côté; nous aurions fait comme les autres, et mangé bien ou mal ce que nous gagnions. Donc, vous voyez bien, ce serait mangé pour mangé. Et puis, diable! nous n'aurions pas le temps d'y penser. Faudrait du courage et la main à l'œuvre plus que jamais. »

C'est ce qu'ils firent lors de la crise de 1858, et

maintenant l'association est plus prospère que jamais.

J'ai longuement insisté sur l'histoire de cette association, parce que c'est une des plus intéressantes, et l'une de celles qui montrent le mieux qu'il ne faut pas que les ouvriers en s'associant s'imaginent qu'ils n'auront plus qu'à se laisser aller. Il n'y a pas d'association possible, si l'on n'est bien décidé à lutter avec énergie et persévérance contre les difficultés des commencements et contre les crises qui peuvent survenir.

§ VIII. Association des ferblantiers-lampistes. Des tourneurs en chaises. — Des maçons.

Dès le 12 mars 1848, les ferblantiers-lampistes, au nombre de cinq cents, s'occupèrent de fonder une association. Comme les facteurs de pianos, ils voulaient que l'association comprît les patrons et les ouvriers. Mais on ne put s'entendre, et cette première tentative d'association ne survécut pas aux journées de juin. Elle se reforma le 11 janvier 1849, entre quarante ouvriers, qui, n'ayant pu obtenir de subside de l'État, durent commencer leurs opérations avec un capital d'outils et de matériaux en partie emprunté, valant à peu près 400 fr., et avec 300 fr. en argent. L'association une fois installée dans un très-modeste local de la rue du Faubourg-Saint-Denis, dont le loyer était de 500 fr., il lui resta en caisse pour capital de roulement, 10 fr. Le travail manquait complétement. La première commande, et la seule pendant plusieurs semaines, fut celle d'une lanterne de 12 fr. Il n'y avait pas de quoi les rassurer sur leur avenir. Ils continuè-

rent à attendre, les bras croisés, qu'on vînt leur demander leurs services : personne ne vint. Aussi, à la fin de 1849, l'association était-elle réduite à trois membres. La faim avait chassé les autres.

A la fin cependant, le travail vint. En juillet 1849, le nombre des associés remonta à quatorze, et le capital était de 710 fr. en argent. Tout faisait croire que les moments difficiles étaient passés, « lorsque par un nouveau malheur, ces chères économies, si péniblement amassées furent volées, et l'association se trouva de nouveau sans ressources. Cette nouvelle épreuve, si peu méritée, émut les autres associations ouvrières. Elles se cotisèrent pour venir en aide aux ferblantiers-lampistes, et leur envoyèrent environ trois ou quatre cents francs. Cet argent si nécessaire fut accepté à titre de prêt et rendu jusqu'au dernier sou. »

Cette association est une de celles qui ont le plus souvent et le plus profondément remanié leurs statuts, à mesure que l'expérience leur en montrait les défauts. A la fin de 1855 elle a liquidé, afin de se refonder sur des bases plus solides. Cependant sa situation antérieure était loin d'être mauvaise, puisque, après six ans, ces ouvriers qui avaient dû recourir à l'emprunt pour commencer leurs opérations se sont trouvés, toutes dettes payées, avoir à se partager une somme de 74 891 fr.

Elle s'est reformée avec quarante-six membres. Chaque sociétaire doit fournir un apport de 1000 fr. et verser au moins 200 fr. à compte dans le courant de la première année. La retenue pour le fonds indivisible est supprimée, ainsi que la caisse spéciale d'assistance. Les secours aux malades (2 fr. par jour) sont compris dans les frais généraux. Le travail est aux pièces, et

par conséquent l'inégalité des salaires est de règle, mais par une innovation peut-être plus généreuse que prudente, les nouveaux statuts ont introduit l'égalité dans le partage des bénéfices. La raison alléguée pour cette mesure est que l'ouvrier ne saurait être responsable que de sa bonne volonté, et qu'il serait cruel de punir la faiblesse. Rien de plus juste en morale; reste à savoir si la même règle peut être applicable en industrie.

Quoi qu'il en soit, l'association des ouvriers ferblantiers est en pleine prospérité. Son capital est de 90 000 fr. et le chiffre de ses affaires s'élève de 110 000 à 125 000 fr. L'association est en nom collectif pour le gérant, en commandite simple pour les autres. C'est du reste la meilleure combinaison et celle qui semble prévaloir partout.

Les ouvriers tourneurs en chaises avaient eu aussi dans le principe, comme beaucoup d'autres corps de métier, la pensée de fonder une grande association qui embrasserait tous les ouvriers de la même partie. Cette combinaison n'ayant pas réussi, quinze d'entre eux seulement s'associèrent le 14 octobre 1848 avec un fonds social de 318 fr. en argent, et de 150 fr. en outils. Malgré les débuts les plus pénibles, ils n'ont pas voulu recourir au crédit de l'État. « Nous avons voulu, disent-ils, ne rien devoir qu'à nous-mêmes et rester libres. » C'est pour eux un sujet de légitime fierté, et il est à regretter que dans le nombre des associations fondées à cette époque, il y en ait si peu qui aient compris que la réforme ne pouvait être sérieuse qu'à la condition d'être faite par l'initiative et les efforts personnels des ouvriers eux-mêmes.

Ils eurent la chance, fort rare, de trouver un pro-

priétaire qui consentit à ne pas se faire payer d'avance, de sorte qu'ils purent consacrer tout leur argent à acheter le bois nécessaire à leur travail. Les premiers mois cependant furent extrêmement rudes. C'est un refrain ordinaire, que nous retrouvons au commencement de toutes les associations libres, tandis que pour les autres, si l'on en faisait l'histoire, il se trouverait plus ordinairement à la fin. Depuis le 14 octobre 1848 jusqu'au milieu de février 1849, les associés durent travailler à journées réduites, faute de pouvoir acheter assez de bois pour occuper tout leur temps.

Mais, comme presque toujours, le succès fut la récompense de leurs efforts. Au mois de juin 1850, l'association quitta son pauvre atelier de la rue Amelot, pour s'installer dans un magnifique et vaste local, rue Popincourt 32, où elle est encore. C'est alors qu'elle se constitua légalement. Mais dès le 20 novembre 1851 elle eut la sagesse de reviser quelques-uns des articles de ses statuts, entre autres celui qui, sans admettre l'égalité absolue des salaires, établissait un maximum d'inégalité entre les bons et les mauvais ouvriers. La différence jusqu'alors ne pouvait pas être de plus de cinquante centimes; seulement on laissait à ceux qui voudraient en user le droit de signer leurs pièces au moyen d'une estampille particulière. Ce moyen d'émulation ne fut pas suffisant, et l'on se décida à revenir à un mode de rémunération moins arbitraire, et calculé exactement d'après la valeur des produits. L'article 15 des statuts de 1851 porte simplement que le mode du travail sera aux pièces et à la journée.

La société fut constituée en nom collectif à l'égard de sept ouvriers, signataires de l'acte de constitution, et en commandite à l'égard de tous les autres. L'ad-

ministration fut confiée à un conseil composé des sept associés en nom collectif, et contrôlée par deux comités qui prirent le nom de conseils de surveillance et de famille. Chaque associé devait fournir un apport de 500 fr. en outils ou en argent, à son entrée dans l'association, ou consentir à la retenue des parts qui lui reviendraient dans les bénéfices jusqu'à complément de l'apport réglementaire. On ne pouvait entrer dans l'association qu'après un noviciat de trois mois, pendant lesquels on n'avait aucun droit aux bénéfices. Sur le travail de chaque sociétaire devait être prélevée une retenue de 15 pour 100 destinée à subvenir aux frais de toute nature. Dans le cas où l'on n'aurait pas de quoi payer les salaires complets, la somme disponible devait être partagée proportionnellement au chiffre du salaire nominal de chacun, et le surplus devait être payé lorsque l'état de la caisse le permettrait. Cette prévision de pertes possibles est une exception dans les statuts des associations de cette époque. Dans leur inexpérience des affaires commerciales, elles n'ont jamais voulu prévoir que des bénéfices. Les bénéfices devaient se partager, pour les deux tiers, entre tous les associés, proportionnellement au nombre des heures de travail fournies par chacun ; le dernier tiers était destiné à fonder une caisse de retraite et de secours pour les associés. En cas de dissolution de la société, ce qui resterait après toutes les dettes payées devait être partagé en deux parts égales, dont l'une serait versée dans une caisse de secours mutuels entre ouvriers, et l'autre dans la caisse de celle des associations, dont les statuts se rapprocheraient le plus de celle des tourneurs en chaises.

A la même époque, ils rédigèrent un règlement d'a-

telier, qui prononçait des amendes assez fortes contre les violences et les voies de faits, les injures, les faux rapports, l'ivresse. Un article assez remarquable est le suivant : « Tout associé qui aura tracé sur les murs des ateliers des images obscènes sera puni pour la première fois d'une amende de 50 centimes, et pour récidive, sera rappelé à son devoir en présence de tous les associés; il en sera de même pour tout associé qui, durant le travail, aura tenu des propos licencieux; tout acte contraire aux bonnes mœurs commis dans l'intérieur des établissements donnera lieu aux mêmes pénalités. » Toutes les amendes étaient versées dans la caisse de secours.

Par un nouvel acte du 24 février 1855, ils modifièrent quelques-unes des dispositions précédentes, entre autres, ce qui se rapporte à l'administration et à l'apport des associés. Au lieu du comité des sept, on nomma deux gérants responsables, ayant la signature sociale, avec un mandat illimité, révocables seulement par l'assemblée générale. Les autres sociétaires ne sont plus que commanditaires, et complétement étrangers à la gérance. Quant à l'apport social, il est fixé à 1000 fr. Mais on a conservé le fonds indivisible ; c'est lui qui fournit les secours nécessaires aux malades, ce qui en atténue les inconvénients. — En 1857, il s'élevait à 14 000 fr. — Le capital social est maintenant de 50 000 fr., et le chiffre d'affaires est de 150 000 à 200 000 fr.

La plus considérable des associations ouvrières de Paris est celle des maçons et des tailleurs de pierre. Nous n'en dirons que peu de chose parce que son histoire n'offre rien de particulier. Fondée en 1848, par 17 ouvriers, sans aucun capital, sans aucun secours

du gouvernement, elle est parvenue à une prospérité sans exemple. Mais comme toujours elle a eu à traverser de rudes épreuves. Il a fallu, pour acheter les matériaux nécessaires à leur première entreprise, que les associés missent au mont-de-piété une partie de leurs vêtements, que leurs femmes engageassent leurs bagues, leurs boucles d'oreilles. Comme toutes les associations qui ont réussi, celle des maçons a eu le bon sens de réformer ses statuts à mesure que l'expérience en faisait voir les défauts.

Le tableau suivant donnera une idée des résultats obtenus :

Années.	Chiffre d'affaires.	Dividende.
1852	45 530	1 000
1853	297 208	7 000
1854	344 210	20 000
1855	614 694	46 000
1856	998 240	80 000
1857	1 230 000	100 000
1858	1 231 461	130 000

Sur ce dernier dividende, 30 000 fr. ont été prélevés pour le fonds de réserve, et les 100 000 fr. restant, partagés entre les associés, ont donné pour chacun de 500 à 1500 fr., outre leur salaire et leur part dans la propriété commune en immeubles et en matériel d'exploitation. Il est donc probable que, à l'époque de la liquidation, qui doit avoir lieu en 1872, chacun des associés se trouvera possesseur d'un capital s'élevant en moyenne à une vingtaine de mille francs.

Le nombre des associés s'est élevé à 112. Il est maintenant de 83. Le capital, qui était 0 en commençant, est maintenant de 250 000 fr., le chiffre d'affaires

s'élève à 1 300 000 fr. Si cet exemple ne suffit pas à démontrer les avantages de l'association à ceux qui se refusent à y croire, je ne connais aucun argument capable de triompher d'un pareil entêtement.

Nous n'avons parlé que d'un bien petit nombre d'associations. Il nous resterait à passer en revue celles des serruriers, des lunetiers, des formiers, des menuisiers en voitures, des ouvriers en lanternes, des tourneurs d'essieux, des cloutiers, mais ce serait grossir inutilement ce volume, car ce que nous avons dit de quelques-unes s'applique presque également à toutes. Toutes ont passé par les mêmes difficultés et par les mêmes épreuves, et elles en ont triomphé par les mêmes moyens, l'énergie et la persévérance. Toutes ont été soutenues par la résolution bien arrêtée de devoir à elles seules l'amélioration de leur sort, et par la ferme conviction que l'association seule possédait la vertu de les arracher à la misère, ou du moins aux incertitudes du travail salarié. Toutes se sont soumises à des privations semblables, et la faim elle-même n'a pu triompher de leur constance. Ce sont elles qui ont frayé la route malgré tous les obstacles, malgré les circonstances les plus défavorables, malgré les ignorances de toutes sortes que leur expérience a dissipées. Que ceux qui les y suivront aient toujours devant les yeux leur exemple, qu'ils soient bien résolus à montrer la même énergie et la même patience, si les circonstances leur en font un devoir, et d'ici à quelques années la France n'aura rien à envier à l'Angleterre et à l'Allemagne. Après s'être laissé dépasser dans la voie que la première elle a ouverte, elle se doit à elle-même de ne pas rester à la remorque des nations, qui en somme n'ont fait que profiter de son exemple.

§ IX. Les associations récentes. — Dispositions générales.

C'est du reste ce que semble commencer à sentir la population ouvrière. Le mouvement coopératif, si actif de 1848 à 1852, s'arrête alors comprimé par les événements politiques et par les défiances du gouvernement. De 1852 à 1863 deux associations de production seulement s'établissent, celle des peintres en bâtiments en 1857, et celle des ouvriers menuisiers, en 1858. Mais depuis les élections de juin 1863, l'élan a recommencé ; sept associations de production se sont constituées à Paris seulement : celles des boulonniers, des cloutiers, des charpentiers, des cordonniers, des fondeurs en fer, des menuisiers modeleurs, des tailleurs, des employés copistes, comptables, traducteurs et dessinateurs réunis [1]. Ce sont celles dont nous allons nous occuper.

Nous n'avons pas à faire leur histoire, puisqu'elles

1. Le mouvement se relève partout. Les associations de crédit mutuel, dont la première fut fondée à Paris en 1854 dans les conditions les plus modestes, étaient au commencement de 1863, au nombre de 15. Il y en a maintenant 45, sans compter celles qui se préparent. Une première association de consommation Poindron et Cie vient de s'établir. Douze ou quinze associations de production, sont en voie de formation à Paris. Un grand nombre de groupes d'ouvriers déposent chaque semaine à la caisse de M. Beluze des cotisations en vue de s'associer dans un avenir plus ou moins prochain. Dans les départements, le mouvement n'est pas moins actif. Seulement il y prend des allures différentes, et il est à craindre qu'il ne sache pas profiter de l'expérience des associations de Paris. J'avoue que je suis effrayé quand je vois l'association des tisseurs de Lyon comprendre plus de 1800 membres, celle des rubaniers de Saint-Étienne plus de 1200. Cela me rappelle les premières illusions des ouvriers parisiens, et je prévois bien des mécomptes.

sont à peine nées, mais en examinant leurs statuts, nous verrons si elles ont profité de l'expérience de leurs aînées. Pour la plupart des dispositions, les statuts de toutes les associations sont identiques, et copiés les uns sur les autres ; mais il y règne un certain désaccord sur quelques-unes des dispositions les plus importantes, telles que le mode et le nombre d'heures de travail, le traitement du gérant, le jury, la répartition des bénéfices, etc. Cependant les divergences ne sont pas nombreuses, et l'on peut dire qu'en somme il n'y a que deux types de statuts, dont les plus complets sont ceux des cordonniers et ceux des fondeurs de fer. Nous allons d'abord passer en revue les dispositions générales, communes à toutes les associations ; nous parlerons ensuite des particularités.

Toutes les associations nouvelles se sont constituées pour 99 ans, en nom collectif à l'égard du gérant, et en commandite pour les autres membres, et le nom du gérant figure sur l'acte social.

L'apport des associés est formé par la retenue d'un dixième sur le salaire, par la retenue de tous les bénéfices jusqu'à ce que la somme soit complétée, et par des versements facultatifs. L'apport, suivant les sociétés, varie de 2000 à 5000 fr. en espèces, en matériaux ou en outils. Les associés, même non occupés, devront verser au moins 1 fr. par semaine. Le chiffre d'apport peut toujours être élevé, suivant les besoins de l'entreprise, mais les facilités de payement ne peuvent être diminuées. Les intérêts du capital d'apport sont fixés par quelques associations à 6 pour 100. — D'autres se sont sagement abstenues de fixer aucun chiffre, attendu que l'intérêt de l'argent doit pouvoir varier comme le reste.

Un certain nombre de statuts stipulent que l'atelier marchera avec ou sans mécaniques selon les intérêts de l'exploitation. Ceux qui n'en parlent pas sont précisément ceux des associations qui ne peuvent pas s'en passer ; d'où l'on peut conclure que si les ouvriers comprennent mieux que jamais les nécessités nouvelles qu'impose au travail l'emploi des machines, ils ont cessé de s'irriter vainement contre une transformation inévitable.

Tout ouvrier qui voudra entrer dans une association devra travailler pour elle pendant trois ou six mois à titre d'essai. Dans ce cas, il subit une retenue d'un dixième sur son salaire, destinée à former son apport, et sa part de bénéfices est appliquée au même objet. Si, après les trois ou les six mois, l'assemblée générale, sur le rapport du gérant, refuse de l'admettre, on lui rend les sommes retenues.

En cas de retraite ou d'exclusion d'un associé, son capital de commandite doit lui être remboursé en deux fois et en deux années, avec intérêt simple de 5 pour 100. Comme à partir du jour de sa retraite ou de son exclusion, il ne peut plus être engagé dans aucune des entreprises de la société, il ne peut plus avoir part ni aux pertes, ni aux bénéfices.

En cas de mort, la société peut, sur la demande de la veuve ou du tuteur des enfants et sur la proposition du gérant, décider que les fonds dont elle leur doit compte resteront dans la caisse sociale; dans ce cas, ils participent aux bénéfices et aux pertes de l'association pour la moitié de la part qu'y aurait eue l'associé décédé. Cette décision ne donne à la veuve ni au tuteur aucun droit de contrôle, mais seulement celui de déléguer à un membre de la société la sur-

veillance de leurs intérêts. Elle constitue une faveur qui peut être retirée par une décision de l'assemblée, prise aux deux tiers des voix. Elle cesse de plein droit pour la veuve, dès qu'elle se remarie, et pour les enfants, dès qu'ils ont atteint leur majorité.

La veuve ou le tuteur des mineurs peuvent exiger le remboursement six mois après le premier inventaire qui suit le décès.

Tout membre exclus ou démissionnaire a toujours le droit de vendre ou de céder à un tiers son apport et tout autre capital engagé par lui dans la société, mais sans que cela donne à ce tiers aucun droit d'ingérence dans la société, ni celui d'exercer aucune poursuite avant les échéances déterminées par les droits de l'associé.

Un conseil de surveillance élu par l'assemblée, composé de trois membres au moins, de sept au plus, surveille et contrôle toutes les affaires de la société. Les membres du conseil sont élus pour dix-huit mois, ou pour trois ans, et se renouvellent par tiers tous les six mois ou tous les ans. Les membres sortants sont désignés par le sort, et sont toujours rééligibles. Ils se réunissent une fois par semaine; ils proposent à l'assemblée, de concert avec la gérance, tout règlement et toute révision de statuts qui leur paraîtront nécessaires pour assurer la dignité et sauvegarder les intérêts de la société et de chacun de ses membres. C'est ce même conseil qui propose à l'assemblée l'admission des nouveaux associés, la retraite ou l'exclusion des membres de la société, la retraite, la révocation ou l'exclusion des gérants, et en cas de décès, retraite ou démission de ceux-ci, il convoque l'assemblée dans la huitaine pour l'élection de nouveaux gérants. En cas de vacance su-

bite de la gérance, il délègue un de ses membres pour pourvoir provisoirement à tous les services. — Tous les semestres, il fait un rapport à l'assemblée sur la situation morale et matérielle de la société.

Toutes les associations ont un règlement général identique, remarquable à plus d'un titre. Je ne puis mieux faire que de le transcrire tout entier :

« La bonne tenue, l'ordre et l'intérêt d'une association exigent que tous les membres conviennent des règles à établir entre eux pour la bonne exécution du travail, afin que chacun, connaissant d'avance la fonction qu'il a à remplir, s'en acquitte avec conscience et dévouement.

« Les règlements d'une association de travailleurs, librement acceptés par tous, ne sauraient être un obstacle à la liberté du citoyen. Chacun sait que l'activité, l'ordre et l'économie sont les conditions de la production à bon marché, et que celle-ci, dans une société bien ordonnée, est la source du bien-être de tous. Tous nos soins doivent tendre vers ce but, qui est celui-là même que nous nous proposons d'atteindre en associant nos efforts.

« Cependant si le bien-être est le but que nous poursuivons, nous ne le cherchons pas seulement pour satisfaire aux besoins matériels de nos familles et de nous-mêmes; nous le désirons surtout pour arriver par lui au développement complet de nos facultés intellectuelles et morales, pour préparer nos fils à devenir des hommes indépendants et libres par leur travail et leurs connaissances; nos filles à devenir des épouses courageuses et dévouées, des mères tendres et éclairées. En conséquence, les règlements, tout en

laissant à chaque associé la liberté complète de ses actes en dehors du travail, doivent cependant réprimer les faits qui seraient de nature à amoindrir la considération que doivent mériter l'association et chacun de ses membres.

« L'*ivrognerie* est le premier des vices que doit proscrire l'association ; en ôtant la raison à l'homme, elle l'avilit, le dégrade et le rend indigne de l'estime de ses concitoyens.

« Les *injures et les violences*, en provoquant le désordre et les rixes, engendrent l'antipathie et la haine entre les concitoyens ; elles sont anti-sociales et attentatoires à la dignité de l'homme.

« Les *paroles obscènes*, chez celui qui s'en sert habituellement, sont une des sources les plus actives de démoralisation pour les jeunes gens. C'est un poison du cœur, que tout père de famille doit écarter de ses enfants avec autant de soins qu'il en mettrait à écarter le poison du corps.

« La *paresse* ne doit pas entrer dans l'association ; c'est le frelon qui vient dévorer le travail de l'ouvrier laborieux. Le paresseux doit être chassé de l'atelier comme le frelon de la ruche.

« L'*insoumission à la loi commune* menace les intérêts de tous. Si l'associé doit être libre comme citoyen, comme travailleur il doit savoir se soumettre à la discipline qu'exige le travail. La garantie de son indépendance est dans sa participation à la confection des règlements ; mais ceux-ci une fois adoptés, chacun doit s'y soumettre avec respect, comme étant l'expression de sa propre volonté et de la volonté de tous. »

Les pénalités sont : 1° des amendes ; 2° l'avertissement

donné par le conseil de surveillance; 3° le blâme infligé par l'assemblée générale; 4° l'exclusion.

Quelques associations ont ajouté les deux articles suivants :

« La calomnie envers un coassocié, ou même envers une personne étrangère à l'association, pourra également être punie par l'exclusion.

« Tout acte d'improbité, soit envers l'association, soit envers un coassocié ou un tiers, sera puni de l'exclusion. »

§ X. Associations récentes. — Règles particulières.

Je n'ai pas eu à m'arrêter sur les dispositions précédentes, parce que l'unanimité de toutes les associations nouvelles à les adopter me dispense d'en faire ressortir les avantages.

Il n'en saurait être de même de celles qui vont suivre, puisque à leur sujet, les nouvelles associations se sont divisées. Nous allons les examiner successivement.

1° *Mode de travail.* — S'il est une chose désirable pour les ouvriers, c'est qu'ils puissent travailler chez eux, en famille, quand la chose est possible. Un grand nombre de métiers s'y refusent d'une manière à peu près absolue, quelques-uns semblent s'y prêter très-facilement, par exemple les métiers de tailleurs et de cordonniers. Aussi les statuts de ces deux associations prévoient-ils le cas où leurs membres pourraient être autorisés à travailler chez eux, mais il est facile de

voir que leurs préférences sont pour le travail dans l'atelier commun. Il y a là à première vue quelque chose d'étrange, mais qui s'explique bientôt. On craint que l'associé, autorisé à travailler chez lui, n'abuse de la clientèle générale de l'association pour se faire entrepreneur à son compte particulier, et cette crainte n'est pas tout à fait sans fondement. En effet, supposons par exemple que l'association des cordonniers, composée de huit membres, se fasse une clientèle nombreuse, qui lui permette d'occuper vingt auxiliaires Le principe, dans ce cas, est que les auxiliaires auront droit aux bénéfices de l'association dans la proportion de 25 pour 100. De plus, par le fait même de sa prospérité, elle peut recevoir de nouveaux associés. Mais si plusieurs de ses membres, autorisés à travailler chez eux, s'adjoignent des auxiliaires particuliers qu'ils payent simplement au prix courant, il en résultera que ces auxiliaires seront frustrés de la part de bénéfices à laquelle ils auraient pu prétendre en travaillant pour l'association, que les membres qui les occuperaient pour leur compte spécial bénéficieraient de toute la différence, et par là porteraient un préjudice réel et aux ouvriers qu'ils emploieraient et à ceux des associés qui travailleraient à l'atelier ; sans compter que le travail, étant ainsi absorbé par quelques-uns, ne permettrait pas à l'association de s'adjoindre de nouveaux membres, puisqu'elle ne pourrait pas leur fournir d'occupation. Les précautions prises contre cet abus ne sont donc pas simplement égoïstes, comme je l'ai entendu soutenir, mais elles sont aussi bien dans l'intérêt des ouvriers non associés que des associés eux-mêmes. Cependant je ne crois pas que ce soit une raison pour restreindre la possibilité du travail à domicile.

Il sera toujours facile de mesurer à peu près la quantité d'ouvrage fourni à ce que peut exécuter l'associé avec le secours de sa femme et de ses enfants.

2° Quelques associations, telles que les fondeurs en fer, les charpentiers, n'admettent que le travail à la journée. Mais cela tient uniquement à la nature même de leurs opérations, et nullement à un préjugé, depuis longtemps abandonné, contre le travail aux pièces. Toutes celles où ce dernier mode de travail est possible le considèrent, avec raison, comme infiniment préférable pour chacun et pour tous. Quelques associations, comme celle des fondeurs de fer, ont limité la journée de travail effectif à 10 heures, à l'exemple de quelques associations de 1848. Si j'en juge par ce que j'ai vu ailleurs, dans quelques manufactures de l'Alsace et par les rapports des inspecteurs généraux des manufactures d'Angleterre, je ne puis qu'approuver cette innovation, toute contraire qu'elle est à nos habitudes. L'ouvrier, moins fatigué, apporte à son travail plus d'énergie et d'attention, et il lui reste quelques instants pour lire ou suivre les cours qui peuvent lui être utiles. Le plus grand nombre cependant ont fixé la journée de travail à onze heures.

3° Plusieurs des associations nouvelles ont établi une sorte de jury, composé de 3 membres au moins et de 9 au plus, élus par l'assemblée pour un temps déterminé et toujours rééligibles, qui ont pour fonction de juger toutes les difficultés qui peuvent survenir entre les associés ou les postulants, et de décider toutes les questions relatives aux prix des façons et de la journée, à la distribution et à la réception du travail,

Cette institution me paraît excellente, et je ne vois pas pourquoi elle n'a pas été admise par quelques autres sociétés. Je sais bien que le conseil de surveillance peut toujours en tenir lieu, mais je crois bon de multiplier dans les associations les fonctions actives, parce qu'elles ont pour effet d'intéresser plus directement un plus grand nombre de membres au bon ordre, et d'accroître en chacun d'eux le sentiment de la responsabilité et de la solidarité, en leur donnant un plus grand nombre d'occasions de se mêler, sans danger pour l'unité de direction, des affaires de l'association. Surtout il est bon que le gérant ne soit pas exposé à user son autorité dans la multitude des petites difficultés qui peuvent naître de mille causes, et dont il faut, autant que possible, éviter d'embarrasser l'administration.

4° Tous les six mois on fait l'inventaire. Parmi les associations, les unes répartissent 50 pour 100 du bénéfice net entre les associés, les postulants et les auxiliaires, proportionnellement au travail produit par chacun d'eux. Mais comme les postulants et les auxiliaires ne participent pas aux pertes, on fait sur la part qui leur revient une retenue de moitié. Le total de ces retenues forme un fonds commun sur lequel on prélève d'abord la somme nécessaire pour couvrir les pertes, et le surplus, s'il y en a, doit rester indivis jusqu'à la liquidation de la société.

Les 50 pour 100 non répartis qui restent des bénéfices nets sont portés au fonds de réserve jusqu'à concurrence d'un cinquième du capital social.

En cas de pertes, les associés sont tenus de rapporter

leur part dans les mêmes proportions, ou de subir la retenue du dixième de leur salaire pour reconstituer leur apport.

Le fonds de réserve appartient à tous les associés proportionnellement à la part contributive de chacun d'eux. Il en est tenu un compte spécial qui ne peut dans aucun cas être confondu avec son compte de commandite. Le fonds de réserve ne peut être employé dans le fonds de roulement qu'après délibération de l'assemblée générale et pour un temps déterminé.

Les cordonniers attribuent aux associés 75 pour 100 du bénéfice net, répartis par parts égales, proportionnellement au temps d'activité de travail fourni à la société par chacun d'eux. Mais aussi, pour stimuler l'activité des associés, les cordonniers ont ajouté à leur règlement d'atelier l'article suivant : « Afin de prouver la loyauté et la sincérité que chacun des associés tient à cœur de garantir, il est pris par tous en général et par chacun en particulier l'engagement suivant :

« Pour avoir droit à la répartition égalitaire des bénéfices, chacun des associés ou postulants doit fournir au minimum et en main-d'œuvre le chiffre de 80 fr. par mois. Ce minimum représente légalement trente jours d'activité fournie. Ceux des associés ou postulants qui ne fourniraient pas mensuellement ce chiffre minimum, ne recevront de bénéfice que la part proportionnelle du chiffre de rendement qu'ils auront fournie. »

C'est une bonne précaution, et elle pouvait être indispensable pour les professions où le travail aux

pièces est impossible; mais pour celui-ci, il eût peut-être été plus simple et plus efficace de répartir les bénéfices au prorata des salaires.

Les 25 pour 100 restant servent à constituer un fonds de réserve, jusqu'à concurrence d'une somme égale à la moitié du capital social.

D'autres enfin prélèvent 10 pour 100 sur le bénéfice net pour constituer le fonds de réserve; 10 pour 100 qui sont répartis entre les auxiliaires; 5 pour 100 qui sont alloués au gérant à titre d'encouragement; et le reste est partagé entre les associés proportionnellement aux salaires.

5° Cette disposition qui attribue 5 pour 100 sur les bénéfices au gérant me paraît une des plus sagement imaginées et elle montre que quelques ouvriers commencent à se rendre compte de l'importance des services de la gérance. Je regrette de ne pas la trouver dans tous les statuts, mais je suis bien convaincu qu'elle s'y trouvera un jour ou l'autre. Du moment qu'il est établi en principe que le salaire doit être proportionnel au produit et que le travail aux pièces devient dominant dans les ateliers, parce qu'il est reconnu qu'il est plus productif, il est de la plus simple logique et de la plus vulgaire prudence d'étendre le même principe à la gérance, c'est-à-dire à ce qui, dans le travail commun, tient la première place et a le plus d'influence sur le chiffre des bénéfices. Un gérant à prix fixe, c'est un ouvrier à la journée, à qui il manque le stimulant de l'intérêt personnel et la récompense de l'effort. Aussi me semble-t-il que le traitement du gérant devrait toujours être proportionnel à la somme du bénéfice net. C'est le seul moyen de le tenir

en haleine. Il est toujours imprudent de compter sur le dévouement, et de le faire entrer comme élément dans des calculs d'affaires. S'il s'ajoute au reste, tant mieux, mais ce sera toujours une exception.

6° Les cordonniers reçoivent en compte courant les sommes qui leur sont versées par des adhérents. Les sommes de moins de 50 fr. portent intérêt à 4 p. 100. Elles peuvent être retirées en prévenant seulement dix jours à l'avance. Les sommes de 50 fr. et au-dessus portent intérêt à 6 p. 100 l'an, mais elles doivent rester engagées pour une année, et le déposant doit faire connaître par écrit, au moins un mois à l'avance, qu'il a l'intention de retirer son argent; à défaut de quoi cet argent doit rester engagé pour une nouvelle année. On reçoit des versements de 5 fr. et au-dessus, mais sans fractions de centimes. Si un adhérent devient associé, son capital en compte courant devient partie de son apport, jusqu'à concurrence du complément de celui-ci. L'association offre à tout ouvrier du même métier, adhérent ou auxiliaire, et pour leur usage personnel seulement, de leur céder les marchandises non façonnées au prix de facture, avec une commission en sus de 2 et demi p. 100. C'est un commencement d'association pour achat de matières premières. Elle accepte comme espèces les sommes de moins de 50 fr., dont l'acquéreur pourra être créditeur de l'association.

Ce système des dépôts en compte courant peut être utile à l'association, mais il peut aussi lui être nuisible. Tout dépend de la manière dont il sera appliqué. Le crédit est une excellente chose, mais il faut savoir en user. Si l'association reçoit peu de dépôts, le danger disparaît, mais aussi l'avantage. Si elle en reçoit un

grand nombre, cela pourra lui servir à étendre ses affaires ; mais elle peut être tentée de marcher trop vite, et alors à la moindre crise, elle peut se trouver en grand danger, si on lui redemande à la fois des sommes considérables, comme il arrive toujours dans ces moments où chacun a besoin de son argent.

§ XI. Résumé et tableau général des associations de production à Paris.

En somme, l'expérience de 1848 a été satisfaisante puisqu'elle a ruiné la plupart des préjugés qui pesaient sur l'avenir des associations. Ces préjugés étaient : l'appel à l'intervention de l'État, la prétention de fonder des associations générales de métier, qui, si elles avaient été possibles, n'auraient pas tardé à reproduire tous les inconvénients des anciennes corporations ; la pensée de supprimer la concurrence, l'égalité des salaires, la haine du capital, l'absence de direction sérieuse et forte, le fonds de réserve indivisible, la constitution en nom collectif pour tous les associés, la croyance aux systèmes socialistes les plus insensés, l'assurance naïvement affichée de réaliser en quelques jours des bénéfices immenses, que l'on consacrait d'avance avec une générosité aveugle à des créations charitables en faveur des enfants, des vieillards, des malades.

Ces erreurs ont perdu du terrain dans l'esprit de la population ouvrière. Il ne faut cependant pas s'exagérer leur défaite. Une révolution aurait lieu demain, qu'on en verrait reparaître un grand nombre, car dans la plupart des esprits, elles sont plutôt endormies que

OUVRIÈRES

	AFFAIRES A PRÉSENT.	D'ABO	ARTITION BÉNÉFICES.	CAISSE DE SECOURS MUTUELS EN CAS DE MALADIE.
Rue	50 000 fr.	600	des journees de	La Société donne, jusqu'à trois mois, le produit des bénéfices aux malades, comme s'ils travaillaient.
Rue pass Mar	120 000 fr.	2000	les salaires.	2 fr. par jour, plus le médecin et les médicaments.
Rue liers	0 000 à 423 000 fr.	1000	chiffre de l'apport s salaires.	3 fr. par jour.
Rue veu	000 à 85 000 fr.	500	salaire au marc le	3 fr. 50 c. par jour.
, ru ne, Jose	300 000 fr.	100	s s'ajoutent au ca-	3 fr. par jour.
ue nier	205 602 fr.	1000	laire.	3 fr. par jour.
ue	50 000 à 200 000 fr.	500	nombre des jour- vail et le chiffre de	3 fr par jour.

TABLEAU DES ASSOCIATIONS OUVRIÈRES DE PARIS.

ASSOCIATIONS.		DATE DE LA FONDATION.	NOMBRE DES ASSOCIÉS			AUXILIAIRES			MODE DE TRAVAIL. PRIX DE LA JOURNÉE.	CAPITAL		AFFAIRES A PRÉSENT.	APPORT SOCIAL		COMMENT IL SE FORME.	RÉPARTITION DES BÉNÉFICES.	CAISSE DE SECOURS MUTUELS EN CAS DE MALADIE.
			D'ABORD.	DEPUIS	A PRÉSENT.	D'ABORD.	DEPUIS.	A PRÉSENT.		D'ABORD.	A PRÉSENT.		D'ABORD.	A PRÉSENT.			
Rue Lenoir, 6.	Serruriers.	1850	7	20	20	»	»	»	Aux pièces, 4 à 6 fr.	Prêté : 500 / 500 / 1000	25 000 fr.	50 000 fr.	600 fr.	600 fr.	Par la retenue des bénéfices.	Au prorata des journées de travail.	La Société donne, jusqu'à trois mois, le produit des bénéfices aux malades, comme s'ils travaillaient.
Rue Phelippeau, passage de la Marmite, 27.	Limiers.	1848 Subside : 10 000 fr.	14	23	19	»	»	29	En général aux pièces.	Fin décembre 1849, il était net : 5114 fr. 88 c.	120 000 fr.	120 000 fr.	2000 fr.	Illimité. 2000 fr. intérêts à 4 p. 100.	Par la retenue de 5 p. 100 sur les salaires, et de tous les bénéfices jusqu'à complément de l'apport.	Au prorata des salaires.	2 fr. par jour, plus le médecin et les médicaments.
Rue des Gravilliers, 92.	Lunettiers.	1849	13	»	25	»	»	100 à 150	Aux pièces, 6 francs.	»	120 000 fr.	400 000 à 423 000 fr.	1000 fr.	10 000 fr. obligatoires, 15 000 fr. facultatifs.	Par la retenue de 1/10e sur le salaire.	D'après le chiffre de l'apport social et des salaires.	3 fr. par jour.
Rue Saint-Sauveur, 48.	Formiers.	1848 1849	3	42	25	10	»	6	Aux pièces, 4 à 5 fr. par jour.	2 fr.	35 000 fr.	80 000 à 85 000 fr.	500 fr.	1000 fr.	Par la retenue sur le salaire de 1/25e jusqu'à 250 fr., ensuite par la retenue des bénéfices jusqu'à complément.	D'après le salaire au marc le franc.	3 fr. 50 c. par jour.
5, rue de Charonne, cour Saint-Joseph.	Menuisiers en fauteuils.	1849 Subside : 25 000 fr.	20	112	50	»	»	10	Aux pièces et à la journée, 4 fr. à 4 fr. 50 c.	29 fr.	85 000 à 90 000 fr.	300 000 fr.	100 fr.	2000 fr.	Par la retenue de 1/70e sur les salaires, puis par la retenue des bénéfices jusqu'à complément.	Les bénéfices s'ajoutent au capital.	3 fr. par jour.
Rue des Poissonniers, 66.	Facteurs de pianos.	1849	16	27	23	»	»	12	Aux pièces, moyenne 5 fr. 50 c.	250 fr.	163 000 fr.	205 602 fr.	1000 fr.	10 000 fr.	Retenue sur le salaire et de tous les bénéfices jusqu'à 5000 fr., ensuite retenue des bénéfices seuls.	D'après le salaire.	3 fr. par jour.
Rue Popincourt, 32.	Tourneurs en chaises.	1848	18	120	22	»	»	40	Aux pièces, 5 à 6 fr.	315 fr.	50 000 fr.	150 000 à 200 000 fr.	500 fr.	1000 fr., intérêts à 5 p. 100.	Retenue des bénéfices.	D'après le nombre des journées de travail et le chiffre de l'apport versé.	3 fr par jour.
Rue Notre-Dame-de-Nazareth, 8.	Bijoux dorés.	1834. Réorg. en 1841.	4	18	8	AUXILIAIRES AU BESOIN.			A la journée, 5 à 6 fr.	»	»	»	»	2000 fr.	Retenue des bénéfices.	»	»
Rue de Bondy, 70.	Perblantiers.	1848. Réorganisation en 1856.	70	300 105	20	»	»	»	Aux pièces, 5 à 6 fr.	»	90 000 fr.	110 000 à 125 000 fr.	50 fr.	2000 fr.	Retenue sur le salaire et sur les bénéfices.	40 p. 100 d'après le chiffre versé de l'apport; 60 p. 100 partagés également entre tous.	2 fr. par jour, pris dans les frais généraux.
Rue Saint-Victor, 55.	Maçons.	1848. Réorganisation en 1852.	17	112	81	»	»	200 à 250	A la journée, payée suivant l'usage de la profession. Plutôt plus que moins.	»	250 000 fr.	1 300 000 fr.	1000 fr.	2000 fr.	Retenue du 10e des salaires et de tous les bénéfices.	40 p. 100 d'après l'apport versé; 60 p. 100 d'après les journées.	2 fr. par jour.
Rond-point Saint-Ferdinand, aux Ternes.	Menuisiers en voitures.	1850	24	12	11	»	»	35	Aux pièces, en moyenne 4 fr. 50 c. pour 10 heures.	»	58 639 fr. 89 c. 64 624 fr. 82 c.	120 000 fr.	»	10 000 fr.	Retenue de 15 p. 100 du salaire.	D'après le salaire au marc le franc.	Réserve particulière pour les malades; après épuisement, sur le capital.
Rue Charlot, 8, en face de l'Arc de Triomphe.	Tourneurs d'esseux.	1851	5	»	5	»	»	70	100 fr. par mois la première année, 150 fr. maintenant.	3000 fr.	80 000 fr.	80 000 fr.	600 fr.	600 fr.		Répartition égale entre les associés.	Les malades reçoivent leur journée de travail.
Quai d'Anjou, 13.	Peintres en bâtiments.	1858	»	»	12	10	»	25	A la journée, 4 fr. 50 c.	»	24 000 fr.	90 000 à 100 000 fr.	2000 fr.	2000 fr.	Retenue du 10e sur le salaire et de tous les bénéfices.	40 p. 100 au prorata de l'apport versé; 60 p. 100 d'après les salaires.	2 fr. par jour.
Rue de la Pepinière, 58. — Boulevard Mouceaux, en face du parc.	Ouvriers en lanternes.	1849	21	»	12	16	»	18	Aux pièces ou à la journée, 6 fr. pour 10 ou 12 heures	»	54 000 fr.	90 000 à 120 000 fr.	200 fr.	4500 fr.	Retenue sur le salaire, puis sur les bénéfices.	D'après le salaire au marc le franc.	Nulle.
Rue Château-Landon, 8.	Cloutiers.	1849 1854	20	5	3	»	»	8 à 10	Aux pièces, 3 ou 4 fr.	»	16 000 fr.	20 000 à 25 000 fr.	»	1000 fr.	Retenue sur les journées : 2 fr 50 par semaine.	Les bénéfices s'ajoutent au capital.	20 p. 100 sur les bénéfices pour les malades.
Avenue de Plaisance, 5.	Menuisiers en bâtiments.	1858	15	»	5	7	12	12	A la journée, 5 fr.	Outils de chaque associé.	18 000 fr.	120 000 fr.	500 fr.	1000 fr.	Retenue sur les journées.	Au marc le franc.	2 fr. par jour.
Rue Coq-Héron, 1.	Tailleurs.	1848	40	»	15	»	»	4	Aux pièces, en moyenne, 4 fr. à 4 fr. 50 c.	1000 fr.	7000 fr.	40 000 fr.	50 fr.	50 fr.	Retenue sur les journées.	D'après l'apport versé.	Autrefois, caisse de prévoyance pour les risques et perils, proportionnelle au gain de 2 ans. Elle n'existe plus.

Il faut y ajouter huit associations nouvelles fondées à Paris depuis le mois de juin 1863. Ce sont :

15, rue de Meaux, Boulonniers. — 35, rue Doudeauville, Charpentiers. — 4, rue Rousselle, Cloutiers. — 85, rue Rambuteau, Cordonniers. — 16, rue Barau, Fondeurs en fer. — 160, rue Saint-Maur (Popincourt), Menuisiers modeleurs. — 27, rue Fontaine-Molière, Tailleurs. — 5, place de la Bourse, Employés copistes, comptables, traducteurs et dessinateurs réunis.

Plus une quinzaine d'associations qui sont en voie de formation, à Paris seulement.

supprimées. L'erreur ne peut être supprimée que par la vérité, et le peuple a trop peu de moyens de s'instruire pour que nous puissions nous faire beaucoup d'illusion à cet égard. Mais si la grande multitude est restée à peu près ce qu'elle était en 1848, il est certain que l'élite de la population ouvrière est devenue plus éclairée, et que cette élite croît chaque jour en nombre et en influence. C'est ce qui me paraît ressortir évidemment de l'examen que je viens de faire des statuts des nouvelles associations et des statuts revisés des anciennes.

Quant à l'histoire et à la situation passée et présente des associations parisiennes de production, je ne puis mieux faire, pour permettre d'en saisir l'ensemble, que de transcrire ici le tableau qu'en a dressé M. Joseph Gaut, caissier de la Société du crédit au travail, et qu'il m'a communiqué avec son obligeance ordinaire.

CHAPITRE II.

DES ASSOCIATIONS DE CONSOMMATION, EN FRANCE.

§ I. Associations de Guebwiller, de Dieuze, de Grenoble.

Cette forme d'association n'est guère pratiquée en France. Cependant elle n'y est pas absolument inconnue, et l'on peut prévoir que d'ici à quelques années elle y prendra un développement considérable. Je ne vois aucune raison pour qu'elle ne s'étende pas chez nous comme en Angleterre, si l'administration n'entrave pas le mouvement qui se manifeste.

La plus ancienne des associations françaises dont j'aie connaissance est celle de Guebwiller, en Alsace. En 1832, sur les conseils de MM. Schlumberger et J. J. Bourcart, propriétaires d'une importante manufacture de coton, un certain nombre d'ouvriers s'associèrent pour se procurer le pain à bon marché. Le meilleur moyen était de le fabriquer eux-mêmes. Leurs patrons leur firent construire un four, et ils se mirent à fabriquer leur propre pain, en achetant la farine en gros, au moyen de cotisations hebdomadaires Cette

association réussit si bien, qu'à la fourniture du pain elle ajouta bientôt celle du bois et de quelques autres denrées de première nécessité. Une partie de ses bénéfices fut employée à fonder une caisse de prêt gratuit.

D'après un rapport présenté en 1839 à la Société industrielle de Mulhouse, la boulangerie sociétaire avait livré aux associés 452,181 miches de cinq livres à 12 centimes et demi au-dessous du cours; ce qui ne l'avait pas empêchée de réaliser un fonds de caisse de 13 000 fr. En ajoutant cette somme aux bénéfices recueillis par les ouvriers par suite de l'abaissement du prix d'achat, on arrive à un total de 69 522 fr. 62 c., représentant l'économie réelle obtenue au profit des sociétaires. L'association avait consommé chaque année 54 000 fr. de farine; elle avait en outre fourni annuellement de 17 à 20 000 fr. de bois; 10 000 fr. de pommes de terre, saindoux, étoffes, sabots, etc. Les prêts gratuits s'élevaient par an à 16 000 fr., et une somme de 3000 fr. avait suffi à cette circulation. En 1849 le nombre des associés était environ de 1500. Elle est formée et dirigée par les ouvriers, et n'admet que des membres d'une moralité reconnue. Elle existe encore aujourd'hui, et sa prospérité s'est soutenue au milieu de toutes les crises de l'industrie[1].

Aux usines de Dieuze, M. de Grimaldi établit une boulangerie semblable pour parer à la disette de 1847. Cette boulangerie, dont il se réserva d'abord l'administration, livra le pain aux ouvriers au prix de 30 c. le kilog., prix moyen des cinq années précédentes. Quand

1. Voir pour plus de détails un article de M. Amédée Hennequin, intitulé : *Notes de voyages* dans le *Correspondant* du mois d'avril 1849.

la crise fut passée, M. de Grimaldi abandonna la boulangerie aux ouvriers associés. Elle fut d'un grand secours pendant les chômages de 1848. Les bénéfices servirent à fonder d'abord une caisse de secours, puis, comme à Guebwiller, une banque qui peut faire aux ouvriers des avances annuelles de 30 à 40 000 fr. en calculant la durée des prêts à trois ou quatre mois[1].

En 1851, il existait, surtout dans les départements du nord de la France, des boucheries, des boulangeries, des épiceries sociétaires en assez grand nombre et en voie de prospérité. Elles paraissaient devoir se multiplier rapidement, mais le coup d'Etat du 2 décembre et la crise dictatoriale, qui en a été la suite, a arrêté tout ce mouvement. Non-seulement on a cessé de fonder des associations, mais la plupart de celles qui existaient ont disparu.

Parmi celles qui subsistent encore, il faut citer en première ligne la Société alimentaire de Grenoble. Fondée en 1850 par le maire de Grenoble, M. Frédéric Taulier, elle commença à fonctionner le 5 janvier 1851. Suivant la définition du fondateur, l'association alimentaire se compose d'une réunion de personnes qui font préparer leurs aliments dans une cuisine commune. Ces aliments sont ensuite emportés à domicile ou consommés dans des réfectoires attenant à la cuisine même. Le titre de sociétaire s'acquiert au moyen d'une carte qui, selon l'une ou l'autre hypothèse, coûte 25 c. ou 1 fr. par an. Les aliments sont livrés au plus bas prix possible. L'association est administrée par une commission de quinze membres, nommés en assemblée générale. Il y a en outre un comité de cent mem-

1. Voir un article de M. Blaise, dans le *Pays* du 24 octobre 1851.

bres choisis par la commission et dont beaucoup appartiennent aux premiers rangs de la population. Tous les jours, trois des membres de ce comité sont de service dans l'établissement. L'un reçoit les jetons au guichet intérieur, l'autre au guichet extérieur, et tous deux surveillent la distribution des aliments. Le troisième parcourt les réfectoires. Les employés salariés sont le directeur général, l'économe, l'agent comptable, deux cuisiniers et quelques employés subalternes.

Voici le tableau de ses opérations de 1851 à 1859.

				fr.	c.
En 1851	ont été achetés	882 874	jetons représentant	87 154	09
En 1852	—	951 483	—	90 238	22
En 1853	—	1 125 205	—	110 613	25
En 1854	—	1 238 325	—	122 200	75
En 1855	—	1 265 432	—	125 432	60
En 1856	—	1 310 715	—	130 197	65
En 1857	—	1 298 356	—	132 178	10
En 1858	—	1 103 566	—	112 402	10
En 1859	—	1 090 524	—	112 511	40
			Total.....	1 022 929	16

La diminution qu'on remarque pour les années 1858 et 1859 tient au chômage de la ganterie, qui a forcé beaucoup d'ouvriers à quitter la ville, et à la guerre d'Italie. Ce qu'il y a de plus frappant, c'est que les années 1856 et 1857 où la consommation a été la plus forte sont précisément celles où la cherté des denrées pesait le plus sur la population. Aussi est-ce pendant ces deux années qu'il a été consommé le plus de jetons de soupe. Le chiffre de la consommation de ces jetons a été de 366 960 pour 1856 et de 369 567 pour 1857. L'utilité de l'association alimentaire se révèle donc surtout dans les années mauvaises.

Je renvoie pour plus de détails au livre de M. Taulier, intitulé : le *Vrai Livre du Peuple*, où l'on trouvera exposées l'organisation et l'histoire des quarante-deux sociétés de secours mutuels existant à Grenoble. Je veux seulement insister sur un détail qui n'a pas été assez remarqué et qui cependant est selon moi la cause principale du succès de l'association alimentaire ; je veux parler de l'institution des jetons. Je suis convaincu que si, dans plusieurs villes, des tentatives analogues à l'association de Grenoble ont échoué, cet échec tient surtout à ce qu'on n'a pas bien compris le rôle de cette monnaie de convention.

Les jetons sont en cuivre, et constituent la seule monnaie reçue dans l'intérieur de l'établissement. Chaque jeton représente une portion, et chaque catégorie de portions, soupe, viande, légumes, pain, vin, etc., est représentée par des jetons de couleur et de formes différentes. Leur valeur nominale varie comme celle des portions, de 5 centimes à 20 centimes. Or c'est précisément parce que leur valeur est purement nominale et conventionnelle, qu'ils ont, au point de vue de l'institution, un avantage sérieux sur la monnaie courante. Le jour où les jetons auraient cours hors de l'établissement, l'association grenobloise perdrait immédiatement son principal avantage sur les institutions de même nature. Cela a l'air d'un mystère. Rien pourtant n'est plus simple.

Ce qu'il importe surtout de développer ou plutôt de faire naître chez l'ouvrier, c'est le goût de l'épargne, c'est l'habitude de prévoir et de régler ses dépenses. Trop souvent l'ouvrier, en recevant sa paye, commence par en dissiper une partie, soit au cabaret, soit en parties de plaisir. Au bout de la semaine ou de la quin-

zaine, la famille se trouve sans le sou, et elle est obligée de recourir au crédit. Il semble qu'il y aurait pour l'ouvrier un moyen bien simple d'éviter cet inconvénient, ce serait de prélever avant tout et de mettre de côté la somme nécessaire pour les besoins de la famille. Oui sans doute ce serait simple, si l'ouvrier le voulait, mais il faut qu'il le veuille et qu'il le veuille fortement. Or, cet argent qui dort là dans un tiroir est pour lui une tentation incessante à laquelle il ne résiste guère. Il ne lui suffit pas d'avoir eu une bonne inspiration, d'avoir voulu un moment; il se trouve obligé de vouloir sans trêve et sans relâche, et cette tâche est au-dessus de ses forces. A la première occasion, la plupart du temps il est entraîné, et voilà toutes ses bonnes résolutions à vau-l'eau. Il le sait bien pour avoir essayé plusieurs fois et pour n'avoir pas réussi. Aussi finit-il par y renoncer. Il n'essaye plus même d'économiser, et peu à peu il ne le peut plus, parce qu'il s'est laissé envahir par les dettes, et que bien souvent chaque quinzaine est d'avance dévorée par le crédit de la quinzaine précédente.

Si la femme qui, elle, comprend mieux la nécessité d'économiser, parce qu'elle n'est pas assujettie aux mêmes passions que son mari, parce que c'est elle qui est chargée d'acheter et de préparer, coûte que coûte, à manger à toute la famille, si elle pouvait profiter d'un de ces bons moments du mari pour mettre d'un seul coup dans son garde-manger toute la nourriture de la quinzaine, elle serait sauvée, elle n'aurait plus besoin de demander crédit au boulanger, au boucher, à l'épicier, à la fruitière, au charbonnier, etc., et le mari, s'étant dessaisi une fois de la meilleure partie de sa paye, n'aurait plus guère de quoi s'enivrer. Le

point difficile, c'est de trouver des aliments qui puissent se préparer en un clin d'œil, pour ne pas laisser au mari le temps de se raviser, et qui puissent se conserver quinze jours sans se gâter. Voilà le problème avec tous ses éléments, et il ne semble pas aisé à résoudre. Et cependant il est résolu.

Ces aliments, ce seront les jetons de la Société alimentaire. La femme n'a qu'à se présenter au guichet extérieur, et à acheter tant de jetons de soupe, tant de viande, tant de légumes, tant de pain, tant de vin, et chaque jour on lui fournira les aliments représentés par les jetons qu'elle apportera. Voilà au moins une monnaie qu'elle peut garder chez elle sans trop d'inquiétude, et qui ne tentera guère le mari, parce qu'elle n'a pas cours chez le marchand de vin. Par là, l'association alimentaire est une institution de prévoyance en même temps que d'économie et d'hygiène. Il n'est pas rare à Grenoble de voir des femmes d'ouvriers venir acheter jusqu'à 25 francs de jetons à la fois. C'est autant d'enlevé au cabaret, et la subsistance de la famille se trouve assurée.

§ II. Association Poindron. — Son organisation.

Il vient de se fonder tout nouvellement à Paris une association générale d'approvisionnement et de consommation, sous la raison sociale : Poindron et Cie. Elle est constituée en nom collectif à l'égard du gérant et en commandite simple à l'égard de ceux qui ont adhéré ou qui adhéreront à ses statuts. La durée de la société est de quatre-vingt-dix-neuf ans. Elle a pour but : 1° d'acheter et de recevoir en consignation tous pro-

duits et marchandises, et de les livrer directement à la consommation par l'entremise des stores qu'elle aura créés, en mettant autant que possible le producteur en rapport direct avec le consommateur; 2° d'aider à la formation d'associations particulières de quartier, de commune ou de ville, pour la consommation et l'approvisionnement des habitants.

Ses opérations consisteront à créer à Paris : 1° Un ou plusieurs magasins ou stores coopératifs avec ou sans succursales, dans lesquels on vendra les marchandises aux membres de la société et au public en général; 2° elle créera ou aidera à créer, en opérant par voie de prêt, de subvention ou de commandite, des boulangeries, des meuneries, des boucheries, des buanderies coopératives et autres établissements d'utilité générale qui fonctionneront dans l'intérêt des associés.

La Société vendra expressément au comptant. Sous aucun prétexte, elle n'accordera de crédit à qui que ce soit, associé ou non.

Les femmes seront admises dans l'association au même titre et jouiront des mêmes droits que les hommes, en tant que la loi ne s'y oppose pas.

Le capital social est, quant à présent, fixé à la somme de 21 920 fr., fournis par les membres fondateurs. La commandite restant toujours ouverte, le capital social pourra être augmenté indéfiniment par de nouvelles souscriptions et par l'admission de nouveaux associés, au fur et à mesure du développement des affaires de la société.

Le capital fourni par la souscription aura droit à un intérêt de 5 pour 100 prélevé sur les bénéfices avant tout partage, et à huit centièmes sur les bénéfices nets.

Dans le cas où les bénéfices d'une année ne suffiraient pas à payer l'intérêt de 5 pour 100 dont il vient d'être parlé, le solde sera reporté et dû par les années suivantes. Le chiffre des souscriptions est indéterminé, mais il ne pourra être moindre de 60 fr. Tout souscripteur qui aura versé au moins 60 fr. recevra un titre nominatif, unique, indiquant les sommes par lui fournies à l'association, et la date de son admission. Ce titre ne sera, dans aucun cas, transmissible par voie d'endossement et ne pourra jamais être au porteur.

La souscription de 60 francs pourra être payée par des versements, dont le souscripteur pourra fixer le mode et les époques; mais l'intérêt ne sera dû que pour les sommes de 10 francs au moins et les multiples exacts de 10, l'appoint étant négligé. Dans ce cas, les versements porteront intérêt à partir du 1er du mois suivant. Toute souscription est faite pour toute la durée de l'association.

Les bénéfices nets seront divisés en cent parts égales et ainsi répartis :

1° 60 parts seront distribuées entre les consommateurs, membres de la société, en bons de caisses transformables en obligations, au prorata de leur consommation.

2° 20 parts pour le fonds de réserve.

3° 8 parts à la commandite, distribuées au marc le franc de leurs versements.

4° 10 parts, à titre de gratification au directeur gé-

rant, aux employés de l'administration et à chacun d'eux proportionnellement à ses appointements.

5° 2 parts, également à titre de gratification aux membres du conseil de gérance et de la commission de contrôle, proportionnellement au nombre de jetons de présence possédés par chacun d'eux.

A la fin de chaque année l'assemblée générale décide de l'emploi qu'on doit faire du fonds de réserve.

Les bons de caisse qui servent à représenter les parts de bénéfices sont tous datés du jour de l'ouverture des payements. Ils seront payés à présentation, dans le premier mois de leur date, et à 30 jours de vue dans les cinq premiers mois qui suivront. A l'expiration du sixième mois, ils seront de fait convertis en obligations, rapportant un intérêt annuel de 5 pour 100; la société pourra toujours les rembourser si elle le veut, mais les porteurs ne pourront exiger ce remboursement avant la liquidation finale et définitive de la société.

L'administration est remise entre les mains d'un directeur gérant, nommé par l'assemblée générale pour trois ans, mais toujours rééligible et révocable. Il doit fournir pour sa gestion une garantie déterminée par l'assemblée, et qui peut être augmentée avec l'importance des affaires. Il reçoit, outre sa part des bénéfices comme associé consommateur, un traitement annuel fixé par l'assemblée générale, auquel s'ajoute, comme nous l'avons vu, une gratification qui varie avec le chiffre des bénéfices nets.

Il lui est adjoint un conseil de gérance qui n'a que voix consultative, et une commission de contrôle qui

surveille tous les actes de l'administration, et qui peut au besoin suspendre provisoirement le directeur gérant.

Telles sont les principales dispositions que je trouve dans les statuts de la nouvelle association. Elles me paraissent en général très-bien imaginées ; j'approuve surtout la combinaison qui, en attribuant au directeur gérant une gratification variable avec le chiffre des bénéfices, lui assure la juste récompense de ses efforts. Cependant je voudrais encore quelque chose de plus, je voudrais que son traitement presque tout entier fût soumis à cette condition. Il serait ainsi stimulé par un intérêt plus considérable, et sa situation se trouverait à peu près la même que celle du patron qui agit pour son compte, et qui ne doit attendre d'autre bénéfice que celui qu'il saura mériter par son activité et son zèle.

Je regrette de ne trouver dans les statuts aucune indication sur le système qui sera suivi pour l'évaluation des prix de vente. Vendra-t-on au-dessous du cours, en se rapprochant autant que possible des prix de revient, ou se bornera-t-on comme les associations anglaises à fournir, à prix égal, des qualités meilleures? C'est un point important, et qui intéresse l'avenir de l'association. Quant à moi, je préfère de beaucoup la pratique anglaise, et je crois que c'est à la fois la plus équitable et la plus sûre.

Un autre point important est celui-ci : dans la répartition des bénéfices entre les acheteurs, les associations anglaises ne font pas de différence entre les associés et les clients étrangers. L'association française ne tient aucun compte de ces derniers. Pourquoi? Évidemment ce n'est pas un oubli, car je trouve dans

les statuts un article 20, ainsi conçu: « Les associés participeront seuls aux 60 pour 100 des bénéfices attribués aux consommateurs. Mais tout consommateur non associé qui demandera son admission vingt jours avant la réunion de l'assemblée générale qui devra fixer les dividendes de l'exercice et qui sera admis par elle, participera aux bénéfices proportionnellement à sa consommatíon, comme les autres associés. » Évidemment on a voulu par là créer à tous les clients de l'association une raison d'intérêt personnel pour se faire recevoir comme associés. La pensée me paraît bonne, mais je ne sais si le moyen réussira. Quelque publicité qu'on donne à cet article, il y aura peut-être bien des gens qui l'ignoreront. Et d'ailleurs l'apathie est si grande chez nous, que souvent il ne suffit pas pour nous faire agir que nous sachions que nous y avons intérêt. Il faut, pour nous pousser, que cet intérêt soit palpable, matériellement présent sous nos yeux. D'ailleurs la nécessité, pour être associé, de fournir une somme de 60 francs, malgré toutes les facilités qui sont offertes et que beaucoup peut-être ignoreront, pourra effrayer bien des gens.

Si au contraire on avait attribué aux acheteurs non associés un dixième par exemple des bénéfices nets, cela ferait réfléchir la pauvre femme qui, en recevant sa part, apprendrait que si elle était associée, elle aurait droit à une somme beaucoup plus considérable, et qu'elle peut obtenir ce titre, rien qu'en abandonnant pendant un certain temps sa part de bénéfices. La somme même qui lui serait offerte serait pour elle une démonstration irréfutable des avantages de l'association, et vaudrait mieux, pour la convaincre, que les plus beaux raisonnements et que les articles de

statuts les mieux rédigés. Il ne faut jamais oublier que notre grand mal, c'est l'ignorance, et que si l'ignorance chez l'enfant peut être combattue par les enseignements, elle ne cède guère chez les hommes qu'à la leçon des faits. Allez donc dire à un paysan que vous fondez des associations où l'on paye ceux qui achètent! Il se trouverait ridicule de ne pas vous rire au nez, mais il vous croira quand il aura mis dans sa poche les cinq ou six francs qui lui reviendront pour sa part d'achat; il ne songera plus qu'au moyen de les décupler s'il est possible, et si vous lui dites qu'il suffit pour cela d'être associé, il s'associera. Or, il ne faut pas oublier que les associations de consommation, pour produire tous leurs fruits, doivent pouvoir s'établir dans les campagnes aussi bien que dans les villes, et que d'ailleurs, même dans les plus grandes villes, il se trouve un nombre infini de gens qui sont tout aussi incapables que les paysans de se rendre compte de certaines combinaisons économiques. Attirez-les par un appât qu'ils connaissent, par un intérêt sérieux et solide, palpable et maniable, et ils viendront à vous. Si vous les laissez en dehors de vous, en leur donnant de belles paroles, vous aurez beau leur montrer les articles de vos statuts, ils se défieront de vous et ils passeront sans regarder.

Je désire me tromper. Il est certain que mes craintes ne semblent pas s'accorder avec les faits. Le magasin de consommation ouvert à Passy, le 20 novembre dernier, rue de la Montagne 5, fait déjà par jour pour 300 francs d'affaires en moyenne, et au mois de décembre dernier il avait déjà vendu 250 000 kil. de charbon. On peut donc dire que son succès est assuré. Mais je n'en reste pas moins convaincu qu'il serait encore bien plus certain et plus complet, si les ache-

teurs non associés avaient part aux bénéfices ; je persiste à croire qu'on sera forcé d'en venir à la pratique des Anglais, quand on voudra établir des magasins semblables dans les petites villes et dans les villages, où l'entreprise ne trouvera pas pour la soutenir des esprits aussi bien préparés qu'à Paris, et où, sous peine de laisser l'œuvre incomplète, il faudra cependant bien trouver le moyen de faire pénétrer le mouvement coopératif.

CHAPITRE III.

DES ASSOCIATIONS DE CRÉDIT EN FRANCE.

§ I. Des institutions de crédit populaire. Société des cités ouvrières de Mulhouse.

Les institutions de crédit populaire ne manquent pas en France. Je ne parle pas des monts-de-piété, qui me paraissent tout simplement un fléau, et qui par leur mode d'opérer et par le taux exorbitant de leur intérêt, aggravent et rendent incurables plus de misères qu'ils n'en soulagent.

Les caisses d'épargne rendent des services bien plus sérieux, mais je n'en parlerai pas davantage parce qu'elles sont loin de produire tout le bien qui leur serait possible. Par le seul fait qu'elles sont entre les mains de l'État, la nécessité où il peut se trouver, dans les moments de crise, de restituer subitement plusieurs centaines de millions, l'oblige à entourer cette institution de restrictions qui en atténuent singulièrement l'utilité.

J'aime mieux parler d'un certain nombre d'institutions privées, qui échappent par ce caractère même

aux inconvénients qui suivent presque partout l'intervention de l'État.

Tout le monde connait les cités ouvrières de Mulhouse. En 1853, grâce à l'initiative prise par M. Jean Dollfus, douze des principaux fabricants de Mulhouse se sont constitués en société civile, avec un capital de 300 000 fr., divisé en 60 actions de 5000 fr. Depuis, le nombre des actionnaires s'est élevé à 19 et le capital à 355 000 fr. Le but de l'association est de bâtir pour les ouvriers des maisons destinées à un seul ménage. Ce qui fait l'originalité de la conception et ce qui la rend digne de l'intérêt qu'on lui a accordé dans le public, c'est qu'il s'agit ici non pas de prêter ou de louer des logements comme le font un grand nombre de manufacturiers, mais de les vendre, c'est-à-dire de transformer les ouvriers en propriétaires. Personne de ceux qui connaissent la population ouvrière ne contestera l'importance d'une pareille transformation.

Il est bien clair qu'il ne s'agit pas de bâtir des maisons, pour dire ensuite aux ouvriers : donnez-moi deux ou trois mille francs, et ma maison est à vous. Je crois qu'il n'y a guère en France ni ailleurs d'ouvriers qui puissent ainsi du jour au lendemain se procurer une pareille somme. S'il y en avait beaucoup, nous n'aurions pas à nous inquiéter de la question du crédit populaire. Aussi la combinaison de la Société mulhousienne est-elle toute différente.

L'acheteur commence par payer un à-compte de 300 ou 400 fr. suivant la valeur des maisons qui varient de 2650 à 3500 fr. Pour le reste il se libère par des payements mensuels de 18 à 25 fr., qui dépassent à peine ce qu'il payerait pour la seule location de la même

maison, et en 12 ou 13 ans, il se trouve propriétaire. Ou plutôt, non, il est propriétaire du jour même où il a payé les premiers 300 ou 400 fr., car à partir de ce moment, il n'est plus question de loyer, mais d'à-comptes sur le prix de la maison achetée par l'ouvrier. La Société lui accorde 15 ans pour se libérer et lui compte pour tous les versements qu'il fait dans l'intervalle un intérêt de 5 p. 100 qui vient en déduction de la somme totale à verser. Il en résulte que la caisse de la Société devient pour ses débiteurs une véritable caisse d'épargne, recevant des dépôts dont le maximum est fixé par le prix de la maison à payer. De même que dans les caisses d'épargne ordinaires, l'ouvrier reçoit un livret où sont inscrites successivement les sommes déposées par lui, et qui lui permet de se rendre toujours compte de sa situation par rapport à la Société.

Au 30 juin 1864, la Société des cités ouvrières avait déjà construit 692 maisons, sur lesquelles il y en avait 576 de vendues. Quand on songe qu'on est arrivé à un pareil résultat en 13 ans et avec un capital de 355 000 fr., il y a de quoi être émerveillé, car les valeurs créées à l'aide de ces faibes moyens s'élèvent aujourd'hui à près de trois millions[1]. J'expliquerai ailleurs par quelles combinaisons, aussi simples qu'ingénieuses elle est arrivée à faire beaucoup avec peu de chose. Mon seul objet en ce moment est de montrer dans quelle mesure la Société de Mulhouse concourt à

1. Il ne faut pas oublier que la société s'est interdit tout bénéfice et qu'elle livre ses maisons au prix coûtant. Pour se faire une idée juste de la valeur créée par elle, il ne faut donc pas l'évaluer d'après le prix auquel elle les vend, mais d'après celui auquel elle pourrait les vendre.

la solution du problème du crédit populaire. Pour cela je ne puis mieux faire que d'emprunter la page suivante au livre que M. Batbie a publié sur ce sujet :

« Elle stimule l'ouvrier à se faire capitaliste et lui facilite les moyens de le devenir. C'est déjà quelque chose, c'est beaucoup même. Dans l'état de choses actuel, l'argent va à l'argent et l'on n'en prête d'habitude qu'à ceux qui en ont. Posséder un capital propre est dès lors un excellent moyen d'obtenir au besoin la disposition momentanée du capital d'autrui, d'avoir du crédit. Sous ce rapport donc, la cité ouvrière agit, pour rendre l'ouvrier créditable, tout au moins avec la même efficacité que la caisse d'épargne ; mais elle atteint ce but d'une manière plus sûre et plus large, parce que de l'ouvrier économe elle fait non-seulement un capitaliste, mais un « propriétaire » c'est-à-dire un possesseur de biens-fonds. La différence est importante. L'ouvrier qui a des économies à la caisse d'épargne a moins de crédit que le propriétaire d'une maison. On sait que le premier n'a qu'à demander son remboursement pour que en quinze jours la garantie qu'il offrait disparaisse. Au contraire l'ouvrier propriétaire tient à conserver sa maison ; s'il emprunte, il ne voudra pas que le créancier fasse vendre la propriété où il a établi sa famille. Le même esprit d'ordre qui lui a permis de devenir propriétaire le stimulera à conserver ce qu'il a acquis. Cette opinion répandue dans le public augmentera son crédit personnel et on lui prêtera dans une certaine mesure, même sans qu'il fournisse d'hypothèque. De cette manière le client de de la Société de Mulhouse, si celle-ci ne s'occupe pas de lui fournir directement l'argent qu'il voudrait em-

prunter, est par elle mis à même de puiser dans le réservoir général de l'offre des capitaux. Pour le nombre d'ouvriers naturellement limité sur lequel s'étend l'action, forcément restreinte dans son objet, de cette Société, elle a donc un double effet très-heureux : elle les aide à se créer un capital propre et à se procurer la disposition des capitaux d'autrui. »

Malheureusement, comme le remarque M. Batbie, l'action de cette institution est nécessairement limitée, et elle ne pourrait produire tous les résultats qu'elle comporte que si, dans tous les autres centres industriels, on imitait l'exemple de Mulhouse. Cela pourrait se faire de deux manières : soit par des associations entre les patrons, soit par des associations entre les ouvriers. Il est probable que des associations de cette nature se produiront dans un avenir peu éloigné, puisqu'il en existe déjà en Angleterre ; mais elles n'ont pas encore pris une grande extension, et d'ailleurs, si par quelques-uns de leurs résultats, elles peuvent faire l'office d'institutions de crédit, ce n'est cependant pas là leur but direct et principal. Je n'ai donc pas à y insister ici. Elles trouveront plus naturellement leur place ailleurs [1].

1. Je me propose de donner sur les cités ouvrières de Mulhouse, des détails plus complets dans un travail que je prépare sur les moyens d'améliorer la condition des ouvriers des manufactures, en m'appuyant surtout sur l'exemple de quelques grands fabricants de l'Alsace. Les cités ouvrières ne sont qu'une partie d'un système complet, dont l'étude est aussi attrayante que féconde en enseignements de toute espèce. C'est en Alsace qu'il faut aller si l'on veut voir des hommes, qui, tout en restant les premiers fabricants de la France, ne croient pas cependant que la suprême habileté en industrie soit de traiter leurs ouvriers comme des rouages, et de ruiner l'avenir au bénéfice du présent, en les écrasant de travail.

§ II. La Société du crédit au travail.

Je ne puis mieux faire pour donner une idée du but de cette Société que de transcrire ici une page d'une petite brochure intitulée : *Qu'est-ce que la Société du Crédit au travail?* écrite par le fondateur-directeur de la société, M. Beluze.

« Voici un ouvrier en chambre. Il lui faudrait deux cent francs pour acheter des matières premières, quelques feuilles d'acajou, quelques morceaux de cuivre, et il n'a pas vingt francs dans sa bourse. Après avoir couru à droite, couru à gauche, après avoir parlé à Monsieur un tel, puis à Monsieur un tel, il finit par trouver un fournisseur qui lui livre pour 225 fr. et à trois mois de crédit, des marchandises qu'au comptant il lui aurait passées à 200 francs. Les 25 francs supplémentaires équivalent à un intérêt annuel de 50 pour 100, ni plus ni moins. Est-ce à dire que ce marchand est un usurier? — Pas le moins du monde, car il eût préféré vendre son bois au comptant, sachant déjà par plus d'une expérience ce qu'on risque à faire crédit. Il raisonne ainsi : « Cet ouvrier est gêné, sa situa-
« tion peut ne pas s'améliorer de sitôt ; — quinze jours
« d'hôpital pourraient l'endetter pour longtemps, le
« ruiner pour toujours ; — L'atelier n'est pas assuré
« contre l'incendie, la fourniture peut être engagée
« au mont-de-piété ou saisie par le propriétaire. Que
« d'accidents peuvent arriver à cette malheureuse
« créance! Je suis bien bon vraiment de n'évaluer

« mes risques qu'à 25 francs. Si ce n'était pour ren-
« dre service !.... »

« Quoi qu'il en soit, l'ouvrier emporte ses matières premières. Après leur avoir donné en travail une plus-value d'une cinquantaine de francs et fabriqué une table, par exemple, il n'en trouve pas le placement immédiat. Talonné par le terme et par l'échéance du fournisseur, il se voit obligé de charger son meuble sur un crochet, de le trôler par les rues pendant deux ou trois jours, et finalement de le vendre à perte, ou du moins sans un sou de profit. Telle est la vie que mènent, à l'heure qu'il est, cinquante mille Parisiens, cent mille peut-être.

« Cependant rien qu'avec deux ou trois cents francs notre ébéniste eût économisé d'abord 50 pour 100 sur la fourniture, ensuite beaucoup de rongement d'esprit, puis les quelques jours de travail qu'il a perdus en quémendant par-ci, par-là; en un mot, au lieu d'une mauvaise affaire, il en eût fait une bonne.

« Après tout, les accidents que le fournisseur redoutait à juste titre n'arrivent pas tous les jours ; ils sont mêmes exceptionnels de leur nature. Ils écrasent des individus, victimes isolées ; mais s'ils étaient répartis sur plusieurs, ils deviendraient nuls ou insignifiants. Les pères de famille bien avisés s'assurent contre l'incendie; mieux avisés encore ils s'assureraient contre les risques de leurs billets. Dès qu'il n'y aurait plus de sinistres commerciaux, il n'y aurait plus ni gros intérêts ni usure; débiteurs et créanciers pourraient alors dormir paisiblement la veille de leurs échéances. — Avec un peu de complaisance, avec un peu de savoir-faire, cela ne serait pas si difficile !

« C'est du moins ce que pense la Société du Crédit

au travail. Elle vient donc dire à cet ouvrier, auquel il faudrait deux ou trois cents francs : « Vous êtes hon-« nête, on me l'a dit ; vous êtes intelligent ; vous savez « bien votre métier. Vous avez autour de vous des « clients ou camarades qui vous veulent du bien. Qu'ils « me disent ou m'écrivent : Un tel est bon pour trois « cents francs ; s'il les veut emprunter, c'est qu'il les « peut rendre. En cas d'accident, nous sommes tous « et chacun responsables de cette somme. »

« Ça me va, dit l'ouvrier. » — Il va donc parler à trois de ses amis qui consentent à garantir solidairement son emprunt. Le gérant de la Société ouvre alors sa caisse, il en tire trois cents francs : « Mon brave, je « vous les prête pour trois mois. — Il n'y a pas de « quoi me remercier, c'est moi qui suis votre obligé. »

On voit que le principe fondamental est le même que celui des banques d'Écosse et d'Allemagne, le cautionnement réciproque. Une innovation heureuse consiste à avoir élevé le chiffre du crédit avec le nombre des répondants. Tout membre de la Société a un crédit individuel égal à la somme par lui versée, mais trois souscripteurs, de 100 francs chacun par exemple, se solidarisant pour un même emprunt auront droit, non pas à trois, mais à cinq cents francs ; car la solidarité du groupe augmente le crédit individuel.

Les clients naturels de la Société du Crédit au travail seront donc les associations. Bien que cette banque populaire ne fonctionne que depuis peu de temps, elle a rendu des services considérables à quelques-unes des anciennes associations ; elle a contribué pour une grande part à la fondation des nouvelles. Elle sert de centre aux ouvriers qui veulent se grouper pour s'asso-

cier plus tard, quand ils auront amassé un capital suffisant pour s'établir. C'est elle qui reçoit leurs cotisations (de 1 à 5 francs par semaine); elle leur donne ses conseils et les prémunit contre leurs propres illusions. Il y a maintenant à Paris environ quatre ou cinq mille ouvriers, divisés par groupes plus ou moins considérables, qui accumulent silencieusement leurs cotisations, jusqu'au jour où ils pourront se constituer en associations. D'ici à un an ou deux le mouvement va faire explosion de toutes parts, et créera une nombreuse clientèle à la Société du Crédit au travail.

La Société est constituée en nom collectif à l'égard du directeur gérant, M. Beluze, et en commandite à l'égard de tous ceux qui adhèrent aux statuts. La durée de la société est de cinquante années. Le siége social est à Paris, rue Baillet, 3.

La Société de Crédit exige de toute association qui voudra profiter de son secours qu'elle soit constituée régulièrement et que son organisation soit fondée sur les principes suivants : 1° Avoir un ou plusieurs gérants ou administrateurs ; un conseil de surveillance, une comptabilité régulière et constamment à jour ; un fonds de réserve alimenté par un prélèvement sur les bénéfices; un capital fourni ou à fournir par chacun de ses membres, en espèces, en marchandises ou en travail ;

2° Adopter le principe de la publicité pour toutes leurs opérations, à l'instar de la Banque de France ;

3° S'engager à remettre tous les mois, à la Société du Crédit au travail, un état de situation.

Le capital social avec lequel on a commencé à opérer, le 28 septembre 1863, se montait à 20 120 francs, fournis par les membres fondateurs, au nombre de cent soixante-douze. — Au 31 juillet 1864, le nombre des commanditaires s'élevait à 616, et le capital social à 93 250 francs.

Le chiffre des souscriptions est indéterminé, mais il ne peut être au-dessous de 100 francs. Les versements qui se font par fractions inférieures à 100 francs donnent droit à un intérêt de 5 pour 100 par an, mais sans participation aux dividendes. Cet intérêt n'est dû que pour les sommes de 20 francs au moins et les multiples exacts de 20 francs, l'appoint étant négligé. La participation aux dividendes n'est de droit que pour les sommes de 100 francs et pour les multiples exacts de 100. Toute souscription est faite pour toute la durée de la société. Cependant tout souscripteur pourra, après avoir payé intégralement le montant de sa souscription, échanger son reçu de commandite contre un titre nominatif payable dans un délai maximum de trois ans, et dont le transport pourra s'opérer par endossement, comme pour le billet à ordre.

Le gérant est nommé par l'assemblée générale pour un temps illimité; mais il est toujours révocable. Il doit fournir pour sa gestion une garantie déterminée par l'assemblée. Il est assisté d'un conseil de gérance, et toutes les opérations sont contrôlées par une commission spéciale.

A la fin de chaque semestre, au 30 juin et au 30 décembre, il doit faire dresser et imprimer un inventaire exact de l'actif et du passif de la Société.

Les bénéfices sont répartis, chaque année, entre les

associés, proportionnellement au capital versé par chacun d'eux.

On fait d'abord un prélèvement suffisant pour faire une première répartition représentant l'intérêt du capital versé, à raison de 5 pour 100.

Après ce prélèvement, les bénéfices restant sont répartis de la manière suivante :

50 pour 100 entre les associés, au prorata des sommes versées par chacun d'eux;

25 pour 100 pour former un fonds de réserve social;

25 pour 100 à titre de part dans les bénéfices au gérant, aux employés de l'administration, et à chacun d'eux proportionnellement à ses appointements, sans toutefois que cette part puisse jamais s'élever au-dessus d'une somme égale à celle des appointements annuels; aux membres du conseil de gérance et de la commission de contrôle, proportionnellement à la valeur représentée par leurs jetons de présence.

La Société reçoit en comptes courants toutes les sommes qn'on veut lui confier. Elle paye un intérêt de 3 1/2 pour 100 pour les disponibles; de 4 pour 100 pour les sommes remboursables de 1 à 3 mois; et de 5 pour 100 pour les sommes remboursables à plus de trois mois.

Voici le tableau du mouvement général de ce compte pendant le semestre de janvier à juillet 1864 :

	Sommes reçues.		Remboursements.	
Janvier....	4 304 fr.	50 c.	3 158 fr.	70 c.
Février....	8 411	25	8 217	50
Mars.....	7 177	05	7 075	05
Avril.....	7 154	40	5 555	10
Mai.....	10 000	78	5 105	93
Juin.....	8 089	68	3 810	19
Totaux..	45 137	66	32 922	47

	fr.	c.
La différence des recettes en plus est de.....	12 215	19
En y ajoutant la somme due au 31 décembre 1863, soit	7 390	14
On a le chiffre créditeur de.....	19 605	33

Cette somme se divise en deux catégories. La première, qui est de 4924 fr. 05 cent., est composée de comptes courants disponibles, c'est-à-dire dont les déposants peuvent réclamer immédiatement le remboursement; la seconde, de 14 681 fr. 28 cent., est à échéance fixe. La plus grande partie de cette somme appartient à des ouvriers qui déposent leurs économies à la caisse de la Société, en vue d'un établissement futur.

Ce mode de placement en comptes courants présente une grande analogie avec celui des caisses d'épargne, mais les conditions en sont plus avantageuses et pour le déposant qui reçoit un intérêt de 5 pour 100 et dont rien ne limite le dépôt, et pour le public, puisque les sommes déposées sont pour la plus grande partie employées à des avances au travail. Quand les ouvriers se seront familiarisés avec ce mode de placement, la Société, dépositaire d'épargnes toujours grossissantes, pourra mettre au service du travail des sommes très-considérables, en échelonnant ses avances d'après les échéances de ses comptes courants. Si cet espoir se

réalise comme tout le fait espérer, les capitaux des comptes courants suffiront pour le service de la banque, et le capital social ne servira plus que comme fonds de garantie.

Dans ce même semestre, la Société a escompté 389 effets, pour une somme de 170 407 fr. 20 cent., mais elle a très-peu réescompté, ne voulant pas entrer en négociations avec aucun établissement financier, avant d'avoir fait disparaître de son acte social quelques irrégularités qui auraient pu donner lieu à contestations. Les corrections nécessaires étant maintenant faites, elle se propose de donner à la réescompte une large place dans ses opérations.

Le mouvement de caisse a suivi une progression également rapide. Il était en janvier 1863 de 20 873 fr. 70 c. en entrée, et de 18 533 fr. 99 c. en sortie. Il a été, en juin 1864, de 52 099 fr. 20 c. en entrée, et de 52 619 fr. 05 c. en sortie.

L'inventaire du 30 juin 1864 se solde par un bénéfice de 605 fr. 50 c.

Les frais généraux n'ont jamais dépassé par mois la somme de 360 francs.

La Société s'occupe en ce moment de perfectionner le service des chèques et des mandats payables au porteur ou à ordre, de manière à pouvoir se charger du service de caisse des associés de Paris et des départements. Cette institution, qui a rendu tant de services au commerce anglais, accélérera le mouvement des valeurs et donnera plus d'énergie à la circulation.

Pendant le seul mois de juillet 1864, le mouvement de caisse a été, en entrée, de 48 118 fr. 90 c., et en sortie de 44 477 fr. 87 c. Pendant ce même mois, le nombre des souscripteurs commanditaires s'est aug-

menté de soixante-dix, et le capital souscrit, de 8100. Cette progression est d'un heureux augure pour le succès de l'entreprise. Cela prouve qu'elle commence à être connue et qu'elle inspire confiance[1].

§ III. Développement des associations de crédit mutuel. Associations de petits industriels et de petits commerçants.

A côté de la Société du crédit au travail, qui a surtout pour but de créer un centre d'associations, il y a à Paris environ une cinquantaine de petites associations de crédit mutuel, qu'on peut partager en deux catégories distinctes. Les unes, en majorité jusqu'à présent, se composent surtout de petits marchands et de petits industriels, associés, comme en Allemagne, pour s'assurer le crédit qui leur est nécessaire pour leur commerce et leur industrie. Les ouvriers salariés n'ayant guère besoin d'emprunter en sont naturellement absents. L'autre se compose d'associations nouvellement fondées, et dont le but est spécialement de former, au

1. Du reste des sociétés de même nature se fondent en ce moment sur un grand nombre de points de la France. A Lyon, la Société de crédit au travail a son capital entièrement souscrit (40 000 fr.) et elle va prochainement commencer ses opérations.

M. Jules Simon, qui depuis quelques années semble s'être presque uniquement dévoué à mettre au grand jour et à soulager les misères de la population ouvrière, vient de fonder avec le concours de quelques personnes, que leur passé rend dignes de cette collaboration, une Caisse d'escompte populaire, au capital de 100000 fr., qui est appelée à rendre de sérieux services aux associations ouvrières et dont le concours peut être utile à la Société du crédit au travail. Je regrette vivement que la constitution définitive de cette Société ait eu lieu trop tard pour qu'il m'ait été possible de l'exposer avec quelque détail dans ce volume.

moyen de cotisations hebdomadaires, un capital collectif qui leur permette de fonder des associations de production.

Les premières datent déjà de plusieurs années, et leurs statuts sont tous les mêmes à peu de chose près. Chaque sociétaire paye 50 centimes d'entrée et s'engage à verser, chaque semaine, une cotisation de 1 franc au moins, jusqu'à complément de l'apport social, fixé à 300 francs. La durée de la société doit être de quatre-vingt-dix-neuf années. Plusieurs associations, pour éviter les difficultés résultant d'une administration trop compliquée, ont déterminé d'avance le nombre des sociétaires; mais la plupart admettent un nombre indéfini de souscripteurs, tous solidaires. Chaque semaine quelques associés sont chargés d'aller recueillir les cotisations, qui sont ensuite remises par eux entre les mains du gérant. Outre la cotisation hebdomadaire, chacun doit, par quinzaine, 25 centimes, destinés à former le fonds de réserve, fixé en général à 15 francs par membre.

Le gérant peut prêter aux sociétaires une somme double de leur cotisation, c'est-à-dire que ceux qui ont complété leur apport social peuvent emprunter 600 francs en espèces. Si l'emprunteur consent à recevoir des billets de la caisse souscrits par d'autres sociétaires emprunteurs et endossés par le gérant, il peut recevoir jusqu'à trois fois le montant de ses versements, c'est-à-dire 900 francs en billets au plus.

Chaque emprunteur d'espèces paye à la caisse un intérêt qui ne devra pas dépasser le taux légal, fixé à 6 pour 100 pour le présent. Mais s'il emprunte des billets endossés par le gérant, il ne paye que le quart de l'intérêt qu'il payerait pour un emprunt d'espèces.

L'intérêt payé par les emprunteurs constitue les seuls bénéfices de la société.

Tout emprunteur d'espèces garantit la caisse par un ou plusieurs billets sur lui-même, représentant la valeur totale de l'emprunt, et paye, en empruntant, l'intérêt dû à la caisse, jusqu'à l'échéance des billets souscrits, laquelle ne devra jamais dépasser trois mois.

Tout emprunteur de billets, endossés par le gérant, en souscrit lui-même pour la même somme et pour la même échéance que les effets empruntés, et paye, en empruntant, l'intérêt dû à la caisse jusqu'à l'échéance des billets souscrits.

Les billets souscrits pour couvrir la négociation des billets prêtés ne peuvent pas être endossés par le gérant. Ils doivent être payés à la caisse entre les mains du gérant, de même que tous les effets non négociés.

Chaque souscription donne droit à l'actif de la société et au partage des bénéfices proportionnellement au montant de la somme souscrite et au temps écoulé depuis l'admission. Ces bénéfices sont versés chaque année dans la caisse et portés au compte de chacun.

Quand ces accumulations auront atteint pour chacun la somme de 300 fr., constituant l'apport social, les sommes versées ultérieurement serviront à acquérir, au nom de la société, une propriété immobilière indivisible. Lors du décès ou de la démission de chaque sociétaire, sa part retournera à la Société, par remboursement fait au prix du dernier inventaire, aux démissionnaires, aux héritiers ou ayants droit d'un sociétaire, sorti de l'association pour une cause quelconque.

Ces sociétés ont déjà rendu de très-grands services. Les unes, avec un capital réalisé de 3000 fr., ont déjà

prêté plus de 30 000 fr; d'autres plus anciennes, possédant un capital de 10 000 fr., ont déjà fait des prêts pour plus de 200 000 fr. Leurs statuts sont fort simples et suffisent au but restreint qu'elles se proposent. Mais leur constitution me paraît bien inférieure à celle des banques allemandes. D'abord, elles n'admettent pas le cautionnement des membres les uns par les autres, ou du moins leurs statuts n'en parlent pas, et c'est une lacune considérable, qui suffit pour les priver d'un élément moral important. En second lieu, je ne comprends pas quel but elles se proposent par l'achat d'une propriété immobilière indivisible. Il me semble qu'il eut été beaucoup plus simple et plus logique, ou de partager les bénéfices, ou de les consacrer à étendre la puissance et les affaires de l'association. Je ne puis croire que cette partie des statuts subsiste, quand les associés seront éclairés par une plus longue expérience. Que chacun achète des maisons s'il peut; mais les propriétés collectives ont en général plus d'inconvénients que d'avantages.

§ IV. Associations de crédit mutuel entre ouvriers salariés.

Ces associations sont toutes récentes et n'ont commencé à se fonder que depuis l'année dernière, sous l'impulsion du mouvement électoral. Elles sont en nom collectif à l'égard du gérant, en commandite simple à l'égard de tous les autres associés.

Elles sont formées pour un temps qui ne dépasse pas 20 années, et cela se conçoit, puisque leur but est de réunir les fonds nécessaires pour fonder des associations de production, au moyen de cotisations que

chaque associé s'engage à verser jusqu'à concurrence de son apport social. C'est là l'objet réel et sérieux de ces associations. Cependant elles peuvent faire quelques opérations de banque, car suivant les statuts, elles se proposent : « d'escompter ou de faciliter par la garantie solidaire de la société l'escompte à chaque associé, soit de ses propres billets, soit des effets de commerce à lui appartenant, mais seulement jusqu'à concurrence des versements par lui effectués dans la caisse de la Société, et pour un temps qui ne pourra excéder 3 mois ni être renouvelé plus de 2 fois. » — Évidemment ces sortes d'opérations ne seront que des accidents dans ces associations, et elles ne sont prévues que pour offrir un petit avantage aux associés.

L'apport social minimum est de 2000 fr. Il peut être versé en une ou plusieurs fois ; mais tant qu'il n'est pas complet, chaque sociétaire doit verser au moins 1 fr. par semaine. — Chaque associé à tour de rôle remplit les fonctions de collecteur et fait la recette chez les coassociés qui lui sont indiqués par le gérant.

On ne peut que louer la disposition suivante : Pour être admis, il faut être majeur et être présenté par deux associés. Toutefois, le mineur pourra être admis à verser sa cotisation comme associé ; mais ces versements, admis seulement pour encourager les habitudes d'ordre et d'économie chez les jeunes gens, seront considérés comme un dépôt devant être remboursé au déposant à l'époque de sa majorité, ou à ses tuteurs, pendant sa minorité, et dans l'un et l'autre cas, dans le mois de la demande.

Un retard de plus de 3 mois dans le versement de la

cotisation peut entraîner l'exclusion ; mais tout acte d'improbité l'entraîne de droit.

Les pouvoirs du gérant sont très-étendus, et il est nommé pour un temps illimité, mais il peut toujours être révoqué par l'assemblée générale, sur la proposition du conseil de surveillance.

Les fonctions du gérant sont gratuites; cependant il peut être autorisé à porter aux dépenses de la société une somme suffisante pour payer le comptable employé aux écritures ou pour l'indemniser du temps qu'il y aurait passé lui-même.

Les bénéfices se composent des intérêts produits par les escomptes ou par l'intérêt des sommes placées en comptes courants par les soins du gérant. Les dépenses de la société sont portées aux frais généraux, et ceux-ci sont prélevés sur les bénéfices. S'il reste un excédant, il est partagé à chaque inventaire entre tous les associés, proportionnellement aux sommes versées par chacun d'eux. Dans le cas où les bénéfices ne couvriraient pas les dépenses, les associés auraient à payer une contribution également proportionnelle.

Ces sortes d'associations deviennent chaque jour plus nombreuses. C'est la pépinière des associations de production. La plupart placent leurs fonds en comptes courants à la caisse de la Société de crédit au travail, de sorte que cet argent, en attendant qu'ils l'emploient à s'établir, leur rapporte un intérêt, et dans l'intervalle, sert à soutenir et à alimenter les associations déjà existantes. Cette combinaison est donc utile à tout le monde, par la rapidité qu'elle imprime à la circulation des capitaux, et par l'activité de production qui en est la conséquence.

Elles s'écartent sensiblement de l'organisation des

banques allemandes, parce que leur but est différent. Les banques d'avances, fondées par des industriels et des commerçants, ont surtout pour objet les opérations de crédit proprement dites, et à ce point de vue elles sont parfaitement organisées. Les associations de crédit mutuel entre salariés sont beaucoup moins compliquées, parce que leur but est parfaitement simple. L'essentiel en effet consiste uniquement dans le versement et le placement des cotisations, jusqu'au jour où le total sera suffisant pour constituer l'association de production.

§ V. Des associations de crédit dans les départements.

Le mouvement commencé à Paris a depuis longtemps dépassé ses barrières. Dans un grand nombre de départements on commence à fonder des associations de crédit mutuel, qui seront d'une grande utilité pour le petit commerce et la petite industrie, souvent fort embarrassés de trouver le crédit dont ils ont besoin. Mais c'est surtout dans l'Alsace que cette tendance se manifeste. A Colmar, à Mulhouse, à Strasbourg, plusieurs sociétés sont fondées ou se fondent; je ne parlerai que de celles de Colmar et de Mulhouse, dont j'ai les statuts sous les yeux.

La banque populaire de Colmar doit son existence à l'initiative intelligente et persévérante de M. Liblin, directeur de la *Revue d'Alsace*[1].

1. M. Liblin s'occupe d'organiser également plusieurs autres institutions d'utilité publique, entre autres, un magasin général, une bourse de commerce et une cité ouvrière, dont je ne parle pas parce

La durée de l'association est fixée à vingt-cinq années, et le nombre des associés ne doit pas dépasser cinq cents. La constitution du capital social s'effectue par des cotisations hebdomadaires de 1 fr. au minimum, et celle du fonds de réserve par un versement mensuel, dont le minimum est également fixé à 1 fr. L'apport social doit être de 300 fr., et celui du fonds de réserve est de 20 fr. par sociétaire. Les versements supérieurs à ces sommes ne sont reçus qu'à titre de dépôts. Le gérant ne sera rétribué que lorsque les affaires de la Société lui demanderont une grande partie de son temps; mais alors il devra fournir pour sa gestion une caution solvable pour une somme qui sera fixée par le comité de direction, quand l'importance des affaires rendra cette garantie nécessaire.

Aucun sociétaire n'aura droit d'emprunter avant d'avoir versé au capital social au moins 25 fr., et au fonds de prévoyance, 5 fr. Dans ce cas, le gérant pourra lui avancer jusqu'à 100 fr., moyennant l'autorisation écrite du comité de direction; mais il peut, sans cette autorisation, lui avancer le double de son avoir dans le capital social, contre un billet souscrit à son ordre par l'emprunteur. L'associé peut même emprunter une somme égale au triple de son avoir, contre un billet portant outre sa signature celle d'un tiers solvable, qui peut être une personne étrangère à la Société.

Aucun renouvellement n'est consenti que moyennant réduction du dixième au moins de la somme empruntée primitivement. Le maximum de délai d'échéance

que des obstacles indépendants de sa volonté suspendent encore pour un temps la mise à exécution de ses plans.

est de quatre-vingt-dix jours. L'intérêt des sommes empruntées est payé au moment de l'emprunt, à raison d'un taux fixé par le comité dans sa réunion mensuelle. De plus, l'emprunteur paye un huitième pour cent par mois, pour les frais d'administration. La caisse reçoit des sociétaires des dépôts remboursables à des époques déterminées, pourvu que leur total ne dépasse pas 900 fr. L'intérêt payé aux déposants ne peut excéder 4 pour 100. Il est fixé chaque mois par le comité, sur la proposition du gérant, et il est d'autant plus élevé que le dépôt est fait pour une période plus longue.

Le gérant peut avancer aux sociétaires, au cours du jour, les 3/5 sur les valeurs publiques, telles que titres de rente, obligations et autres, ainsi que sur les récépissés délivrés par les magasins généraux. Ces avances sont faites aux mêmes conditions que celles contre simples billets; elles ne peuvent excéder la somme de six cents francs et sont affranchies de la nécessité d'être garanties par un tiers. De plus, des renouvellements successifs sont admis sans réduction; mais si à l'un des renouvellements le cours des titres déposés en garantie avait perdu au delà de 10 pour 100, la différence serait réintégrée à la caisse par l'emprunteur.

Le but de l'association étant, non-seulement d'augmenter le crédit des sociétaires, mais encore de faciliter l'épargne à la classe laborieuse, la Société reçoit de personnes non associées des dépôts d'une périodicité facultative, dont le minimum est de vingt-cinq centimes et qui produisent 4 pour 100 d'intérêt aussitôt qu'ils s'élèvent à 5 fr. Les déposants reçoivent chacun un livret sur lequel sont inscrits les versements et les

retraits opérés, et qui leur sert de titre. Les sommes déposées peuvent être retirées en tout ou en partie, à la volonté des déposants, moyennant avis préalable de quarante-huit heures. Dans le cas de remboursement intégral, le livret acquitté par le déposant reste entre les mains du gérant, pour servir de quittance à la Société.

Après l'intérêt servi et les frais couverts, ce qui reste des bénéfices constitue le dividende proprement dit. Il est réparti entre les sociétaires au prorata de leur avoir du semestre écoulé. La part attribuée à chacun est inscrite à son compte et sur son livret, mais elle demeure à la disposition de la Société, pour constituer un fonds de réserve.

Chaque sociétaire paye pour son admission un droit d'entrée de cinq francs.

Toutes ces dispositions me paraissent fort bien combinées en vue du but que se propose l'association. La seule que je ne puisse approuver, c'est celle en vertu de laquelle le fonds de réserve peut être converti en propriété immobilière. J'ai déjà fait mes réserves sur un article semblable que j'ai trouvé dans les statuts de quelques associations de crédit mutuel de Paris. Je n'ai donc pas à y revenir ici.

§ VI. Société civile de vente et de coopération de Mulhouse.

Le plan dont nous allons nous occuper mérite une attention toute spéciale à cause de la spécialité du but qu'il se propose. Si, malgré son titre, nous avons placé cette association parmi les sociétés de crédit, plutôt que parmi celles de consommation, c'est qu'elle

réunit les deux caractères, de manière à ce qu'on ne puisse guère les séparer.

Le but était d'étendre aux ouvriers de fabrique les bienfaits des institutions anglaises et allemandes. Or, la chose n'était pas facile pour plusieurs raisons. L'ouvrier de fabrique est chez nous moins développé en général qu'en Angleterre. La plus grande partie se compose de malheureux chassés des campagnes par la misère; ils sont donc moins bien disposés que les autres à comprendre les avantages des combinaisons qu'on leur présente, et à les vouloir avec toute l'énergie désirable. De plus, leur salaire est beaucoup moins considérable, d'où une plus grande difficulté d'épargner, de payer comptant. M. Jean-Jacques Bourcart, qui, malgré sa jeunesse, est déjà bien connu de toute la population ouvrière de l'Alsace pour son dévouement actif et éclairé à ses intérêts, ne s'est pas découragé pour cela, et il a imaginé une combinaison qui n'est pas encore définitive, mais qui permet déjà d'espérer des résultats utiles.

Voici dans quelle situation il trouvait les choses. Sur les conseils d'un homme intelligent, M. Wilhelm, un certain nombre d'ouvriers s'étaient associés par groupes de douze, ayant chacun leur caisse, alimentée par les cotisations de ses membres. Le nombre de ces groupes s'éleva à quatorze ; mais diverses raisons s'opposaient au développement de cette institution. Ces groupes ne pouvaient être solidaires les uns des autres. Il en résultait que les uns se trouvaient sans fonds, tandis que d'autres ne savaient que faire de leur argent. Il fallait donc trouver le moyen d'étendre les services au delà du groupe, et de faire fructifier l'argent versé. C'est ce qu'a fait M. J. J. Bourcart par une heureuse

combinaison de l'association de crédit avec l'association de consommation.

Il comprit tout d'abord que chacune de ces deux formes d'associations ne pouvait guère prospérer, en restant isolée, dans les conditions données de leurs clientèles. Les institutions de crédit, excellentes par elles-mêmes au milieu d'une population d'ouvriers travaillant à leur compte ou d'associations de production, ne peuvent rendre que des services accidentels à des ouvriers salariés, travaillant dans des manufactures; elles ne sauraient donc trouver dans un pareil milieu une clientèle assez nombreuse pour que le seul mouvement de leurs affaires suffise à les faire prospérer.

D'un autre côté, des magasins coopératifs de vente et de consommation, ne pouvant faire d'opérations qu'au comptant, n'auraient guère trouvé de débouchés dans une population presque condamnée par la médiocrité de ses salaires à vivre de crédit; mais par leur réunion, toutes ces institutions peuvent se prêter un appui mutuel.

La banque centralise les opérations des petites sociétés de crédit mutuel, qui y déposent leurs fonds en compte courant, et qui, grâce à la solidarité de leurs membres, obtiennent la faculté de lui emprunter le double de leur avoir particulier. En même temps, elle consacre une partie de ses capitaux à la fondation et à l'alimentation des magasins de comestibles et de vêtements. L'ouvrier qui n'a pas d'argent comptant, et qui cependant veut acheter au magasin, présente son reçu de la banque. Le gérant du magasin marque le reçu avec son timbre à date sur la souche et sur le coupon, et garde ce dernier pour se faire payer à la banque.

De cette manière, l'ouvrier ne sera plus forcé de se ruiner en achetant à crédit chez les détaillants, et, à la fin de l'année, il aura toujours une épargne assez forte, provenant de trois sources : d'abord, il aura ce qui lui revient de ses dépôts dans la caisse du groupe dont il fera partie; puis il aura l'intérêt des dépôts faits à la banque, et enfin il jouira des remises qui lui seront faites à la fin de chaque année dans les établissements de vente de la Société, au prorata du montant de ses achats, sans parler de l'économie considérable qu'il y aura pour lui à acheter toujours au comptant, à avoir toujours les denrées des meilleures qualités et toujours loyalement pesées.

Le capital social est divisé en parts d'intérêt de 20 fr. Chaque sociétaire aura autant de parts d'intérêt qu'il versera de fois 20 fr.; mais il ne peut avoir plus d'une voix dans les délibérations. Les sommes versées au capital social donnent droit aux dividendes; les sommes déposées en compte courant donnent droit à un intérêt.

La banque reçoit des sociétaires en compte courant des sommes sans minimum, et des étrangers des dépôts de 20 fr. au moins, et paye un intérêt de 3 à 4 pour 100.

Chaque membre d'un groupe a toujours le droit d'emprunter, jusqu'à concurrence du sixième des fonds du groupe; s'il veut emprunter une somme plus forte, il lui faut la garantie d'un coassocié; mais il ne pourra emprunter par ce moyen plus du double de ce qu'il aurait obtenu sans caution.

Les magasins sont ouverts à tout le monde, sociétaires ou non.

Je ne donne ici que les traits les plus généraux de

cette combinaison, parce qu'elle ne fonctionne pas encore, et que peut-être quelques-uns de ses détails seront remaniés; mais je crois en avoir dit assez pour permettre d'en apprécier les avantages, et pour montrer comment, dans les centres manufacturiers, on pourrait appliquer les institutions allemandes et anglaises aux besoins spéciaux des populations.

Cependant je dois faire une réserve à propos de la forme sociale choisie par le fondateur. Je ne vois pas bien pourquoi il en a fait une *Société civile*, et je crains fort que cela n'entraîne plus d'un inconvénient.

CONCLUSION

DE L'AVENIR DES ASSOCIATIONS OUVRIÈRES

CONCLUSION.

DE L'AVENIR DES ASSOCIATIONS OUVRIÈRES.

§ I. De la nécessité de marcher en avant.

Je n'ai parlé que de l'Angleterre, de l'Allemagne et de la France. Mais le même mouvement s'étend progressivement en Italie, en Espagne, et jusqu'en Russie. Aux États-Unis, les nègres émancipés commencent eux-mêmes à s'associer pour acheter et cultiver en qualité de propriétaires quelques-unes des plantations où ils travaillaient comme esclaves[1]. Voici que main-

1. Voici les renseignements que je trouve à cet égard dans le journal l'*Association* : L'année dernière, les nègres de trois plantations des Sea-Islands, qui n'avaient certes point lu les œuvres de Fourier, de Cabet ni de Robert Owen, ont eu l'heureuse idée d'acheter les domaines de leurs anciens maîtres. Les résultats ont été des plus heureux. Les membres de l'association *James Tripp*, hommes et femmes, ont eu chacun pour leur part du bénéfice net au moins 250 fr. sans compter une bonne provision de vivres, maïs et légumes, qu'ils peuvent vendre dans les villes voisines. La plantation *Reynolds* a pro-

tenant il se fonde en Angleterre de grands journaux, de vastes associations, qui se donnent pour mission de travailler à établir une entente fraternelle entre les classes industrielles de l'Angleterre, de l'Europe, de l'Amérique et des colonies, et de mettre leurs efforts et leur influence au service des populations ouvrières du monde entier, sans distinction de nationalités ni d'opinions politiques et religieuses. Leur but serait de faire disparaître ces haines de nations à nations, tristes legs des âges passés [1], et de briser ces barrières commerciales qui sont aussi funestes à la bonne entente qu'à l'industrie des peuples.

C'est une utopie peut-être, mais c'est beaucoup déjà qu'elle ait pu se produire et qu'elle réunisse dans une même illusion un grand nombre d'hommes aussi distingués par leur esprit que par leurs sentiments. Ce sont les utopies de cette nature qui poussent en avant la société et qui arrachent les hommes à l'immobilité de l'égoïsme. En supposant qu'elles ne puissent pas se réaliser complétement, du moins elles jettent dans les esprits des réflexions qui les élèvent et les civilisent, et c'est ainsi que se font les progrès. Quand, au lieu

duit dans l'année pour 21 000 fr. de coton et une abondante récolte de maïs. Les sociétaires *Edgerly* ont réalisé sur la vente de leur coton des bénéfices assez considérables pour que toutes les familles aient pu se bâtir à la fin de l'année de confortables cottages et faire en outre cadeau d'une balle de coton de 1500 fr. à un ami, M. Hitchcock, qui les avait beaucoup aidés dans l'organisation de leur société. Toutes ces associations sont assez à leur aise pour payer leurs propres écoles, et en ce moment elles s'occupent de fonder une société de secours mutuels pour les vieillards et les infirmes.

1. Si les peuples songeaient que les guerres, dont les souvenirs les divisent, leur ont toujours été imposées par l'ambition de leurs princes, et nullement par leurs propres intérêts, ils cesseraient bien vite de prendre pour du vrai patriotisme ce qui n'est le plus souvent qu'une haine sans raison contre le voisin.

de réconcilier tous les peuples, elles n'auraient pour effet que de convertir quelques hommes, de calmer quelques haines, de dissiper quelques-uns de ces préjugés sauvages, qui n'aspirent qu'à la guerre et au carnage, cela ne vaudrait-il pas mieux que ces tristes utopies à reculons, qui, en repoussant l'avenir dans le passé, voudraient nous condamner à repasser par toutes les misères dont, grâce au progrès, il ne reste plus que le souvenir. Ils oublient, tous ces revenants d'un autre âge, tous ces apologistes du patronage seigneurial ou religieux, que le temps a fait justice de leurs illusions, et que ces institutions, qu'ils nous vantent comme une panacée universelle contre le mal, n'ont jamais eu le pouvoir qu'ils leur attribuent. Y revenir, ce serait donc se condamner à repasser par toute la série des misères dont l'histoire nous a conservé le tableau. Car enfin pourquoi ne les ont-elles pas empêchées, si elles avaient en elles le pouvoir de les prévenir? Et, si elles ne l'avaient pas, pourquoi nous condamner à recommencer une expérience qui a si mal réussi? Qu'on nous traite tant qu'on voudra d'utopistes; les véritables utopies, ce sont celles qui prétendent supprimer les leçons de l'histoire, ce sont celles qui ne veulent pas comprendre que les mêmes causes ramèneraient les mêmes conséquences, et que si les institutions du moyen âge, même quand elles étaient acceptées par tous, n'ont pas eu l'efficacité qu'on leur prête, à plus forte raison seraient-elles impuissantes, aujourd'hui qu'elles ne rencontreraient partout que défiance et hostilité. Le temps du patronage est à jamais passé; les populations ouvrières sont lasses d'être tenues en tutelle et de compter pour l'amélioration de leur sort sur la bonne volonté de

prétendus bienfaiteurs, dont trop souvent il faut mériter les bienfaits par des humiliations et dont l'impérieuse charité exige avant tout le sacrifice de toute indépendance et de toute fierté.

L'association du moins n'impose aucune humiliation. Elle n'exige de celui qui se confie à elle que le sacrifice des penchants mauvais et des habitudes condamnables, le plus souvent engendrées par la misère elle-même. Aussi, malgré les inquiétudes de tant de gens qui ne peuvent regarder sans défiance le mouvement croissant de l'esprit d'association et qui raillent ses espérances, moi, je ne puis qu'y applaudir, parce que j'y vois, pour les ouvriers, le moyen d'échapper à la situation précaire et aux souffrances dont la menace pèse toujours sur eux, et, pour la société en général, la garantie de sa sécurité et d'un avenir prospère.

§ II. Conseils aux ouvriers.

Je sais bien que les ouvriers ont encore à triompher de plus d'un obstacle. Pendant longtemps encore ils seront entravés dans leurs tentatives d'émancipation par des préjugés et par des ignorances qu'ils doivent à leur situation présente. On l'a dit souvent, et ce reproche est malheureusement fondé, ils ne savent pas assez respecter les autorités constituées par eux-mêmes ; ils s'habituent difficilement, malgré les droits de l'élection, à considérer comme leur chef l'homme qu'ils ont choisi eux-mêmes pour les diriger. Il semble qu'ils regardent la discipline comme une atteinte au principe d'égalité. Ils oublient que si, au point de vue de la vie civile et poli-

tique, tous les citoyens sont égaux, il n'en est pas moins vrai que les fonctions doivent revenir à ceux qui sont le plus capables de les remplir, et qu'il serait parfaitement ridicule à un conscrit de vouloir prendre le commandement d'une armée sous prétexte qu'il est l'égal du citoyen général. Oui, il le vaut comme homme et comme citoyen; il ne le vaut pas comme général, parce qu'il n'a ni les mêmes connaissances, ni probablement les mêmes aptitudes. Ce doit être la même chose dans l'atelier. Il faut que chacun y fasse ce qu'il sait faire, sans se croire humilié de ne pas savoir tout faire à la fois. Est-ce que le lampiste est humilié de ne pas savoir faire des chaises, et penserait-il qu'on attente à son droit et au principe d'égalité parce qu'un camarade prétendrait lui en remontrer sur ce point? Eh! bien, il en est de même pour les diverses fonctions de l'association. Les uns ont le talent d'administrer, comme les autres ont celui de faire des fauteuils, et il est de l'intérêt de l'un comme de l'autre que chacun reste dans sa spécialité. Qu'y a-t-il là de blessant pour l'égalité? Sans doute il serait humiliant d'être obligé d'obéir aux ordres du premier venu qui prétendrait imposer sa volonté à ses égaux et les forcer de le servir. Mais dans l'atelier, dans l'association il n'y a rien de semblable. Il n'y a que des égaux travaillant en vue d'un but commun, l'intérêt de tous; mais pour que ce but soit atteint, il y faut, comme dans toute société, une loi qui fixe les droits et les devoirs de chacun, et par conséquent des agents qui fassent respecter cette loi, et qui, par une discipline plus ou moins sévère, empêchent le caprice, l'égoïsme ou la paresse de quelques-uns de nuire à l'intérêt général. S'il s'en trouve parmi les associés

qui ne veuillent pas comprendre cette nécessité, ils ont un moyen bien simple de s'y soustraire, c'est de se retirer.

Un autre préjugé, malheureusement trop répandu parmi la population ouvrière, c'est que chaque association doit être ouverte à tous les ouvriers du même métier. Quand ils voient une association restreindre le chiffre des admissions et enrôler des auxiliaires, ils ne manquent guère de crier à l'exploitation, à l'égoïsme. Avec un peu de réflexion, ils verraient sans peine combien ces reproches sont injustes. En 1848, on a essayé de ces grandes agglomérations. Toutes les associations qui tentèrent de se fonder alors annoncèrent l'intention de comprendre tous les ouvriers de même profession. Mais l'expérience les força bientôt de renoncer à cette utopie. En effet, raisonnons un peu. Quel est le but de l'association? C'est de travailler à l'amélioration du sort de ses membres par une répartition plus équitable des salaires et des bénéfices. Mais pour qu'il y ait des salaires et des bénéfices, il faut qu'il y ait du travail. Il est donc clair que si l'association devient plus nombreuse que ne le permet l'état de ses affaires, elle ne pourra fournir de travail à tous ses membres, ou qu'elle sera réduite à leur payer des salaires insuffisants. Le bel avantage alors d'être associé, pour se trouver dans une situation pire que celle qu'on a quittée! Qu'elle prenne des auxiliaires pour les moments où le travail est abondant, c'est-à-dire pour le temps où elle peut leur fournir du travail, rien de mieux; mais si elle se les associait définitivement avant de pouvoir leur procurer une occupation permanente, ce serait une duperie, et c'est alors qu'on aurait droit de se plaindre. D'ailleurs il faut bien comprendre qu'au-

cun moyen ne serait meilleur pour ruiner toutes les associations, et parce que le nombre des associés en s'exagérant augmenterait les chances de dissensions intérieures et les difficultés de la gestion, et parce que les débouchés constants n'étant pas en rapport avec ce nombre croissant, bientôt tous les membres se trouveraient réduits à une misère commune. Que voulez-vous que devienne une association qui, n'ayant de travail que pour occuper et faire vivre vingt-cinq associés, en recevrait cinquante? Belle fraternité vraiment qui, par crainte de mériter le reproche d'égoïsme en faisant vivre vingt-cinq familles, en condamnerait cinquante à mourir de faim! Il ne faut pas se lasser de répéter à ceux qui se plaignent de l'égoïsme des associations : Au lieu de crier à l'exploitation, que ne vous associez-vous vous-même? Les associations qui existent, instruites par l'expérience des affaires, refusent de se ruiner et de vous ruiner, en s'adjoignant un trop grand nombre de membres! Eh bien! fondez, vous aussi, des associations nouvelles, faites comme ont fait les autres, unissez vos économies et vos efforts, et quand vous l'aurez fait, vous apprendrez à votre tour qu'une association ne peut s'ouvrir à tous, si elle comprend que le premier de ses devoirs est de réussir, c'est-à-dire de donner à ceux qui ont mis en elle leur confiance le moyen de vivre, eux et leur famille, à l'abri du besoin.

Une autre erreur, sur laquelle j'ai déjà eu l'occasion d'insister, et qui persiste jusque dans la plupart des dernières associations, est relative au traitement des gérants. Au point de vue de la justice comme à celui de l'intérêt des associations, il faut que le gérant trouve dans sa position des avantages sérieux et capables de

stimuler vivement son activité. C'est lui qui représente l'association devant la loi et qui supporte la plus grande part de responsabilité. Si l'affaire tourne mal, ses coassociés ne risquent que la part engagée par eux dans l'entreprise, tandis que le gérant peut y perdre tout ce qu'il possède. Je ne me plains pas que sa responsabilité soit plus grande ; rien n'est plus naturel du moment qu'il s'est chargé de la gestion; mais s'il peut perdre plus que les autres, il me semblerait naturel aussi qu'il pût gagner davantage, et que son traitement fût proportionnel aux bénéfices comme le seraient ses pertes en cas de désastre. Cette mesure me paraît essentielle pour la prospérité des associations, et c'est mal connaître les hommes que de supposer qu'un traitement fixe et souvent dérisoire, eu égard à l'importance du service rendu, puisse tirer d'un gérant ces prodiges d'activité et de ressources d'esprit qui peuvent être nécessaires dans certains moments décisifs. Jusqu'à présent le dévouement des gérants n'a pas manqué, mais c'est une folie que de faire entrer la permanence du dévouement en ligne de compte et de le considérer comme un des éléments naturels du calcul. Si les associés restent unis, c'est que chacun y trouve son avantage; il faut que le gérant soit dans le même cas, ou bien les associations doivent se résigner à n'avoir que des gérants médiocres.

Voilà les préjugés spéciaux qui pourront entraver pendant quelque temps la marche des associations et sans doute en faire échouer quelques-unes. A cela il faut ajouter une ignorance des faits économiques, qui est toute simple chez des gens qui n'ont eu ni le temps ni les moyens de les étudier, et qui éclate encore si clairement dans les rapports des ouvriers délégués à

l'exposition de 1862, par exemple, en ce qui concerne la fixation des salaires et la concurrence.

Mais tout cela n'a rien de bien grave, parce que ces erreurs sont précisément de celles que fera nécessairement disparaître la pratique de l'association. Puisque d'eux-mêmes les ouvriers se sentent portés vers l'association et ont confiance en elle, il n'y a qu'à les laisser faire. Ils seront bientôt éclairés par l'expérience, que rien ne remplace.

§ III. Avantages moraux de l'association.

Je n'ai pas besoin d'insister sur les avantages matériels que présente l'association à ceux des ouvriers qui en sauront remplir les devoirs. J'en ai déjà parlé souvent, et, après ce que nous avons vu des associations anglaises, allemandes et françaises, il n'est besoin de rien ajouter.

Mais il n'en est pas de même des avantages moraux, que contestent encore ceux qui n'osent plus, en face des faits, nier les autres. Ils veulent bien reconnaître que les ouvriers pourront devenir moins misérables, que même le sentiment de l'intérêt personnel, mieux stimulé, pourra les rendre plus actifs, plus prévoyants; mais ils ne veulent pas que cela suffise déjà à détruire en eux une grande partie des défauts qu'on leur reproche. Pour eux l'ouvrier est incorrigible. Ils ne comprennent pas que ce sont les conditions d'existence qui, dans la plupart des cas, forment les caractères, et que si, jusqu'à présent, la classe ouvrière a pu paraître incorrigible, c'est qu'on n'a jamais employé à son égard que les prédications, les conseils et les palliatifs

souvent funestes de l'assistance et de l'aumône, sans rien faire pour changer sa situation. Les mots n'ont guère d'influence sans les faits.

Mais ceux qui mettent en doute la transformation possible de la population ouvrière oublient ou ignorent l'histoire. Ils n'ont qu'à se regarder eux-mêmes pour voir quelle peut être l'influence des conditions sociales sur le développement de l'âme. Ils ne songent pas que cette bourgeoisie, si fière de sa supériorité intellectuelle, ne se compose en somme que de fils d'ouvriers émancipés depuis un temps plus ou moins long, grâce à des circonstances plus ou moins favorables. Les ancêtres de la bourgeoisie, ce sont ces ouvriers énergiques qui, au moyen âge, ont conquis sur leurs maîtres la liberté du travail et qui ont fondé les communes. Leurs seigneurs aussi les considéraient alors comme une race inférieure, incapable de s'élever au-dessus de sa position présente, condamnée à la misère et à l'obéissance. Une pareille prétention ne nous paraît plus qu'une ridicule insolence. Eh ! que font donc ceux qui refusent d'admettre la possibilité du même progrès pour la population ouvrière ? Nous rions de cette morgue superbe qui ne voyait dans les hommes des communes que des manants révoltés, et qui n'avait que des dédains pour cet obscur héroïsme auquel le monde moderne doit sa naissance. Pourquoi ne ririons-nous pas également de ces parvenus d'hier qui prétendent tirer l'échelle après eux, qui déclarent que tout est désormais pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles, parce qu'ils se trouvent contents de leur sort, et qui traiteraient d'utopistes leurs propres pères, s'ils ne devaient à ces utopies leur supériorité présente ?

Pour moi, je l'avoue, dussé-je m'exposer à leurs sarcasmes, le mouvement que je vois commencer dans toute l'Europe me paraît plus grand, plus fécond que celui même qui, au moyen âge, a créé les communes et qui a fondé sur le travail la liberté politique du tiers-état. Dans ces aspirations, qui partout se révèlent parmi les populations ouvrières, je vois le commencement d'une révolution immense, d'autant plus admirable qu'elle est pacifique et qu'elle ne coûtera à personne ni larmes ni sang. Par elle sera transformée l'industrie, par elle le travail deviendra vraiment fécond et rémunérateur pour l'ouvrier. Par elle surtout disparaîtront les vices qui perpétuent la misère à laquelle ils doivent leur naissance. L'ouvrier, réconcilié avec sa condition, rassuré sur son avenir, soutenu par l'espérance jusqu'alors trop souvent refusée à ses efforts, trouvera dans ce sentiment une jouissance bien supérieure à ces excitations grossières qu'il cherche maintenant dans l'orgie pour endormir ses soucis. La famille, délivrée des souffrances terribles et des inquiétudes plus poignantes encore qui irritent, exaspèrent les meilleurs naturels, retrouvera le calme qui lui est nécessaire, et les affections, trop souvent étouffées par les exigences d'un égoïsme irrité par les privations, reprendront leur place dans le cœur des ouvriers. Eux aussi peuvent aimer leurs femmes et leurs enfants, tout comme les bourgeois, et si quelques faits isolés semblent autoriser le préjugé contraire, c'est que les préoccupations qui les assaillent, c'est que la gêne et les souffrances dont ils ont sans cesse le spectacle sous les yeux, c'est que les plaintes de leurs femmes et les cris de leurs enfants qui leur demandent du pain, finissent par leur rendre odieux leur propre intérieur. Ah! parmi ceux qui les

accusent, qui leur reprochent le plus sévèrement leurs colères et leurs impatiences, combien y en a-t-il qui supporteraient mieux d'aussi cruelles épreuves? Il est doux d'avoir un intérieur, une famille quand on n'y trouve que les jouissances intimes du foyer, quand on n'y est accueilli que par des sourires et des baisers, mais quelle terrible chose, s'il fallait y trouver sans cesse la misère et la faim ! N'y a-t-il pas là de quoi briser les plus fermes courages, de quoi lasser les affections les plus dévouées ? On se fatigue à la fin de n'entendre que des plaintes, on se décourage de lutter sans cesse contre des impossibilités sans cesse renaissantes. Voilà ce qui chasse l'ouvrier de chez lui ; voilà pourquoi il s'en va chercher au cabaret l'oubli de ses tourments, et que parfois même il s'enfuit au loin, abandonnant sa famille à des misères qu'il se sent incapable de soulager. L'indignation est facile à ceux qui n'ont pas vu ces spectacles. Si l'on y songeait quelquefois, on serait moins prompt à condamner. Il faut songer aussi que la plupart de ces malheureux n'ont reçu aucune éducation, et que les exemples qu'ils ont eus sous les yeux dès leur enfance n'ont guère pu leur inspirer les vertus dont on leur reproche si amèrement l'oubli. Voués dès leur naissance à des luttes de tous les instants contre les tentations, les entraînements, les impatiences de la privation et de l'envie, trompés par toutes les ignorances et par mille préjugés, qu'on n'a jamais rien fait pour détruire, qu'y a-t-il d'étonnant si parfois ils se trompent, s'ils s'oublient et se laissent entraîner, étant si peu armés pour la défense ? Ne devrions-nous pas au contraire admirer qu'il y en ait un si grand nombre qui, malgré tant de causes de démoralisation et d'abaissement, aient su se

maintenir debout et repousser loin d'eux tous les conseils de la faim et du désespoir?

§ IV. De l'influence de l'association sur le développement de l'instruction

Grâce aux associations de toute espèce qui commencent à se multiplier, les ouvriers, sauvés de la misère, ne seront plus contraints de faire de leurs enfants des machines à produire et d'user d'avance leurs forces dans des travaux au-dessus de leur âge.

Plus que personne ils comprennent ce qu'a de déplorable cette nécessité de ruiner l'avenir pour subvenir aux besoins du présent. Partout, en Angleterre comme en Allemagne, le premier soin des associations, dès qu'elles ont l'argent nécessaire, est de fonder des écoles, des bibliothèques, des salles de lecture; partout elles diminuent le nombre des heures consacrées au travail manuel pour laisser à leurs membres le temps de s'instruire, de lire, d'assister aux cours du soir; partout enfin elles comprennent que l'instruction double, triple leurs forces, que le développement de l'intelligence, en facilitant le travail, le rend plus productif; qu'il ouvre à la pensée de l'homme des horizons nouveaux; que, en élevant son esprit et son cœur, il met à sa portée mille jouissances dont il n'avait nul soupçon, et que le sentiment de légitime fierté qu'il éveille en lui suffit pour le mettre au-dessus des atteintes des tentations honteuses et des grossières passions. Voilà ce que le grand nombre commence à comprendre, et ce fait seul est à mes yeux une garantie suffisante pour l'avenir.

Je sais bien que tout le monde ne sera pas de mon avis. Depuis quelques années la statistique s'applique à démontrer que l'instruction n'est pas une garantie suffisante de la moralité, et que le nombre des gens qui apprennent à lire ne diminue pas nécessairement celui des criminels. Je le reconnais; la théorie est trop souvent démentie par les faits. Mais à quoi tient cette apparente contradiction? A deux causes parfaitement simples. L'une, c'est que l'instruction, telle qu'on la donne aux enfants des pauvres, n'a rien de moralisant, rien d'efficace par elle-même. On leur apprend à peu près à lire, à écrire, à compter. Le bel avantage vraiment, si à cela rien ne s'ajoute! C'est un instrument qu'on leur met entre les mains, à l'aide duquel ils pourraient à la rigueur s'instruire, s'il leur restait ensuite le temps de lire et d'apprendre. Mais c'est précisément ce qui leur manque. A peine sortis de l'école, il faut qu'ils aillent à l'atelier, qu'ils y restent cloués les jours entiers à pousser une lime ou un rabot, et vous voulez qu'après douze heures de cet exercice, ils trouvent la force et le loisir de s'instruire! Loin de là, un grand nombre oublie le peu qu'il a appris et qu'il a à peine su. Les autres se jettent tout naturellement sur la pâture grossière qu'offre à leurs esprits à peine dégrossis une littérature malsaine et corruptrice, la seule qu'ils puissent comprendre, parce qu'elle ne leur présente guère que les idées et les tableaux qu'ils ont trop souvent sous les yeux, parce qu'elle remue en eux des passions qui ne sont que trop puissantes au fond de leur cœur. Pour sortir de ce milieu malfaisant, pour s'instruire dans le vrai sens du mot, pour s'attacher à des lectures qui les élèvent et qui les moralisent, il leur faudrait la plupart du temps des connais-

sances qui leur manquent et des goûts qu'on n'a rien fait pour développer en eux. On leur a mis entre les mains un outil, sans leur apprendre à s'en servir utilement, et ils en profitent tout naturellement pour se procurer les jouissances qui sont le plus conformes aux tendances de leur esprit. Voilà à quoi se réduit pour un grand nombre l'utilité de l'instruction primaire, telle qu'elle est donnée chez nous.

L'autre objection, plus spécieuse à première vue, est celle-ci. Si l'instruction primaire est trop bornée et si l'on peut expliquer par là l'insuffisance de ses résultats moraux, une instruction plus complète n'a-t-elle pas aussi ses dangers? D'où vient que nous voyons croître chaque jour le nombre de ces hommes qui, pour avoir reçu une instruction plus complète, se trouvent déclassés, jetés hors de leur voie, condamnés à errer entre la classe ouvrière d'où ils sont sortis et où ils ne veulent pas rentrer et les professions libérales où ils ne peuvent se faire une place? Ne seraient-ils pas plus heureux d'être moins instruits? Ne vaudrait-il pas mieux pour eux, comme pour la société, qu'ils ne fussent jamais sortis de l'atelier et qu'ils se fussent contentés, comme les autres, de l'instruction primaire, tout insuffisante qu'elle puisse être?

Je le reconnais encore; mais d'où vient le mal? de l'instruction? non pas. Précisément parce qu'une instruction un peu complète est rare chez nous, elle constitue une sorte d'aristocratie, et ceux qui sont parvenus à se hisser tant bien que mal dans ses rangs n'en veulent plus sortir. Ils croiraient déroger en occupant leurs mains. Ils aiment mieux mendier que de travailler. Leur ambition, surexcitée par le développement de leur intelligence, est comme un démon qui

leur souffle que, s'ils ne sont pas aux premiers rangs, malgré leur mérite, la faute en est aux iniquités sociales, et leur vanité souffrante peut les pousser jusqu'aux dernières violences. Ce n'est donc pas l'instruction qui leur nuit, c'est la pensée que, par elle, ils se distinguent de la foule et qu'ils sont au-dessus du grand nombre ; c'est surtout la sottise de nos enseignements scolaires et des préjugés vulgaires, qui perpétuent soigneusement dans nos cerveaux la grande malédiction lancée sur le travail par la Bible. La plupart d'entre nous en sont encore à croire, sans s'en douter parfois, que le travail est une punition infligée à l'humanité et que l'exercice d'un métier est une déchéance. Chez nous, l'enfant, dès qu'il peut comprendre quelque chose, se pénètre de cette sottise; il n'y a pas de mère tant soit peu bien élevée, qui ne tremble et ne s'indigne à la pensée que son fils puisse être condamné à exercer une profession manuelle. Puis, quand il est bien préparé par cet enseignement domestique, on l'envoie étudier les livres des peuples paresseux des pays chauds, où l'homme, amolli par le climat, a de bonne heure trouvé moyen de se décharger de son labeur sur les épaules de l'esclave, en se réservant le noble privilége de piller et de massacrer ses voisins ou de les forcer à travailler pour le nourrir. Il n'y a pas de plus belle gloire dans l'antiquité; le mérite des héros se mesure à la quantité de sang qu'ils ont versée, au nombre des hommes libres qu'ils ont réduits en esclavage, à l'étendue des territoires où ils ont porté la dévastation et la misère. Voilà ce qui fait les grands hommes d'autrefois. A l'esclave de cultiver la terre, de récolter les moissons, de faire paître les troupeaux, d'exercer toutes les professions utiles et productives. Aussi le

travail y est-il méprisé comme l'esclave auquel il est imposé par la force, et le signe de la noblesse, c'est de ne rien faire.

C'est ce préjugé stupide qui se retrouve au fond de presque toutes les doctrines de l'antiquité. Il en résulte que bien souvent, au sortir des études classiques, il reste enfoncé dans les esprits assez profondément pour que nulle expérience ne puisse l'en faire sortir. C'est lui qui, en écartant des professions industrielles et commerciales la plupart des jeunes gens qui ont fait des études, les précipite dans les fonctions publiques. Par point d'honneur, par vanité, par mépris du travail, ils vont glorieusement se mettre aux gages de la hiérarchie administrative; il faut absolument qu'ils soient surnuméraires, fonctionnaires, et quand ils manquent ce but de toutes leurs ambitions, ils restent incapables de rien faire; ils sont déclassés, misérables, irrités contre la société qui n'a pas voulu de leurs services.

Ce n'est donc pas l'instruction qu'il faut accuser. Son impuissance contre les vices provient uniquement ou de son insuffisance, ou de sa mauvaise direction. L'enseignement primaire, tel que nous le donnons, ne peut avoir d'effet moral sur les âmes ni sur la conduite de la vie; notre enseignement secondaire, faussé par de funestes préjugés, livre les esprits à des erreurs pleines de dangers. Mais l'instruction proprement dite, celle qui, en développant les puissances de l'esprit, le rend capable de s'approprier tous les moyens de perfectionnement physique et moral, qui le rend plus inventif, plus ingénieux, plus réfléchi, plus apte à comprendre et à agir, à saisir les rapports logiques des choses, les nécessités de l'organisation sociale, et par conséquent

l'obligation du travail pour tous et la réciprocité des devoirs ; celle qui l'amène à concevoir que la première garantie du droit pour chacun, c'est le respect du droit d'autrui, et que cela constitue la seule liberté possible et durable; qui, en lui donnant l'intelligence des lois économiques qui régissent le travail et toute la vie, supprime toutes ces causes profondes d'irritation qui soulèvent les hommes avec des nécessités dont ils ne se rendent pas compte, et les mettent fatalement aux prises les uns avec les autres; celle qui, en armant l'ouvrier de connaissances positives, le met en état de gagner sa vie et de nourrir sa famille, et par là le soustrait à toutes les tentations qui l'assiégent : celle-là, qui osera dire qu'elle soit impuissante à moraliser les esprits et à les détourner de ces perpétuels recours à la force, dont l'unique résultat n'est trop souvent que d'aggraver les souffrances qu'elle a prétendu guérir? Voilà ce que j'appelle l'instruction[1], et c'est celle qui sortira nécessairement du développement des associations. Les ouvriers comprendront bien vite que l'instruction primaire ne suffit pas pour les préparer au rôle qu'ils seront appelés à jouer, et la réhabilitation du travail qui en résultera aura pour conséquence de restreindre la manie qui pousse

1. C'est à cette pensée que répond en partie l'institution récente de l'enseignement professionnel. On peut critiquer bien des détails, mais l'idée en elle-même est excellente, et le ministre qui en a assez bien compris la portée pour en poursuivre opiniâtrément l'application malgré les préjugés universitaires, aura fait faire un grand pas à la véritable réhabilitation du travail. Je sais bien qu'en principe personne n'oserait plus soutenir que le travail manuel soit dégradant, mais combien y en a-t-il en fait qui, parce qu'ils sont huissiers ou commis, ne se croient pas infiniment au-dessus des ouvriers? voilà le préjugé qu'il s'agit de détruire. Le développement de l'instruction professionnelle peut seul en avoir raison.

vers l'enseignement secondaire tout enfant dont la famille est assez à l'aise pour en payer les frais. Par l'association, l'ouvrier, content de sa situation, qui satisfera à la fois et aux nécessités matérielles de l'existence, et aux sentiments de fierté et d'indépendance qui se développent de toutes parts, cessera de se considérer comme une victime de l'état social, et ses fils pourront, sans se croire humiliés, continuer l'œuvre de leur père. Le modèle de ce genre d'instruction est tout trouvé; nous n'aurons guère qu'à imiter les Anglais, qui nous ont devancé en ceci comme en beaucoup d'autres choses. A la lecture, à l'écriture, aux éléments d'arithmétique, il suffira pour les enfants de joindre quelques leçons d'hygiène, quelques notions tout à fait élémentaires de droit civil, de morale, d'histoire, de physique et de géométrie, un peu de dessin; et, dans les campagnes, quelques-uns des enseignements les plus essentiels aux professions agricoles. Ce sera assez, non pas pour leur donner des connaissances pratiques, mais pour élargir les horizons et pour ouvrir les esprits. Une fois avertis par ces premières notions, il sera facile de les attirer ensuite à des cours du soir, ouverts pour les adultes, où ils trouveraient plus développés les enseignements ébauchés précédemment, et où il serait possible de leur donner en plus une connaissance assez détaillée de la législation industrielle et commerciale[1], et des principes

1. Je ne saurais trop recommander aux ouvriers, désireux d'acquérir cette connaissance si indispensable à toute association, l'étude d'un livre écrit sur ce sujet par un avocat qui est en même temps professeur d'histoire, M. Blocquet. Il est intitulé : *Cours de législation actuelle et d'économie rurale, commerciale et industrielle* (Paris, Belin). La connaissance de l'histoire et celle du droit s'y prêtent un

de l'économie sociale. A côté de ces enseignements généraux et nécessaires à tous également, il sera bon d'établir des cours particuliers, variant avec les localités, et combinés de manière à être spécialement utiles aux industries propres à chaque contrée. Tout cela existe en Angleterre, et ne tardera pas à s'établir en France par la force même des choses, si l'administration, comme on peut l'espérer, veut bien se relâcher un peu de ses rigueurs et de ses défiances, et si elle laisse le champ libre à l'initiative des associations. Ce ne seront pas les hommes qui manqueront pour cette œuvre, si la liberté ne leur manque pas. « Le caractère urgent et obligatoire de l'œuvre étant admis, peu importe le point de vue particulier sous lequel chacun l'envisagera. Que les natures de sentiment s'y dévouent par sympathie pour les classes souffrantes, par devoir de fraternité humaine, pour donner un noble but à leur besoin d'action, et pour employer dignement leurs talents ou leur fortune; que les esprits positifs songent à prévenir les explosions qui couvent au fond de ces misères comprimées et fassent de la bienfaisance la prime d'assurance de leur propre bien-être; que les politiques voient dans la diffusion de l'aisance une question de stabilité pour le gouvernement ou d'accroissement de recettes pour le budget; que les utilitaires éclairent les intelligences obscures comme ils éclairent les rues, par raison de sécurité; qu'ils ouvrent à l'idée morale les consciences malsaines comme ils aèrent les quartiers insalubres, par mesure d'hygiène publique; qu'ils économisent par l'instruction

mutuel appui, et le livre est complet sans cesser d'être élémentaire. L'auteur est parvenu à concilier ces deux qualités à force de clarté et de méthode.

sur les frais de police, et bâtissent de petites écoles pour n'avoir pas à bâtir de grandes prisons : je ne me chargerai pas d'établir un ordre de mérite entre toutes ces manières de voir et toutes ces raisons d'agir. Au point de vue de l'application, l'égoïsme intelligent qui s'élève à la hauteur d'une vertu, et la bonne œuvre qui aboutit à une bonne affaire se valent à peu près. Et loin de penser qu'un noble sentiment soit compromis pour marcher de compagnie avec un grand intérêt, je regarde au contraire comme le caractère distinctif du vrai actuel et pratique cette confusion du mobile utilitaire et du mobile désintéressé, cette pénétration réciproque du juste et de l'utile venant coïncider sur le même point et aboutir à la même conclusion en acte[1]. »

En somme qu'est-ce que l'intelligence sinon la force qui met en mouvement la machine humaine et qui dirige son effort? Nier que le développement des facultés intellectuelles puisse influer sur l'énergie et sur la direction de l'activité, autant vaudrait prétendre que la puissance d'une locomotive n'augmente pas avec la quantité de vapeur comprimée, et que, pour la conduire, il est inutile que le mécanicien ait appris son métier. La puissance de l'intelligence, comme celle de la vapeur, est indéfinie, et, pour l'une comme pour

1. *L'association dans les classes ouvrières* par M. R. de Fontenay. *Revue nationale* du 10 nov. 1864, p. 17. Cet article, qui n'est que le commencement d'un travail plus étendu, renferme un grand nombre de vues aussi justes que fécondes. Je doute que ceux qui le liront sans avoir un parti pris absolument irrévocable contre les associations, puissent se soustraire à l'évidence de ses raisonnements. Je regrette de n'avoir eu connaissance de ces articles que quand mon travail était achevé. J'y aurais trouvé de quoi compléter et éclaircir bien des parties de mon livre, dont ils m'ont fait vivement sentir l'insuffisance.

l'autre, l'avenir sans doute nous réserve bien des surprises.

Il serait imprudent de s'aventurer dans des prophéties qui pourraient paraître fantastiques à beaucoup de gens; mais je crois que, sans s'exposer au reproche d'utopie, on peut prédire que la misère diminuera à mesure que diminueront les causes qui la font naître et qui la perpétuent; que les préjugés anti-sociaux et anti-économiques reculeront à mesure que s'étendra la connaissance des conditions nécessaires de l'état social et du travail; que les crimes et les vices deviendront moins fréquents à mesure qu'un plus grand nombre d'hommes seront soustraits aux tentations de la misère et aux suggestions du désespoir et de l'ignorance; que les haines de classes s'atténueront à mesure que disparaîtra l'opposition des intérêts; et que le danger des bouleversements s'affaiblira à mesure que seront supprimées les causes de mécontentement; c'est-à-dire, ce qui est la même chose en d'autres termes, que la moralité se développera avec le besoin de l'ordre et le sentiment du droit, les affections de famille avec la facilité de nourrir une femme et des enfants, la sécurité publique avec la satisfaction d'un plus grand nombre de besoins, l'activité avec l'intérêt à agir, la production avec l'accroissement des forces productrices, la perfection des produits avec le perfectionnement des intelligences.

§ V. Nécessité de développer l'enseignement primaire dans les campagnes.

Une seule chose m'inquiète, c'est l'infériorité relative où languit l'agriculture. Pendant que l'industrie multiplie ses forces par les machines, que la population ouvrière des villes s'apprête à doubler par l'association sa puissance de travail, l'agriculture, qui fournit à la plupart des industries leurs matières premières, reste en arrière du mouvement, et menace d'entraver, par la rareté et la cherté de ses produits, ce merveilleux élan des énergies industrielles. Il y a là un danger sérieux, dont on ne se préoccupe pas assez. Il faudrait pouvoir secouer cette torpeur des campagnes. Je sais bien que cet obstacle tend à disparaître chez nous par les traités de commerce qui dégrèvent de presque tous droits l'entrée des matières premières fournies par les contrées étrangères, par l'emploi chaque jour plus fréquent des machines agricoles, par le mouvement même que doivent communiquer à l'agriculture l'élargissement des débouchés et les profits du commerce agricole. Mais ce progrès est bien lent, comparé à celui de la production industrielle. Il faudrait, pour l'activer, multiplier partout les moyens de transports, développer le crédit agricole, vulgariser les meilleures méthodes de culture, mais surtout donner aux paysans les moyens d'acquérir les connaissances qui leur manquent. Pour eux, comme pour toute la population ouvrière, il n'y a de salut que dans l'instruction largement répandue. C'est là surtout ce qui leur manque, bien plus encore qu'aux travailleurs des villes, qui, la

plupart du temps, groupés en nombre considérable et en rapports journaliers avec des hommes plus ou moins instruits, trouvent dans leur condition des moyens de s'éclairer qui font défaut aux habitants des campagnes. Aussi a-t-on toujours remarqué combien la tradition, l'habitude, ou pour mieux dire la routine y est impérieuse. Le seul moyen de la vaincre serait un système d'instruction spécialement combiné en vue de ce résultat. C'est là surtout que devraient tendre tous les efforts du gouvernement, puisqu'il est en possession de l'enseignement primaire. On a déjà fait quelques essais dans ce sens. Espérons que l'on y persévérera et que l'on se hâtera de les compléter. C'est en combattant dans l'esprit des enfants l'influence de l'inertie paternelle, c'est en leur apprenant à connaître les méthodes les plus fécondes, en les familiarisant avec l'idée des progrès accomplis dans d'autres pays, en déracinant dans leurs esprits cette superstition de la routine, en secouant cette apathie qui immobilise chez nous l'agriculture et qui ferme nos campagnes à tous les efforts du progrès, c'est par là seulement qu'on donnera à notre industrie la puissance de lutter contre la concurrence étrangère. L'avenir commercial et industriel de la France est en grande partie entre les mains du ministre de l'instruction publique [1].

1. Il faut ajouter, pour être juste, que M. Duruy semble le comprendre. Quelques-unes de ses plus récentes circulaires permettent de présager un ensemble de réformes qui auront pour résultat de relever l'enseignement primaire et de lui donner une influence plus efficace sur le développement intellectuel des campagnes. Malheureusement l'argent manque, et il est à craindre que l'insuffisance de son budget ne paralyse ses bonnes intentions. On ne comprend pas assez en France que les économies sur l'instruction sont des économies désastreuses.

A ce moment où le prestige de la force et de la supériorité militaire commence à pâlir devant la gloire plus pure de la supériorité dans le travail, et où l'attention publique se détourne des triomphes sauvages du sabre et du canon vers les vrais triomphes de la civilisation, représentée par tous les arts où se déploie le génie des temps modernes, c'est à celui qui dispose de l'instruction primaire de décider si la France pourra conquérir dans les luttes de l'industrie le rang qu'elle a si longtemps tenu sur les champs de bataille[1].

Nous sommes arrivés à un moment qui peut être décisif dans notre histoire. L'avance que nous avons laissé prendre sur nous n'est pas telle encore que nous ne puissions ressaisir la victoire, et l'élan qui emporte notre population ouvrière vers une transformation des conditions du travail me paraît de nature à justifier toutes les espérances. Mais il faut nous hâter, et prendre bien garde que les lenteurs de notre agriculture ne nous condamnent définitivement à une situation secondaire, en nous interdisant tout moyen de lutter à armes égales; il faut prendre garde surtout qu'une réglementation minutieuse et tracas-

1. Il est bien remarquable que le même mouvement qui multiplie si rapidement chez les peuples civilisés les associations de consommation, de crédit et de travail, imprime une impulsion analogue au développement de l'instruction. Partout on fonde des cours du soir et des bibliothèques. La France, qui s'est laissé devancer sur ce point, comme sur tant d'autres, semble commencer à se sentir humiliée de son infériorité. Dans un grand nombre de villes, surtout dans les départements du nord-est, des associations se sont formées ou se forment pour travailler au développement de l'instruction populaire, et l'émulation commence à gagner les communes rurales. Espérons que ce mouvement ne se ralentira pas, et que la *furia* dont nous sommes si fiers sur les champs de bataille ne nous fera pas défaut dans la lutte intellectuelle que nous entreprenons avec les autres nations.

sière, trop ordinaire dans notre pays, ne vienne refroidir l'ardeur qui éclate parmi la population ouvrière et ne fasse avorter les germes qui lèvent de toutes parts. Espérons que l'administration, mieux inspirée qu'elle ne l'a été pendant ces quinze dernières années, ne voudra pas entraver cet essor. Bien qu'elle ne se soit pas encore prononcée, son silence seul à l'égard des associations est déjà d'un favorable augure. Puisqu'elle les tolère, on peut supposer qu'elle veut, avant de prendre parti pour ou contre elles, attendre que l'expérience soit plus décisive. Pour moi, je l'avoue, elle me paraît suffisamment complète. L'exemple de l'Angleterre et de l'Allemagne me semble être en leur faveur un argument difficile à réfuter, et je n'hésite pas à saluer ce grand mouvement comme l'aurore d'un avenir plein de promesses et d'espoir. Ceux qui doutent encore me paraissent ne pas se rendre un compte exact de la situation réelle de notre industrie ni des nécessités nouvelles qu'elle impose au travail. Le moment est critique et notre sort futur va se décider. Si nous marchons résolûment en avant, tout est sauvé et l'avenir est à nous ; si nous reculons, si seulement nous hésitons à entrer dans la voie où tout nous appelle, nous manquerons notre destinée, et nous perdrons peut-être pour toujours le rang auquel nous avons droit de prétendre.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

PRÉFACE..... 1

Liste des ouvrages consultés et cités..... IX

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

SUR LES ASSOCIATIONS OUVRIÈRES.

§ I. Développement de l'industrie en France..... 1
§ II. Conséquences du développement de l'industrie..... 6
§ III. Accroissement apparent du paupérisme..... 8
§ IV. Diminution réelle de la misère..... 12
§ V. Remèdes aux misères présentes..... 18
§ VI. Nécessité de l'association..... 23
§ VII. Réponse à quelques objections..... 27
§ VIII. Les trois formes d'association concourent au même but. 31

PREMIÈRE PARTIE.

L'ASSOCIATION EN ANGLETERRE.

CHAPITRE I.

DES ASSOCIATIONS DE CONSOMMATION.

Pages.
§ I. Principes généraux..... 37
§ II. Fondation de l'association de Rochdale..... 42
§ III. Premières difficultés. — Une heureuse idée..... 45
§ IV. Principes et organisation..... 50
§ V. Progrès de l'association..... 53
§ VI. Effets matériels et moraux de l'association..... 57

CHAPITRE II.

DE L'ASSOCIATION DE PRODUCTION EN ANGLETERRE.

§ I. Pourquoi la plupart des associations françaises ont-elles péri?..... 63
§ II. Objections économiques..... 66
§ III. Difficultés inhérentes à l'association de travail..... 71
§ IV. L'association ramenée à ses éléments essentiels..... 76
§ V. Avantages de l'association pour l'ouvrier et pour le public. 81
§ VI. Associations manufacturières en Angleterre..... 90
§ VII. De la condition des ouvriers auxiliaires dans l'association de Rochdale..... 95
§ VIII. De quelques autres associations de production en Angleterre..... 98
§ IX. Association des constructeurs de machines, à Londres.. 101

CHAPITRE III.

ASSOCIATIONS DE CRÉDIT.

Banques d'Écosse..... 106

DEUXIÈME PARTIE.

DE L'ASSOCIATION EN ALLEMAGNE.

CHAPITRE I.

ASSOCIATIONS COOPÉRATRICES DE CRÉDIT.

Pages.
§ I. Notions générales. — Définition du capital..... 115
§ II. Définition et organisation du crédit..... 122
§ III. Nécessité du crédit pour l'ouvrier..... 128
§ IV. De l'organisation présente du crédit par rapport à l'ouvrier..... 134
§ V. Possibilité du crédit pour les ouvriers..... 138
§ VI. Solution du problème. — Banques d'avances..... 141
§ VII. Constitution des banques d'avances. — Charges des sociétaires..... 145
§ VIII. Emprunts collectifs..... 148
§ IX. Avantages des sociétaires..... 151
§ X. Conséquences matérielles et morales de l'institution des banques d'avances..... 155
§ XI. Progrès des banques d'avances..... 160
§ XII. De la nécessité de réformer quelques-unes de nos lois.. 164

CHAPITRE II.

DES ASSOCIATIONS DE CONSOMMATION, DE PRODUCTION D'ACHAT DE MATIÈRES PREMIÈRES, EN ALLEMAGNE..... 169

TROISIÈME PARTIE.

DE L'ASSOCIATION EN FRANCE.

CHAPITRE I.

DE L'ASSOCIATION DE PRODUCTION.

§ I Origine de l'idée de l'association ouvrière en France. — Communisme. — Saint-Simonisme. — Fouriérisme.. 175

Pages.
§ II. M. Buchez et l'*Européen*. — Première organisation de l'association..... 180
§ III. Association entre patrons et ouvriers..... 186
§ IV. Les associations en 1848..... 189
§ V. De quelques erreurs dans l'organisation des premières associations..... 194
§ VI. Les associations subventionnées..... 199
§ VII. Les associations non subventionnées. — Association des facteurs de pianos..... 207
§ VIII. Association des ferblantiers-lampistes, des tourneurs en chaises, des maçons..... 211
§ IX. Les associations récentes. — Dispositions générales.... 219
§ X. Les associations récentes. — Dispositions particulières.. 225
§ XI. Résumé et tableau général des associations de production à Paris..... 232

CHAPITRE II.

DES ASSOCIATIONS DE CONSOMMATION EN FRANCE.

§ I. Associations de Guebwiller, de Dieuze, de Grenoble.... 234
§ II. Association Poindron et Cie. — Son organisation..... 240

CHAPITRE III.

DES ASSOCIATIONS DE CRÉDIT EN FRANCE.

§ I. Des institutions de crédit populaire. — Société des cités ouvrières de Mulhouse..... 248
§ II. La Société de crédit au travail..... 253
§ III. Développement des associations de crédit mutuel. — Associations de petits industriels et de petits commerçants..... 261
§ IV. Associations de crédit entre ouvriers salariés..... 264
§ V. De quelques associations de crédit dans les départements. — Banque populaire de Colmar..... 267
§ VI. Société civile de vente et de coopération de Mulhouse. 270

CONCLUSION.

DE L'AVENIR DES ASSOCIATIONS OUVRIÈRES.

Pages.
§ I. Nécessité de marcher en avant..... 277
§ II. Conseils aux ouvriers..... 280
§ III. Avantages moraux de l'association..... 285
§ IV. De l'influence de l'association sur le développement de l'association..... 289
§ V. Nécessité de développer l'enseignement primaire dans les campagne;..... 299

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

7886. — IMPRIMERIE GÉNÉRALE DE CH. LAHURE
Rue de Fleurus, 9, à Paris

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

HD
3486
V4

Véron, Eugéne
Les associations
ouvriéres

UTL AT DOWNSVIEW
D RANGE BAY SHLF POS ITEM C
39 14 24 04 05 009 3